This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

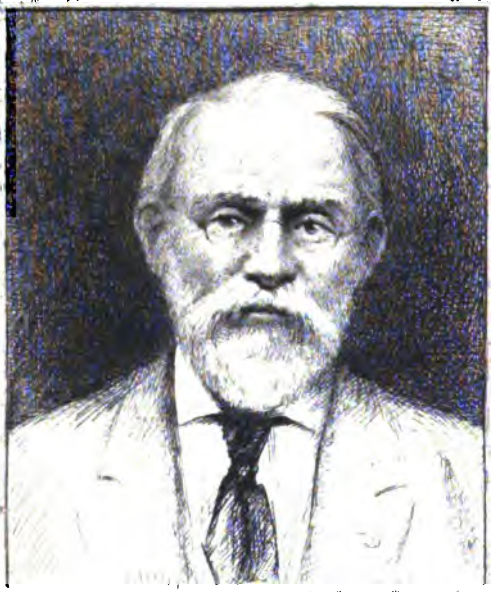

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

AS
162
.S14

155 B

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS,

BELLES-LETTRES ET AGRICULTURE

DE

LA VILLE DE S^T-QUENTIN.

Séance publique

du 3 Janvier 1828.

S^T-QUENTIN.

DE L'IMPRIMERIE DE COTTENEST.

1828.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES,

Arts, Belles-Lettres et Agriculture,

de St-Quentin.

SOCIÉTÉ académique

DES

SCIENCES, ARTS,

BELLES-LETTRES ET AGRICULTURE,

DE

LA VILLE DE St-QUENTIN.

Séance publique

Du 3 Janvier 1828.

St-QUENTIN.

DE L'IMPRIMERIE DE COTTENEST.

1828.

Manning
Coll.
4-16-31
21367

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES

ET AGRICULTURE,

DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN.

EXTRAIT

DU

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 3 JANVIER 1828,

Tenue dans la grande Salle de Fervaques.

Présidence de M. Girard.

La séance s'ouvre à six heures et demie, en présence des principales Autorités de l'arrondissement et de la ville de St-Quentin, et d'une nombreuse et brillante assemblée. Trois Membres résidans sont absens pour affaires ou pour raison de santé, et neuf Membres correspondans prennent place au milieu de leurs Collègues.

M. Girard, Président, prononce un Discours dans lequel il établit que la Société, soit par l'extension qu'ont reçue

ses relations au dehors, soit par les communications intéressantes qui lui ont été adressées, soit par l'admission dans son sein des Agronomes les plus recommandables du département de l'Aisne et des arrondissemens voisins, soit par l'étendue de ses propres travaux, semble avoir acquis de nouveaux droits à invoquer, sans défiance comme sans présomption, le jugement de nos Concitoyens; et il se félicite ensuite de pouvoir offrir l'hommage public de sa reconnaissance au premier Magistrat du département, qui lui a fait obtenir de Son Exc. le Ministre de l'Intérieur, le titre de *Société d'Agriculture;* au Conseil général du département, au Conseil d'arrondissement et à M. le Sous-Préfet, qui lui ont donné en toute occasion des marques d'intérêt et de bienveillance, ainsi qu'à M. le Maire de St-Quentin, qui lui a accordé une salle dans les bâtimens de Fervaques.

Ce Discours terminé, il est donné lecture successivement :

Par M. Merlin, d'une Analyse du rapport général des travaux de l'année 1827.

Par M. Quénescourt, au nom de M. Dupuis, d'un Discours sur l'Agriculture, communiqué à la Société dans sa séance du 18 octobre précédent.

Par M. Simonin, en remplacement de M. Daudville, de l'Elégie intitulée *le Pélerin*, que ce dernier a déposée dans les archives de la Société, le 31 octobre.

Par M. Paillette, de son Mémoire lu dans la séance du 14 août, *sur l'insuffisance des moyens employés au lazaret de Marseille pour l'assainissement des cotons d'Egypte.*

Et par M. De la Lande, d'une Analyse par lui faite du Mémoire qu'il a communiqué les 31 octobre et 21 novembre, et dans lequel il réfute celui de M. *Rigollot* fils, Membre

de l'Académie d'Amiens, sur l'ancienne ville des Gaules qui a porté le nom de *Samarobriva*.

M. Girard lit ensuite le Rapport du Jury spécial chargé du jugement du concours de poésie ouvert devant elle sur le sujet proposé en sa première Séance publique : *Le Siége de la ville de St-Quentin, en* 1557. Il annonce que le prix est décerné à M. Félix Davin, de cette ville, auteur d'un poëme intitulé : *la Vision*, et ayant pour épigraphe : « *Passant, va dire à Sparte que nous sommes tous morts ici pour elle;* » et que deux mentions honorables sont accordées à M. Henri Martin, de St-Quentin, auteur d'un poëme ayant pour titre : *le Chant du Siége*, et portant cette épigraphe : « *Civis murus erat;* et à M. C. J. H. Paris, de Paris, auteur d'un poëme ayant pour épigraphe : « *Que vouliez-vous qu'il fît contre trois?* »

Immédiatement après ce Rapport, le poëme couronné est lu par M. Quentin, et M. le Président remet à M. Davin, présent à la Séance, la médaille d'or décernée par la Société, en lui adressant un compliment flatteur, qui est suivi des applaudissemens unanimes de l'auditoire.

M. Simonin donne lecture du programme du prix d'éloquence que la Société décernera en 1829, sur cette question : *Les historiens anciens sont-ils ou non supérieurs aux historiens modernes? Quelles sont les causes de la supériorité des uns ou des autres?* » et annonce que la médaille d'or, qui représentera une valeur de 150 francs, sera délivrée dans une Séance solennelle, au mois de mai 1829.

La Séance est terminée par la lecture que fait M. Durand, de son Epitre en vers, *sur l'Education des Femmes*, au 19e siècle, dont il a fait hommage à la Société, dans sa séance du 6 juin.

L'ordre du jour épuisé, M. le Président prononce la levée de la Séance, après avoir remercié MM. les Amateurs de musique qui l'ont embellie par le concours de leurs talens.

Fait et arrêté dans la grande salle de Fervaques, le 3 janvier 1828.

Signé GIRARD, *Président*, et RAISON, *Secrétaire*.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire, Signé RAISON.

Nota. Par une délibération postérieure, la Société a arrêté qu'elle décernerait une médaille d'or de la valeur de 150 fr., et une médaille d'argent aux auteurs des deux meilleurs Mémoires sur la question suivante : *Pourquoi les lins du département de l'Aisne sont-ils inférieurs, pour les fils fins, à ceux du département du Nord ? Indiquer les moyens d'amélioration convenables.*

DISCOURS D'OUVERTURE.

Messieurs & chers Collègues,

La France qui, depuis quatre siècles, est la terre favorite des sciences, des lettres et des arts, voit aujourd'hui leurs fruits se développer avec une fécondité remarquable. La propension des esprits à tout scruter, tout analyser, seconde merveilleusement les progrès des connaissances humaines. S'il est donné à quelques hommes supérieurs de s'isoler de la foule et de s'enfermer dans le silence du cabinet pour converser avec leur seul génie, d'autres hommes, moins riches de leur propre fonds, aiment à établir entr'eux une communication fréquente d'idées, de réflexions et de raisonnemens, et à confondre leurs loisirs afin de les utiliser. De-là, ces nombreuses Sociétés académiques qui, répandues aujourd'hui sur la surface de la France, ressemblent à autant de liens attachant l'une à l'autre nos diverses provinces qui se transmettent par cette voie leurs observations et leurs découvertes.

La ville de St-Quentin ne pouvait rester indifférente à ce mouvement général des esprits. Depuis l'établissement

de notre Société, une seconde année vient de terminer son cours; et, pour la seconde fois, vous allez publiquement invoquer, sans présomption comme sans défiance, le jugement de vos Concitoyens.

Comme le rapport général des travaux de l'année 1827, serait seul occupé toute cette Séance, il n'en sera lu qu'une simple analyse dont vous avez confié la rédaction à l'un de nos plus zélés Collègues, M. Merlin. (1) Chacun de vous a fourni une partie des matériaux de l'édifice; et si le nom d'un de vos Collègues, M. Aimé Joly, ne figure pas dans cette revue annuelle, l'altération de sa santé, qui l'a tenu constamment éloigné de nous, double nos regrets d'avoir été privés, cette année, du concours de ses lumières.

Vos relations au dehors se sont multipliées. La Société d'Agriculture d'Indre-et-Loire, l'Académie des Jeux Floraux, de Toulouse, la Société royale d'Agriculture et de Commerce, de Caen, les Sociétés de Douay, de Lille et du Puy, et la Société centrale d'Horticulture, récemment établie à Paris, vous ont adressé leurs annales; et vous avez ouvert en 1827, avec ces divers Corps savans, une correspondance qui vous a déjà offert quelques résultats intéressans.

Les expériences commencées en 1826 par une Commission prise dans votre sein, de concert avec M. *Pluchar*[illegible] sur la culture du chanvre et son rouissage à la vapeur [illegible] été continuées avec fruit et persévérance.

Un Mémoire qui vous a été adressé [illegible] nieur en chef des ponts et cha[illegible] substance pouzzolanique par [illegible] ment de l'Aisne, a pu[illegible]

(1) Le rapport en[illegible]

vous avez chargé une Commission spéciale de vous rendre compte des communications ultérieures que voudrait bien lui faire l'auteur de cette importante découverte.

Moins heureux pour les fouilles du Camp de Vernand, vous avez été obligés de les interrompre à cause d'une question de propriété qui s'est élevée entre cette commune et le domaine de l'état. Mais cette interruption ne sera que momentanée, et n'aura fait que stimuler plus vivement votre ardeur. Nous devons espérer de reprendre ces fouilles sous la direction de celui de nos Collègues qui les a fait commencer, du principal Fondateur de cette Société, M. De la Lande, que vous venez, à si bon droit, de réélire Président, après un an d'intervalle, pour l'année 1828.

L'un des plus précieux avantages que vous ayez obtenu, c'est l'autorisation de joindre à votre ancien titre celui de *Société d'Agriculture*, qui vous a été accordé par décision de Son Exc. le Ministre de l'Intérieur, du 15 avril 1827. Vous avez cette faveur à l'entremise efficace du premier Magistrat de ce département, M. le Comte de Floirac, dont honorable sollicitude, pour nos succès, ne s'est jamais démentie. Aussi, la Société saisit-elle avec e[illegible]ement l'occasion de lui offrir l'hommage public [illegible]nais-sance ! Vous avez alors a[illegible]près de vo[illegible]em-bres correspondans, l[illegible]es les p[illegible]bles de département et [illegible]ssemen[illegible]vous félicitez, à plus [illegible]le ces [illegible]ons. [illegible]re Séances extra[illegible]ont e[illegible], chaque a[illegible]ions [illegible]pon[illegible]

de notre Société, une seconde année vient de terminer son cours; et, pour la seconde fois, vous allez publiquement invoquer, sans présomption comme sans défiance, le jugement de vos Concitoyens.

Comme le rapport général des travaux de l'année 1827, aurait seul occupé toute cette Séance, il n'en sera lu qu'une simple analyse dont vous avez confié la rédaction à l'un de nos plus zélés Collègues, M. Merlin. (1) Chacun de vous a fourni une partie des matériaux de l'édifice; et si le nom d'un de vos Collègues, M. Aimé Joly, ne figure pas dans cette revue annuelle, l'altération de sa santé, qui l'a tenu constamment éloigné de nous, double nos regrets d'avoir été privés, cette année, du concours de ses lumières.

Vos relations au dehors se sont multipliées. La Société d'Agriculture d'Indre-et-Loire, l'Académie des Jeux Floraux, de Toulouse, la Société royale d'Agriculture et de Commerce, de Caen, les Sociétés de Douay, de Lille et du Puy, et la Société centrale d'Horticulture, récemment établie à Paris, vous ont adressé leurs annales; et vous avez ouvert en 1827, avec ces divers Corps savans, une correspondance qui vous a déjà offert quelques résultats intéressans.

Les expériences commencées en 1826 par une Commission prise dans votre sein, de concert avec M. *Pluchart*, sur la culture du chanvre et son rouissage à la vapeur, ont été continuées avec fruit et persévérance.

Un Mémoire qui vous a été adressé par M. *Minart*, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, sur une nouvelle substance pouzzolanique par lui trouvée dans le département de l'Aisne, a puissamment attiré votre attention; et

(1) Le rapport entier est imprimé à la suite de ce Discours.

vous avez chargé une Commission spéciale de vous rendre compte des communications ultérieures que voudrait bien lui faire l'auteur de cette importante découverte.

Moins heureux pour les fouilles du Camp de Vermand, vous avez été obligés de les interrompre à cause d'une question de propriété qui s'est élevée entre cette commune et le domaine de l'état. Mais cette interruption ne sera que momentanée, et n'aura fait que stimuler plus vivement votre ardeur. Nous devons espérer de reprendre ces fouilles sous la direction de celui de nos Collègues qui les a fait commencer, du principal Fondateur de cette Société, M. De la Lande, que vous venez, à si bon droit, de réélire Président, après un an d'intervalle, pour l'année 1828.

L'un des plus précieux avantages que vous ayez obtenu, c'est l'autorisation de joindre à votre ancien titre celui de *Société d'Agriculture*, qui vous a été accordé par décision de Son Exc. le Ministre de l'Intérieur, du 15 avril 1827. Vous devez cette faveur à l'entremise efficace du premier Magistrat de ce département, M. le Comte de Floirac, dont l'honorable sollicitude, pour nos succès, ne s'est jamais démentie. Aussi, la Société saisit-elle avec empressement l'occasion de lui offrir l'hommage public de sa reconnaissance ! Vous avez alors admis auprès de vous, comme Membres correspondans, les Agronomes les plus remarquables de ce département et des arrondissemens voisins ; et vous vous félicitez, à plus d'un titre, de ces nouvelles relations. Quatre Séances extraordinaires seront exclusivement consacrées, chaque année, aux observations recueillies dans votre sein ou transmises par vos Correspondans sur les diverses branches de l'économie rurale. Telle est la disposition de l'un des articles du nouveau réglement que vous avez

adopté, en faisant à vos anciens statuts quelques modifications indiquées par l'expérience.

Non contens de concentrer parmi vous les heureux effets de l'émulation, vous avez donné au dehors une salutaire impulsion en fondant un prix de poésie, dont le sujet est national; et les Muses, inspirées par l'amour de la patrie, ont répondu avec empressement à votre appel. En outre de la palme modeste de la littérature que vous vous êtes réservés de donner, à vos frais, vous aviez annoncé dans votre dernière Séance publique, de même que vous vous proposiez d'annoncer aujourd'hui, deux autres prix, l'un pour l'Agriculture, et l'autre pour les Arts mécaniques appliqués aux établissemens industriels du département; mais les fonds votés pour ces deux prix, par le Conseil général, n'ont point été accordés par l'Autorité supérieure. (1) Nous n'en devons pas moins de reconnaissance à MM. les Membres du Conseil général du département et du Conseil d'arrondissement, qui avaient accueilli nos demandes avec le zèle qui toujours les anime pour le bien public. M. le Sous-Préfet a également droit à notre gratitude pour les marques d'intérêt et de bienveillance que, dans ses relations avec votre Président, il a constamment données à la Société.

Un vœu que nous avions déjà émis, l'année dernière, n'est pas encore entièrement rempli, celui de reporter sur M. le Maire et les Membres du Conseil municipal, les remercîmens que nous devons à MM. les Administrateurs des

(1) Depuis la Séance publique, la somme de 600 fr. qui avait été votée par le Conseil général, en 1827, a été accordée à la Société par Son Exc. le Vicomte de Martignac, Ministre de l'Intérieur, à titre d'encouragement pour l'Agriculture. L'annonce du prix se trouve à la suite du programme du prix de Littérature.

hospices, pour le local de nos séances. Nous avons toutefois l'espoir d'obtenir sur les fonds départementaux la somme nécessaire pour réparer convenablement une salle que M. le Maire a bien voulu nous concéder dans les bâtimens de Fervaques. C'est un bienfait de plus dans le cours de l'administration de ce respectable Magistrat.

Lorsque nous voyons, Messieurs, tant de volontés diverses conspirer pour nos succès, comment ne pas redoubler d'efforts pour justifier une confiance si flatteuse pour nous! En continuant à nous livrer à des travaux utiles, marchons droit au véritable but, non à celui de la célébrité que nos forces ne sauraient atteindre, mais à celui qu'ambitionne le cœur de l'honnête homme, l'estime de ses Concitoyens. Que la Société académique de St-Quentin, tout en conservant la modestie de son rang et de ses attributions, ne se montre pas indigne de la ville où elle a pris naissance! de cette ville qui doit s'énorgueillir plus encore du nom qu'elle porte, depuis que les prodiges de son industrie l'ont honorée de la présence de son Roi! (1) Vous rappellerai-je, Messieurs, avec quel intérêt notre auguste Monarque examinait tous les procédés dont l'art fait usage pour enfanter ses merveilles, et admirait les produits de nos manufactures exposés à ses regards surpris! Les Bourbons protègent toutes les gloires; mais, de toutes, celle qu'ils préfèrent est de se rapprocher avec confiance de leurs sujets pour entendre de leurs bouches mêmes, les expressions de leurs vœux, de leur dévouement et de leur amour.

A la fin d'une année signalée par un aussi mémorable événement, puissions-nous, Messieurs, recevoir de ce bril-

(1) S. M. Charles X a visité la ville de Saint-Quentin et les principaux établissemens, le 4 septembre 1827.

lant auditoire, dont le concours empressé est déjà pour nous un honneur, quelques marques de faveur qui nous seraient doublement précieuses, comme récompense du passé, et comme encouragement pour l'avenir !

Signé GIRARD.

RAPPORT GÉNÉRAL

DES

TRAVAUX DE L'ANNEE.

Messieurs,

Une année à peine est écoulée depuis qu'un de nos Collègues insistait sur la direction générale des esprits vers les sciences exactes, et le résultat de vos travaux depuis cette époque est venu confirmer cette opinion justement fondée. Toutefois, si l'Histoire, la Géographie, la Physique, la Chimie, la Morale, la Législation ont eu leur tour, et ont été l'objet de notes et de dissertations aussi importantes sous le rapport des découvertes, qu'intéressantes sous celui des observations, les Arts et l'Industrie ont trouvé dans votre sein de laborieux interprètes; la Littérature et la Poésie vous ont payé un abondant tribut de fleurs, et l'Agriculture, cette source inépuisable de richesses, est venue prêter à vos efforts tout l'appui de sa fécondité et les diriger vers le but important que nous nous sommes proposé, l'intérêt général.

C'est donc à regret que nous sommes forcés de faire passer rapidement sous vos yeux ces nouvelles richesses de vos archives, et de ne vous en présenter qu'une courte analyse.

Ire PARTIE.

Sciences Physiques, Morales et Historiques; Archéologie; Jurisprudence.

M. Merlin, Rapporteur.

Dans ses *Observations sur l'Astronomie des peuples anciens*, M. Héré vous a présenté un tableau rapide de la naissance et des progrès de cette science, où est empreint plus particulièrement le sceau du génie de l'homme.

« Parmi les connaissances qui font le plus d'honneur à » l'esprit humain, dit M. Héré, l'Astronomie occupe sans » contredit le premier rang, tant par la grandeur de son » objet que par les difficultés immenses qu'elle a présentées » à vaincre. On est frappé d'étonnement et d'admiration » lorsqu'on réfléchit qu'un être de cinq pieds environ est » parvenu à connaître ce qui se passe à des millions de » lieues de lui; qu'il pèse tous les astres comme dans sa » main; qu'il en détermine la forme; qu'il leur assigne leur » place, et leur trace d'avance la route qu'ils doivent suivre » dans l'espace; de sorte qu'il ne se passe rien dans l'Uni- » vers sans qu'il l'ait pour ainsi dire ordonné, du moins » sans qu'il l'ait prévu. »

« Mais l'Astronomie, aujourd'hui, Messieurs, parvenue » à un si haut degré d'élévation, est restée dans une longue » enfance. Elle attendait, pour grandir, le secours des

» sciences qui ne se sont développées que dans les derniers » temps. Avant Descartes, il n'y avait pas d'analyse; avant » Newton, il n'y avait pas non plus d'Astronomie; car, » peut-on donner ce nom à des observations grossières et » souvent incertaines, ou à des systèmes qui n'avaient au- » cune solidité, et qui se succédaient en s'entre-détruisant » les uns les autres. C'est Newton qui a débrouillé le chaos; » c'est lui qui a porté la lumière dans l'Univers; il en a or- » donné les parties et les a soutenues par la loi sublime de » la gravitation universelle; et, le monde, qu'il a fait com- » prendre aux intelligences, a été comme créé une seconde » fois par ce grand génie. »

Après avoir payé un juste tribut d'admiration aux Delambre, aux Laplace, dignes successeurs de Newton, qui ont expliqué et développé ses idées, M. Hérk, abordant son sujet, regrette que les limites d'une lecture ne lui permettent pas de parcourir l'histoire de l'Astronomie depuis sa naissance jusqu'à nos jours. Il annonce qu'il se bornera à parler de l'Astronomie chez les anciens peuples.

« Ce sont les Chinois, dit-il, qui nous ont laissé les » observations astronomiques les plus anciennes. Quelques- » unes remontent à plus de 2,000 ans avant J.-C. Mais il » s'en faut que ces débris, échappés au naufrage des temps » et à l'incendie ordonné par l'empereur Chi-Hounti, puis- » sent nous mettre à même de bien juger de l'Astronomie » de ce peuple si anciennement célèbre. Cependant on a » lieu de penser que l'Astronomie de ces premiers temps » ne s'étendait guère au de-là des connaissances néces- » saires pour fixer les saisons et prédire les éclipses, con- » naissances-pratiques qui ont dû en effet précéder toutes » les autres et y conduire par degrés. »

« Les cérémonies religieuses qui se rapportaient pour la » plupart à l'Agriculture, avaient par conséquent aussi un » rapport direct avec les saisons. Un tribunal de mathéma- » tiques était chargé de fixer annuellement le calendrier. » L'empereur se faisait un honneur d'appartenir à ce corps » distingué. Il n'était pas ridicule qu'un empereur fût un » savant, et l'histoire de la Chine nous en offre plusieurs » qui se sont rendus célèbres par leur savoir, plus encore » que par leur puissance. »

M. Hénk explique ensuite comment les Chinois, et après eux les autres peuples de l'Orient, déterminaient les saisons au moyen du gnomon et du zodiaque. Nous regrettons que cette partie toute mathématique du Mémoire ne puisse s'analyser et trouver ici sa place.

De ces observations, notre Collègue est naturellement conduit à parler de la division du temps, et il ajoute :

« Les phases de la lune servaient aussi à la division de » l'année. Cette mesure était plus populaire. C'est sans » doute la grande facilité qu'il y a à suivre les principales » variations de la lune qui a fait composer, chez presque » tous les anciens peuples, l'année de douze lunaisons. » Cette année lunaire ne donnait à la vérité que 354 jours » au lieu de 365 1/4, véritable année qui ramène les mêmes » jours et les mêmes saisons; mais lorsque cette différence » donnait la valeur d'une lunaison, l'année alors avait un » mois de plus et était de 13 mois. »

« Les éclipses ont dû frapper de terreur les hommes qui » n'en connaissaient pas la cause; aussi, voyons-nous que » ces phénomènes ont attiré l'attention des premiers Astro- » nomes; et les plus anciennes observations que nous ayons » sont la plupart relatives aux éclipses. »

Après ces considérations générales, M. Hébé indique ce qui est particulier aux différens peuples de l'Asie.

« Les Indiens, sous un beau ciel, étudièrent aussi les » astres. Leur imagination, échauffée par le climat et la vie » contemplative, enfanta beaucoup de chimères au milieu » desquelles cependant on trouve des idées saines; et quoi- » que les historiens rapportent que ce fut une croyance » dans l'Inde que la terre était plate et que les astres dis- » paraissaient en passant derrière une montagne, il est cer- » tain que cette croyance grossière n'a pu être que celle du » peuple qui, dans ce temps-là surtout, était enveloppé » d'un voile d'ignorance que les dépositaires de la science » cherchaient encore à épaissir.

« Les Assyriens ou plutôt les Chaldéens, leurs prêtres, » firent faire d'assez grands progrès à l'Astronomie. Il re- » connurent que les planètes diffèrent essentiellement des » autres astres; quelles sont assujetties à des mouvemens » réguliers qui leurs sont propres : mais ils infectèrent la » nation d'une science absurde, adroitement répandue par » la cupidité et la fourberie, et avidement accueillie par » l'ignorance et la crédulité; je veux parler de l'Astrologie » judiciaire. Sans doute, Messieurs, le premier qui annonça » à la foule étonnée qu'à tel jour, à telle heure, au milieu » d'un ciel serein, le soleil voilerait sa lumière, ou bien » que la lune disparaîtrait tout-à-coup, celui-là a dû paraî- » tre au-dessus d'un mortel, lorsque, à l'heure indiquée, sa » prédiction s'est accomplie; et si cet imposteur a prétendu » ensuite lire dans les cieux la destinée des hommes, com- » ment les hommes n'auraient-ils pas cru à la parole de ce- » lui qui semblait commander à la nature et suspendre à » son gré les lois de l'Univers?

« Les prêtres de l'Egypte possédaient à peu-près les » mêmes connaissances astronomiques que les Brames de » l'Inde, les Mages de la Perse et les Chaldéens; mais, » comme ces derniers, il s'en servirent pour répandre dans » le peuple des croyances superstitieuses dont ils savaient » faire leur profit. Ils n'étaient pas dignes de transmettre » à la postérité le flambeau de la science; aussi s'est-il » éteint dans leurs mains, et ne reste-t-il que très-peu de » monumens certains des connaissances astronomiques de » l'Egypte, avant la fondation de l'école d'Alexandrie. Il » faut cependant que ces prêtres aient eu des connaissances » assez élevées, puisque Thalès et Pythagore allèrent s'ins- » truire chez eux, en se faisant initier à leurs mystères, et » que ces philosophes grecs revinrent fonder dans leur patrie » des écoles qui se rendirent promptement célèbres. »

« Thalès, de Milet, par exemple, fonda en Ionie, 640 ans » avant J.-C., une école où il enseigna la sphéricité de la » terre et la véritable cause des éclipses. Anaxagore, dis- » ciple de Thalès, vint enseigner à Athènes les vérités de » l'école Ionienne. On le persécuta comme un impie qui » cherchait à diminuer l'influence des dieux sur la nature. » Il ne dut la vie qu'à Périclès, son ami et son disciple, alors » tout puissant, qui fit changer en exil la peine de mort » à laquelle il avait été condamné. Nous verrons plus tard » Galilée exposé aux mêmes périls, en défendant la même » cause. L'ignorance et la superstition se ressemblent dans » tous les temps. »

« Pythagore, de Samos, disciple de Thalès, qui, sur la » recommandation de ce dernier, était allé s'instruire en » Chaldée et en Egypte, revint fonder ensuite, dans cette » partie de l'Italie qui porta le nom de grande Grèce, une

» école plus célèbre encore que l'école Ionienne. Non seu-
» lement il y enseigna la sphéricité de la terre et la cause
» des éclipses, mais il s'éleva jusqu'au véritable système du
» monde, en donnant à la terre un mouvement de révolu-
» tion annuel, par lequel elle est emportée comme les
» autres planètes autour du soleil. Cette grande vérité pour-
» tant n'établit pas dès-lors son empire. On en sera moins
» surpris si l'on considère combien de difficultés a dû ren-
» contrer une opinion qui choquait tous les sens, une opi-
» nion en opposition avec toutes les idées reçues, et qui
» manquait encore des preuves mathématiques et des preuves
» d'observation qui l'ont fortifiée depuis. Il arriva que,
» parmi les nombreux systèmes que reçut ou que créa
» l'imagination impatiente de la Grèce, la vérité parut, le
» système le moins probable fut celui qui obtint le moins
» de faveur. Comment, en effet, persuader à un homme qui
» repose tranquillement dans son lit, qu'il est entraîné par un
» mouvement continuel et rapide ? Pythagore avait élevé
» la science trop haut ; son siècle n'a pu le comprendre.
» Le temps n'était pas encore arrivé où la vérité devait
» triompher de tous les préjugés et de toutes les passions.
» L'Astronomie devait s[illegible] encore bien de [illegible]nations
» dans l'Ecole d'Al[illegible] en Arabie [illegible] de de-
» venir une scienc[illegible] immu[illegible]

M. Girard, e[illegible]tant se[illegible]*ns sur la prédilection de* [illegible] *sur les* [illegible] *ositives*, nous fait re[illegible] que [illegible]ux an-
» ciennes [illegible] histo[illegible] e le mouve-
» ment [illegible] ter[illegible] vo[illegible]
» siècl[illegible] ré[illegible]
» Ph[illegible]

» les sciences exactes faire prédominer leur empire. » L'auteur ensuite peint la différence de position qui existe entre celui qui, dans le silence du cabinet, s'enfonce dans les abstractions scientifiques, et celui qui, au contraire, dans ses jeunes années, suit les routes fleuries que déroule devant lui son imagination : le premier obtient la récompense des travaux de toute sa vie, si à la fin de sa carrière il est parvenu à surprendre un seul secret à la nature si abondante et si variée dans ses mystères. « Avec les sciences exactes, » ajoute-t-il, point d'hypothèses plus ou moins ingénieuses » si elles ne sont accompagnées de leur application à des » faits, et point de faits que l'on regarde comme impor- » tans à constater s'ils ne sont appuyés sur des théories. » Tel est, en effet, le goût dominant de notre siècle pour » les connaissances positives, que d'une part on s'attache » peu aux théories, si la pratique ne vient pas en quelque » sorte leur donner la vie, et d'un autre côté on néglige » les faits, quelqu'évidens qu'ils soient, lorsque le raison- » nement est impuissant pour les concevoir. Les théories » sans les faits sont des chimères privées d'existence, et les » faits sans les théories ressemblent à ces météores lumineux » qui, après avoir brillé momentanément à nos yeux, dis- » paraissent sans laisser aucune trace de leur passage, ni » aucune certitude de leur retour. » On suit avec intérêt l'auteur dans l'énumération des faits qui viennent à l'appui de ces principes. Pourquoi, par exemple, le magnétisme animal trouve-t-il tant d'incrédules et soulève-t-il autant de détracteurs, malgré l'existence des faits qui ont été vus, produits, éprouvés par des personnes dignes de foi ? C'est parce qu'ils ne peuvent s'expliquer par le raisonnement, et n'ont pas une théorie fixe pour base. M. Girard fait remar-

quer ensuite que les erreurs se répandent avec promptitude, tandis que les vérités sont souvent lentes à s'établir : mais si ceux qui les découvrent sont quelquefois la risée de l'ignorance, d'un autre côté la conviction de la bonté de son œuvre donne au génie la même fermeté que l'innocence donne à l'accusé pour braver l'oppression et l'injustice. « C'est ainsi, ajoute l'auteur, que Galilée, jetté dans les » cachots de l'inquisition, loin de se laisser abattre sous le » poids de ses fers, soulève sa chaîne qui l'aide à tracer » sur le mur de la prison la figure de la terre avec ces mots » consacrés par l'histoire : *Et cependant elle tourne !* »

Cette propension du siècle où vivait Galilée à rejeter les propositions nouvelles comme fruit de l'erreur, n'a pas eu toujours d'aussi funestes résultats pour leurs auteurs ; notre Collègue cite à l'appui, l'acquittement de l'Anglais Ellis, qui, accusé d'un crime capital, fut renvoyé absous pour cause de démence ; son défenseur avait présenté en faveur de son opinion, un écrit où Ellis soutenait que le soleil n'était pas un corps lumineux par lui même, et cependant ce système est professé de nos jours par M. Arago et d'autres Astronomes, qui sont d'avis que le soleil est un corps solide et opaque, entouré, à une grande distance, d'une atmosphère qui seule est lumineuse et incandescente. Passant ensuite aux périls nombreux qu'affrontent les savans modernes, qu'aucun obstacle ne peut arrêter pour constater, par des expériences, les résultats que leur génie avait prévus, M. Girard nous peint Gay-Lussac se confiant à une frêle nacelle, dans les régions aériennes, pour bien démontrer que les couches atmosphériques sont moins denses à mesure qu'elles s'éloignent de la terre, et que le froid augmente à mesure qu'on s'élève, à cause du peu de den-

sité de l'air qui n'intercepte qu'une faible partie de la chaleur solaire : il cite également les efforts de l'Angleterre pour découvrir le passage Nord-Ouest, et s'avancer le plus près possible du pôle boréal. Après avoir bien établi que toutes les sciences sont redevables de leurs rapides progrès au développement des théories par les faits et les expériences, il remarque que réciproquement, de l'observation des faits, on a déduit des théories, et l'on a fait une science, par exemple, de l'économie politique, pour apprendre comment se forment, se distribuent et se consomment les richesses des nations. L'auteur, après de judicieux développemens sur cette science intéressante, pense toutefois que : « l'économie politique ne pouvant s'appuyer que sur un petit nombre de règles fixes et invariables, ne sera long-temps encore qu'une science conjecturale. » Il termine ses observations par quelques mots sur les progrès des sciences historiques. Il cite comme y ayant particulièrement contribué, MM. *Angello-Maï*, purifiant les textes de quelques auteurs profanes, des surcharges de certains calligraphes du moyen âge, et restituant à la lumière des ouvrages qui semblaient avoir disparu pour jamais dans la nuit des siècles; *Champollion* le jeune, au moyen de la découverte des caractères de l'écriture égyptienne, imprimant une date à chaque monument, soit de l'époque des dominations successives des Perses, des Grecs et des Romains, soit de l'époque égyptienne proprement dite, et dissipant le prestige de cette antiquité merveilleuse, que l'on attribuait à certains zodiaques et à certains temples de l'Egypte. « Une aussi belle découverte, ajoute-t-il, qui apparaît de nos jours comme un fanal destiné à éclairer l'histoire des siècles passés, deviendra elle-même un monument que les siècles

» futurs éleveront à la mémoire du nôtre. » M. Girard, après avoir insisté sur l'importance du rôle d'un historien, ajoute que : « dans la plupart de nos provinces, des » hommes érudits, dont on ne saurait trop louer le zèle, » s'attachent à dissiper les ténèbres qui couvrent le ber- » ceau du pays qu'ils habitent, à expliquer les antiques » monumens qu'il recèle; et souvent telle découverte qui » ne paraissait offrir qu'un intérêt local, vient éclairer un » point de l'histoire générale de leur patrie. »

Félicitons-nous, Messieurs, de posséder parmi nous un de ces hommes que M. Girard signale à notre estime. M. De la Lande n'a épargné ni soins ni veilles pour rendre à notre ville son ancienne célébrité, à l'exclusion d'Amiens qui prétendait se l'approprier. Comme nous l'avons vu dans le préambule de son premier Mémoire sur *Samarobriva*, il a été obligé de faire violence à une prévention qui eût été bien naturelle (puisqu'il est né dans le département de la Somme); mais l'évidence des faits l'a emporté chez lui sur sa première opinion. Vous vous rappelez, Messieurs, cette intéressante Dissertation sur *Samarobriva*, fruit des recherches et des méditations de notre laborieux Collègue : la question y est traitée de telle sorte, et appuyée de tant de témoignages irrécusables, qu'il était impossible que cet ensemble de preuves n'entrainât pas la conviction des plus opiniâtres adversaires : cependant, dans un Mémoire lu à la Société académique de Douay, M. *Bruneau* cherche à réfuter M. De la Lande, et à revendiquer pour Amiens le nom glorieux de *Samarobriva*. On voit toutefois à la faiblesse de ses argumens qu'il ne discute qu'en désespoir de cause et pour ne pas avoir l'air de céder trop légèrement : semblable à cet ennemi qui, forcé de se retirer devant des

forces supérieures, laisse entendre de loin en loin quelques coups de feu, sans espoir de succès, mais pour qu'on ne puisse lui reprocher d'avoir abandonné trop facilement le terrain, en refusant le combat. Le premier point que M. *Bruneau* cherche à combattre, est la position des camps. M. De la Lande les établit d'une manière incontestable; savoir : celui de Fabius, vers Cassel, celui de Sabinus, près de Namur, celui de Labienus, à Maquenoise, où les géographes le placent sur les cartes de la Gaule-Belgique, sous les mots de *Labieni castra;* le camp de Plancus au Vieux-Laon, près Reims; le camp de Cicéron, placé entre Audenarde et Bruxelles, est marqué exactement à cette place par Ortelius, entr'autres, par les mots *Ciceronis castra;* enfin le camp de Crassus, à Condren. Mais ce sont surtout ces distances entre les camps, indiquées par César, qui sont un argument terrible qu'on voudrait bien faire disparaître. Comment, en effet, placer le camp de Cicéron à Tournay, lorsque César le place à 50 mille pas du camp de Sabinus et non pas à 25 mille pas? En éloignant encore le camp de Cicéron de celui de Labienus, on trouve 80 mille pas, tandis qu'il ne doit y en avoir que 60 mille : voilà de ces obstacles qui ne peuvent être levés par de simples dénégations. Quand aux trois camps placés dans le *Belgium* et autour de *Samarobriva*, par César, après la victoire, M. *Bruneau* n'y oppose que des réflexions générales; seulement il dit : « Qu'*il n'est peut-être pas de ville autour de » laquelle, dans un rayon de cinq ou six lieues, l'on ne » peut reconnaître l'emplacement de plusieurs camps ro- » mains.* » Cette idée est certainement trop exagérée; les camps romains ne sont pas aussi communs : ceux dont M. De la Lande trace la position autour de St-Quentin,

se trouvent placés exactement dans le système et d'après les principes de la castramétation romaine. Les autres observations de M. *Bruneau* se trouvent reproduites dans une critique d'un Membre de l'Académie d'Amiens, et combattues par un nouveau Mémoire de notre Collègue; et pour ne pas vous fatiguer par une double citation, nous passons à cette critique, ou plutôt à cette série de dénégations. Toutefois, rendons hommage ici, avec M. De la Lande, à l'érudition dont a fait preuve M. *Bruneau*, à la pureté, la convenance et la précision de son style, et à la délicatesse qu'il a apportée dans la discussion. Vient ensuite M. *Rigollot* qui prétend être parvenu à tout réfuter et à ne laisser après lui qu'à passer condamnation. On est tenté, à la lecture de son mémoire, de prendre sa réfutation pour une plaisanterie, à cause de l'aplomb avec lequel l'auteur émet des assertions qu'il soutient sans les accompagner de preuves suffisantes. Aussi pourrait-on croire que M. *Rigollot* n'a pas écrit de conviction, ou plutôt qu'il n'a écrit, comme il l'annonce lui-même dans son préambule, que parce qu'il avait été chargé par l'Académie d'Amiens du soin de répondre. Nous avons remarqué, avec regret d'ailleurs, que l'auteur ne s'était pas toujours renfermé dans les bornes d'une réfutation mesurée dont M. De la Lande lui avait donné l'exemple. Il se sert d'expressions quelquefois amères, souvent fort désobligeantes pour notre Collègue, et toujours inutiles dans une bonne cause. Vous en jugerez par cette phrase : « *Mais pour faire valoir son système*, M. De » la Lande *ne tient nul compte des distances, déplace à* » *son gré les villes, torture la géographie et fait mentir* » *les chiffres.* » Aussi, Messieurs, nous serions-nous dispensé d'appeler votre attention sur cet Ouvrage, si M. De la Lande,

dansun nouveau Mémoire sur *Samarobriva*, n'eût jugé à propos d'opposer une masse de preuves décisives à l'échafaudage de conjectures de M. *Rigollot*. Suivons l'ordre qu'à établi ce dernier; il place d'abord la légion romaine, commandée par Sabinus et Cotta, à *Atuatuca*, chez les Eburones, ville qui a porté plus tard le nom de *Tongres*, sous lequel elle est connue aujourd'hui. Il fait remarquer que les 100 mille pas de distance, sur lesquels notre Collègue fonde ses argumens, étant insuffisans, ne peuvent pas plus s'appliquer à St-Quentin qu'à Amiens. M. De la Lande établit au contraire, d'une manière précise et par le texte même de César, que la position d'*Atuatuca*, où Sabinus et Cotta avaient déjà passé leurs quartiers d'hiver l'année précédente, n'était pas chez les Eburons, mais bien sur la frontière, au milieu de la frontière des Eburons : *Ad fines regni, in mediis Eburonum finibus.* Ce camp était nécessairement chez les *Atuatici*, limitrophes des *Eburones*; chez les peuples de Namur, dans les environs de la ville capitale de ces peuples, et peut-être à Namur même, cet *oppidum atuaticorum*, placé au confluent de la Sambre et de la Meuse, rivière qui séparaient les *Atuatici* des *Eburones*. Voilà donc retrouvée cette distance de 100 mille pas, qui s'applique à St-Quentin seulement; distance que M. *Rigollot*, en fixant Atuatuca à Tongres, ne voulait pas rencontrer. « César a » besoin d'être lu avec l'attention la plus suivie, dit M. De la » Lande; c'est un auteur original qui porte en lui-même » ses autorités et ses preuves, et qui les reproduit dans » son ensemble et dans ses détails. Aussi les questions que » soulève son texte ne peuvent-elles se résoudre que par » lui-même; c'est autant dire avec le compas à la main » qu'il faut le suivre et l'étudier. » Poursuivons les objec-

tions de M. *Rigollot* et les réfutations victorieuses de son adversaire :

Le premier, dans l'intérêt de son opinion, pense que le nombre 100, indiqué dans les commentaires, est fautif, non par le fait de César, mais par celui des copistes qui l'ont altéré en le transcrivant. « *La plupart des commentateurs,* » *dit-il, en ont fait la remarque; ils ont observé que* » 80 *mille pas conviendraient bien mieux.* » Comme le fait observer notre Collègue, ce raisonnement est commode. Parce qu'un nombre convient mieux qu'un autre pour satisfaire une opinion, dire que les copistes de César se sont trompés, c'est, à notre avis, trancher la question d'une manière bien étrange. M. De la Lande prouve enfin, d'après la position de deux autres camps, l'un chez les *Remi*, l'autre chez les *Nervii*, que le camp d'*Atuatuca* était bien chez les *Atuatici* et non pas à Tongres. M. *Rigollot* lui reproche de placer *Samarobriva* à St-Quentin, lorsque les anciens monumens géographiques s'accordent à la placer à Amiens. Ces monumens géographiques, invoqués par le Critique, sont : Ptolémée, l'Itinéraire d'Antonin, et la Table de Peutinger. M. De la Lande oppose à ces titres l'autorité du savant abbé Belley, qui est d'avis que Ptolémée est très-inexact dans sa description de la Gaule-Belgique. Bergier, dans son Histoire des grands chemins romains, et Cluvier, dans son ancienne Germanie, attribuent l'itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger au même auteur Ammien Marcellin, lequel écrivait vers 370 à 380 sous le règne de Théodose. Notre Collègue cite de Bergier l'extrait suivant de l'*Itinéraire d'Antonin*, où Amiens est désignée par *Ambianos*.

Route de Reims à Amiens, en passant par Noyon.

DUROCORTORUM,
SUESSONAS,
NOVIOMAGUM,
AMBIANOS,

Il cite également l'itinéraire qui suit, extrait de la carte de Peutinger :

De Reims à Samarobriva, sans passer par Noyon.

DUROCORTORO,
AUGUSTA SUESSIONUM,
LURA,
RODIUM,
SETUCIS,
SAMAROBRIVA.

Il cite enfin l'itinéraire inverse suivant, extrait de la même carte et rapporté par Adrien de Valois, dans sa *Notitia Galliarum.*

De St-Quentin à Soissons.

AUGUSTA VEROMANDUORUM, (qui est bien St-Quentin).
SETUCIS,
RODIUM,
LURA,
AUGUSTA SUESSIONUM.

Ce sont bien les mêmes lieux intermédiaires, le même chemin : *Augusta Veromanduorum* occupe bien la même place que Samarobriva de l'extrait précédent : notre Collègue en induit naturellement que *Samarobriva* est bien la même qu'*Augusta Veromanduorum*, St-Quentin.

M. DE LA LANDE aborde ensuite le reproche qui lui est fait par M. *Rigollot*, d'avoir indiqué arbitrairement les campemens des légions de César. Notre Collègue, cependant, toujours César à la main, retrouve ces camps ; savoir : l'un

à Cassel (il n'est pas contesté), un autre à *Condren*, qui est, ainsi que César l'indique, à 8 lieues de *Samarobrive* et sur les frontières des *Bellovaci*; celui de Cicéron, entre Audenarde et Bruxelles, ainsi que l'indique la carte d'Ortelius; celui de *Sabinus* et *Cotta* où il l'a indiqué plus haut, et enfin celui de *Labienus*, à Maquenoise, où il existe encore, et où, sous les mots de *Labieni castra*, Ortelius et Sanson l'indiquent sur leurs cartes. Les distances respectives, fixées positivement par César, se retrouvent entre ces camps. Quant aux trois camps du Belgium, ils ont trouvé naturellement leurs places; l'un, comme nous l'avons dit, à *Condren*, les deux autres au *Vieux-Laon* et à *Vermand* : ces deux derniers existent encore; celui de Vermand surtout est d'une rare conservation : le succès des fouilles que vous y avez pratiquées a déjà éveillé vos méditations. Que nous présente-t-on à Amiens qui vienne contre-balancer un système fondé sur le texte même de César? Que vient opposer M. *Rigollot* à l'existence de nos monumens? De simples dénégations... Il reproche, il est vrai, à M. De la Lande, de s'être appuyé sur d'obscurs commentateurs; et lui, M. *Rigollot*, ne désigne ces commentateurs et n'en parle que pour donner leur acte de naissance ou de décès.

Le reproche suivant, de M. *Rigollot*, est un des plus saillans de son Mémoire. *L'existence simultanée de Samarobriva et d'Augusta Veromandorum dans l'itinéraire et dans la carte, et cela à la place respective que ces villes occupent sur des chemins dont on peut suivre encore les traces, doit trancher absolument la question de savoir à qui appartient le nom de Samarobriva; question qui, d'ailleurs, n'en a jamais été une pour les personnes impartiales. Nous avons vu comment* M. De la Lande *l'a esquivée*

en confondant et la nature et la date de ces monumens. M. De la Lande repousse victorieusement cette objection; mais, ce qu'il y a de plus piquant, c'est que M. *Rigollot* lui avait épargné ce soin, page 23 de son mémoire, où il dit : *De-là il arriva que sur les copies de ces itinéraires une ville put se trouver sur une route construite depuis longtemps avec son ancien nom, et avec une dénomination nouvelle sur une route plus récente.* M. De la Lande établit d'une manière décisive, qu'Amiens ne portait, comme une grande partie des villes de la Gaule, que le nom de son peuple *Ambiani.* Il cite à l'appui de son opinion le Code Théodosien, Ammien Marcellin, les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et enfin une Médaille romaine, du règne de Magnence. portant pour exergue l'abréviation A M B ; médaille dont il est possesseur et dont il tire cette conséquence, que sous le règne de Magnence, 16 ans avant celui de Gratien, qui donna à Amiens le nom de *Ambianum*, cette ville ne s'appelait pas *Samarobriva.*

Abordons enfin la réponse de notre Collègue au dernier grief qui lui est reproché; une analyse ne pourrait qu'affaiblir le texte, nous allons laisser parler les Auteurs.

Puisque M. De la Lande, *dit en terminant* M. Rigollot, *pour montrer l'ancienne prééminence de la capitale du Vermandois, s'appuie des actes du Martyre de St-Quentin, actes très-anciens, quoiqu'on ne puisse assurer qu'ils soient authentiques, pourquoi ne me serait-il pas permis de les citer aussi : or, dans un vieux* Manuscrit du 13e siècle, *où cette légende est versifiée, on trouve ces vers, auxquels il aurait dû faire plus d'attention :*

Intereà adgrediens urbem, quæ florida Gallos,
Extiterat, quondàm nomen Samarobria gestans,
Ambianum, quam nunc, mutato nomine, dicunt.

« M. *Rigollot* a-t-il voulu finir par une plaisanterie ? répond » M. De la Lande, je suis tenté de le croire ; car il n'a » sûrement pas voulu nous donner comme une preuve, les » idées poétiques d'un chanoine du 13e siècle, qui, comme » tant d'autres, a trouvé sur des cartes, et non dans des » actes, la prétendue position de Samarobrive. »

« Nous lui opposerions bien d'autres vers de la même » espèce, de la même époque et en sens opposé, mais ce » ne serait pas répondre. Abordons le reproche : »

« Je commence par déclarer que je n'ai pas lu les actes » du Martyre de St-Quentin ; je ne les ai cités nulle part ; » je ne me suis pas appuyé sur eux : je me suis appuyé sur » l'histoire. Et, si je les avais consultés, ces actes, je les » aurais trouvés écrits en prose, et datés du 4e siècle ; » comment alors aurais-je pu y rencontrer des vers ? et, qui » plus est, des vers fabriqués 900 ans après, et retrouvés » dans un vieux manuscrit de l'église de Reims. La réponse » est toute faite ! et on voit bien que M. *Rigollot* n'a pas » lu, plus que moi, les actes qu'il invoque. Nous lui dirions » bien où il a trouvé ses trois vers isolés ; nous lui dirions » bien encore ce qu'il a dû lire dans le paragraphe qui » suit immédiatement, et qui est tout en faveur de notre » cause ; mais la question n'est pas là, et il est bien temps » de terminer une discussion déjà trop longue. Il ne nous » reste qu'à insister su la prééminence de la capitale du » Vermandois. »

« Nous avons dit, dans un précédent mémoire, qu'il » n'échapperait à personne de reconnaître le rang qu'a- » vaient occupé les deux villes d'Amiens et St-Quentin, » pendant la domination romaine ; et, pour faire apprécier » leur position respective, nous avons été chercher nos

» preuves dans l'Histoire générale, dans l'Histoire du
» pays et dans les Mémoires particuliers. C'est à ces sources
» précieuses que nous avons puisé la certitude que l'*Au-*
» *gusta* des *Veromandui* fut une ville du premier ordre, sous
» l'Empire; qu'elle fut le siége d'un Sénat et d'un pre-
» mier Ministre de la religion; qu'un tribunal supérieur y
» fut établi, et que ce fut devant ce tribunal que le che-
» valier *Quintinus*, fils d'un sénateur romain, fut *amené*
» d'*Amiens, où la première instruction s'était faite;*
» j'insiste sur ces mots : *amené* d'*Amiens, où la première*
» *instruction s'était faite*, pour être jugé par le préfet du
» prétoire, *Rictius Varus*, qui exerçait alors, dans *Au-*
» *gusta*, sa juridiction avec appareil et solennité. Je ferai
» remarquer que les expressions dont je viens de me servir,
» sont telles que je les ai puisées dans les Mémoires de l'Aca-
» démie des Inscriptions. »

« D'après cela, il nous était bien permis de parler de
» la prééminence de l'ancienne capitale du Vermandois.
» Cette prééminence était d'ailleurs nécessaire à rappeler :
» elle venait fortifier des raisonnemens qui tendaient à ré-
» tablir une vérité historique, et son souvenir, aujourd'hui
» encore, ajoute à cette opinion : que la ville de St-Quen-
» tin a été successivement *Samarobriva*, sous les Gau-
» lois, nos pères, *Augusta Veromanduorum*, sous les
» Romains. Et, plus affermis que jamais dans notre opi-
» nion, nous aimons à ajouter : Oui, les titres primitifs
» de notre antique cité sont signés par César, dans ses
» immortels Commentaires; et, avec les écrits et la mémoire
» de ce grand homme, ils arriveront à nos derniers neveux ! »

L'opinion de M. *Rigollot*, n'étant appuyée sur aucune preuve historique ou monumentale, tombe d'elle-même :

elle a cela d'avantageux qu'elle a provoqué, de la part de notre Collègue, de nouvelles preuves qui viennent corroborer celles qui avaient été déjà produites, et qui établissent d'une manière irréfragable que la ville de St-Quentin est bien l'ancienne *Samarobriva* de César.

Messieurs, il n'est pas donné à tout le monde d'écrire l'histoire. Ainsi que nous l'avons dit; il faut écrire par conviction et posséder pour cela des dispositions particulières que la nature n'a pas accordées à tous. Reconnaissons la justesse des observations d'un de nos célèbres publicistes (Constitutionnel du 2 août 1827). *L'art de retrouver un temps qui n'est plus, l'art des fouilles historiques, si l'on peut dire, est l'un des plus difficiles qui existent; il exige de l'ardeur, et ce qu'il y a de plus contraire à l'ardeur, la patience; une vive curiosité peut seule donner ces qualités contraires, et cette curiosité ne provient elle-même que du genre d'intelligence que nous avons qualifié de génie historique. Ce que l'on conçoit bien, on a un plaisir infini à l'étudier : on éprouve une jouissance extrême à recomposer un ensemble qui n'est plus, à en retrouver les débris épars, à les chercher partout; et quand on les voit se rapporter l'un à l'autre on a une satisfaction qui dédommage de toutes les peines.*

Mais, si ces dispositions sont essentielles chez un historien, il est encore une condition importante qu'il doit remplir, c'est d'avoir des connaissances approfondies en Géographie. Notre Collègue, M. Simonin, l'a très-bien senti; aussi l'a-t-il judicieusement fait observer dans son mémoire *sur l'utilité et l'importance des sciences géographiques*, où il dit : « Que la Géographie, compagne fidèle de l'His-» toire, nous prête une lumière indispensable pour nous

» guider dans le détail des invasions, des conquêtes et des » révolutions opérées par les différentes nations; sans elle » l'histoire entière, et particulièrement celle du moyen âge, » alors où les empires succédaient si rapidement aux empires, » ne se présente plus à nos esprits que sous la forme d'un » songe agréable ou pénible, qui, après avoir fait sur nous » une vive impression, disparaît bientôt sans laisser souvent » aucune trace de son passage. » L'auteur pense avec raison que l'étude de l'histoire est attrayante par elle-même; mais quel intérêt trouvera celui qui l'étudie, dans les événemens les plus importans, s'il est dépourvu de connaissances géographiques; dans les conquêtes d'Alexandre, par exemple, dans l'agrandissement progressif des Romains, dans la chute de leur immense empire, etc. « Par la géo- » graphie, dit notre Collègue, autant que par l'histoire, » nous aimons à trouver dans cette terre immortelle, où se » signalèrent jadis les Miltiade, les Léonidas, les Thémis- » tocle; dans cette terre qui dévorait autrefois les peuplades » de barbares et d'esclaves que l'ambition et le despotisme » des Rois traînait aveuglément à sa suite, nous aimons à » trouver, dis-je, celle où s'illustrent maintenant les » Canaris, les Démétrius et les Botzaris; celle où l'amour » de l'indépendance et de la gloire est assez fort pour » résister à tout ce que la férocité de la tyrannie met en » œuvre pour ravir à des infortunés la liberté qu'ils de- » vaient hériter de leurs ancêtres. Par elle enfin nous » voyons que les ressources des malheureux Grecs contre » leurs oppresseurs, sont aujourd'hui moins nombreuses » encore qu'elles ne le furent jadis : puisque la Grèce » moderne se trouve circonscrite dans des limites plus » étroites que celles où se vit renfermée la Grèce ancienne;

» puisqu'aussi la Turquie, sa rivale, ne comprend pas une » étendue de pays moins vaste, que le grand empire des » Perses n'en posséda autrefois. »

M. Simonin pense que ce n'est pas sans fondement qu'on s'est plaint de ce que généralement dans les colléges on s'occupait trop légèrement de l'étude de la Géographie : il arrivait que l'Histoire était enseignée avec peu de fruit; aussi a-t-on vu que plus d'un élève est sorti de ses classes, sans connaître souvent les faits les plus généraux de sa nation; que toute l'histoire du Bas-Empire et des siècles modernes était même inconnue au plus grand nombre. L'université l'a bien senti et a obvié à cette lacune de l'instruction, en attachant aux établissemens publics les plus importans des professeurs uniquement chargés d'enseigner ces deux sciences. L'auteur entre dans des détails très-intéressans sur les inconvéniens que présente l'étude de la Géographie, d'après les systèmes adoptés dans les classes. Il signale un vide qui reste à remplir dans presque tous les livres de géographie du Moyen-Age; il est d'avis que l'ignorance trop universelle où on est de la géographie de cette époque contribue singulièrement à inspirer du dégoût pour la partie de l'histoire qui s'y rapporte. Si le lecteur ne sait où placer les différentes et successives invasions des Goths, des Francs, des Arabes, des Turcs, qu'a-t-il à faire de leur histoire qui n'est plus pour lui que confusion et obscurité, qui ne fait que surcharger sa mémoire sans développer son jugement?

Notre Collègue, pour parer à cette imperfection des ouvrages élémentaires, serait d'avis que l'étude de la Géographie marchât de front avec l'étude de l'Histoire, en faisant partir l'une et l'autre des faits les plus éloignés de notre époque,

en passant progressivement par toutes les phases de l'existence des peuples qu'on étudie; en examinant par exemple, en même temps que l'histoire des Egyptiens, des Assyriens, des Perses, des Romains, des barbares et des peuples modernes, les divisions les plus importantes de leurs royaumes, leurs limites, leurs accroissemens ou leurs pertes. Pour faciliter l'emploi de la méthode qu'il développe, M. Simonin voudrait que, loin de dénaturer les dénominations géographiques employées par les anciens historiens, on les conservât, au contraire, avec le plus inviolable respect. Il désirerait aussi que, dans la traduction des anciens écrivains, on conservât scrupuleusement les désinences particulières à la langue de l'auteur qu'on traduirait. Il termine par remarquer que, d'après la manie des peuples modernes de donner à un même pays, chacun, des dénominations différentes; en examinant les atlas géographiques des divers pays, on n'y trouve pour ainsi dire de commun que la configuration semblable des mêmes parties du globe; on rencontre à peine quelques termes qui soient les mêmes dans toutes les cartes. Il voudrait enfin, qu'à défaut d'unité de prononciation, on pût trouver sur toutes les cartes géographiques, de quelque nation qu'elles fussent, une unité d'écriture telle que, par exemple, celui qui aurait appris la géographie de l'Europe dans des cartes françaises ne fût pas obligé d'en recommencer l'étude, s'il voulait l'examiner dans des cartes étrangères.

Toutefois, si la connaissance de l'Histoire et de la Géographie font partie essentielle de l'éducation des jeunes gens, l'étude de ces deux sciences, dans le siècle où nous vivons, doit entrer aussi dans l'éducation des demoiselles. C'est l'avis que notre Collègue, M. D'Estrées, vous a pré-

senté dans ses *Observations sur l'Education des Demoiselles.* Ce discours, écrit avec une parfaite connaissance de la matière, est rempli de vues et de réflexions toutes paternelles. « Une femme, dit-il, qui mettrait en première ligne les » sciences et les arts, négligeant les soins de sa famille et » ceux de son ménage, se couvrirait du dernier ridicule; » mais, plus sages sur ce point que nos devanciers, nous » avons senti qu'il fallait que nos compagnes fussent des » femmes instruites; et habitués que nous sommes à trouver » chez elles des esprits plus cultivés, le rire de l'ironie ne » vient point errer sur nos lèvres au seul mot de femmes » savantes. Etre parfaitement instruite sur sa religion; bien » posséder sa langue, l'arithmétique; avoir une connais- » sance assez étendue de l'Histoire et de la Géographie; » ajouter à ces études une langue étrangère, la musique et » le dessin, voilà ce qui constitue l'éducation qui doit être » donnée aujourd'hui aux femmes. » L'auteur, à la suite de ces observations, trace des principes d'économie domestique qui complètent son système d'éducation.

M. Quénescourt, dans ses considérations sur le même sujet, expose l'influence de l'éducation sur le bonheur domestique. Il signale les motifs qui contribuent à la vicier, et trace avec des couleurs sombres, mais vraies, le résultat déplorable de celle qui est compromise quelquefois par la vanité, presque toujours par la faiblesse des parens. Il développe sa méthode, qu'il pense devoir parer à ces inconvéniens capitaux, et est d'avis que dans un pensionnat on peut atteindre ce but avec plus de succès.

Parmi les avantages que nos deux Collègues font résulter de l'éducation publique, nous devons compter en première ligne l'éducation physique des enfans.

« Efforçons-nous de cultiver, d'accroître les forces du » corps en même temps que nous ornons l'esprit, » lisons-nous dans le Mémoire du Docteur Bourbier, ayant pour titre *De l'Education physique des Enfans.* Dans ce morceau, l'auteur présente avec développement les préceptes qu'il puise dans les usages des anciens, pour démontrer les avantages d'une éducation mâle; il insiste avec raison sur l'influence des exercices gymnastiques; exercices dont l'excellence est tellement avérée de nos jours, qu'à l'exemple d'un prince de la famille Royale, les personnages de la plus haute distinction envoient leurs enfans à l'école gymnastique établie à Paris, et dirigée avec le plus grand succès par le Colonel Amoros. L'éducation de l'autre sexe est également l'objet de la sollicitude de notre Collègue. « Un » corps sain et robuste, dit-il, n'est pas moins nécessaire à » la femme qui doit un jour, sinon s'associer à tous nos » travaux, du moins nous donner des enfans bien constitués. »

Nous pensons, comme le Docteur Bourbier, que ce but important ne doit pas être négligé un seul instant à l'égard de celles que la nature appelle à remplir ces fonctions si belles et si douces, et en même temps si pénibles, de mère.

Ce n'est toutefois qu'à l'influence de leur imagination sur les organes, et nullement à la constitution physique, que notre Collègue, le Docteur Desains, attribue les phénomènes extraordinaires qu'il signale dans sa notice *Sur l'effet de l'imagination des femmes enceintes,* phénomènes qu'il justifie par une infinité de faits qui, ne pouvant s'expliquer par aucune théorie, sont niés par presque tous les physiologistes, malgré l'autorité de Voltaire.

Nous avons entendu avec intérêt un Discours dans lequel M. Ch. Lemaire, s'élevant aux plus hautes considéra-

tions morales et philosophiques, s'attache à combattre la doctrine de l'Athéisme, et démontre qu'elle est inutile aux sciences et funeste à l'homme et à la société.

M. Merlin vous avait entretenu, l'année dernière, de l'admirable dévouement du Docteur *Chervin*, et de l'impression profonde qu'avait produite la nouvelle de sa mort dans les lieux où, dans l'intérêt de l'humanité, il avait fait ses terribles expériences. Il vit, Messieurs, il est de retour, ainsi que votre Collègue vous en informait dans sa notice *Sur le Docteur Chervin*; et peut-être les documens qu'il a fournis opéreront-ils une révolution en Médecine, sur la question si controversée de la contagion ou non contagion de la fièvre jaune, fléau terrible et endémique aux Antilles, et contre lequel viennent échouer tous les moyens curatifs. C'est le principe qu'il faut détruire; et comment parvenir à purger une masse considérable de l'atmosphère des causes d'infection qui s'y trouvent disséminées? Cependant, ainsi que le remarque M. *Orfila*, ce sont moins peut-être les substances désinfectantes qui nous manquent que leur mode d'emploi. Pouvons-nous jamais nous flatter de les appliquer à des régions aussi élevées? Toutefois, pour détruire une infection dont les causes sont accidentelles, pour assainir, par exemple, un vaisseau monté d'un nombreux équipage, une prison encombrée de malheureux, un hôpital, on emploie avec succès les chlorures de chaux, et le chlorure de soude. Notre Collègue, M. Merlin, dans son Discours *Sur le Chlore*, et ses *principales applications*, nous rappelle que la propriété désinfectante du chlore résulte de son affinité pour l'hydrogène dont il purge l'air, lorsqu'il en est chargé. C'est encore à cette même affinité qu'est due la propriété décolorante du chlore, sur laquelle

est basée la théorie du blanchiment des toiles de lin, de chanvre et de coton. Le chlore est également employé avec succès dans certains cas d'asphyxie. Notre Collègue fait ressortir les avantages que retirent les fabricans de soude, de la conservation de l'acide hydrochlorique, qu'ils étaient obligés de détourner autrefois, et qu'ils recueillent avec soin aujourd'hui pour l'employer principalement, dans le commerce, à extraire la gélatine des os, à faire la teinture, etc.

L'auteur pense que la découverte du chlore doit être rangée parmi les plus importantes que nous devions à la Chimie moderne.

Sœur de la Chimie, la Physique a trouvé un habile interprète en la personne de M. Bailly de Merlieux, Avocat à la Cour royale de Paris, l'un de vos Membres-correspondans. Dans leur rapport, MM. Bourbier et Héré vous ont fait apprécier tout le mérite de son *Résumé de Physique*, dont il a fait hommage à la Société. Nos deux Collègues nous apprennent que la première partie, *Des Corps pondérables*, et la deuxième partie, *Des Corps impondérables*, qui composent cet ouvrage, sont écrites avec talent et avec une parfaite connaissance du sujet : aussi, sur leurs conclusions, des remercîmens ont-ils été adressés à notre Correspondant. M. Héré fait précéder son Rapport de quelques réflexions sur le mérite des résumés en général, mérite que le langage de quelques détracteurs ne parviendra pas à affaiblir. Vous avez ordonné l'impression d'un autre Rapport fait par M. Héré, au nom de votre première Section, sur l'ouvrage qui vous a été adressé par votre Correspondant, M. Ch. Dupin, et qui a pour titre : *Situation progressive des forces productives de la France depuis*

1814, et dont vous avez remercié l'auteur. Un autre de vos Membres correspondans les plus distingués, M. De Molhon, vous a envoyé le volume d'*Archéologie* de l'Encyclopédie portative, qui a donné lieu à un Rapport de notre Collègue, M. De la Lande. L'auteur de ce Rapport, après avoir, dans son préambule, exposé le plan et la division de l'ouvrage, nous fait sentir toute l'importance de ce traité élémentaire qui manquait à la science, et dont notre Collègue attend le plus grand succès. M. De la Lande fait cependant la part de la critique, et nous signale quelques inexactitudes qu'il rectifie avec preuves, mais en même temps avec cette modestie qui accompagne toujours le savoir. Il termine son Rapport par la demande qu'il fait du dépôt de cet ouvrage à votre bibliothèque dont il doit être un des plus précieux ornemens.

M. Gavet, dans son Mémoire *Sur le Divorce*, après avoir établi qu'il existait chez les anciens, examine rapidement la législation française sur cette matière, et passe successivement en revue les lois qui ont admis le divorce sans précautions et sans réserves, celles qui l'ont autorisé, mais avec de salutaires entraves, et celle enfin qui en a prononcé l'abolition pure et simple.

Avant de passer aux matières qui font l'objet de la seconde partie, nous vous rappellerons, Messieurs, que ce qui doit surtout vous flatter, c'est l'empressement avec lequel plusieurs de nos Compatriotes vous ont communiqué les observations qu'ils ont faites dans l'intérêt des sciences. M. *Minart*, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à St-Quentin, vous a présenté un Mémoire à l'appui de la découverte qu'il a faite auprès de La Fère, d'une substance qui, unie à la chaux de craie, donne un mortier très-hydrau-

lique, et qu'il a nommée *grès pouzzolanique.* Il a joint à son Mémoire un tableau de quelques expériences faites sur les mortiers composés de cette substance. Sur le Rapport de notre Collègue, M. Pelletier, des remercîmens ont été adressés à M. *Minart*, en lui demandant des échantillons de ces substances. Un nouveau rapport vous sera présenté sur le résultat des expériences qui seront faites sur ces extraits. Dans votre Séance du 17 janvier dernier, M. Dupuis vous a fait, au nom d'une commission spéciale, son Rapport sur le fragment d'un corps de nature pierreuse qui vous a été offert par M. *Bobœuf*, de Fontaine-Uterte, et qu'il a trouvé dans une pièce de terre labourable de cette commune. Notre Collègue pense que ce corps, celluleux, fossile et de nature calcaire, est l'ouvrage et le logement d'une espèce de polype du genre des astroïtes; ce qu'il a reconnu à sa forme étoilée.

Nous vous rappellerons aussi l'empressement avec lequel vous avez accueilli l'hommage que vous a fait M. *Bona* d'un plan de l'ancienne *Augusta Veromanduorum*, qu'il a établi d'après les documens historiques qu'il a pu recueillir. Vous lui avez su gré, Messieurs, des recherches que lui a nécessitées ce travail, et lui avez voté des remercîmens. Vous avez également pris en considération, pour être renvoyé à une commission spéciale, un projet de Monument à ériger à la mémoire de nos illustres ancêtres, tués pour la défense de leurs murs et le salut de la patrie. Nous ne pouvons qu'applaudir à l'idée de notre jeune Concitoyen d'avoir choisi l'emplacement de ce Monument sur cette même brèche qu'ils ont arrosée de leur sang. N'en doutons pas, Messieurs, notre voix trouvera de l'écho parmi nos compatriotes. Hâtons-nous de posséder ce témoignage vivant

de l'antique valeur de nos pères, et de prouver, qu'au nombre de ses plus beaux et de ses plus anciens titres de gloire, notre Cité peut aussi compter sa fidélité au Prince et son dévouement à la patrie.

IIe. PARTIE.

Agriculture, Industrie et Commerce.

Mr. B. Paillette, Rapporteur.

Dans le champ si riche et si varié des Sciences agronomiques, de l'Industrie et du Commerce, nous trouvons, cette année, à recueillir de nouvelles connaissances, des faits nouveaux.

M. Gavet, continuant ses recherches sur l'origine et les progrès du Commerce et de l'Industrie, expose, dans la deuxième partie de son Mémoire (1), leur salutaire influence sur la société. Comme lui, nous dirons que « le Commerce » et l'Industrie rendent les peuples probes, confians, éco- » nomes, indépendans, observateurs des lois, et amis des » lumières et de la civilisation. Ils guérissent les préjugés; » ils améliorent l'Agriculture; ils augmentent la population; » ils enrichissent l'état. »

L'auteur développe successivement ces diverses propositions. Ne pouvant, sans en détruire l'harmonie, analyser un ouvrage qui, lui-même, est l'analyse de ce qui a été publié par d'habiles économistes dans leurs ouvrages, et proclamé à la tribune et au barreau par d'éloquens orateurs,

(1) La première partie du Mémoire de M. Gavet a été analysée dans le rapport des travaux de l'année 1826.

nous nous contenterons de citer quelques faits à l'appui de ces principes.

Sans la probité et la confiance, verrait-on se former ces grandes associations commerciales ou manufacturières, si nombreuses en Angleterre, en Amérique, en Hollande, et qui n'ont d'égales que les entreprises des Gouvernemens? Gardez-vous de proposer à nos fermiers attachés à leur aveugle routine, d'exploiter ensemble une brasserie, un moulin, un lavage de laine; ils rejeteraient cette proposition comme un présent perfide.

Sans l'économie, verrait-on ces ressources étonnantes que procure l'Industrie? Citons un seul exemple qui honore notre département et dont nous avons été témoins. Il existe à Origny-Ste-Benoîte, Thenelles et Neuvillette, une classe d'ouvriers, occupés, de père en fils, à la fabrication des grosses claires 3/4 et 4/4. Tous les quinze jours, le mulquinier qui a fabriqué sa toile vient la vendre en ville pour une valeur d'environ 25 francs. On croirait que l'extrême pauvreté de ces ouvriers devrait les réduire à la mendicité dans les temps de calamité. Qu'on se détrompe; voici la preuve du contraire. En 1814 et 1815, lors des deux dernières invasions, un de nos Collègues et deux autres négocians furent nommés pour obtenir des vivres, pains et viandes, et les distribuer aux troupes alliées. Eh bien! ceux qu'on s'attendait à voir venir chercher des secours, furent les plus empressés à apporter leur faible tribut pour cette pénible répartition, au moment où des rentiers vivant dans l'aisance, se faisaient porter sur la liste des indigens.

Ainsi l'esprit d'ordre et d'économie rend les hommes laborieux et sobres; et, disons avec l'auteur du Mémoire :

« on ne vit jamais l'Industrie mendier à la porte du riche ni « peupler les hôpitaux. »

Continuons l'analyse du Discours de M. Gavet.

C'est une noble passion pour l'indépendance qui fit braver aux Tyriens le courroux d'Alexandre, et amena la lutte des Carthaginois contre les Romains, et des Vénitiens et des Génois contre l'Empire Ottoman.

« L'amour de la patrie! A ce nom sacré, qui ne sent palpiter son cœur! Le commerçant probe, confiant, économe, » apprend bientôt par ses relations, dit l'Auteur du Mémoire, » que son existence est étroitement liée à l'Etat qui le » protège. Il s'identifie avec lui; il reconnait qu'il est membre » d'une grande famille, et sent se développer et s'accroître en » son âme cet amour de l'intérêt général, ce sentiment exquis » pour le bien de tous, sentiment qui, tôt ou tard, le rendant » capable des plus grands sacrifices, devient en lui une vertu » sublime. »

« Au mot d'égalité, ne craignez-vous pas de voir se ré- » veiller de tristes souvenirs? Non, Messieurs; c'est dans » l'égalité devant la loi que le commerçant aime à trouver » ses garanties; et, c'est en retour de ses garanties qu'il se » plaît à respecter les lois. Ne s'occupant de briguer ni » les emplois, ni les honneurs, il met son bonheur dans » l'exercice de son industrie, et se félicite de pouvoir appar- » tenir à ces peuples régénérés qui ont simplifié leurs lois et » banni de leur code les priviléges de la naissance. »

Sans nous faire illusion sur les vices et les vertus des hommes, nous dirons avec l'Auteur et avec Montesquieu : « *Partout où il y a du commerce, il y a des mœurs douces.* » Et nous ajouterons que partout où il y a du commerce on

ne voit point ces mœurs déréglées et scandaleuses, la honte du 17e siècle, ni ces factions qui troublent les états.

Si l'on contestait que la science du Commerce fût une science positive, on citerait les ouvrages des *Smith* et des Jean-Baptiste *Say*, étudiés par les économistes et consultés par les gouvernemens éclairés.

L'auteur juge inutile de traiter en détail la question relative à l'instruction, aux lumières, à la civilisation et à l'accroissement de richesse et de population que le Commerce et l'Industrie procurent à l'état qui les protège. Cette question, traitée, l'année dernière, par un Négociant, notre Collègue, se trouve d'ailleurs complètement résolue par la carte de France, dressée par le savant M. Ch. Dupin, l'un de nos honorables Correspondans.

Pour ne parler que de la ville de St-Quentin, dire qu'elle consomme à elle seule la 40e partie des cotons importés en France; dire que sa production annuelle s'élève à une valeur de plus de 50 millions de francs, n'est-ce pas démontrer que, dans une proportion vraiment incroyable, elle contribue à la prospérité de l'état?

« Voilà, continue l'Auteur, les bienfaits que le Commerce » et l'Industrie procurent aux nations; et, pour répandre ses » bienfaits, que leur faut-il? de la liberté et du repos. »

En même temps que nous nous réjouissons d'une influence aussi heureuse sur notre situation morale, M. Bin Paillette éveille notre sollicitude dans un Mémoire où il parle des dangers que présentent les émanations sortant parfois des balles de coton d'Egypte, à leur ouverture. Adoptant le système des contagionistes, M. Bin Paillette trouve insuffisantes les précautions sanitaires en usage au Lazaret de Marseille, et explique comment ces émanations peuvent

exercer une influence maligne sur les individus, en hâtant le développement et même en fécondant les germes de fièvres qu'on sait exister dans le bassin des rivières qui coulent sur la tourbe et à travers les marais. Ces craintes, inspirées peut-être par les maladies fiévreuses-intermittentes que l'Auteur de ce Mémoire a éprouvées et que ses ouvriers éprouvent encore, ou bien par une sinistre prédiction faite dans notre ville en 1823, lors de l'épidémie de Barcelonne, si elles ne sont pas sans fondement, ne sont pas non plus d'une nature imminente. M. Bin Paillette trouve contre elles de fortes garanties dans le défaut d'observations semblables sur plusieurs autres points de la France, et surtout dans l'administration éclairée et les soins vigilans de l'Intendance sanitaire de Marseille. Quoiqu'il en soit, laissant cette grave question à décider aux médecins, aux chimistes et aux physiciens, l'Auteur propose un moyen plus efficace de dissiper ces craintes et même de détruire jusqu'à la plus petite apparence de danger : c'est l'emploi de la vapeur comprimée à deux atmosphères et demie. On conçoit que le procédé bien connu, qui convertit si promptement les substances alimentaires, de l'état de crudité à l'état de cuisson complète, ne puisse manquer d'anéantir totalement toute espèce de miasme impur que renfermerait le coton. Répondant aux objections que l'on peut faire contre l'emploi de ce moyen, l'Auteur assure que, dans un établissement d'une valeur moitié moindre qu'une filature de coton du second ordre, il serait facile d'assainir plus de 2000 balles par 24 heures, avec plus d'efficacité que par le procédé ordinaire de l'air ambiant. Les frais, par balle, ne monteraient pas à 1 fr. 50 cent., tandis que le négociant paie aujourd'hui 2 fr. 50 cent. Le Mémoire de notre

Collègue a été envoyé à l'Intendance sanitaire de Marseille qui l'a favorablement accueilli en annonçant qu'elle examinerait attentivement ce projet, pour l'adopter, s'il y avait lieu. La sage lenteur qui préside aux opérations de cette belle institution, n'ensevelira sans doute pas dans l'oubli un projet aussi intéressant pour la salubrité publique et pour le commerce.

Il appartenait à notre Collègue, M. Raison, de nous entretenir, dans un Mémoire plein de clarté, d'un usage, moins répandu, il est vrai, dans l'arrondissement de St-Quentin que dans quelques arrondissemens voisins, et dont les effets fort bizarres influent d'une manière incontestable sur l'Agriculture, en un mot *Des droits de baux et du dépointement.* Ce sujet touche de près à la morale et à la législation; mais l'Auteur l'envisage principalement sous le rapport de l'Agriculture. Ses relations fréquentes avec les propriétaires et les fermiers, l'ont mis à même d'apprécier tout ce que cet abus a de contraire à nos lois qui n'ont jamais pu l'atteindre. Plus maître de la terre qu'il cultive, que le propriétaire lui-même, le fermier fonde sa fortune et la dot de ses enfans sur un droit qu'il regarde comme légitimement acquis. Il échange, partage, divise, agglomère à son gré les terres dont il s'est attribué la libre disposition. Toutefois, il est remarquable que dans ces transactions, hors des voies légales, la bonne-foi manque rarement d'intervenir. L'Auteur cite plusieurs exemples qui prouvent combien cet usage a de force dans certains cantons, et, frappé de son influence sur la valeur des terres, démontre avec autant de sagacité que de modestie les obstacles qu'il apporte à leur amélioration. Il ne craint point de lui attribuer l'état presque stationnaire de l'Agriculture, dans ces

petites fermes exploitées suivant une routine aveugle et par des hommes qu'aucune théorie n'éclaire. On a lieu de s'étonner que, dans un siècle qui a renversé tant de préjugés, le fermier s'attache moins à améliorer sa terre qu'à maintenir un abus grave qu'un peu d'énergie et de persévérance pourrait faire cesser.

L'Auteur, recherchant l'origine d'un pareil usage, rejette l'opinion de quelques hommes instruits du Santerre qui croient la trouver dans un droit de jouissance qui aurait été consenti par les seigneurs en échange de subsides considérables qu'ils auraient reçus de leurs fermiers, soit au moment de leur départ pour les croisades, soit après les guerres sanglantes soutenues contre les ducs de Bourgogne. Il serait bien extraordinaire, en effet, que de pareilles concessions eussent existé sans qu'il en restât la moindre trace dans les anciennes chartes et dans les anciens monumens de jurisprudence de notre pays. Il faut plutôt croire, ajoute l'auteur, que cet abus, comme tant d'autres dont l'origine reste inconnue, s'est d'abord glissé inapperçu, et a profité ensuite de circonstances favorables à ses développemens, comme l'éloignement et l'insouciance des propriétaires et les troubles inséparables des guerres, pour jeter de profondes racines dans les mœurs et les habitudes d'une région tout entière.

Formons, avec l'estimable Auteur de ce Mémoire, des vœux pour que l'Autorité supérieure, secondant les efforts et la vigilance des propriétaires, dirige de nouveau son attention sur un objet digne d'éveiller sa sollicitude.

Les Sociétés d'Agriculture des départemens d'Indre-et-Loire et de la Haute-Loire vous ont adressé, sous le titre d'*Annales*, le Bulletin de leurs séances, dont l'analyse vous

a été présentée par MM. Bourbier, Merlin, Gavet et Paillette. Une autre analyse vous a été donnée de deux volumes de Mémoires de la Société royale d'Agriculture du département du Calvados. Ces Mémoires, pleins de faits, puisqu'ils remontent à 1801 et même à 1762, offrent une instruction très-variée. Vous avez entendu avec un égal intérêt l'extrait fait par M. Gavet d'un procès-verbal de la Séance publique de l'Ecole vétérinaire d'Alfort, et son Rapport sur la Flore du département de la Haute-Loire, par notre Collègue, M. Arnaut. Une Notice de M. Maupassant, notre Correspondant, sur les pépinières de ceps, et le Discours de M. Dupuis, sur l'Agriculture (1), ont aussi particulièrement mérité vos suffrages. M. Ch. Quentin vous a entretenus de l'ouvrage de M. de Mauléon, Membre correspondant, et M. Héré, de la *Situation progressive des forces de la France*, et du *petit Producteur*, ouvrage de notre Correspondant, M. Ch. Dupin.

Parmi les objets offerts à la curiosité publique, à l'exposition des produits de l'Industrie du département de la Loire-Inférieure, une commission spéciale vous a fait remarquer les échantillons de lin blanchi par M. *Bernard*, au moyen d'un procédé dont il est l'inventeur. En adoptant les conclusions de cette commission, vous vous étiez empressés, dans le but d'importer cette découverte dans notre arrondissement, d'écrire à la Société d'Agriculture et de Commerce de Nantes, pour obtenir les renseignemens convenables. Nous regrettons que le secret que veut conserver M. Bernard, ne nous ait pas mis à même de

(1) La lecture de cet intéressant Discours a eu lieu dans la Séance publique.

substituer aux procédés ordinaires si défectueux, les améliorations urgentes que réclame la manipulation du lin.

Nos regrets diminuent toutefois par l'espoir que nous donnent MM. Gavet, Bourbier, et principalement le Chevalier de Bucelly d'Estrées, de voir sur ce point nos desirs, sinon entièrement, du moins en partie remplis. Déjà ils vous ont signalé les perfectionnemens que M. *Pluchart-Brabant* a introduits dans la culture du chanvre. Par leur entremise, cet habile et laborieux Manufacturier vous a fait hommage d'échantillons de chanvre semé et récolté par ses soins, roui et non roui, d'échantillons de fil écru et blanchi, et d'un morceau de toile batiste tissé avec ses produits. La souplesse remarquable de ces matières excite au plus haut point nos espérances; et la force du tissu nous laisse entrevoir que bientôt, peut-être, on pourra livrer à la consommation des toiles qui, pour la bonté, ne le céderont en rien à ce que nous connaissons de mieux en ce genre. Déjà 32 ouvriers sont occupés à ce travail chez M. Pluchart, et quoique l'on n'ait pas encore fait d'expériences comparatives pour constater le prix de cette nouvelle culture, tout porte à croire que s'il est aussi élevé que celui de l'ancienne, l'on trouvera d'amples compensations dans la valeur des produits et la facilité d'alterner après l'arrachement de la plante. La Société, dans la vue de répandre plus de lumière sur cette importante question qui déjà nous a occupés l'année dernière, et que nous traiterons par la suite plus amplement, a nommé une Commission composée de six Membres qui doivent faire, chacun dans sa propriété, des expériences diverses. M. Pluchart, toujours animé d'un zèle louable, offre de donner tous les renseignemens qui seront en son pouvoir.

Enfin, Messieurs, la Société, voulant répondre au but de son institution, a proposé, dans l'intérêt du département, pour sujet d'un prix d'Agriculture qui sera décerné au mois de mai 1829, la question suivante : *Pourquoi les lins du département de l'Aisne, pour les fils fins, sont-ils inférieurs à ceux du département du Nord? Indiquer les moyens d'amélioration convenables.*

IIIe PARTIE.

Littérature et Poésie.

MM. Girard & Durand, Rapporteurs

Deux Ouvrages vous ont été adressés par M. Taillefer, l'un de vos Membres correspondans. Ils sont l'un et l'autre déjà connus et appréciés à leur juste valeur dans le monde littéraire. Le premier, intitulé : *De quelques améliorations à introduire dans l'Instruction publique*, a mérité l'approbation des hommes les plus compétens. M. Taillefer, dans cet Ouvrage, a donné les preuves les plus complètes de sa sollicitude et de son zèle pour les progrès de l'instruction. Les améliorations qu'il propose, les observations qu'il fait ne sont pas des utopies inapplicables; ce sont des avantages réels qu'il est possible d'obtenir. Cet Ouvrage, si estimé, est trop connu pour que nous en fassions l'analyse. Contentons-nous de joindre notre suffrage à tous ceux qu'il a déjà obtenus.

Le même Auteur vous a adressé sa Rhétorique. Nous ne craindrons pas d'affirmer qu'aucune de celles qui ont été composées pour l'instruction de la jeunesse ne joint une aussi grande clarté à plus d'agrément et d'intérêt. Aucune ne peut être plus utilement employée dans les classes supérieures de nos colléges.

La Littérature qui, pour un observateur superficiel, ne paraît être qu'un délassement de l'esprit, a des rapports très-importans à saisir avec les mœurs et les institutions des peuples. En un mot, comme l'a dit Mme de Staël, *la Littérature est l'expression de la société.* Cette vérité est disertement développée dans le discours de notre Collègue, M. Daudville. L'Auteur commence par comparer, quant à leur mérite, les sciences industrielles et les sciences morales. Si les arts industriels, enfans du besoin, améliorent l'existence physique de l'homme, et, en multipliant ses jouissances, l'attachent plus fortement à la terre, la morale, révélation divine, perfectionne, épure, agrandit toutes les facultés de son âme, y déracine l'égoïsme et place son bonheur en dehors de son existence terrestre. On peut diviser les écrivains en deux grandes classes, les *Naturalistes*, tels que les physiciens, les économistes, les chimistes, les mécaniciens, etc., qui appliquent leur génie à toutes les combinaisons possibles de la matière, et les *Littérateurs*, tels que les orateurs, les historiens, les philosophes, les poètes, qui se vouent d'une manière plus ou moins directe à l'étude de la pensée. Après avoir adressé un hommage particulier à la Poésie, comme exerçant un grand empire sur les peuples par l'enthousiasme qu'elle excite pour tout ce qui est beau, noble, grand, généreux, l'auteur entre en matière en faisant voir quelle influence la société exerce sur nous dès nos premiers pas dans la carrière de la vie. Qui peut méconnaître les modifications que nos sentimens, nos goûts, nos habitudes, notre existence enfin, reçoivent des personnes avec lesquelles la parenté, les besoins sociaux et quelquefois le hasard nous mettent en rapport ! Cette influence sociale est si étendue que nos

traits même contractent parfois l'expression de plaisir ou de souffrance empreinte sur le visage d'autrui; tant notre nature a de penchant pour l'imitation !

Ces impressions que nous recevons du dehors, nous les retraçons dans nos écrits, de sorte que l'on peut dire, avec M. Daudville, que les écrits des littérateurs sont un miroir où vient se réfléchir, sous diverses formes, l'esprit humain. Par les traits dominans du style de l'auteur, nous reconnaissons et son caractère particulier et le caractère du siècle auquel il appartient. Ovide et Le Dante, exilés tous deux de leur patrie, épanchent bien différemment leurs regrets. Le poète latin, courtisan obséquieux de l'empereur, gémit douloureusement de la disgrâce qu'il a encourue; tandis que le poète florentin, ardent républicain, s'indigne de l'ingratitude de sa patrie et fait subir, dans ses écrits, à ses oppresseurs vivans, les tortures anticipées de l'enfer.

Rarement le hasard détermine le sujet que traite un écrivain. Un certain ordre d'idées avec lesquelles il est plus familier le porte vers telle ou telle branche de la Littérature. Le climat contribue encore à le guider dans cette préférence. Une nature riante ou sévère dilate ou resserre l'âme. Dans le midi, où la vie est plus douce et plus facile, l'homme se livre au repos et se complaît dans les images fleuries des objets qui l'environnent; de-là cette disposition de la plupart des méridionaux à orner leur style de métaphores; de-là une langue douce qui s'accorde avec la mollesse de l'habitant du pays. Dans le nord, au contraire, où l'homme est obligé de chercher en lui-même plus de ressources, la pensée est plus nerveuse; et la langue, qui est plus articulée et plus ferme, exprime mieux les idées fortes.

De ces considérations préliminaires, M. Daudville passe à l'examen des points de rapprochement de toutes les littératures et de tous les peuples entr'eux. Nous ne pouvons offrir ici qu'une esquisse très-imparfaite de cet intéressant tableau qui, bien que resserré lui-même dans un cadre très-étroit, ne laisse dans l'ombre aucun des traits saillans du sujet que l'auteur s'est proposé de traiter.

Les peuples belliqueux n'ont estimé que la gloire des armes; les nations pacifiques n'ont trouvé d'attrait qu'à tout ce qui ajoutait aux délices de la vie. Pour plaire aux premiers il a fallu reproduire l'image des combats, exprimer le mépris de la mort, peindre la bravoure triomphant du nombre, la force protégeant la faiblesse, la résignation dans la douleur. Il a fallu peupler jusqu'aux airs de combattans. Tels ont été les chants des bardes. L'on ne trouve point dans la Littérature des peuples du nord, ce luxe d'images voluptueuses et délicates qui caractérise les écrits des peuples du midi, de ces contrées où l'éclat d'un soleil toujours radieux, la fraîcheur embaumée des bosquets, le murmure des fontaines, la beauté des formes, et les jeux variés d'une nature pittoresque et séduisante, ont enflammé l'imagination des hommes et leur ont montré des dieux partout où il y avait du plaisir. C'est à cette cause qu'il faut rapporter les fictions mythologiques des Grecs et des Egyptiens, ces hymnes d'Orphée, de Linus, d'Homère et d'Hésiode. Toutefois, comme le fait observer judicieusement l'auteur du Mémoire, rien ne contribue autant à introduire des différences notables dans la Littérature des peuples, que les révolutions politiques et religieuses.

Le gouvernement des Hébreux était théocratique; aussi Dieu, leur Roi temporel et spirituel, occupe-t-il la plus grande place dans leurs ouvrages.

La Littérature des anciens Egyptiens, malgré les lumières que tendent à y répandre les belles découvertes de nos jours, nous est presqu'entièrement inconnue. Leurs prêtres gardèrent mystérieusement pour eux la culture des lettres, appuyant ainsi la science par la force de leur autorité, et leur autorité par toute la force de la science.

L'Auteur du Mémoire dit ensuite quelques mots sur la Littérature des Indiens et des Chinois, et passe à l'examen de celle des Grecs.

De tous les peuples de la Grèce et en général de tout ceux de l'antiquité, aucun n'a eu plus de rapport avec nous que les Athéniens. Ils se distinguaient par un vif amour pour la gloire et pour l'indépendance; et la participation que prenait chaque citoyen aux affaires de la république relevait à ses yeux sa dignité personnelle. Les Athéniens se regardaient comme la nation la plus sage, la plus spirituelle et la plus digne de commander aux autres. L'opinion publique était toute puissante chez eux, et ils n'étaient pas insensibles à la flatterie; aussi, dans leurs ouvrages, les auteurs s'appliquaient-ils à flatter le peuple, comme moyen le plus assuré de réussir. Les Athéniens aimaient à retrouver dans les écrivains leurs opinions sur le fatalisme, et des allusions fréquentes à la situation des affaires de la Grèce, d'autant plus justes que souvent ces mêmes écrivains y avaient pris part; comme ils se plaisaient à entendre célébrer leur bravoure dans les combats, leur dévouement à la patrie, leurs victoires aux jeux olympiques ou contre les Perses! Et quel était leur orgueil lorsqu'Eschile, encore tout couvert de la poussière de Marathon, traçait des vers qui devaient immortaliser la Grèce, de la même main qui avait tiré l'épée pour sa défense.

Portés aussi à la raillerie, les Athéniens écoutaient avec avidité les comédies d'Aristophane, leur Molière. Ils répétaient ses bons mots, en faisaient la matière de leurs entretiens et lui savaient gré d'imiter sur la scène la tournure malicieuse de leur esprit. Chez ce peuple ardent, le théâtre était encore le Forum. Tel passage que nous critiquons comme déplacé était précisément celui qui faisait le succès de la pièce.

A peine les Grecs ont-ils perdu leur liberté, que leur caractère perd sa noblesse; la ruse remplace la finesse de l'esprit, et des rhéteurs insipides, sans génie et sans goût, succèdent aux Périclès, aux Eschile, aux Démosthène. La Poésie et l'Éloquence, filles de l'enthousiasme et de la liberté, fuient loin d'un peuple esclave; et la Grèce, déchue du rang des nations, n'est plus qu'un tombeau, qu'une ruine au milieu de la civilisation qu'elle avait fait éclore.

De la Littérature des Grecs, l'Auteur du Mémoire passe à celle des Romains, envisagée également sous les rapports que nous avons précédemment énoncés. Il commence par cette réflexion qu'il emprunte à un Professeur d'éloquence moderne, que l'ambition des Grecs différait de celle des Romains, en ce que l'une était défensive et l'autre offensive; ce qui peut expliquer pourquoi les Romains ont cultivé si tard les arts et les lettres. Rome, dévorée dès sa naissance par la soif des combats, assouvit son humeur belliqueuse sur les nations étrangères jusqu'à l'époque des guerres civiles où sa fureur se tourna contre elle-même. Les idées de domination et d'envahissement occupaient tous les esprits; et l'uniformité de caractère du peuple Romain, sa patience infatigable et sa tranquillité d'âme au milieu des périls excluaient le besoin de l'éloquence et de

la littérature. Mais lors qu'après avoir dominé l'univers, chaque citoyen voulut dominer ses concitoyens, les guerres civiles déchirèrent la république, et l'empire prit naissance. Alors apparut le siècle d'Auguste où il s'opéra un si grand changement dans les mœurs, les goûts et les institutions du peuple Romain ! L'Auteur du Mémoire fait judicieusement remarquer qu'Horace, par ses ouvrages, indique la transition d'une longue suite de siècles austères à un âge plus enclin à jouir des délices de la vie privée, pour s'y reposer de la lassitude des batailles et des dissentions intestines. Sous les empereurs qui succédèrent à Auguste, le peuple, afin de conserver ses richesses, fruits de ses conquêtes, ne songea qu'à fléchir le genou devant ses tyrans; jusqu'à ce que le règne de Trajan étant venu retremper les esprits, Pline le jeune, Suétone, Silius Italicus, et surtout Tacite, firent briller les lettres d'un nouvel éclat.

L'Auteur ne dit que peu de mots sur l'art dramatique chez les Romains. Plaute et Térence imitèrent Aristophane et Menandre, comme Sénèque imita Sophocle et Euripide; mais ils ne s'attachèrent pas assez à peindre leur siècle, et leur siècle les négligea.

La chute de l'empire d'Occident produisit en Italie une singulière fusion entre la barbarie des peuples conquérans et la mollesse des peuples conquis. Les soldats d'Alaric et d'Attila, charmés de la douceur du climat, se confondirent avec les indigènes, et en communiquant leur énergie à une nation usée par les délices, se dépouillèrent peu à peu de la rudesse de leur caractère. L'Italie n'a pas été médiocrement illustrée au moyen âge, par Le Dante, l'Arioste, Pétrarque, Bocace et Le Tasse.

Les Espagnols, dont le caractère offre un mélange singu-

lier d'insouciance et d'apathie avec des élans de fanatisme politique et religieux, ont toujours affecté un grand mépris pour l'instruction. Lopez de Véga, par ses inventions bizarres et son style incohérent et boursoufflé, a voulu peindre, comme il le dit lui-même, ce qu'on pourrait appéler les bouffées d'enthousiasme de ce peuple naturellement indolent; et Cervantes, qui a écrit, lorsque l'ardeur pour la Chevalerie était encore répandue dans toute l'Europe, n'a fait que se conformer aux goûts de son siècle et particulièrement de son pays.

En Portugal, le Camoëns a reproduit, dans son poëme des Lusiades, le caractère entreprenant des Portugais lorsqu'ils étaient animés d'un zèle ardent pour les découvertes et les conquêtes; et ses chants sont devenus populaires, parce qu'il avait bien compris sa nation.

C'est ensuite l'Angleterre qui vient s'offrir à l'Auteur du Mémoire sous un aspect bien différent que l'Espagne et le Portugal. Dans aucun pays, l'esprit de la société ne laisse plus d'indépendance aux écrivains. Dès qu'un ouvrage paraît, on ne recherche pas s'il est exactement conforme aux règles de l'art, mais s'il est conforme aux mœurs de la nation. La Littérature est empreinte de ce fonds de tristesse et de mélancolie que les Anglais nomment *humour* et qui domine dans le caractère britannique. M. Daudville attribue cette humeur sérieuse au ciel brumeux de l'Angleterre, à l'intérêt que prend chaque citoyen aux affaires de l'état et peut-être aussi aux révolutions sanglantes causées par leurs dissentions intestines. En effet, rien chez les Anglais n'est étranger à la politique; dans leurs lectures particulières, dans les cercles, au théâtre, partout elle règne en souveraine. Le premier mérite d'un ouvrage est d'être en har-

monie avec l'esprit national ; la vraisemblance, la justesse et le goût ne passent qu'en seconde ligne. Les spectateurs aiment à voir, dans la tragédie de Jules César, le peuple s'entretenir du grave événement qui fait le sujet de la pièce, comme ils le font eux-mêmes à l'égard d'un nouveau bill.

Les Anglais n'ont pas de poètes vraiment comiques, parce qu'ils manquent de cette vivacité d'esprit, de ce trait français qui saisissent habilement les travers de la société ; mais ils manient avec adresse l'ironie. Leurs romanciers et leurs auteurs tragiques multiplient à dessein leurs personnages afin d'avoir plus de mœurs différentes à peindre, et de retracer le contact fréquent des diverses classes de la société entre elles. Lisez Shakespeare, Fielding, Walter-Scott, et voyez comme ils savent faire parler et agir chacun de leurs nombreux personnages suivant le rang qu'il occupe. Leurs portraits sont d'une ressemblance parfaite.

M. Daudville, passant à l'examen de l'influence des mœurs de l'Allemagne sur sa littérature, fait d'abord remarquer que les Allemands, bien qu'ayant des institutions peu libérales, jouissent cependant d'une assez grande liberté de penser et d'écrire. Ennemis des révolutions, enracinés dans leurs habitudes domestiques, et par cela même partisans de l'ordre, ils vivent heureux et tranquilles sous toutes les formes de gouvernement. Dans cette nation, composée de plusieurs peuples semblables de caractère, mais diversement gouvernés, il n'y a pas et ne peut pas y avoir d'esprit public, ni par conséquent d'opinion uniforme et de règles fixes en littérature. Cependant, les Allemands sont en général idéalistes ; et un ouvrage où la rêverie et les idées vagues de l'infini et de l'immatériel ne seraient point exprimées serait infailliblement négligé et abandonné. Dans les com-

positions de leurs auteurs les plus célèbres, c'est presque toujours le sanctuaire de l'âme qui est le siége des bouleversemens et des tempêtes, tandis que l'extérieur semble froid et dépourvu d'action. Les écrivains ne cherchent point à surprendre et à frapper vivement par une catastrophe imprévue, mais à émouvoir par une succession d'idées et de situations enchaînées l'une à l'autre, et qui s'adressent plus au cœur qu'à l'esprit.

Après avoir passé en revue la Littérature des principaux peuples anciens et modernes, l'auteur du Mémoire examine, sous les mêmes rapports, celle de notre pays. Il divise l'existence politique de la France en trois époques : la féodalité, la monarchie absolue et le gouvernement représentatif, et présente, comme correspondant à ces trois époques, les romans ou poëmes de chevalerie, les productions grandioses du siècle de Louis XIV, l'introduction de la philosophie dans la Littérature, et plus tard l'alliance de ces deux branches des connaissances humaines avec la politique.

Sous le règne de la féodalité, se bien battre et pardonner au vaincu était la devise des chevaliers et le refrain des poètes. L'honneur tenait lieu de patriotisme; car, ainsi que l'ajoute l'Auteur, il n'y avait pas alors de patrie; chaque homme libre ou serf ne connaissait que son Seigneur, ne s'attachait qu'à lui, et tenait à infamie de l'abandonner dans le danger. Les croisades développèrent encore les idées chevaleresques; les exploits dont elles furent témoins manquèrent d'un poète comme Le Tasse pour les célébrer; mais notre langue n'était encore qu'un idiome grossier et informe, et il eût fallu que l'écrivain la formât avant de songer à l'employer.

Richelieu affranchit la couronne des prétentions hautaines

de la noblesse; et l'on vit dès-lors la Littérature grandir avec la Majesté Royale. Toutefois, ses progrès furent quelque temps retardés, parce que la noblesse qui voulait se consoler de son ambition déçue, adopta un genre d'écrire frivole, et se jeta dans les subtilités du bel esprit qui descendirent ensuite de la Cour à la Ville. Mais lorsque Louis XIV eut été affermi sur un trône tout resplendissant de gloire, le caractère français déploya sa noble franchise; les petites passions s'éteignirent, et la Littérature n'exprima plus que les idées généreuses d'un peuple qui a la conscience de sa force et de sa grandeur.

« Remarquez en effet, dit M. Daudville, remarquez » l'élévation du grand Corneille avec l'élévation de la patrie; » admirez dans Racine la fougue du caractère national sous » le turban de Bajazet et sous le casque d'Achille. Relisez » les oraisons funèbres des Bossuet, des Fléchier, des » Mascaron, et dites comment de tels orateurs eussent » atteint cette sublimité, s'il n'y avait pas eu des Condé, » des Turenne, des Créqui, des Luxembourg pour les » inspirer. »

« Mais, ajoute l'Auteur, s'il est dans la nature humaine » de ne pouvoir résister à la première impulsion de la gloire, » fatigué bientôt du prestige qui l'a séduit, l'homme examine » de sang-froid ce qu'il avait d'abord applaudi avec enthousiasme. Il cherche à se rendre compte des motifs de son » admiration; et alors naît la philosophie. Telle a été la » marche de l'esprit humain, à Athènes, à Rome, en Angleterre, en France. Partout la Littérature a précédé la » Philosophie. »

M. Daudville fait remarquer que le vertueux et immortel auteur de Télémaque avait avancé involontairement cette

révolution des esprits, lorsqu'animé du seul desir de garantir son élève des séductions des cours, il avait fait, sans le vouloir, la satyre de celle de Louis XIV. La querelle de cet illustre Prélat avec Bossuet, la destruction de l'école de Port-Royal, avaient tourné tous les esprits vers la dispute; et les débats des Jansénistes et des Molinistes, des Protestans et des Catholiques, avaient préludé à l'examen des grandes questions d'ordre public.

Au siècle de la philosophie, l'on voit briller par-dessus tous les autres, quatre hommes célèbres, Buffon, Montesquieu, Rousseau et Voltaire. Tandis que Buffon cherche à dérober à la nature ses secrets les plus cachés et publie sa théorie de la terre, Montesquieu et Rousseau sondent les fondemens de l'ordre social; le premier, pour les consolider en leur donnant de nouveaux appuis, et le second, pour les détruire afin d'élever ensuite l'édifice sur d'autres bases.

Après avoir tracé un brillant portrait de Voltaire, l'Auteur du Mémoire ajoute que quiconque attribuerait à ce génie prodigieux tout le bien et tout le mal semés dans ses ouvrages, serait peu clairvoyant. Il est plus juste de dire qu'il a réfléchi dans ses écrits comme dans un miroir, son siècle avec ses travers et ses vices.

M. Daudville nous montre ensuite notre Littérature, envahie par la politique, enfanter des tragédies et des drames où sont agités les questions les plus graves d'ordre public, et se tourner vers l'éloquence de la tribune.

Sous le despotisme de la gloire, quelques beaux jours rendirent l'espérance à la patrie et la confiance à la Littérature. M. de Chateaubriand, observateur profond, remarquant alors une tendance générale à revenir aux idées religieuses, publia son admirable *Génie du Christianisme*.

M. de Jouy, dans ses peintures des mœurs privées, MM. Raynouard et Lemercier, dans leurs tragédies, Andrieux et Etienne, dans leurs comédies, obtinrent des succès; mais il n'était permis à aucun écrivain de peindre l'esprit public. Mme de Staël, pour avoir fait preuve de quelqu'indépendance, fut obligée de quitter le sol français.

Ce n'est qu'à l'époque de la restauration que le génie de nos écrivains a été dégagé des entraves qui le retenaient captif. « Si l'on compare, dit M. Daudville, l'ardeur avec » laquelle les lettres ont été cultivées depuis cette époque, » à l'état de notre Littérature pendant les 25 années qui » ont précédé le retour des Bourbons, durant ce période » écoulé entre l'enfantement du gouvernement représen- » tatif et son accomplissement, l'on est surpris du nombre » prodigieux d'ouvrages que l'empire de la Charte a fait » éclore. Tout s'anime, tout se colore par les libertés pu- » bliques quand elles sont filles de la monarchie. La Litté- » rature devient populaire; et plus les bienfaits de l'ins- » truction s'étendront, plus les hommes, en s'approchant » de la vérité, acquerront de moyens d'être heureux. »

L'Auteur du Mémoire esquisse, avec beaucoup de justesse et de goût, les portraits des premiers talens littéraires de nos jours, dans une galerie où l'on voit tour-à-tour paraître les Arnault père et fils, les Jouy, les Ancelot, les Guiraud, les Casimir Delavigne, les Lamartine et les Béranger. Mlle Delphine Gay y occupe aussi une place distinguée. Quelques-uns de ces écrivains ont adopté un genre qui prouve les progrès du spiritualisme en France, progrès également attestés par le succès qu'à obtenu la traduction des théâtres allemand et anglais. Telle doit être au surplus la marche des peuples civilisés, quand l'étude des objets

extérieurs commence à s'épuiser, il reste encore l'homme à étudier, le plus composé de tous les êtres, le plus difficile à connaître et le seul digne de l'homme.

Après quelques considérations générales sur les rapports des différentes Littératures entre elles, l'Auteur termine par cette réflexion qui découle si naturellement de son discours, qu'elle en peut-être regardée comme le résumé : « En suivant pas à pas les monumens littéraires d'un peuple, non-seulement on ornerait sa mémoire d'une foule de pensées ingénieuses, profondes et agréables, mais on apprendrait encore à le connaître et on pourrait combler des lacunes importantes de son histoire. »

La Poésie a, cette année encore, trouvé, dans le sein de la Société, de nombreux adorateurs. M. Daudville, qui déjà, l'année dernière, a enrichi vos archives de plusieurs pièces très-agréables, vous a lu une Épître *Sur le Romantisme*, pleine de chaleur et de poésie. Nous citerons le passage dans lequel l'Auteur explique l'illusion qui porte la plupart des jeunes gens vers la poésie, et le portrait qu'il trace du *Romantisme*, tel qu'on le trouve dans plusieurs ouvrages du Vicomte D'Arlincourt, et même de Lord Byron.

L'âge nourrit encor ce séduisant travers :
Du cercle de ses jours lorsqu'atteignant le tiers
Et sur ses derniers pas laissant l'adolescence,
L'homme vers la jeunesse avec transport s'élance,
Alors son sang fermente, et, roulant irrité,
Se presse à gros bouillons dans son cœur agité.
Mille vagues désirs, mêlés d'inquiétude,
Se heurtent dans son sein, troublent sa solitude ;
Hier il folâtrait, et rêveur aujourd'hui,
Pour lui ses jeux n'ont plus et que vide et qu'ennui.

Le ruisseau qui gémit, la cascade grondante
Qui tombe en écumant d'une roche pendante,
Un beau ciel sillonné par l'argent et l'azur,
D'un bosquet sinueux l'enfoncement obscur,
Le calme de la nuit, une lune immobile
Réfléchissant son disque en l'onde qui vacille,
D'une demi-clarté revêtant chaque objet,
Ou de lointaines tours blanchissant le sommet,
Tous ces pompeux tableaux le plongent dans l'extase,
Le jettent hors de lui; dans l'ardeur qui l'embrase
Son âme en feu déborde et s'épanche au dehors
En chants désordonnés, en bizarres accords.
De-là naît ce cahos de confuses pensées,
Dans un écrit sans goût pêle-mêle entassées,
Emphatique jargon d'aucun lecteur compris,
Mais dont le vain fracas étourdit les esprits....

Portrait du Romantisme.

Sa taille est gigantesque, en ses mains brille un prisme.
D'un voile de brouillard il marche environné.
Il n'aime pour abri qu'un donjon ruiné,
Des serpens, des hiboux effroyable repaire.
Au milieu des tombeaux, vagabond, solitaire,
Il évoque les morts, s'entretient avec eux,
S'exprime par soupirs, par élans douloureux;
Il occupe d'un roc tantôt l'aride crête,
Gronde dans les torrens, hurle dans la tempête;
Tantôt, enveloppé par les vagues des mers,
Il se laisse rouler aux portes des Enfers.
On dirait, qu'abbattu sous le poids d'un grand crime,
Il tâche d'étouffer les cris de sa victime,
Qu'il cherche à disperser ses membres palpitans,
D'un sang noir qui se fige encor tout dégouttans.

M. Daudville vous a également lu une Élégie, imitée de l'anglais, intitulée *le Pélerin*. La voici :

Le Pélerin.

Oh ! qui que vous soyez de grâce, ouvrez la porte
De ce castel hospitalier :
La bise avec le soir souffle, souffle plus forte,
Et des torrens de neige effacent le sentier.

Je ne viens point au soir, braconnier misérable,
Après avoir, le jour, chassé le daim du roi;
Mais fût-ce un braconnier, par une nuit semblable,
A la compassion il aurait quelque droit.

Je suis un Pélerin usé par les fatigues,
J'erre au loin, m'efforcant d'expier mes péchés ;
Au nom de Notre-Dame, ah ! montrez-vous touchés,
De bénédictions mes mains seront prodigues.

Hâtez-vous, j'ai, de Rome, avec moi rapporté
Indulgences sans nombre et pieuses reliques;
Ah ! si vous méprisez mes dons et mes suppliques,
Daignez au moins, daignez m'ouvrir par charité.

Le lièvre aventureux a regagné son gîte,
Le cerf près de la biche est tapi dans son fort;
Et moi, pour rencontrer un vieux mur qui m'abrite,
Vieillard, pauvre et mourant, je tente un vain effort.

Non loin mugit l'Ettrick au flot rapide et sombre,
Son cours a débordé, par l'orage grossi;
Eh bien ! il me faudra le traverser dans l'ombre,
Si nul en son château de mon sort n'a merci.

Cette porte d'airain, elle reste insensible
A la main qui la frappe. Ah ! de ce Châtelain

Le cœur est non moins dur et plus inaccessible,
Puisqu'il est sourd au cri du pauvre Pélerin.

Adieu donc, ô Baron ! et que puisse Marie,
Quand vos jours seront épuisés,
Garder à votre tête inclinée et blanchie
L'abri que vous me refusez !

L'orgueilleux Châtelain dédaigne sa requête;
Il rit, nonchalamment, sur la plume étendu;
Mais, quand Décembre en deuil ramène la tempête,
Cette voix tonne alors dans son cœur éperdu.

Cependant, quand l'Ettrick eut réfléchi l'aurore
A travers les sureaux qui bordent son chemin,
Un cadavre apparut; il était tiède encore:
C'était celui du Pélerin.

M. Simonnin nous a donné une traduction en vers élégans et harmonieux d'un morceau de Callimaque, auteur grec, rempli de difficultés. Cette pièce est intitulée *Erisichton*. Nous l'insérons tout entière, persuadés qu'on appréciera le rare mérite de la fidélité dont l'Auteur a fait preuve.

Erisichton.

Avant de cultiver la riante Cnidie,
Le Pélage habita les plaines de Dotie.
C'est là, qu'en ton honneur, Déesse de l'été,
Il planta d'arbres verts un enclos respecté.
Un trait même, lancé d'une main vigoureuse,
A peine en eut percé l'épaisseur ténébreuse.
Du pin, du vaste ormeau, du sauvage poirier,
Les feuillages divers semblaient s'y marier.
Autour d'eux promenant leur course vagabonde
Des ruisseaux argentés entremêlaient leur onde.

Souvent, pour ce bosquet, Cérès quittait les cieux :
D'Eleusis et d'Enna les champs délicieux,
Triopon même avaient pour elle moins de charmes.
Cependant le destin, qui sème les alarmes,
Du fils de Triopas égarant la raison,
Y verse de l'erreur le funeste poison.
Vingt esclaves, brillant de force et de jeunesse,
Flattent d'Erisichton l'orgueilleuse faiblesse :
Une ville à leurs bras ne saurait résister.
Telle est sa confiance; et, sans rien respecter,
Il donne à chacun d'eux et la hache et la scie,
Puis vers le bois sacré guide leur course impie.
Un peuplier immense, ornement de ces lieux,
Élançait dans les airs son sommet orgueilleux;
Les Nymphes qu'attirait la fraîcheur du bocage
Venaient plus d'une fois danser sous son ombrage.
Erisichton le voit, le frappe; au même instant
L'arbre laisse échapper un sourd gémissement,
Le coup va retentir au cœur de la Déesse.
Aussitôt, s'animant d'une noble tristesse :
« Quel homme ose porter une profane main
Sur mes arbres chéris ? » Elle dit, et soudain,
Pour éprouver l'auteur de cet indigne outrage,
De la chaste Nicippe elle emprunte l'image.
(Nicippe de Cérès desservait les autels.)
Pour mieux se déguiser aux regards des mortels,
Elle prend les pavots, le bandeau qu'on révère,
Et laisse apercevoir la clé du sanctuaire.
Un feu sinistre et sombre éclate dans ses yeux :
« Pourquoi blesser ainsi la majesté des Dieux,
Jeune homme, lui dit-elle, espoir de votre mère,
Abandonnez, mon fils, ce projet téméraire;
Suspendez à l'instant vos efforts et vos coups,
Ou craignez de Cérès le dangereux courroux. »

Érisichton lui lance un regard plein d'audace,
Et chacun de ses traits respire la menace.
Ainsi, dans les forêts, quand le chasseur ardent
L'a surprise au milieu d'un long enfantement,
La lionne frémit, et, glaçant son courage,
Fait jaillir de ses yeux les éclairs de la rage.
« Fuis, dit-il, je pourrais, dans ma juste fureur,
Te faire de mon bras sentir la pesanteur.
De ces arbres altiers, bientôt cachés dans l'herbe,
Je prétends me construire une maison superbe,
Où, pour charmer mes jours, des festins somptueux,
Avec tous mes amis appelleront les jeux. »
Erisichton se tait, et les pâles furies
Ont gravé dans leurs cœurs ses paroles impies....
La Déesse, brûlant d'assouvir son courroux,
Avant de le frapper des plus terribles coups,
Aux regards du coupable apparaît tout entière,
Et pendant que ses pieds touchent à la poussière,
Sa tête se relève, et se perd dans les cieux.
En la reconnaissant, les plus audacieux
Ont senti tout leur cœur se glacer d'épouvante :
Ils restent interdits, et leur main impuissante
Respecte alors ce bois qu'elle vient d'outrager :
Pour eux aura suffi ce châtiment léger;
Ils ne sont criminels que par obéissance.
Mais à leur maître seul réservant sa vengeance,
La Déesse, d'un ton menaçant et moqueur:
« J'y consens, lui dit-elle, accomplis ton bonheur,
Construis à mes dépens ta demeure brillante,
Appelle-s-y des jeux la foule sémillante,
Fais préparer surtout de somptueux repas,
Car la faim, désormais, ne te quittera pas. »

M. Hénk vous a lu une pièce descriptive intitulée *Le retour du Printemps*, et une fable ayant pour titre *La Couvée*. Nous croyons, Messieurs, que vous entendrez encore avec plaisir cette fable écrite avec la simplicité du genre. Nous regrettons que les bornes de ce Rapport nous privent du plaisir de vous citer le joli morceau du Retour du Printemps.

LA COUVÉE. (*)

FABLE.

Dans le même panier se trouvaient par hasard
  Œufs de pigeon, de poule et de canard.
Du besoin d'être mère en ce moment pressée,
Une poule survient, se couche sur les œufs,
Les échauffe, les couve, en s'étendant sur eux,
Les anime. Bientôt la coquille cassée
  Laisse échapper des fragiles prisons
  Une famille empressée et nombreuse.
  Au milieu d'elle alors la poule heureuse
S'avance avec orgeuil, s'agite en cent façons,
Appelle ses petits, leur donne la pâture;
      Et si, par aventure,
Un orage survient, notre poule aussitôt
    Se grossit, écarte de l'aile,
    Et fait disparaître sous elle
Tous ses poussins blottis à l'abri comme au chaud.
Les petits cependant grossissent; avec l'âge
On les voit différer de goûts et de plumage;
  Celui qui sort d'un des œufs de canard
A le bec aplati, le naturel criard;

(*) Cette Fable a été lue à l'occasion d'une de nos Séances d'Agriculture.

On trouve l'air plus faible, une voix plus plaintive,
Quelque chose à la fois et de tendre et de bon
Dans celui qui provient d'un des œufs de pigeon.
La poule néanmoins, toujours mère attentive,
Les trouve tous charmans; ce sont de vrais bijoux :
N'est elle pas leur mère à tous!
Elle ne met entr'eux aucune différence;
Et de chacun prévoyant les besoins,
Elle prodigue à tous sa tendresse et ses soins.
Mais au bonheur, hélas! succède la souffrance;
De pigeons dans les airs passe un essaim nombreux,
Les pigeonneaux les voient et partent avec eux,
Laissant la poule désolée
Qui vainement les suit encor des yeux.
A quelque temps de-là, notre famille ailée
Passe près d'un étang;
Des canards sont sur l'eau, les canards à l'instant
En criant battent l'aile et s'y jettent en foule :
Les poulets seuls restent avec la poule.

Ma poule est la nature, et ses poussins, c'est nous.
Ce ne serait pas sage
Que de nous proposer le même but à tous;
Nous différons de goûts ainsi que de visage.

M. Durand vous a présenté une Epitre en vers, *sur l'Éducation des Femmes au* 19e *siècle.* Comme elle sera placée à la fin de vos Mémoires, nous ne vous en ferons pas l'analyse.

Un Recueil de poésies légères, composées par M. Quentin, a fixé votre attention. M. Quentin possède parfaitement ce ton de légèreté, cette teinte de sentiment qui font le charme de ce genre de poésie. L'Épitre à Paul, *sur l'Incrédulité*, renferme des vers que nous nous faisons un plaisir de citer.

L'auteur y montre que le témoignage de nos sens est bien peu de chose par rapport à l'idée d'un Dieu invisible. Voici comme il l'exprime :

L'aveugle niera la lumière,
Et pourtant le soleil poursuivra sa carrière ;
Mon bras n'atteindra pas à la hauteur des cieux,
Mais pour l'immensité j'en dois croire mes yeux ;
Le sourd doutera de l'ouïe
Parce qu'il n'aura pas son oreille ravie ;
Pourtant le rossignol joyeux
Charmera les échos de sons mélodieux ;
Au-delà de cent ans nous perdons la mémoire,
Devons-nous cependant nous rire de l'histoire ?
Si pour quelques mortels la rose est sans odeurs,
L'air est-il moins chargé de parfums enchanteurs?
De nos sens, direz-vous, c'est l'effet ordinaire,
D'accord ; mais cet effet est lui-même un mystère;
Ce qu'un seul de mes sens me prouve, je le crois.....
Je connais le parfum sans le toucher des doigts,
Sans avoir vu le son je suis sûr qu'il existe ;
Interrogez un sot, parlez à l'alchimiste,
L'un ne recherche rien, l'autre en vain a cherché :
On connaît les effets, le moteur est caché.
Or celui qui créa le monde
A l'homme a refusé la sagesse profonde,
Il dit : « Vous n'irez pas plus loin ; »
L'orgueil, le travail, le besoin
Ne pourront découvrir la main de l'architecte
Ni mesurer l'éternité,
Ni donner la vie à l'insecte:
Du Seigneur c'est la volonté !
Par lui tout fut créé, par lui tout est possible.

Ne soyez donc pas insensible
Aux secrets que les rois ignorent comme nous ;
Venez adorer à genoux
Les lois du Maître de la terre :
Et si nous ne pouvons pénétrer un mystère,
En attendant que Dieu nous explique pourquoi,
Suivons avec respect le flambeau de la foi.

L'Epître *à Eugénie sur le Manteau, le dernier Jour de l'année*, nous fait vivement regretter de ne pouvoir, vu les limites qui nous sont imposées, vous la citer ici.

Le vieux Dragon, tel est le titre d'une Anecdote en vers que vous devez à M. De la Lande. L'Auteur prouve par son exemple, que la culture des sciences n'est point un obstacle à la culture de la poésie. Il vous l'avait déjà montré l'année dernière, en vous lisant son joli Conte du *Paysan d'Anatolie*.

M. Paesschiers, votre Correspondant, vous a adressé deux pièces de Poésie : une *Ode au Roi sur le Sacre* et un Dithyrambe *à Madame Alina Deldir*, Sultane indienne. Ces deux morceaux, écrits d'une manière brillante, ont été livrés à l'impression et lus avec intérêt par les amateurs de poésie.

M. Emile *Carpentier* vous a adressé un Recueil de Fables qui a fixé particulièrement votre attention. Vous y avez trouvé de la simplicité, de la grâce et de la facilité, c'est-à-dire, toutes les qualités qui donnent à la fable ce charme qu'elle doit à sa nature même, lorsqu'on ne la méconnaît pas. Les légères imperfections que vous avez pu y rencontrer sont largement compensées par les agrémens du style de l'Auteur.

M. Delcroix vous a envoyé *la Fiancée du Kinast*, petit

poëme traduit de l'allemand. M. Delcroix vous avait adressé, l'année dernière, plusieurs compositions ingénieuses; le cadeau qu'il vous a fait cette année n'est pas moins agréable.

M. Durand père, Inspecteur de l'Académie d'Amiens, notre Correspondant, vous a adressé une Epître *sur la formation de votre Société*. Si les vœux de l'Auteur, exprimés en vers nobles et harmonieux, sont réalisés, espérons que notre naissante Institution se consolidera chaque jour davantage, et arrivera au but que nous nous sommes proposé, l'utilité de nos concitoyens.

Vous avez aussi reçu de M. Durand une autre pièce de vers qui a réuni tous vos suffrages.

Ce morceau, riche de poésie, intitulé *Laocoon*, et imité du poëme latin du Cardinal Sadolet, est écrit avec une vigueur digne du sujet. Nous croyons vous faire plaisir en citant ici la pièce entière.

LAOCOON.

Le voilà donc sorti de ces vastes décombres,
Où la nuit du néant le couvrait de ses ombres,
Ce marbre si vanté, ce chef-d'œuvre des arts,
Le plus bel ornement du palais des Césars!
Non, jamais chez les Grecs, dans les jours de leur gloire,
Dans les siècles écrits au livre de mémoire,
Le ciseau créateur n'a produit à leurs yeux,
Pour les palais des rois, pour les temples des Dieux,
Un ouvrage où l'artiste, où l'humaine industrie
Ait passé d'aussi loin la borne du génie.
Ce marbre qu'à genoux admiraient nos aïeux,
Chef-d'œuvre disparu que pleuraient leurs neveux,

Par le temps respecté dans ses formes divines,
Renaît pour être encor l'honneur des sept collines.
D'un si noble travail que peindrai-je d'abord?
Est-ce un père et ses fils luttant contre la mort,
Les monstrueux serpens, affamés de carnage,
Tous leurs muscles gonflés des poisons de la rage,
Leurs replis tortueux, leurs dards ensanglantés,
(O prodiges de l'art à mes yeux présentés)!
Le marbre obéissant aux lois de la nature,
Et qui semble mourir des tourmens qu'il endure?
Mais comment exprimer ces terribles tableaux?
La pitié dans mes mains a glacé mes pinceaux;
Et le père expirant, ses fils à l'agonie,
Du poids de leurs douleurs accablent mon génie.
Les serpens recourbés en replis inégaux,
Embrassent, dans les nœuds de leurs vastes anneaux,
Le père et ses enfans dont les membres fragiles
Sont froissés et meurtris sous le poids des reptiles.
L'un d'eux, faisant siffler son effroyable dard,
Qu'il plonge à coups pressés dans le flanc du vieillard,
Toujours plus altéré du sang de sa victime,
En abreuve à longs flots la fureur qui l'anime.
Voyez comme son corps, où coule un noir poison,
Fléchit pour l'éviter sous le dard du dragon,
Se courbe en frissonnant, et reporte en arrière
Le côté qu'entr'ouvrit la flèche meurtrière.
C'est en vain qu'il s'efforce à raffermir son cœur:
Le cri du désespoir échappe à sa douleur.
Tandis que du bras droit, le vieillard intrépide
S'oppose aux traits du monstre, à sa rage homicide,
Du bras gauche étendu sur son corps écailleux,
Il tâche d'écarter, de rompre tous ses nœuds;
Mais malgré son courage à défendre sa vie,
A vaincre les horreurs dont elle est poursuivie,

Bientôt le poison frappe à son cœur qu'il atteint,
La douleur le suffoque, et son souffle s'éteint.
Le reptile irrité de ses propres blessures,
Resserre encor ses nœuds, redouble ses morsures.
Dans le sein du vieillard, par des poisons nouveaux,
Infecte tout son sang dans ses derniers canaux,
Et toujours lui livrant des assauts plus rapides,
Promène le trépas dans ses veines livides.
Leur rage atteint aussi ses enfans malheureux.
Dieux! n'est-il donc au ciel aucun secours pour eux ?
Dans les nœuds des dragons, dans leur prison sanglante,
Ils sont saisis d'horreur, palpitans d'épouvante :
Le plus jeune, étouffé par les flots de venin,
Qui du dard dévorant ont passé dans son sein,
Suspendu dans les nœuds du monstre qui l'enserre,
Expire en implorant le secours de son père.
L'autre encor sans blessure, au sein de tant d'horreur,
Mais respirant à peine, et glacé de terreur,
Élève, pour frapper le reptile barbare,
Un pied qu'on voit frémir de l'effort qu'il prépare;
Et tournant sur son père un œil épouvanté,
D'où s'échappent les pleurs dont il est humecté,
Il retient ses sanglots, il commande à la plainte,
Et reste inanimé de douleur et de crainte.
Auteurs de ce chef-d'œuvre, artistes immortels,
Dont l'amitié guida les ciseaux fraternels,
Le génie a gravé par les mains de la gloire
Vos trois noms réunis au Temple de Mémoire.
Ce marbre sous vos mains reçut le mouvement,
Et des traits animés du feu du sentiment;
Il exprime l'effroi, la douleur, la colère,
D'un être organisé l'auguste caractère,
Et dans l'illusion qu'il produit sur les cœurs,
On entend ses soupirs, on voit couler ses pleurs.

Illustres citoyens d'une illustre patrie,
Souveraine des mers et reine de l'Asie,
Rhode, qui vous vit naître, admira vos travaux,
Et leur dut dans les arts des triomphes nouveaux.
Mais dans la nuit des temps, de vos œuvres perdues,
On eût en vain cherché les traces disparues,
Quand Rome tout-à-coup, du sein de ses débris,
Vit vos titres d'honneur, dans l'ombre ensevelis,
Par le Dieu des Beaux-Arts rendus à la lumière,
Reprendre tout l'éclat de leur splendeur première.
Favoris de Plutus, qui, fiers des vains honneurs
Que vous rend à genoux un peuple de flatteurs,
Prétendez envahir le temple de la gloire,
Pour dérober vos noms à l'oubli de l'Histoire,
Que servent vos trésors, tant de faste et d'orgueil?
Le néant vous devance aux portes du cercueil.
Mais au nom mérité par des travaux célèbres,
En vain la nuit des ans oppose ses ténèbres,
Météore immortel, par la gloire escorté,
Ce nom franchit des temps l'espace illimité.

Pourquoi, Messieurs, faut-il que ce jour de fête réveille en nos cœurs de pénibles souvenirs! Cette année encore une mort prématurée nous a privés d'un de nos Membres correspondans les plus zélés; et si la perte de M. Charles Raison a dû être cruelle pour sa famille et ses nombreux amis, elle a été d'autant plus douloureuse pour nous que son âge et le culte qu'il portait aux Muses semblaient nous promettre une longue suite de relations dont aujourd'hui plus que jamais nous sentons tout le prix. Quelques-unes de ses poésies qui nous ont été remises par notre Collègue, M. Raison, son frère, attestent le goût en même temps que la sensibilité de l'Auteur. Les deux principales pièces

de vers sont *La Veillée du Poète* et *La Batelière de Montereau*, élégie charmante, écrite avec une douce mélancolie, et bien remarquable par la pureté et la douceur du style. Il paraît que ces qualités étaient familières à ce jeune Auteur : cependant, il savait, quand il le fallait, s'exprimer avec chaleur et enthousiasme. Nous citerons, pour vous le prouver, le commencement de la Veillée du Poète.

Salut, calme des nuits, féconde obscurité,
Où loin du tourbillon de la frivolité,
Mon âme, au sein du bruit trop long-temps prisonnière,
S'élance, libre enfin, et se possède entière.
Heures de la pensée, ô précieux instans
Ajoutés à la vie et conquis sur le Temps,
Salut! salut aussi, majestueux silence
Dont mon oreille avide écoute l'éloquence.
Tandis qu'au sein du luxe et de la volupté,
Etalant les ennuis de leur oisiveté,
D'autres, des vains plaisirs poursuivent la folie,
Parasites brillans au festin de la vie,
Venez, entourez-moi, poètes immortels,
Venez m'associer à vos chants solennels.
Et toi, feu créateur, toi, puissante harmonie,
Faites-moi partager les transports du génie.
Muse du Sinaï, d'Oreb et du Thabor,
Descends avec Milton, et sur ta lyre d'or,
Par tes accens divins enchante mes oreilles,
De la création étale les merveilles,
La pompe de l'Eden et du jeune univers;
Enfante le cahos, entr'ouvre les Enfers,
Peins à mes yeux surpris la nature innocente,
Le charme virginal de la terre naissante,
Aveugle d'Albion, célèbre en vers divins
Ce que jamais n'ont vu les regards des humains.

Viens aussi m'enchanter par ta Philosophie,
Toi qui livras aux vents les chagrins de la vie,
Horace, conduis-moi sous un ciel toujours pur
Aux bois de Lucretile, aux vergers de Tibur;
Des fleurs qui vivent peu, couronne-toi la tête,
Et parle de la mort au milieu d'une fête;
Hâtons-nous de jouir, il n'est rien de certain,
Les roses d'aujourd'hui, les verrons-nous demain?
Du banquet des plaisirs vole au champ de la gloire,
Et montre-moi César sur son char de victoire;
Puis bientôt, consacrant ta Muse à ton rival,
Sache, en le célébrant, devenir son égal. (1)
Viens encor, dispensant ou l'opprobre ou la gloire,
M'ouvrir, Muse du temps, les fastes de l'histoire;
Des empires suivons et les mœurs et les lois,
Interrogeons la vie et des grands et des rois;
Surtout, parle sans cesse à mon âme ravie
Des exploits, des héros, des rois de ma patrie.
Lawfelt, Raucoux, Fribourg, rappellent à jamais
Les lauriers, les talens, la valeur des Français.
Non, il n'est pas d'étude à mon âme plus chère:
De nos vaillans guerriers le noble caractère,
Ces beaux noms d'Almanza, Fleurus et Marignan
Ont sur moi je ne sais quel pouvoir entraînant!
Il me semble cueillir ces palmes de la gloire,
Je m'énivre d'orgueil, c'est ma propre victoire,
Je triomphe à Denain, je triomphe à Rocroy,
Et défais Cumberland aux champs de Fontenoy.
Mais ce n'est point assez encor que de connaître
Le pays révéré, le ciel qui nous vit naître,
Je promène mes yeux sur l'immense univers;
Navigateur hardi, je traverse les mers;

(1) Pindarum quisquis studet œmulari, etc.

Je vole avec Choiseul aux campagnes d'Athène,
Je revois l'Ilyssus, Lesbos et Mytilène;
Plein de grands souvenirs, j'admire ces beaux lieux,
Pays natal des arts, des héros et des Dieux;
Je te revois, désert où régna Zénobie,
Toi surtout, sol sacré de la belle Ausonie;
Tout parle de valeur, de génie et d'amour,
Tout m'enchante; et, du fond de mon heureux séjour,
Voyageant à mon gré sur la terre et sur l'onde,
J'habite, j'étudie et je parcours le monde.

Il nous semble que M. Ch. Raison possédait tout ce qui fait les bons poètes, la sensibilité et l'esprit. Nous avons fait en lui une perte bien douloureuse. Les larmes de l'amitié ont coulé sur sa tombe, et les regrets de ses lecteurs se mêleront à ceux de ses amis.

M. Boivinet, autre Membre Correspondant, vous a adressé une Élégie *sur une femme condamnée à mort avec son époux*, et un Chant héroïque *sur le Triomphe de Navarin*. Ce dernier morceau renferme des strophes du plus grand mérite : nous vous citerons les deux suivantes.

Jour de salut, beau jour de délivrance,
Pour les vainqueurs sois un jour d'union !....
Toi qui long-temps t'armas contre la France,
Salut à toi, généreuse Albion !
Les deux pays, si riches de victoires,
Ont assez fait pour l'immortalité;
Réunissons nos drapeaux et nos gloires
Pour secourir l'humanité.

Gloire aux guerriers ! l'Hellénie est sauvée !
Les héros, les martyrs ont trouvé des vengeurs;
Chrétiens, la Croix est relevée,
Couronnons-la de lauriers et de fleurs !

Que pour jamais la honte soit empreinte
Au lâche front des français avilis
Qui sur la Croix et la liberté sainte
Ont pu tourner les drapeaux d'Austerlitz ;
Qu'ils soient rayés de la liste des braves !....
Qu'ils soient maudits leurs horribles exploits !
Français, leur fer égorgeait des esclaves ;
Chrétiens, ils renversaient la Croix.
Gloire aux guerriers ! etc.

Nous ne pouvions mieux terminer cette dernière partie de notre Rapport, qu'en reposant votre attention fatiguée sur des idées faites pour plaire à des cœurs chrétiens et français.

Tel est, Messieurs, le résumé de vos travaux de l'année qui vient de s'écouler ; et si les fondateurs de notre Société sont en droit de se féliciter de l'émulation qu'ils ont excitée dans votre sein, s'ils doivent voir avec orgueil l'empressement des autres Sociétés savantes de France à cultiver avec vous des relations réciproquement avantageuses, il est aussi un titre auquel ils attachent quelque prix, c'est de mériter la bienveillance de leurs compatriotes.

DISCOURS

Relatif au Prix de Littérature

à décerner en 1829.

Messieurs,

L'annonce que vous fîtes, l'an dernier, d'un prix de poésie réservé à la meilleure pièce de vers sur le siége de cette ville, en 1557, a produit un résultat aussi satisfaisant que vous pouviez l'espérer. Elle vous a mis à même d'apprécier plusieurs compositions littéraires qui, si elles n'offrent pas, dans toutes leurs parties, la correction et la maturité du talent perfectionné par l'âge, présentent, en revanche, de nombreuses étincelles de ce feu sacré qui brille dans quelques âmes privilégiées. Par-là, vous avez fourni à de jeunes poètes une occasion de développer encore leurs heureuses dispositions par l'exercice de la pensée et par l'aiguillon de la gloire; d'essayer, dans une composition régulière, toutes les forces de leur talent, et de montrer, en même temps, à leurs concitoyens, ce qu'ils peuvent devenir un jour, en donnant une direction plus modérée à l'essor de leur imagination. Par une conséquence flat-

teuse de l'union qui règne aujourd'hui entre le Commerce et les Lettres, il ne vous a pas été nécessaire de quitter le séjour de l'industrie et des arts pour trouver ailleurs celui auquel vous destiniez la couronne des Muses.

Ce succès d'un concours, ouvert pour la première fois dans cette ville, et sous vos auspices, devait vous inspirer le désir de le renouveler. Cependant, pour faire participer à vos faveurs des talens de différens genres, dans la lice où viennent de combattre les favoris d'Apollon vous avez jugé à propos d'appeler, cette année, ceux qui, livrés à des études plus sérieuses, ont voué leur culte à la Muse de l'Histoire, ainsi qu'aux grands génies qu'elle a consacrés à l'admiration et à la reconnaissance de la postérité.

Dans ce siècle où toutes les connaissances humaines tendent de plus en plus vers la perfection, il n'est pas une branche de la Littérature qui soit plus universellement cultivée que l'Histoire. Chaque jour, des écrivains aussi patiens qu'érudits s'appliquent à la dégager des erreurs nombreuses dont l'ignorance ou la mauvaise foi l'avait obscurcie, pour en faire luire le flambeau plus pur et plus resplendissant aux yeux des hommes. On explore, dans ce but si louable, les sources diverses où les différens historiens ont puisé la matière de leurs récits vrais ou faux; on discute, on commente les faits, on oppose les témoignages aux témoignages, on consulte soigneusement les monumens si précieux de l'antiquité, pour les confronter avec les narrations historiques qui s'y rapportent.

Lorsque tant de Sociétés académiques suivent et favorisent cette impulsion générale, la vôtre, Messieurs, a cru devoir la seconder, non-seulement par l'accueil favorable qu'elle a fait aux recherches, en ce genre, de

quelques-uns de vos Collaborateurs, mais encore par l'appât séduisant de la gloire, à l'exemple de la plupart des réunions littéraires qui décernent, chaque jour, aux écrivains historiques les palmes du mérite et de l'honneur.

En conséquence, la Société accordera une médaille d'or de la valeur de 150 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage sur cette question :

Les historiens anciens sont-ils ou non supérieurs aux historiens modernes ? Quelles sont les causes de la supériorité des uns ou des autres ?

Ce prix sera décerné par la Société, dans une Séance solennelle du mois de Mai 1829.

Simonin.

DISCOURS

Relatif au Prix d'Agriculture

à décerner en 1829.

Messieurs,

Pour la première fois, depuis l'époque de votre institution, l'Agriculture est appelée à prendre part aux fêtes qui terminent vos travaux annuels; c'est aussi, de ce jour, vous devez l'espérer, que dateront à l'avenir les améliorations locales qui seront introduites dans cette branche de prospérité publique. Les palmes que vous lui offrez aujourd'hui, plus modestes et peut-être moins brillantes que celles de tout autre genre, n'en sont toutefois ni moins glorieuses ni moins honorables.

Faire naître et entretenir une noble émulation chez les Agriculteurs, hâter de tout votre pouvoir le développement de leurs connaissances, et ainsi faire crouler, sans efforts, les routines les plus fortement enracinées, devant une ex-

périence basée sur une saine théorie ; telle est la tâche honorable que vous vous imposez aujourd'hui ; et l'année prochaine, vous aurez à en proclamer les heureux résultats.

Le département de l'Aisne, en possession de tous les genres d'illustrations, et placé si haut dans l'estime et dans la considération des Français, réclame, il faut en convenir, de nombreuses améliorations dans son industrie agricole. Et remarquons, Messieurs, que, dans un pays aussi essentiellement industriel, ce sont les produits spécialement destinés à être manufacturés qui laissent le plus à désirer. Ainsi, les laines, par exemple, sont, en général, loin d'atteindre le degré de finesse dont elles sont susceptibles. A quels motifs l'attribuer ? Est-ce à des circonstances locales ? Non, Messieurs, des propriétaires recommandables nous l'ont appris : des soins, et uniquement des soins dans l'éducation des troupeaux, sans la moindre augmentation de dépense, suffisent pour répondre d'une manière satisfaisante aux besoins de nos manufacturiers.

Les lins, non plus, ne possédent pas, il s'en faut, les conditions qui permettent d'atteindre le degré de tenuité et d'égalité nécessaires aux fils des dentelles, ou même des batistes fines. D'où vient une différence si énorme d'avec les produits de nos voisins du Département du Nord ? Cette question était digne de fixer votre sollicitude, et vous vous y êtes arrêtés : Est-ce à la nature de nos terres, est-ce à notre système de culture ou à toute autre cause que nous devons attribuer cette infériorité ? C'est ce qu'il nous importe d'éclaircir, et c'est dans ce but que :

La Société Académique de St-Quentin décernera, dans une Séance solennelle du mois de Mai 1829, une médaille

d'or de la valeur de 150 fr., et une Médaille d'argent aux auteurs des deux meilleurs mémoires sur cette question :

Pourquoi les lins du département de l'Aisne sont-ils inférieurs, pour les fils fins, à ceux du département du Nord? Indiquer les moyens d'amélioration convenables?

Merlin.

RAPPORT

sur le

Concours du Prix de Poésie.

M. Girard, Rapporteur.

Messieurs,

Dans votre Séance publique du mois de décembre 1826, vous avez annoncé que la Société ferait les frais d'une médaille d'or pour un prix de Poésie qu'elle décernerait à la fin de l'année 1827; et vous avez choisi pour sujet *le Siége de St-Quentin, en* 1557. Un Jury, composé de MM. Quentin, qui en était Président, Héré, Raison, Simonnin et Girard, a été par vous nommé afin d'examiner les pièces envoyées au concours et de prononcer son jugement sur celle qui mériterait le prix. Au nom de cette Commission, j'ai rédigé le Rapport que je vais avoir l'honneur de vous soumettre.

L'époque du siége de St-Quentin, en 1557, est mémorable dans l'histoire. Charles-Quint, après avoir troublé

l'Europe du bruit de ses exploits guerriers, fatigué de sa gloire et de sa puissance, venait d'abdiquer la couronne d'Espagne en faveur de Philippe II, son fils, et, mort pour le monde, ensevelissait le reste de ses jours dans le calme d'un monastère. Philippe brûlait du désir de renouveler contre le roi de France, Henri II, ces luttes sanglantes qui avaient si long-temps divisé leurs pères; puissant qu'il était par ses propres ressources, non moins puissant par son alliance avec l'Angleterre dont il avait épousé la reine, la fière Marie, qui aspirait également à signaler son règne par une guerre contre la France. Une trève avait été conclue, au mois de février 1556, pour 5 ans, entre la France et l'Empire. Il s'agissait de la rompre; l'occasion ne tarda pas à s'en présenter dès l'année suivante. Quelques divisions intestines, quelques révoltes troublaient l'Etat Romain où Paul VI, de la maison des Caraffes toujours affectionnée à la France, occupait la chaire de Saint Pierre. Philippe II avait envoyé le duc d'Albe en Italie pour soutenir les mécontens. Henri II, de son côté, y envoie au secours du Pape, d'abord le maréchal de Strozzi, puis le duc de Guise avec l'élite de l'armée française. Dès-lors l'Empereur ne croit plus devoir respecter la trève; et la reine d'Angleterre, à l'instigation de son époux, déclare, sans aucuns motifs, la guerre à la France. Henri II avait cru pouvoir impunément dégarnir de troupes les frontières de la province de Champagne dont le duc de Nevers était gouverneur, et celles de la province de Picardie dont le gouvernement appartenait à l'amiral de Coligny. Une armée, composée de Flamands, d'Espagnols et d'Allemands, commandée par Philibert de Savoie, Prince de Piémont, à laquelle devaient bientôt

se réunir 12,000 Anglais, menace d'abord la Champagne, échoue devant Rocroy, se porte en Picardie, feint d'assiéger Guise et se présente à l'improviste devant St-Quentin. Cette ville, importante par ses fortifications et par ses richesses, avait de tout temps excité la convoitise des princes voisins et notamment des ducs de Bourgogne. Une attaque aussi brusque semblait la faire devoir tomber sur-le-champ au pouvoir de l'ennemi; mais derrière ses vieux murs de brique se tenaient les remparts animés de ses citoyens qui l'auraient sauvée, si elle avait pu l'être, d'une chute rendue inévitable par la désastreuse bataille de St-Laurent, où le Connétable de Montmorency perdit la liberté, et l'élite de la noblesse française, la vie. Triste et funeste époque pour notre patrie, mais qui ne fut pas sans honneur; comme s'il était dans les destinées de la France de pouvoir toujours couvrir du manteau de la gloire ses maux et ses blessures!

Un pareil sujet devait être fécond en heureuses inspirations. Dix concurrens se sont présentés pour disputer le prix. Dix pièces de vers sous le titre de Poëmes, Odes, ou Messéniennes, nous ont été adressées, non-seulement de St-Quentin, mais aussi de Paris, de la Flandre, de la Normandie, de la Vendée, de la Bretagne et de la Provence. De ces dix pièces, cinq ont fixé principalement l'attention du Jury et seront les seules sur lesquelles nous arrêterons vos regards, bien que les autres ne soient pas elles-mêmes dénuées de mérite. Ce sont les cinq pièces enregistrées sous les n°s 3, 4, 7, 9 et 10;

Le n° 3, intitulé *Messénienne*, ayant pour épigraphe ce vers de l'une des Messéniennes de Casimir Delavigne : « *Ils sont tous morts pour vous défendre;* »

Le n° 4, intitulé *une Vision*, ou *le Siége de St-Quentin, en* 1557, poëme, portant l'épigraphe : « *Passant, va dire à Sparte que nous sommes tous morts ici pour elle;* »

Le n° 7, intitulé *Poème lyrique*, avec cette épigraphe tirée de Tite-Live : « *Clade Nobilis;* »

Le n° 9, intitulé *Chant du Siége*, avec l'épigraphe tirée de l'inscription de Santeuil : « *Civis murus erat;* »

Et le n° 10, portant l'épigraphe suivante, par allusion aux armées des trois nations qui assiégeaient St-Quentin : « *Que vouliez-vous qu'il fit contre trois?* »

Il est quelques éloges et quelques reproches communs à adresser à tous les concurrens. Faisons d'abord la part la moins agréable, celle de la critique. Le sujet n'a pas été traité d'une manière assez historique, soit que, comme dans l'examen des n°s 3, 7 et 10, on regrette que les Auteurs ne soient pas entrés dans plus de détails et aient négligé certains faits importans de la bataille de St-Laurent et du Siége, soit que, comme dans les n°s 4 et 9, la fiction se trouve trop mêlée à la vérité. Sans doute le précepte d'Horace n'a pas perdu de sa force en vieillissant : « *Pictoribus atque poetis quidlibet audendi semper fuit æqua potestas;* » mais, dans les compositions historiques, c'est avec sobriété que l'imagination doit prêter ses ornemens, quelque gracieux qu'ils soient, à la muse sévère de l'Histoire. Nous ferons observer que les auteurs des pièces qui nous sont venues de St-Quentin ont joui de cet avantage, qu'ils ont pu puiser à des sources inconnues à leurs concurrens, en consultant plusieurs manuscrits qui ne se trouvent que dans notre ville. C'est ici le lieu de dire un mot sur les reproches que Coligny, dans ses Mémoires, adresse aux San-Quintinois dont il se plaint de n'avoir pas

été suffisamment secondé. Cette plainte n'a point trouvé d'écho. L'Histoire, les traditions du pays, et, par-dessus tout, les faits, contredisent Coligny que le malheur seul à pu rendre injuste. La meilleure réponse à lui faire est qu'ils sont tous morts en combattant.

L'usage immodéré des meilleures choses dégénère en abus. C'est ainsi que votre Commission a signalé comme un défaut commun aux diverses pièces, sauf à celle qui porte le n° 10, des imitations trop fréquentes et parfois trop serviles. Quelque bons que soient les modèles, il faut avant tout être soi, et confondre tellement les richesses que l'on emprunte avec ses propres richesses, qu'il soit difficile à l'œil le plus clairvoyant de distinguer les unes d'avec les autres.

Un mérite qui est propre à tous les concurrens est d'avoir opposé la célébrité moderne de St-Quentin à son antique gloire; sa nouvelle illustration dans la paix à sa vieille renommée dans la guerre. Ne pouvant plus protéger par ses remparts la France contre l'étranger, elle l'enrichit par son industrie, acquérant ainsi, dans tous les siècles, des titres à sa reconnaissance.

Le sentiment de l'amour de la patrie et les sentimens religieux ont toujours heureusement inspiré les poètes. La plupart des concurrens ont exprimé en beaux vers la noble conduite, consacrée par l'Histoire, des Membres du Chapitre de St-Quentin qui, malgré toutes les garanties à eux offertes par l'ennemi, n'hésitèrent pas à abandonner leurs richesses, leur ville natale et leur église, afin d'aller offrir publiquement, dans d'autres lieux, leurs prières à l'Eternel pour le salut de la France.

L'on aime à retrouver, notamment dans les n°s 4 et 9,

les noms des Princes et Seigneurs français qui se sont distingués soit à la bataille de St-Laurent, soit au siége, et d'autres noms également illustrés par le dévouement de ceux qui les ont portés : le capitaine Breuil, gouverneur de la ville, et le jeune Téligny qui, seuls, avec leurs compagnies, occupaient St-Quentin, quand l'ennemi se présenta devant ses portes; l'Amiral de Coligny qui se jeta dans la place avec les compagnies du comte de Harran, de Jarnac et de Lafayette; Dandelot, frère de l'Amiral, qui combattit avec lui, et avec lui fut fait prisonnier; Amerval et Caulaincourt, chargés par l'Amiral d'organiser et de commander deux compagnies bourgeoises; le vieux Connétable de Montmorency, captif avec deux de ses fils à la bataille de St-Laurent, journée funeste où périrent tant de héros parmi lesquels l'Histoire distingue un Prince pleuré de toute la France pour sa valeur et ses rares vertus, Jean de Bourbon, duc d'Enghien, Enghien dont le nom est si souvent tracé dans nos annales, quand il s'agit de gloire et de malheur!

Nous ne citerons plus qu'un seul nom, celui de Louis Varlet, Seigneur de Gibercourt, alors Maire de la ville, qui a su mériter un éloge flatteur de l'Amiral de Coligny, dans ses Mémoires où les louanges sont d'autant moins suspectes qu'elles sont moins prodiguées. Coligny dit, en parlant de Gibercourt, *qu'il ne vit jamais un homme de son état, plus affectionné et diligent que lui, tant pour le service du Roi que pour le bien et la conservation de la ville*; paroles remarquables en ce que, si je ne vous avais indiqué, Messieurs, la source d'où je les ai tirées, vous auriez cru entendre parler, non du Maire de St-Quentin en 1557, mais du Maire de St-Quentin en 1827.

de ce Magistrat droit et intègre dont le dévouement pour le service du Roi et pour le bien public lui a fait obtenir d'un Monarque juste appréciateur du mérite, au milieu des applaudissemens unanimes de ses concitoyens, la décoration de l'honneur ! (1)

Aux observations générales que nous venons de vous soumettre nous allons faire succéder l'examen particulier de chacune des cinq pièces qui ont été considérées par le Jury comme l'élite du concours; mais afin de satisfaire votre impatience, nous vous ferons d'abord connaître notre décision et le nom des vainqueurs.

Le Jury a été d'avis d'accorder le prix à la pièce n° 4, intitulée *une Vision*, portant l'épigraphe : *Passant, va dire à Sparte que nous sommes tous morts ici pour elle;* et de mentionner honorablement la pièce n° 9 et la pièce n° 10, dont la première a pour épigraphe : *Civis murus erat*, et la seconde : *Que vouliez-vous qu'il fit contre trois?*

La décision du Jury une fois rendue, et constatée par un procès-verbal joint à ce Rapport, il a été procédé à l'ouverture des trois bulletins cachetés renfermant les noms des Auteurs qui ont concouru sous les n°s 9 et 10, avec la répétition des épigraphes portées en tête des ouvrages. D'après le dépouillement des bulletins, l'Auteur de la pièce n° 4, qui a mérité le prix, est M. Félix *Davin*, de St-Quentin, et les Auteurs de la pièce n° 9 et de la pièce n° 10, qui ont mérité les mentions honorables, sont :

---

(1) M. De Baudreuil, Maire de St-Quentin, avait été reçu Chevalier de la Légion-d'Honneur, le 2 janvier 1828, veille de la Séance publique, par M. le Président Desjardins, membre du même ordre, en audience du tribunal. L'éloge du Récipiendaire, sorti de la bouche de ce grave et docte Magistrat, avait été vivement applaudi.

M. Henri *Martin-Desains*, aussi de cette ville, et M. C.-J.-H. *Pâris*, demeurant à Paris.

L'examen et quelques citations des deux ouvrages enregistrés sous le n° 3 et le n° 7 vous prouveront également qu'ils sont dignes d'éloges.

Dans la pièce n° 3, intitulée *Messénienne*, on remarque une grande facilité, mais aussi un peu de négligence; ce qui décèle un jeune auteur dont l'ardeur et l'impatience se refusent à revenir sur ce qui est écrit, pour écrire promptement ce qui est conçu sous une inspiration plus heureuse. A côté de beaux vers et même de strophes entières presque sans défauts, se traînent avec peine quelques tirades peu harmonieuses. Certains mots, tels que *lauriers*, *guerriers*, *funérailles*, *batailles*, se retrouvent trop fréquemment à la fin des vers; et l'oreille souffre des désinences uniformes des rimes masculines et féminines de la première strophe. Le Jury aurait désiré que l'Auteur eût donné plus de développement au sujet.

Nous vous avons, Messieurs, promis de bons vers; nous croyons pouvoir tenir notre promesse. Voici comment l'Auteur peint l'épouvante de la France, à la nouvelle de l'invasion étrangère :

la France épouvantée,
Immobile, pâle, et la main
Sur sa poitrine ensanglantée,
Pleure de ses enfans l'infortuné destin,
Et tremble que bientôt de nouvelles blessures
N'impriment à son front de nouvelles injures!
Oh! qui viendra chasser la terreur de son sein?
Qui viendra terminer ses cruelles alarmes?
Quelles mains essuieront ses larmes?

L'auteur attribue à la belle défense de St-Quentin le salut de notre patrie, et adresse ces paroles aux San-Quintinois :

O vous dont le courage a sauvé nôtre France,
Vous que notre reconnaissance
Fera vivre à jamais au fond de notre cœur,
Tombez dans les champs de l'honneur :
Ah! ne regrettez pas d'y laisser votre vie,
Vous avez sauvé la patrie!
Qu'importe que le nombre, ô généreux guerriers,
Obtienne un triomphe sans gloire!
Tombez, car les cyprès sont pour vous des lauriers.
A vous appartient la victoire.
C'est un de ces revers où le nom des vaincus
Escorté de longues vertus,
A côté des grands noms, par les mains de l'Histoire
Prend place au temple de Mémoire!

Plus loin l'on trouve ces vers qui ont rapport au trait historique sur la généreuse conduite des Membres du Chapitre.

Abandonnant ces murs captifs
Où vont, ô St-Quentin, ces vieillards fugitifs
Qui naguères, de leurs années
Offrant le reste à l'Éternel,
Chaque jour attendaient, au pied de son autel,
Le moment de partir pour d'autres destinées?
Courbé devant leurs cheveux blancs,
Restez, dit l'ennemi; votre saint caractère
Ne doit point redouter les fureurs de la guerre,
Et nous savons d'ailleurs ce qu'on doit aux vieux ans.
Mais eux : « Ville toujours chérie,
« Reçois nos pleurs et nos adieux,
» Nous allons chercher d'autres lieux

» Où nous pourrons, pour la patrie,
» A celui qui, du haut des cieux,
» Fait les jours des mortels malheureux ou prospères,
» Adresser librement de publiques prières. »

Les vers suivans terminent cette Messénienne. C'est le poète qui parle :

De vos aïeux la chute glorieuse,
De nos français le trépas malheureux
Sans doute auront trouvé, pour les chanter tous deux,
Une voix plus sonore et plus harmonieuse.
Mais français, jeune encor, que j'aime dans mes chants
Rappeler ma France chérie!
A ton nom seul, ô ma patrie,
D'eux-mêmes sur mon luth résonnaient ces accens!
Au souvenir du jour qui doit à la mémoire
Transmettre notre joie ainsi que nos regrets,
Mon luth aimait, couvert de lauriers, de cyprès,
A des chants de douleur unir des chants de gloire.

Les mêmes reproches et les mêmes éloges sont à adresser à la pièce intitulée Poëme lyrique, enregistrée sous le n° 7. Le sujet n'y est pas traité d'une manière assez spéciale. Le siége de la ville et la bataille de St-Laurent ne sont pas présentés distinctement l'un de l'autre; il en résulte un peu de confusion dans la marche du poëme. Le style n'y est pas assez soutenu. L'on y rencontre des épithètes oiseuses ou de mauvais goût, quelques vers et même quelques tirades entières prosaïques. Mais l'auteur nous dédommage souvent de ces imperfections par des vers remplis de mouvement et de chaleur où le mérite de l'expression se joint au mérite de la pensée. Si nous avons reproché à l'Auteur de ne pas avoir assez consulté les matériaux de

l'Histoire, il est une source bien précieuse pour le Poète à laquelle vous le féliciterez avec nous d'avoir puisé de nobles inspirations. Hâtons-nous de vous citer les deux strophes suivantes qui se trouvent l'une au milieu et l'autre à la suite de la description du dernier assaut donné à la ville.

Chacun pour son ami, son frère,
Ses enfans, son époux, son père,
En ces affreux momens tremblait.
Leurs regards incertains, à travers la fumée
Qui, comme un noir linceul, sur les murs s'étendait,
Cherchant d'une des tours la hauteur enflammée,
Interrogeaient dans l'air le drapeau qui flottait.
L'un d'eux vient de le voir L'honneur de la patrie
L'anime; il s'élance, il s'écrie :
« Le drapeau français flotte encore! »
A ces mots, réveillé dans un noble transport,
Le blessé qui mourait se dresse sur sa couche,
Il agite sa main; ce cri sort de sa bouche :
« Le drapeau français flotte encore!... »
Et son dernier soupir s'envole sans effort.

Plus loin, l'Auteur, montant sa lyre sur le même ton, s'exprime ainsi :

Terrible est le jour des batailles;
Plus triste encor le lendemain!
Promène tes douleurs parmi les funérailles,
Pleure, ô noble cité! Gémis, ô St-Quentin!
Sur tes tours apparaît, aux rayons du matin,
L'étendard étranger dominant tes murailles.
Pleure, ô noble cité! les coursiers ennemis,
Pour venir jusqu'à toi, dans leur funèbre route,
Hennissans, ont passé sans doute
Sur les cadavres de tes fils!

Si de tels vers font honneur à la plume qui les a écrits, ils honorent plus encore le cœur qui les a dictés. La satisfaction qu'on ressent à les lire ne peut être surpassée que par celle qu'on a dû éprouver en les composant.

La pièce de M. *Pâris*, qui a mérité une mention honorable, intitulée le *Siége de St-Quentin par les Espagnols, les Flamands et les Anglais*, (1) paraît être sortie d'une plume plus habile et plus exercée. Le talent de l'Auteur est plus mûr, mais il a moins d'éclat que celui qui règne dans les quatre autres pièces. Sous le rapport de la disposition, la marche de l'ouvrage est facile et bien conduite. Quant à l'élocution, l'on y trouve de belles idées exprimées avec concision et pureté. Néanmoins l'expression, parfois, y manque de coloris et ne fait pas assez ressortir la pensée.

Voici le début de l'ouvrage :

De la voûte d'azur la beauté trop égale
Ne plaît qu'un seul instant à nos yeux enchantés;
Oh ! combien je préfère au ciel pur des étés
Le spectacle imposant, la marche triomphale
De ces nuages d'or et de pourpre et d'opale,
Légers comme la feuille, avec elle emportés
Par la tempête occidentale !

Charle avait à ses pieds et l'Espagne et l'Empire;
Il s'est lassé de sa grandeur :
A son règne sans fin le ciel semblait sourire;
Il s'est lassé de son bonheur.
Ce monarqne orgueilleux qu'énivrait la puissance,
Ce roi qui pour sujets comptait des potentats,

(1) Cette pièce de vers a été imprimée depuis la séance publique. Elle se vend à St-Quentin, chez Williot-Adam.

Que naguères charmaient la gloire et les combats,
A dépouillé son arrogance....
Et dans le fond d'un cloître, au fond de ses états,
Il éteint sa vie en silence.

Mais il a couronné son fils ;
Contre la France encore il lui légua sa haine;
Et Philippe, cédant au penchant qui l'entraîne,
Pour la première fois fut un enfant soumis.
Oui, dit-il, à la France allons faire la guerre,
Espagnols, Belges, suivez-moi;
Prête-moi tes soldats, redoutable Angleterre,
Et, si tu dédaignes ton roi,
Ta reine est mon épouse et m'a donné sa foi;
Pour elle, prends le cimeterre,
Et dans les champs français allons jeter l'effroi.

On voit que ce début, d'ailleurs bien pensé et bien écrit, annonce une marche sage et régulière. Le lecteur n'est pas trompé dans son espoir. Il a vu rapidement Charles descendre du trône, Philippe y monter et déclarer avec Marie la guerre à la France. Coligny se jette dans St-Quentin.

Henri II ordonne au vieux Connétable de Montmorency d'aller secourir cette ville.

Aux ordres de son roi docile,
Et de votre valeur touché,
Le vieillard vers vous a marché,
Et, rompant le cordon qui cerne au loin la ville,
De vos portes s'est approché.
Le voici : mais sur son passage
Un large et fangeux marécage
Le sépare encor de vos murs :
« Passez, soldats, dit-il, notre ennemi s'avance;

» Ici le courage est prudence,
» Les moyens prompts sont les plus sûrs. »

Des guerriers que rien n'épouvante,
Descendus à sa voix sur de frèles vaisseaux,
Au milieu des joncs, des roseaux,
Agitent lentement une rame pesante
En maudissant l'onde dormante
Qui les retient dans ses réseaux.

Ces derniers vers, en outre de leur harmonie imitative, ont l'avantage de retracer un fait historique. Le secours entre dans St-Quentin. Ici M. Pâris trace en peu de mots la bataille de St-Laurent et l'effroi que son issue répand dans la ville; puis il s'adresse en ces termes aux assiégés :

O vous dont les hauts faits à peine seront crus,
Vous qui, debout sur vos murailles,
Regardiez, pleins d'effroi, les tristes funérailles
De ceux dont la valeur vous avait secourus;
Rallumez, rallumez le bronze des batailles,
Voilà vos ennemis de rechef accourus!
Aux armes! reprenez vos armes!
Bordez vos vieux remparts, pressez-vous sur vos tours,
Et, si ce sont enfin vos dernières alarmes,
Faites payer bien cher le dernier de vos jours.

Cette composition est exempte de la plupart des défauts que l'on rencontre dans les autres; mais elle a aussi moins de beautés. L'on regrette qu'elle ne soit pas plus développée et qu'elle ne rappelle pas quelques noms célèbres, avec les faits qui les ont illustrés.

L'on trouve au contraire beaucoup de détails historiques dans le *Chant du Siége*, de M. Henri *Martin*, qui a aussi mérité une mention honorable. Cette pièce ren-

ferme 800 vers. L'on voit que l'Auteur a pris un cadre assez vaste pour nous donner un tableau détaillé du siége et de la bataille. Le pinceau du peintre y reproduit à nos yeux les épisodes les plus remarquables et les traits des principaux personnages dont l'Histoire a consacré le souvenir et la gloire. Pour varier ses couleurs et diversifier ses tons, l'Auteur a appelé la fiction à son aide. Au commencement du poëme, il célèbre les fiançailles de la belle Emilie, fille du Maïeur, avec le jeune et brillant Téligny; et c'est au milieu des plaisirs et des fêtes que l'ennemi apparaît tout-à-coup devant St-Quentin. Cette idée est ingénieuse en ce qu'elle établit un contraste entre les scènes gracieuses qui ont ouvert le poëme et les scènes de deuil qui vont suivre. Il est bien également d'avoir fait choix de Téligny pour le désigner aux faveurs de l'Hymen, car, ce guerrier devant périr pendant le siége, plus de regrets encore suivront son trépas, plus de larmes arroseront sa tombe. Toutefois, Messieurs, votre Commission a trouvé que cet épisode tient trop de place dans le poëme et retarde, outre mesure, le commencement de l'action. L'Auteur revient souvent à son idée favorite pendant le cours de son ouvrage; et, à la fin du poëme, Emilie ne pouvait manquer de reparaître. La tête ombragée d'un casque, et revêtue d'un habit guerrier, elle combat, inconnue, auprès de Téligny et reçoit un coup mortel qu'elle détourne de son amant qui ne la reconnaît que quand elle tombe morte à ses pieds. Cette situation est trop prolongée, parce que l'infortune particulière qu'elle retrace ne saurait attacher suffisamment l'esprit si fortement préoccupé par le grand désastre qui frappe une ville entière. L'on peut aussi reprocher à cet épisode de trop rappeler le sujet et les circonstances d'un

opuscule intitulé *le Siége de St-Quentin*, roman patriotique, extrait de la bibliothèque des romans, échappé de la plume élégante et facile de M. le comte de Tressan. Au surplus, nous ne blâmons M. Henri Martin que d'avoir donné trop d'étendue à une fiction dont l'idée en elle-même est heureuse et lui a inspiré d'agréables vers.

Quant à la partie historique, la pièce que nous analysons est de toutes la plus exacte. La première époque du siége depuis le 2 août, jour de l'arrivée de l'ennemi devant la ville, jusqu'au 21 août; les 7 jours de tranchée ouverte à la fin desquels elle succombe le 28; la bataille de St-Laurent livrée, dans cet intervalle, le 10 août, et qui décide du sort de St-Quentin; la faute commise par le Connétable de Montmorency, en négligeant de faire occuper une chaussée à travers les marais, du côté de Rouvroy, qui sert de passage à l'ennemi pour l'envelopper; tous ces détails sont fidèlement ou indiqués ou décrits.

Ce poëme se compose d'un prologue ou introduction, de 6 chants et d'un épilogue.

Le début est simple, harmonieux et bien approprié au sujet : nous allons vous en faire juger.

Levant son front aux bords des cieux,
Sur le faîte obscurci du temple solitaire
Brille du soir l'astre silencieux;
Comme, au sommet des monts, un fanal tutélaire
Au nautonnier lassé promet enfin la terre,
La terre qu'appelaient ses vœux!
Partout s'étend du soir la teinte vaporeuse :
Du jour la clarté qui s'enfuit
S'unit, vague et mystérieuse,
Aux pâles clartés de la nuit.

C'est l'heure où, s'énivrant de sa mélancolie,
Loin du monde et des faux plaisirs,
L'âme en soi-même recueillie
Erre loin du présent, en sa course hardie,
Sur l'océan des souvenirs.
Quand je prête à la brise une oreille attentive,
Paisible Somana, (1) dans le bruit de tes flots,
Dans les longs échos de ta rive,
Je crois entendre encor le grand nom des héros
De l'antique Samarobrive. (2)
Du passé devant moi s'ouvrent les vastes champs :
Des siècles écoulés, à travers les nuages,
M'apparaissent soudain les spectres éclatans;
Je vois, de l'abîme des âges
Surgir les preux, vainqueurs de la mort et du temps!
Salut, vaillans guerriers, honneur de nos rivages!
O vous qui de la France en pleurs
Vengiez, en expirant, les armes malheureuses,
Sur vos tombes silencieuses
Vos fils oublieraient-ils de semer quelques fleurs?
Ah! périsse celui dont l'ingrate mémoire
De ses aïeux peut oublier la gloire!
Vos noms, mânes sacrés, chez nous vivront toujours :
J'ose élever vers vous mes accens téméraires,
Et sur la harpe des Trouvères
Redire en votre honneur un chant des anciens jours.

Le 1er chant est consacré à la fête dont nous vous avons déjà parlé. L'on y trouve des vers pleins de grâce et d'harmonie.

---

(1) La Somme.

(2) M. De la Lande, Membre de la Société, a prouvé dans plusieurs écrits que St-Quentin est l'ancienne *Samarobriva* dont parle César dans ses commentaires.

Au second chant, l'action commence. M. Henri Martin y dépeint avec vigueur le tumulte causé par une agression imprévue, les premières attaques de l'ennemi, et l'entrée de Coligny dans la place. Nous regrettons d'être forcés, par le temps, à ne vous citer que le passage qui suit :

D'une main frémissante,
Oserai-je tracer cette nuit d'épouvante !
Ces globes meurtriers, dans l'ombre étincelant,
Sous le dôme des nuits prolongeant en sifflant
De leurs courbes de feu les sillons effroyables,
Sur les toits ébranlés retombant formidables,
Et de leurs flancs brisés vomissant le trépas ;
Les lugubres canons tonnant avec fracas ;
Sur les sacrés parvis les vierges prosternées,
De leurs atours de fête encore tout ornées,
Invoquant le secours d'un Dieu libérateur,
Et, sur les vitreaux peints, voyant avec terreur
Des tonnerres mortels le reflet funéraire,
Livide, resplendir au fond du sanctuaire ;
Sous leurs genoux soudain les marbres s'ébranlant ;
Sur ses vieux fondemens le temple chancelant ;
Cependant qu'à la voix des tonnerres qui grondent
Des caveaux de la mort les sourds échos répondent !

Dans le 3e chant se trouvent beaucoup de longueurs. Cette observation se rattache notamment au dialogue entre un citoyen et un homme d'armes écossais, et au discours de Coligny à Téligny pour l'envoyer chercher du secours auprès du Connétable.

Le 4e chant est consacré tout entier à la bataille de St-Laurent dont la description ne manque ni de chaleur ni de fidélité. Quelques légères imperfections dans les détails ne détruisent pas l'effet produit par le bel ensemble du tableau.

Les derniers vers du 5e chant où les assiégés, et l'Amiral de Coligny à leur tête, jurent (comme on le voit dans l'Histoire) de s'ensevelir sous les ruines de la ville plutôt que de se rendre, sont bien remarquables. Nous avons déjà dit que, dans ses Mémoires, l'Amiral se plaint de n'avoir pas été convenablement secondé par les habitans de la ville; et cependant, tandis qu'ils périrent tous pour ne pas manquer à leur serment, Coligny se rendit prisonnier; mais hélas! il ne prolongea ses jours que pour tomber plus tard sous le poignard d'un assassin. Voyons quelles couleurs poétiques a employées l'Auteur.

Gibercourt, Maire de la ville, réunit les habitans et leur dit :

« O vous qui, désormais promis à l'avenir,
» Devez aux temps futurs léguer votre mémoire
» Éclatante à jamais ou d'opprobre ou de gloire,
» Voici l'instant : il faut choisir!
» Voulez-vous, citoyens, pour des fers et la vie,
» Vendre au cruel vainqueur le sang de la patrie?
» Je vous entends!... Non! non! jamais!
» Ou bien, ceignant vos fronts d'une gloire immortelle,
» A nos derniers neveux transmettre pour modèle
» Vos noms sacrés, rivaux des grands noms de Calais?
» — Oui, nous le jurons tous!... par nos saintes ruines,
» Par ce blanc étendard que les champs de Bovines
» Ont vu prêtant son ombre au plus vaillant des Rois!
» — Uni, dit l'Amiral, au transport magnanime
» Dont l'élan généreux dans vos cœurs se ranime,
» A de nouveaux sermens j'appelle votre voix.
» Que le premier de nous, transfuge du courage,
» Qui d'un traité honteux proposera l'outrage,
» Comme un esclave impur soit vomi de nos tours!

» Que son corps, rejeté de la terre et de l'onde,
» Ne trouve pour asile et pour sépulcre immonde
» Que les entrailles des vautours! »

Ils jurèrent, aux chants d'une sainte allégresse;
Aux célestes parvis s'éleva leur promesse....
La tienne, chef altier, s'inscrivit-elle aux cieux?
Mais j'interroge en vain la muse de l'histoire :
En détournant son front, du livre de mémoire
Elle voile un feuillet à mes profanes yeux!

Eh quoi! loin de t'unir à leur chute immortelle
Tu souilles leur tombeau d'un reproche infidèle!
Ah! si tu leur survis, un trépas plein d'horreur
Après de longs revers te menace, et s'approche....
Le barde à ce penser s'arrête...; et le reproche
Expire devant le malheur!

Dans le 6e chant où l'Auteur décrit la prise de la ville et tous les malheurs qui l'accompagnent, l'esprit et l'oreille sont vivement frappés par plusieurs vers pleins d'éclat et de vigueur, et par des pensées brillantes, mais trop prodiguées. Nous terminerons en vous citant les derniers vers du poëme et ceux de l'épilogue.

Une immense clameur éclate dans les airs;
De sinistres vapeurs les cieux se sont couverts;
Les brûlans tourbillons d'une noire fumée,
Roulant à flots sanglans vers la nue enflammée,
S'étendent sur les tours comme un vaste linceul....
Quand le vent souleva ces nuages de deuil,
St Quentin reposait dans sa tombe de flamme;
Et les cieux de ses fils avaient reçu les âmes.
Jetez, en vous brisant, le cri de la douleur :
Silence, ô cordes gémissantes!

Fuis, mon âme, ce champ d'horreur;
Oh! fuis ces ruines sanglantes!
Jamais tes exploits glorieux
Ne sortiront de ma mémoire,
Jamais je n'oublirai ta gloire,
Race antique de mes aïeux.
Tu n'es plus, ô race vaillante!
On voit les fertiles moissons
Balancer mollement leur cime jaunissante
Sur les murs écroulés où tes fiers bataillons
Déployaient leur ligne tonnante.

Tes tours ont disparu : des monumens nouveaux,
Fils des arts et de l'industrie,
Énorgueillissent ta patrie
Et pèsent sur tes vieux tombeaux.
Tu n'es plus!... mais en vain sur ta noble poussière
Les générations se pressent tour-à-tour :
Elles passent sans nom, s'écoulent sans retour....
Ton nom brave les ans, et ta gloire est entière!

D'après les passages que nous avons cités, on peut juger la manière de l'Auteur. Il prend heureusement tous les tons et sait faire entendre tour-à-tour et à propos des accens gracieux, tendres et énergiques. Mais de trop fréquentes incorrections de style, plusieurs expressions et même certaines pensées qui manquent de justesse, quelques rimes trop pauvres sont autant de taches qui déparent l'ensemble de l'ouvrage. L'Auteur ne modère pas assez l'essor de sa jeune et riche imagination. Son talent, mûri par l'expérience, devra produire des fruits précieux. Le présent est ici un sûr garant de l'avenir.

Nous n'avons plus, Messieurs, à vous parler que de la

pièce intitulée *une Vision*, qui a mérité le prix, et dont M. Félix *Davin* est l'auteur.

Le poëme est censé composé à l'époque de la démolition des remparts. (1) Le début en est élégant et facile. A la faveur des ombres du soir, le poète contemple l'intéressant aspect des feux qui resplendissent à travers les vitres de nos manufactures, et médite sur le contraste offert par l'activité de nos ateliers avec le silence des ruines qui l'entourent; lorsqu'au milieu des débris des murailles à demi-renversées lui apparaît l'ombre d'un ancien guerrier qui va lui faire le récit du siége où il a péri. Cette fiction est ingénieuse parce qu'elle s'allie parfaitement avec le sujet.

Le guerrier, dès les premières paroles qu'il fait entendre, se plaint de ce que la patrie n'a pas élevé un tombeau à la mémoire de ses frères d'armes. Nous saisirons cette occasion, Messieurs, de vous rappeler qu'un jeune élève d'architecture de cette ville, qui donne de belles espérances, M. *Bona*, vous a tout récemment fait l'hommage d'un projet de monument à élever aux victimes du siége. On aime à voir la plume du poète et le compas de l'architecte se rencontrer inopinément pour reproduire une pensée aussi généreuse. C'est un sentiment de famille : tous les arts ne sont-ils pas frères?

Au second chant commence le récit. Nous reprocherons à M. Félix *Davin* d'avoir consacré trop peu de vers à la bataille de St-Laurent dont l'issue a été si fatale pour St-Quentin et pour toute la France, et de n'avoir fait entrer Coligny dans la ville qu'après la perte de la bataille. Mais on doit lui savoir gré d'avoir, seul de tous les concur-

(1) Cette démolition, ordonnée en 1810, n'a été achevée qu'en 1825.

rens, retracé l'irrésolution de Philibert de Savoie qui, après avoir vaincu, ne sut pas profiter de sa victoire. Coligny harangue les San-Quintinois dont il reçoit le serment. Son discours est plein de verve et de concision. Tout se prépare pour l'assaut dont la description occupe le 3e chant du poëme.

Cette description est précédée de la mort de Vaulpergues et du massacre du renfort qu'il dirigeait vers la ville. L'on remarque dans cette partie de l'ouvrage, plus faible que les autres, des rejets trop fréquens de mots reportés au commencement du vers suivant, pour faire image. Il faut être plus sobre de ces sortes d'ornemens qui fatiguent au lieu de plaire, dès qu'on les prodigue. Au surplus, le 3e chant, comme la plupart des autres, a le mérite d'offrir beaucoup de détails historiques, tels que l'abri que procurent aux ennemis les arbres qui entouraient les remparts, et l'explosion du magasin à poudre renfermé dans l'une des tours.

M. Félix Davin consacre en entier le 4e chant au dévouement et à la mort d'une jeune héroïne que le sentiment de l'amour de la patrie arrache au calme et à la solitude du cloître pour aller sur la brèche combattre l'ennemi. Nous pensons que cet épisode tient trop de place dans le poëme dont il ralentit la marche. Il peut trouver grâce à cause du charme de la plupart des vers ; mais un aimable défaut n'en est pas moins un défaut.

Dans le 5e et le 6e chant, le poète, remontant à la hauteur de son sujet, peint, sous des couleurs vives et naturelles, d'abord les anxiétés et le calme de la nuit qui précède le tumulte effroyable du lendemain, puis la résignation des assiégés, leur dévouement, le dernier assaut, les horreurs

du pillage et la chute de la ville. On se plaît à y rencontrer et à comparer avec ceux de la pièce de M. Martin les reproches adressés à Coligny.

La pièce de M. Davin dont nous venons de vous présenter l'analyse a, sous le rapport des qualités et des défauts, plusieurs traits de ressemblance avec celle de M. Martin. Plus correcte que cette dernière, elle est moins correcte mais bien plus développée que celle de M. Pâris. On désirerait parfois plus de simplicité dans les idées et un moindre luxe d'épithètes; et la muse de l'Auteur nous paraît céder trop souvent aux séductions du genre romantique. D'ailleurs le plan est régulier, et l'action se déroule avec art et facilité. Un bon choix de pensées, une élégance de style assez soutenue, du mouvement et de la variété dans l'action décèlent une imagination vraiment poétique.

Il vous sera donné lecture de plusieurs chants de ce Poëme. De simples citations ne pourraient vous donner qu'une idée imparfaite de son mérite.

Nous terminerons notre Rapport en vous félicitant, Messieurs, du sujet que vous avez choisi, puisqu'il a procuré d'aussi heureuses inspirations aux Auteurs qui ont bien voulu nous offrir les présens de leur Muse!

Girard.

Extrait des Statuts et Réglement De la Société Académique de St-Quentin.

Art. III.

Chaque Membre résidant s'oblige à produire à son tour, dans l'ordre qui sera arrêté par la Société, un mémoire ou un autre ouvrage de sa composition.

Art. IV.

Les Membres correspondans sont invités à envoyer annuellement à la Société une de leurs productions.

Elles sont immédiatement remises par le Président à la section à laquelle elles appartiennent d'après leur nature.

Il est donné lecture ou fait rapport de ces ouvrages dans l'une des plus prochaines séances, après la réception.

Art. V.

Sur le rapport d'une section ou de la commission par elle nommée, lecture pourra être faite, en séance, des ouvrages adressés par des personnes étrangères à la Société.

Il en sera fait mention honorable, s'il y a lieu.

Art. XV.

La Société consacre exclusivement, chaque année, quatre séances extraordinaires aux observations recueillies dans son sein, ou à elle transmises par ses Correspondans, sur les diverses branches de l'économie rurale.

Les Membres correspondans, attachés à la section d'Agriculture, et domiciliés dans l'étendue du département, sont spécialement convoqués pour ces séances.

Art. XXXVI.

Celui qui aurait cessé de fréquenter les assemblées pendant deux mois consécutifs, sans causes énoncées ou suffisamment connues, ou qui se serait soustrait à l'exécution de l'art. 3, sera censé démissionnaire, et cessera de faire partie de la Société.

Art. XL.

Le Réglement sera toujours exécuté strictement et à la rigueur.

Il n'y sera apporté aucun changement ou modification qu'après trois années, à compter de ce jour.

A St-Quentin, en séance, le 2 mai 1827.

Signé Girard, Président.
Raison, Secrétaire.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE S^T-QUENTIN, *département de l'Aisne*,

en 1828.

COMPOSITION DU BUREAU :

EN 1827.	EN 1828.
MM.	MM.
GIRARD, président.	MANGON DE LA LANDE, présid^t.
DUPUIS, secrétaire perpétuel.	DUPUIS, secrétaire perpétuel.
RAISON, secrétaire.	QUÉNESCOURT, secrétaire.
Ch. QUENTIN, trésorier.	Ch. QUENTIN, trésorier.

MEMBRES RÉSIDANS.

MM.

BOURRIER, Docteur en médecine, Correspondant de l'Académie royale de médecine.

DAUDVILLE fils, Négociant.

DE BUCELLY D'ESTRÉES (le Chev^er), Secrétaire des hospices.

DESAINS, Docteur en médecine, Membre du conseil municipal.

DUPUIS père, Maire de la ville.

DURAND, Professeur de rhétorique au Collége.

GAVET, Avocat.

GIRARD, Juge au Tribunal civil.

Guillaume (Victor), (✻), Sous-Préfet de l'Arrondissement.

Héré, Professeur de mathématiques au Collége et du Cours de géométrie appliquée aux arts.

Lamartinière, Filateur de lin à la mécanique.

Lemaire, Propriétaire.

Mangon De la Lande, Inspecteur des domaines. (*)

Merlin, Négociant.

Paillette (Benjamin), Négociant, président du Conseil des Prud'hommes, membre de la Société d'encouragement.

Pelletier, Architecte et Fabricant, membre de la Société d'encouragement.

Quénescourt, Avocat, Docteur en droit.

Quentin (Ch.), Négociant.

Raison, Notaire et Juge suppléant au Tribunal civil.

Schworer, Professeur de belles-lettres et de langues vivantes.

Simonnin, Professeur au Collége.

MEMBRES CORRESPONDANS.

MM.

Amiot (✻), propriétaire à Nesles (*Somme.*)

Andraud, homme de lettres, à Paris.

Arnaud aîné, docteur-médecin, au Puy (*Haute-Loire.*)

Bailly de Merlieux, avocat à la Cour royale de Paris, à Paris.

Baldy, professeur de rhétorique, à Soissons.

Ball (✻, ✻), docteur-médecin, à Paris.

Beauvais (✻, ✻), maréchal-de-camp, à Paris.

Bertrand de Doue, président du Tribunal de commerce et de la Société académique, au Puy (*Haute-Loire.*)

Bévière, notaire et maire, à La Fère.

(*) M. De la Lande, ayant quitté la résidence de St-Quentin en novembre 1828, a reçu le titre de Président honoraire, par décision de la Société, du 19 du même mois.

Boinvilliers, membre correspondant de l'Institut royal de France, à Ourscamp, près Noyon.

Boivinet, greffier du Tribunal civil, à Soissons.

Bottin (✻), ancien administrateur, à Paris.

Bouthors, avoué à la Cour royale, à Amiens.

Brayer, chef du secrétariat de la Préfecture, à Laon.

Chappuzet, receveur de l'enregistrement et des domaines, au Montet (*Allier.*)

Claessens, graveur, de l'Académie des beaux-arts d'Anvers, à Bruxelles.

De Chateaubriand (le vicomte), (O. ✻), pair de France, membre de l'Académie française, à Paris.

De Cullion (Armand), (✻), ancien élève de l'école polytechnique, capitaine du génie, à Châtillon-sur-Loing.

De Jussieu (Adrien), professeur au jardin du Roi, à Paris.

Delafosse, aide-naturaliste au jardin du Roi, professeur de belles-lettres, à Paris.

De la Taille, ancien sous-préfet, à Pithiviers.

Delcroix, secrétre perpel de la Société d'émulation, à Cambray.

De Lens, membre de l'Académie royale de médecine, à Paris.

De Maupassant, professeur de rhétorique, à Châlons (*Marne.*)

De Moléon, (✻), ingénieur des domaines de la Couronne, à Paris.

De Montlozier (le comte), président de l'Académie du Puy-de-Dôme, à Clermont.

De Mortemart-Boisse (Le baron), propriétaire, à Paris.

De Parot (✻), ancien directeur des domaines du Roi de Wurtemberg, à Esslingen.

De Parot (✻), conseiller d'état, vice-président de l'Académie de St-Pétersbourg, à St-Pétersbourg.

De Sade (Xavier), (le comte), Député du département de l'Aisne, à Condé.

De Salvandy (✻), conseiller d'état, à Paris.

De St-Caicq (Auguste), (le vicomte), propriétaire, à Laon.

De Théis (le baron), (O. ✻), secrétaire-général de la Préfecture, à Laon.

Drouet, 1re flûte de la chapelle du Roi, à Paris.

Dupin (Charles), (le Baron), (O. ✻, ✻), député, membre de l'Institut royal de France, à Paris.

Durand père (✻), inspecteur de l'Académie universitaire, à Amiens.

Duthilloeul, homme de lettres, à Douay.

Fauchet (le baron), (C. ✻), ancien préfet, à Paris.

Fercoc, docteur-médecin, à Ham.

Fougeroux de Campigneulles, conseiller à la Cour royale de Douay, à Douay.

Guiraud, membre de l'Académie française, à Paris.

Granger, avocat aux conseils du Roi et à la Cour de cassation, à Paris.

Henraut (✻, ✻), lieutenant-colonel d'artillerie, à La Fère.

Héricart de Thury (le vicomte), (O. ✻), conseiller d'état, président des Sociétés royales d'agriculture et d'horticulture, à Paris.

Hippolyte Daniel, docteur en médecine, à Versailles.

Lair, conseiller de préfecture, à Caen.

Lecointe, sous-chef de bureau de préfecture, et rédacteur de l'annuaire du département, à Laon.

Leclay, docteur-médecin, juge-de-paix, à Cambray.

Legrip, avocat, conseiller de préfecture, à Caen.

Leleu, avocat, maire, à Caudebec.

Lemaire, ancien pensionnaire du Roi, à Rome, sculpteur, à Valenciennes.

Lenoir-Ravrio, docteur-médecin, à Paris.

Le Serrurier, substitut de M. le procureur-général, à Amiens.

Liadières (✻), capitaine au corps royal du génie, à Amiens.

Mangon De la Lande ancien garde du corps, à Caen.

Méchin (le baron), (O. ✻), ancien préfet, Député du département de l'Aisne, à Paris.

Monnier fils, docteur-médecin, à Paris.

Paesschiers, professeur au Collége, à Laon.

Pechoux, docteur-médecin, secrétaire de l'Académie du Puy-de-Dôme, à Clermont.

Pellet, de la Société des méthodes, à Craonne.

Peyron, professeur de physique et de chimie au Collége royal, à Limoges.

Pocrit, homme de lettres, à Paris.

Routhier (✻), avocat aux conseils du Roi et à la Cour de cassation, à Paris.

Richard, docteur-médecin, à Noyon.

Rigollot, docteur-médecin, à Amiens.

Rollin (Gabriel), ancien professeur de mathématiques, ancien inspecteur des forêts du prince de Condé, à Guise.

Salze, professeur de physique et de chimie au Collége royal, à Marseille.

Sébastiani (le comte), (✻, G. C. ✻), lieutenant-général, Député du département de l'Aisne.

Simeon (le baron), propriétaire, à Paris.

Taillefer, inspecteur de l'Académie universitaire, à Paris.

Ternaux (le baron), (✻), membre de la Chambre des Députés, à Paris.

Thénard (le baron), (✻), membre de l'Institut et de la Chambre des Députés, à Paris.

Traullé, correspondant de l'Institut, à Abbeville.

Tribert, président honoraire du Tribunal civil, à Château-Thierry.

SECTION D'AGRICULTURE.

MM.

Bauchart (Remi), propriétaire et cultivateur à Mont-Plaisir, à Origny-Ste-Bonoîte.

Baudelot (✱), ancien maire d'Hirson, à Hirson.

Bérangeb, officier de santé et fabricant, à Roupy.

Bouzier d'Estouilly (✱), maire d'Estouilly, à Estouilly, *(Somme.)*

Camus, propre et maire de Villers-Foucon, à Leuilly *(Somme.)*

Carlier, propriétaire, à Pontséricourt.

Colliette-Vinchon, propriétaire à St-Ladre, à St-Quentin.

D'Allongeville, adjoint au maire, à Ham *(Somme.)*

De Brotonne, propriétaire et maire, à Tavaux-Pontséricourt.

De Chauvenet, propriétaire et maire, à Parpeville.

De Galbois (le baron), (C. ✱, ✱), propriétaire et maire, à Moy.

De Ladoucette (le baron), (O. ✱), ancien préfet, à Vieils-Maisons.

De la Tour du Pin Chambly (le comte), membre du Conseil-général du département de l'Aisne, à Bosmont.

Delval, propriétaire, à Eraucourt.

Delvigne, propriétaire et maire, à Dury.

Demarolle, propriétaire et maire, à Douilly *(Somme.)*

De Pompery propriétaire et maire, à Ciry-Salsogne.

De Turenne (le comte Joseph), (✱), colonel au corps royal d'état-major, à Landifay.

Devillelongue, propriétaire, à Vigneux.

D'Ostrel (le chevalier), propriétaire et maire, à Urvillers.

Ducastel, propriétaire et maire, à St-Paul-aux-Bois.

Duflot, propriétaire et maire, à Agnicourt.

Du Lauloy (le comte), (G.-C. ✻, ✻), lieutenant-général, à Villeneuve.

Fayard d'Arblincourt, (✻), membre du conseil d'arrondissement, maire, à Flavy-le-Martel.

Fouquier d'Héroüel, (✻), propriétaire et maire, à Héroüel.

Fouquier, propriétaire et maire, à Auroir.

Gobinet de Villecholles, maire, à Voyennes *(Somme.)*

Lefevre, conseiller d'arrondissement et maire, à Montescourt.

Lhotte-Hérigny, propriétaire, à Valcourt *(Monceau-le-Vieil.)*

Martin père, propriétaire, à Vigneux.

Martine, propriétaire et fabricant, à Aubigny.

Mauduit, juge-de-paix, à Vermand.

Meunier, propriétaire, à La Neuville-Housset.

Michelot, notaire, à Villequier-Aumont.

Morel, juge-de-paix, à Moy.

Niay, notaire honoraire, à Ribemont.

Paringault-Guyart, propriétaire à Mézières, près Moy.

Pécheux (le baron); (✻; O. ✻), lieut.-général, à Bucilly.

Petit, docteur-médecin, à Aubenton.

Philippy d'Estrées, maire de Lesdins, au Tronquoy.

Vierville, propriétaire et maire, à Tugny.

TABLE DES MATIÈRES.

Extrait du procès-verbal de la Séance publique. . . *page* 3
Discours d'ouverture, par le Président. 7
Rapport général des travaux de l'année. 13
Première Partie. — Sciences physiques, morales et historiques; Archéologie, Jurisprudence. 14
Deuxième Partie. — Agriculture, Industrie et Commerce. 44
Troisième Partie. — Littérature et Poésie. 54
Discours relatif au prix de Littérature à décerner en 1829. 85
Discours relatif au prix d'Agriculture. . . *idem.* . . . 88
Rapport sur le Concours du prix de Poésie. 91

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS,

BELLES-LETTRES ET AGRICULTURE

DE

LA VILLE DE S^T-QUENTIN.

Séance publique

du 16 Juillet 1829.

S^T-QUENTIN.

DE L'IMPRIMERIE DE COTTENEST.

1829.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES,

Arts, Belles-Lettres et Agriculture,

de St-Quentin.

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS,

BELLES-LETTRES ET AGRICULTURE,

DE

LA VILLE DE S^T-QUENTIN.

Séance publique

du 16 Juillet 1829.

S^T-QUENTIN.

DE L'IMPRIMERIE DE COTTENEST.

1829.

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES ET AGRICULTURE,

DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN.

EXTRAIT

DU

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SOLENNELLE

Tenue le 16 *juillet* 1829,

DANS LA GRANDE SALLE DE FERVAQUES,

Sous la présidence de M. RAISON, *en présence des principaux Fonctionnaires, du Curé-Archidiacre de St-Quentin et d'une assemblée brillante de personnes invitées.*

DISCOURS d'ouverture prononcé par M. RAISON.

Rapport général des travaux de la Société, depuis le mois de janvier 1828 jusqu'au 30 avril 1829.

Première section, M. HÉRÉ, . .
Deuxième section, M. GAVET, .
Troisième section, M. SCHWORER,
} Rapporteurs.

Rapport de M. PELLETIER, au nom d'un jury spécial chargé de décerner le prix d'agriculture fondé par la Société.

La médaille d'or a été obtenue par M. Ad. Rogé, de Cambrai.

Rapport de M. Simonin, au nom du jury chargé du jugement du concours de littérature.

M. *Maussion*, Capitaine d'Etat-Major, à Lyon, est proclamé comme auteur du mémoire qui a mérité le prix.

En l'absence de MM. *Rogé* et *Maussion*, M. le Président remet les médailles à M. le Secrétaire perpétuel, qui est chargé de les leur faire parvenir.

Une mention honorable est en outre proclamée dans chacun des concours.

Lecture par M. Durand des programmes des sujets de prix d'agriculture et de poésie à décerner au mois de mai 1830.

Lecture par M. Daudville d'une épître en vers, intitulée : *Promenade à ma campagne.*

L'heure avancée a forcé de supprimer un fragment de mémoire sur le jury, par M. Girard.

La séance est terminée par la lecture, faite par M. Lebaire, de la description d'un *Paast*, ou banquet des échevins de la ville de Saint-Quentin, au 13e siècle, mise en vers par M. De la Lande.

Quinze Membres résidans et douze Membres correspondans assistaient à cette séance.

M. le Président, après avoir adressé les remercimens de la Société à MM. les Amateurs de musique, a levé la séance à 5 heures.

Pour extrait : *Le Secrétaire*,

Signé Quénescourt.

DISCOURS D'OUVERTURE.

Messieurs et chers Collègues,

La solennité qui nous rassemble devait s'ouvrir sous la présidence du principal fondateur de cette Société, qui, naguère encore en dirigeait les travaux, ou sous les auspices du premier Magistrat de ce département, que nous nous plaisons à regarder à tant de titres comme notre protecteur naturel. L'un ou l'autre eût rehaussé l'éclat de cette réunion en exprimant avec éloquence et dignité ce qu'elle a d'imposant et de cher à nos cœurs; une noble impulsion eût été donnée : au lieu d'une voix faible et timide, c'est le savoir, c'est l'expérience même qui se seraient fait entendre : de salutaires encouragemens et de précieuses leçons eussent été recueillis.

Toutefois, M. De la Lande va se retrouver en quelque sorte au milieu de nous par le récit, bien qu'un peu rapide, des travaux auxquels il a pris tant de part. Il vous apparaîtra encore, les animant par son zèle, les encourageant par son exemple et par son suffrage. Pour moi, Messieurs,

en lui payant, dans cette enceinte et devant cette honorable assemblée, un juste tribut de reconnaissance, je regrette moins mes fonctions d'un jour.

Faut-il que d'autres vides encore se soient formés dans nos rangs? Un déplacement obligé, d'autres causes que vous avez su apprécier, ont éloigné de nos séances quelques-uns de nos collègues. Il en est, il est vrai, qui nous restent attachés par les liens de la correspondance. Sans doute aussi, des noms chers à la science et à l'industrie ont été remplacés par des noms que l'industrie et la science ne peuvent désavouer; mais il eût été plus doux de les réunir et de les confondre en un seul et même faisceau : si nos regrets sont adoucis, ils ne sont pas effacés.

Nos relations au dehors ont continué à s'étendre, à se multiplier; et vous recueillez chaque jour de nouveaux fruits des intéressantes communications que vous avez ouvertes, et que, pleins de sollicitude, vous entretenez avec presque toutes les Sociétés savantes du royaume.

Dans la série des travaux dont vous allez voir le tableau se dérouler à vos yeux, vous reconnaîtrez avec plaisir de nombreuses excursions dans le domaine des sciences, des lettres et des arts; et cependant, pour l'agriculture, le zèle parmi nous ne pouvait suppléer à l'expérience. Grâce à la coopération de citoyens recommandables, qui, dans nos campagnes, ont consacré leurs veilles, leur fortune et leurs lumières au progrès du premier des arts, vous avez pu satisfaire aux demandes de la haute administration, et associer vos efforts à d'autres efforts pour que l'industrie agricole marchât désormais d'un pas égal avec l'industrie commerciale.

C'est cet heureux concours qui, en vous aidant à remplir

les vues patriotiques de nos Magistrats, et en réunissant par un lien commun nos divers arrondissemens, a réussi à faire de votre Institution une institution départementale. Aussi chaque année nous ramène-t-elle les bienfaits du conseil-général, bienfaits dont on n'a plus à craindre de voir tarir la source, maintenant qu'aucun obstacle ne les empêche d'arriver à leur destination et que la protection même du gouvernement nous est acquise.

Cette protection, ces témoignages de haute bienveillance, nous les devons surtout à l'ascendant et à l'esprit conciliateur de l'ancien et vénérable Préfet, qui a couvert d'un intérêt spécial notre Société naissante et favorisé le développement de ses premiers essais.

Que n'avons-nous pas à attendre aujourd'hui du digne Successeur, qui, en recueillant un tel héritage, a permis de plus qu'un nom, dès long-temps célèbre dans les sciences et dans les lettres, qu'un nom consacré dans les fastes d'une illustre Académie, figurât sur les tableaux de notre modeste Société, et promît en même temps d'en devenir le guide et l'appui.

Ce n'est pas non plus sans une vive satisfaction que nous voyons siéger dans nos rangs, et le premier Magistrat de notre cité, et le premier Magistrat de cet arrondissement. Quand les liens de confraternité gênent ici l'expression de notre gratitude, qu'ils reçoivent du moins en affection ce que nous ne leur donnons pas en hommages publics.

Poursuivez, mes chers collègues, poursuivez votre noble tâche; continuez les efforts de votre zèle et de votre dévouement. Puissent-ils ne pas être sans quelque utilité pour cette antique et glorieuse cité, renommée dans tous les âges par son esprit d'activité et d'émulation, et qui, dans le siècle de

l'industrie a su encore se faire distinguer par sa propre industrie ! Que l'ancienne Samarobrive, que la moderne Manchester soit toujours heureuse, toujours florissante !

Il nous reste encore un vœu à former aujourd'hui : c'est que le compte qui va être rendu de nos travaux, et nos travaux mêmes ne paraissent pas trop sévères à la portion aimable de l'assemblée, qui l'embellit de sa présence, et dont il est toujours si doux d'obtenir les suffrages !

RAPPORT GÉNÉRAL

DES

TRAVAUX DE L'ANNÉE.

Ire SECTION.

Sciences Physiques, Morales et Historiques; Archéologie et Jurisprudence.

M. Héré, Rapporteur.

Messieurs,

La fin de votre année académique ayant été transportée du mois de décembre au mois de mai, seize mois se sont écoulés depuis le dernier rapport qui vous a été fait sur vos travaux. Durant cet intervalle il s'est accumulé dans vos archives un grand nombre de mémoires dont nous devons aujourd'hui vous rendre compte. Mais comment renfermer, Messieurs, dans un rapport, l'analyse de tant

d'ouvrages différens. La richesse de vos archives va causer la sécheresse de notre résumé. Il est impossible en effet de ne pas tomber dans l'un des défauts, ou de donner trop d'étendue à notre rapport, ou de resserrer tellement l'analyse de tous ces mémoires que nous ne vous présentions plus, pour ainsi dire, qu'une table de matières. Ce dernier inconvénient, qui décolore les ouvrages en n'en conservant que le cadre, qui d'un corps plein de vie fait un squelette sans formes, est encore celui que nous avons été obligé de choisir. Nous tâcherons du moins de gagner en brièveté ce que nous perdrons en intérêt, et nous aurons atteint notre but si, dans le tableau que nous déroulerons à vos yeux, nous vous faisons voir que, depuis votre dernière séance solennelle, vos richesses littéraires se sont considérablement accrues.

Sciences Physiques et Mécaniques.

Rien de nouveau sur la terre, a dit M. Bin Paillette après un célèbre auteur; ce que nous croyons produire a déjà été produit en tout ou en partie; nos inventions ne sont plus qu'une combinaison nouvelle de choses connues. Cette vérité qui est peut-être moins incontestable pour les sciences physiques, n'empêche pas de regarder comme découvertes, des applications heureuses de principes déjà connus; et M. Paillette a le droit de réclamer l'honneur de semblables applications. Plusieurs machines inventées ou perfectionnées par lui vous ont été présentées et sont déposées dans votre musée; vos archives contiennent les mémoires qui en expliquent le jeu. Un rapport de M. Héré

vous a fait connaître l'utilité et l'emploi facile du peson portatif pour mesurer la pesanteur des grains et des liquides.

Les dents d'un pignon en cuivre, laiton, se sont rompues entre les mains de l'ouvrier qui les nettoyait. Quelle peut être la cause de cette rupture spontanée? Est-ce un effet purement mécanique? Est-ce un effet chimique? Sont-ce les deux à la fois? Telle est la question que s'est proposé de résoudre M. Adrien *Paillette*, fils de notre Collègue, dans une notice qu'il a adressée à la Société. La cause purement mécanique ne peut être admise, puisque, selon la notice, le pignon travaillait avec un effort de 6 à 8 livres sur chaque dent, tandis que pour le rompre il eût fallu un effort de 30 à 40 livres. M. Adrien *Paillette* pense que l'huile servant au graissage des pignons, échauffée par un frottement trop considérable (causé par une mauvaise forme de dents), a pu former des oléates et des margarates de cuivre qui auront détérioré le pignon, en en désagrégeant les parties, et qui, en se substituant à la place du cuivre métallique, se seront trouvés enfermés dans les pores du pignon. Si un abaissement de température est arrivé, ce qui a lieu en effet par la cessation du mouvement de la machine pendant la nuit, la tendance des sels à crystalliser aura déterminé la rupture des dents.

Cette question vous a paru d'un grand intérêt; en effet, Messieurs, il importe de savoir si l'huile dont on se sert pour graisser les rouages peut altérer les métaux avec lesquels elle se trouve en contact.

M. Bourbier, qui vous a fait un rapport à ce sujet, a rendu hommage aux connaissances chimiques dont M. Adrien *Paillette* a fait preuve; il n'a pas trouvé cependant se

expériences encore assez concluantes. Des expériences nouvelles seront faites avec tout le soin qu'exige la question.

Une autre question, qui intéresse à la fois l'agriculture et les sciences, est depuis quelque temps l'objet de l'attention publique. Votre Société a été une des premières à s'en occuper. Cinq mémoires vous ont été lus sur les puits artésiens : deux par M. D'ESTRÉES, deux par M. HÉRÉ et un dernier par M. PELLETIER. Les mémoires de M. D'ESTRÉES et de M. HÉRÉ ayant été imprimés par votre ordre et envoyés aux Sociétés savantes avec lesquelles vous êtes en relations et en échange de communications, je m'abstiendrai de vous en parler. Le mémoire de M. PELLETIER qui tient de l'une et de l'autre des deux opinions qui se sont manifestées, contient d'une manière incidente des détails intéressans sur les travaux exécutés lors du percement du canal souterrain de Bellicourt, et surtout sur le percement d'un puits artésien de grande dimension, exécuté par lui chez MM. Joly, en 1827. Ce puits, de 30 pieds de profondeur sur 6 de diamètre, est le premier, à St-Quentin, qui ait donné des eaux ascendantes au-dessus du sol. Le volume d'eau qu'il verse est considérable. Les difficultés de toute espèce qu'a rencontrées notre Collègue en traversant une tourbe sans consistance augmentent encore le mérite de l'exécution.

Vous avez nommé une commission spéciale pour les puits artésiens. Cette commission a donné et reçu des renseignemens sur la question. Mais afin de pouvoir donner des avis plus sûrs aux propriétaires de notre arrondissement, elle a désiré connaître le gisement et l'abondance des eaux dans tout le pays, la profondeur des puits, les différentes couches de terre qu'on traverse pour arriver à

l'eau. M. le Sous-Préfet a bien voulu demander ces renseignemens par une circulaire adressée à tous les Maires. Plusieurs ont répondu; le plus grand nombre ne l'ont pas fait. Espérons néanmoins que votre commission pourra continuer ce travail important.

M. Héricart de Thury, conseiller d'état, directeur des travaux de Paris, et un de vos Membres correspondans, vous a adressé différens mémoires sur les puits artésiens. Vous aurez pu remarquer que les travaux qui ont été exécutés à Paris sont semblables à ceux que votre commission aurait voulu faire exécuter ici.

L'eau, a dit M. Bourbier dans un mémoire qu'il vous a lu, l'eau est un des agens qui influent le plus puissamment sur l'homme; il en est environné sous la forme de vapeurs que l'air tient suspendues, il l'absorbe par tous ses pores, il la respire avec l'air qui pénètre dans ses poumons; c'est la base la plus essentielle de l'alimentation. Mais la nature du sol d'où elle jaillit, de celui sur lequel elle coule, son exposition à l'influence du soleil ou des vents qui dominent dans une contrée peuvent apporter dans sa composition des changemens notables.

S'écoulant avec rapidité sous forme de ruisseaux ou de rivières, elle se conserve limpide et pure, elle entretient sur ses bords la vie et la fraîcheur. Étendue en nappes plus ou moins considérables et de peu de profondeur, si des obstacles arrêtent son cours, elle a bientôt, par son séjour prolongé, changé la contexture des végétaux qu'elle baigne. L'herbe fine des prairies se convertit en herbe grossière, en joncs, en roseaux; des myriades d'insectes y déposent leurs œufs; ils y pullulent et y multiplient au-delà de tous les calculs de l'imagination. Les végétaux et les animaux y

meurent, y croupissent, s'y décomposent; des émanations fétides s'en élèvent, et donnent lieu à des maladies nombreuses et souvent mortelles. Aussi, ne doit-on pas s'étonner si la durée moyenne de la vie de l'homme est beaucoup moindre dans les pays couverts de marais que sur les hauteurs. Dans les montagnes de la Suisse, la moitié des enfans atteignent l'âge de 47 ans, tandis que ceux qui naissent dans les contrées marécageuses n'ont en général que 26 ans de probabilité de vie; dans les montagnes, sur 100 enfans qui viennent de naître, il y en a cinq qui parviennent à l'âge de 80 ans; dans les plaines habituellement inondées, à peine y en a-t-il deux. Deux faubourgs de cette ville, comparés entr'eux, offrent une proportion plus forte encore en faveur de celui qui est éloigné des marais.

Si la qualité des eaux a une si grande influence sur l'économie animale, de quelle importance n'est-il pas, Messieurs, de faire disparaître de notre belle patrie ces marais fangeux qui la déparent, et qui, en même temps qu'ils privent l'agriculture de vastes terrains, deviennent un principe de mort pour la population qui les avoisine.

Dans ses réflexions sur l'utilité du desséchement des marais, M. Guillaume s'attache à faire ressortir tous les avantages qui en résulteraient. Mais les travaux d'art, dit-il, ne sont pas toujours la seule difficulté qu'on ait à vaincre; l'indifférence, la routine, un intérêt particulier s'opposent souvent aux plus utiles améliorations.

Cependant, continue l'auteur, l'assainissement des marais a été jugé si utile que, pour l'encourager, on a été jusqu'à porter atteinte au droit de propriété. Un décret de 1807 autorise le gouvernement à faire tous les desséchemens qu'il jugera nécessaires, ou à concéder ce droit.

Malgré l'étendue de ce privilége qui assure au concessionnaire une partie du sol qu'il aura desséché, cette loi n'a pas encore produit tous les résultats que l'on en devait attendre. Les droits d'usage qui s'exercent sur cette espèce de propriété, soit de la part des particuliers, soit de celle des communes, font obstacle au bien que l'on veut introduire.

Le département de l'Aisne est un de ceux où se trouvent beaucoup de ces espaces fangeux qui sont abandonnés à la stérilité, que les habitans des campagnes regardent comme leur domaine privé. Aussi, pendant long-temps les communes propriétaires de ces marais, loin de se prêter à leur desséchement, l'ont repoussé comme une calamité.

Aujourd'hui elles sortent de leur indifférence à la vue du danger qui les menace.

Des compagnies se présentent et invoquent pour elles le privilége que donne à tout concessionnaire la loi de 1807. Elles dessécheront les marais, mais la loi leur assure la moitié du sol. Il ne fallait pas moins qu'un stimulant aussi vif pour faire sortir les communes de leur engourdissement. La certitude de perdre une partie importante de leur propriété les détermine à demander pour elles-mêmes la concession du desséchement; c'est ainsi que la concurrence, en introduisant une sorte de rivalité, entraîne malgré eux les plus rebelles dans la voie des améliorations.

L'auteur s'adresse ensuite aux sociétés savantes, aux hommes instruits; il les engage à exciter ce mouvement de toute leur influence. « Il faut montrer, dit-il, aux habitans des campagnes que ce qu'ils vont entreprendre par esprit de rivalité et de jalousie, ils doivent le faire bien plus encore par esprit d'amélioration et d'accroissement de leur bien-être. »

En faisant l'énumération de tous les inconvéniens de l'existence des terrains fangeux et de tous les avantages qui doivent résulter de leur desséchement, l'auteur met en opposition ces marais fétides et improductifs avec une campagne riante et fertile; une population pâle et détériorée avec une population vive et pleine de santé. La fin du mémoire respire un goût des champs qui prouve que l'auteur écrivait d'inspiration.

Il est un agent qui influe sur l'homme plus que tous les autres ensemble, un agent contre lequel on ne peut rien, c'est le temps. Sa marche peut être réglée, et c'est le dernier degré ou puissent atteindre tous les efforts de l'homme.

M. Desains, dans ses considérations générales sur l'homme, le prend au berceau et le conduit jusqu'au terme de la vie, en faisant remarquer les divers phénomènes qui signalent chaque époque de son existence.

« Quoique, dit l'auteur, par notre conformation plus achevée, nous occupions le premier degré dans l'échelle des êtres, l'homme en naissant est celui de tous qui paraît le moins favorablement partagé par la nature. Ses sens qui doivent un jour le mettre en rapport avec tout ce qui l'environne sont loin du degré de perfection que l'on observe dans ceux des animaux à la même époque de la vie. Ses muscles faibles et débiles ne peuvent le soutenir ni l'aider à s'approcher des objets où il doit puiser sa nourriture. Ses yeux, à peine en état de recevoir l'impression de la lumière, ne l'aident en aucune manière pour lui faire rechercher ce qui lui convient et éviter ce qui lui est nuisible. Il semble que la nature l'ayant destiné à parcourir une carrière plus longue que celle des autres animaux, n'ait rien voulu précipiter dans le développement de son chef-d'œuvre. »

L'auteur, en décrivant les différentes époques de la vie, ne se borne pas à une froide observation. Son style prend de la chaleur et du coloris lorsqu'il peint l'homme acquérant tous ses développemens. Mais bientôt l'expression perd de sa force et de sa vigueur, et dans la description de la décrépitude il semble que le style tombe avec le sujet.

Histoire et Antiquités.

Le plus important ouvrage d'histoire qui ait occupé votre attention dans le cours de l'année dernière est, sans contredit, celui que M. le baron de Théis, l'un de nos Correspondans, a publié sous le titre de : *Politique des Nations.*

Dans un rapport développé, M. Raison a cherché à vous donner une idée de cet ouvrage qui, embrassant le monde ancien et le monde moderne, est riche de tableaux animés, dans lesquels chaque nation vient comparaître à son tour.

La guerre est un mal nécessaire, un fléau inévitable, dit M. de Théis. La guerre est naturelle à l'homme; elle est une conséquence rigoureuse de sa supériorité sur tous les êtres de la création; sur la guerre roule toute la politique des nations; seule elle remplit leurs annales. Une puissance perturbatrice semble armer sans cesse l'homme contre l'homme en dépit de sa raison, on pourrait même dire de sa volonté. Fatalité désespérante qui le poursuit dans les bois comme dans les cités, dans la prospérité comme dans l'abaissement, et à laquelle l'expérience de tant de siècles montre qu'il lui est impossible de se soustraire!

C'est à reconnaître cette nécessité, à en établir le principe, à le suivre dans ses développemens que s'est appliqué notre honorable Collègue.

Après quelques réflexions préliminaires sur la progression de la population en général, progression telle que partout, même dans les contrées les moins favorisées de la nature, la reproduction surpasse la mortalité, il examine rapidement les divers états de l'homme depuis l'état sauvage jusqu'au plus parfait degré de civilisation, et cherche à démontrer que, dans ces phases diverses, il a été guerrier par force et destructeur par nécessité, et que les mêmes causes ont constamment produit les mêmes effets par différentes combinaisons.

Il parcourt successivement les anciens états les plus importans et présente les causes quelquefois cachées de leur agrandissement ou de leur faiblesse, de leur état de guerre ou de leur tranquillité.

Ensuite il offre un tableau rapide des peuples actuels de l'Europe, expose les raisons secrètes de leur politique, le motif véritable de leurs entreprises et s'efforce enfin de présenter les moyens de faire tourner au plus grand avantage de la société l'accroissement inévitable de l'espèce humaine dans tous les états.

Tel est le plan que s'est tracé M. de Théis, et qu'il a semé, dans tous ses développemens, de traits brillans, d'observations lumineuses et de vues profondes.

M. le baron de Ladoucette vous a fait l'hommage de plusieurs ouvrages parmi lesquels on distingue : *Robert et Léontine*, roman historique, et deux notices, l'une sur les antiquités de Mont-Seleucus, et l'autre sur le souterrain de Mont-Viso.

Ces ouvrages étant publiés depuis plusieurs années, nous nous dispenserons de vous en parler. Nous nous contenterons de consigner ici une circonstance qui fait honneur à la fois au magistrat et au savant.

Le souterrain du Mont-Viso a été pratiqué anciennement pour faciliter le transport des marchandises de France en Italie. On a taillé dans un roc, au travers du Mont-Viso, une voûte longue de 500 pas géométriques, assez haute et large pour le passage de mulets chargés.

En 1743 une partie de ce souterrain s'éboula, et le chemin se trouva rompu à un lieu resserré qui se trouve à la descente du côté de l'Italie. Le roi de Sardaigne l'avait fait combler.

M. de Ladoucette, préfet français en 1805, fit rétablir ce monument. Étant sur les lieux, il excita le zèle des habitans et parvint à faire déblayer à force de bras ce fameux passage; il y fit reconstruire une voûte d'entrée, et ce pertuis offre maintenant la communication la plus directe de Mont-Dauphin et du fort de Queyras avec Alexandrie.

Honneur, Messieurs, au Magistrat qui, dans l'intérêt de tous, sait ainsi utiliser la portion de pouvoir qui lui est déléguée! Honneur à M. de Ladoucette qui a laissé un souvenir bien cher à ses anciens administrés et dont le nom est répété encore, par la reconnaissance, au sein des Alpes, dans un pays qui ne nous appartient plus. Il est glorieux, Messieurs, de laisser de pareils souvenirs, et les Français ont le bonheur d'en avoir laissé partout.

M. Rigollot vous a envoyé l'empreinte en soufre d'un ancien scel relatif aux jurés de St-Quentin, en 1559. Cette empreinte a fourni à M. Girard l'occasion de faire et de vous communiquer des recherches curieuses sur l'ancienne organisation de notre ville.

La création des jurats ou jurés remonte en France à l'établissement des communes; les habitans des villes et des bourgs affranchis eurent alors des magistrats municipaux que l'on appela mayeurs, jurés et échevins.

Le mayeur du latin *major* était le premier magistrat de la ville. Les jurés et les échevins connaissaient de toutes les causes et traitaient toutes les questions relatives à la commune. Dans quelques communes leurs fonctions étaient distinctes; dans d'autres elles se confondaient, et alors les deux noms se prenaient indifféremment l'un pour l'autre.

La ville de St-Quentin, qui est une des plus anciennes communes de France, si elle n'est la plus ancienne, avait, lors de son émancipation, acheté de ses seigneurs, à une époque qui se perd dans la nuit des temps, le droit de justice; droit qui lui a été ensuite confirmé par plusieurs comtes du Vermandois; et depuis la réunion de ce comté à la couronne, par plusieurs rois de France, notamment par Philippe-Auguste, en 1195, Philippe-le-Long, en 1316, Philippe de Valois, en 1346, Jean Ier, en 1362, François II, en 1560, Charles IX, en 1561, Henri III, en 1579, Henri IV, en 1590 et Louis XIV, en 1663.

Les magistrats municipaux de St-Quentin formaient originairement deux corps séparés. Le premier, composé du mayeur et de onze jurés; le second de douze échevins. Ces deux corps avaient leurs attributions distinctes, mais ces deux juridictions avaient trop de points de contact pour ne pas devenir rivales et pour ne pas produire de fréquentes collisions qu'il était utile de faire cesser dans l'intérêt de la ville. Aussi furent-elles réunies en une seule par une charte du roi Jean, en 1362, qui porte que le mayeur présidera aux deux corps réunis et que les jugemens à rendre énonceront les jurés avant les échevins, ou *vice-versâ*, selon qu'il s'agira d'un objet qui était auparavant de la compétence des premiers ou des seconds.

Après avoir montré que la partie de la ville, connue

aujourd'hui sous le nom de *Tour du Gouvernement*, est précisément ce qui était désigné anciennement par le mot de *Castrum*, *Castillum*, M. Girard traduit ainsi la légende du scel : *Sigillum Juratorum ville Scti-Quintini, ad castr.* Scel des Jurés de la ville de St-Quentin pour le castel.

Ici, dit M. Girard, deux objections se présentent. Pourquoi un scel particulier pour les jurés en 1559, puisque dès 1362 ils avaient été réunis aux échevins? Et pourquoi chaque quartier aurait-il eu ses jurés particuliers?

L'auteur répond d'abord qu'il semble résulter de la charte du roi Jean, telle qu'elle est énoncée par *Coliette*, tome 2, page 437, que la réunion a eu lieu seulement pour les fonctions de la justice à rendre entre les particuliers; de sorte que les jurés ont pu conserver séparément diverses attributions de police ou autres.

Il fait ensuite remarquer qu'à l'époque de 1559, la ville n'était pas divisée, à la vérité, en autant de quartiers qu'elle l'a été plus tard; mais que le *Castrum* a toujours figuré comme une partie distincte, ainsi qu'on peut le voir dans tous les anciens plans. C'est aussi relativement à cette partie de la ville qu'il a existé le plus de contestations sur l'étendue respective des juridictions entre le chapitre et le corps municipal.

Après avoir ainsi motivé sa première version, M. Girard en propose une seconde, qu'il appuie sur une charte de commune, de 1227, rapportée au tome 4 des ordonnances des rois de France. Cette charte porte : *Imprimis ut eligant quatuor homines qui jurent fidelitatem castri et habitantium in eo; et tamen habeant potestatem et jurisdictionem in castro Sancti Joannis et in appendictis suis*

qualem habent apud Divionem Major et Jurati communia divionensis. Ce qui veut dire : Qu'ils choisissent surtout quatre hommes qui jurent fidélité au castel et à ceux qui l'habitent, et qui aient dans le castel St-Jean et dans ses dépendances la même puissance, la même jurisdiction que l'ont à Dijon le mayeur et les jurés de la commune. Par induction, dit M. Girard, on pourrait prétendre que les mots *ad cas* de notre légende signifieraient que les Magistrats dont il s'agit auraient juré *fidelitatem castri;* qu'ils auraient été assermentés *ad castrum*, ou *ad castellanum*, qu'ils auraient prêté serment de fidélité au châtelain. *Ad cas* dans ce dernier sens se rapporterait aux jurés et non pas au scel. Ces deux versions, qui semblent rentrer l'une dans l'autre, ont cette différence essentielle cependant, que la seconde ne suppose plus nécessairement qu'il y eût plusieurs scels pour les différens quartiers; puisque les jurés qui auraient prêté serment de fidélité au châtelain auraient pu étendre leur juridiction sur tous les quartiers.

L'auteur paraît néanmoins donner la préférence à la première interprétation.

Notre Collègue termine sa notice par une observation relative à la date que porte le sceau. Il a été frappé en 1559, c'est-à-dire dans l'année où St-Quentin a été rendue à la France. La paix du Câteau-Cambresis avait été signée le 3 avril, du vivant de Henri II; mais ce ne fut que sous François II, le 16 décembre, jour dont on célébrait l'anniversaire par une procession solennelle, que la ville a été entièrement évacuée par les Espagnols. Il aura sans doute été frappé à cette époque de nouveaux scels, pour remplacer ceux qui avaient été pris ou brisés pendant l'occupation étrangère.

Voilà, Messieurs, comment, pour l'homme qui médite, une médaille a un sens que le vulgaire n'y découvre pas; voilà comment elle est pour lui un témoin contemporain qui dépose sur des faits qui deviennent le fondement de l'histoire.

Un homme qui siégeait l'année dernière au milieu de vous; dont vous vous êtes séparés, et qui s'est séparé de vous avec tant de peine, M. De la Lande, possède à un haut degré cette science d'interroger les monumens. Aussi presque tous les lieux qu'il a habités sont devenus pour lui des champs d'explorations. Sa plume élégante et facile sait rendre agréables les dissertations les plus sèches. Personne n'a oublié la piquante réponse à M. Rigollot lue dans la dernière séance publique.

Un César d'une main, un compas de l'autre, M. De la Lande s'était proposé de prouver dans un premier mémoire que la ville gauloise, célèbre du temps de César sous le nom de Samarobriva, ne pouvait être que St-Quentin. Amiens, qui prétend au même honneur, a trouvé, pour soutenir ses prétentions, un champion très-ardent, trop ardent peut-être, dans M. Rigollot, médecin à Amiens, et depuis votre Membre correspondant.

A la réponse de M. De la Lande a succédé une autre réponse de M. Rigollot; enfin M. De la Lande a fermé cette discussion par un dernier mémoire qui sera inséré en entier dans vos annales, accompagné d'un plan du camp de Vermand, dont vous a fait hommage M. Boña, architecte de cette ville.

Nous sommes trop intéressés dans la question pour nous établir juges entre M. De la Lande et M. Rigollot. Nous nous contentons de mettre les pièces du procès sous les

yeux, en observant seulement que la critique saine, la discussion de bon ton de M. De la Lande, lui donnent trop d'avantage sur les boutades, les sorties peu mesurées de son adversaire. C'est un terrible adversaire que César, dit quelque part M. De la Lande. Nous ajouterons, c'est aussi un terrible adversaire que M. De la Lande, qui veut l'emporter, non-seulement sur le fond, mais encore sur la forme.

Jurisprudence.

La Jurisprudence a trouvé cette année dans votre sein d'habiles interprètes. Des questions du plus haut intérêt ont été traitées devant vous. M. Gavet, dans un mémoire qui a pour titre : *Des lois sur le commerce*, vous a présenté l'histoire de la législation commerciale depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, en s'attachant particulièrement à la France.

Il faut le reconnaître, dit l'auteur, dans son introduction, l'esprit de méditation est l'esprit dominant de notre siècle. Partout on voit des citoyens se livrer à la recherche de tout le mal établi et de tout le bien à faire; on compare pour mieux apprécier; puis on ne se contente pas d'indiquer, on sollicite de sages et utiles réformes dans toutes les parties qui en réclament.

Entraîné par ces exemples généreux, notre Collègue se propose d'examiner la législation commerciale qui nous régit; mais auparavant, il veut parcourir ce qu'elle a été pour mieux faire comprendre ce qu'elle est, et la cause de ses imperfections. Ce résumé historique sera le sujet de ce mémoire; dans une autre lecture, il vous présentera ses observations sur la législation commerciale actuelle.

Loin de partager l'opinion de ceux qui prétendent que les premiers peuples adonnés à l'industrie et au commerce n'avaient pas de lois pour régler leurs transactions, pour terminer leurs différens, l'auteur pense, au contraire, qu'ils en eurent de certaines et précises : un état industrieux et commerçant ne saurait s'en passer, et les monumens historiques qui nous parlent de la puissance et del'industrie des premiers empires célèbrent en même temp sla sagesse de leurs lois. Les rois d'Egypte, les souverains de Ninive et de Babylone n'auraient pas fondé de si utiles établissemens, fait de si vastes entreprises pour créer et développer le commerce et la navigation dans leurs états, sans législation fixe.

« Mais je n'irai pas, dit M. Gavet, passer en revue toutes les nations les unes après les autres; je m'empresse d'arriver à la législation commerciale de mon pays. » Après avoir parcouru les variations de cette législation depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à nos jours, l'auteur arrive à ces conséquences : la législation commerciale a pris naissance avec l'industrie et le commerce; elle s'est élevée et elle est tombée avec eux; l'unité des principes a été dans tous les temps son caractère distinctif; elle a reparu au bout de trente siècles à peu près telle qu'on la vit d'abord; mais elle n'est pas restée immuable; elle a subi et elle subira toujours, comme le commerce et l'industrie, les variations qu'amènent les siècles et les révolutions.

Lorsque deux hommes animés de l'amour du bien public exercent la même profession, se livrent aux mêmes études, il arrive souvent qu'ils font en même temps les mêmes remarques, et cet accord imprévu sur le même objet ajoute encore de la force aux observations de l'un et de l'autre. Ainsi, Messieurs, vous n'avez pas été surpris que M. Qué-

NESCOURT, avocat, se soit rencontré sur le même terrain que M. GAVET, avocat. Mais par un heureux hasard, le mémoire de M. QUÉNESCOURT est comme la continuation de celui de M. GAVET, et nous donne ce que celui-ci nous avait promis.

Dans ses réflexions sur le code de commerce et sur l'institution des tribunaux de commerce, M. QUÉNESCOURT s'est proposé de signaler des vices et des imperfections, et d'indiquer les moyens d'y remédier.

L'auteur fait observer d'abord que les peuples comme les individus sont soumis à une loi universelle d'accroissement et de dépérissement; qu'un peuple nouveau qui se forme et se développe va, pour l'ordinaire, puiser les élémens de sa prospérité chez un peuple tombé en décrépitude ou même déjà mort; que ces institutions qui se hantent les unes sur les autres deviennent, à la longue, infiniment supérieures aux premières; les législateurs nouveaux prenant dans les anciennes lois ce que l'expérience a démontré bon et rejetant ce que l'expérience a démontré mauvais. « Heureux, dit l'auteur, lorsque les législateurs rencontrent dans leurs modèles et dans les sujets auxquels ils en font l'application des élémens homogènes qui rendent cette application facile et immédiate. Leurs succès devançant les temps les sauvent des incertitudes et des tatonnemens de l'expérience. »

C'est ainsi que M. QUÉNESCOURT explique la perfection, ou du moins la grande supériorité de notre code civil. Les lois romaines ont servi de base aux nôtres; les décemvirs avaient formé leurs lois des douze tables sur la législation grecque, et Solon était allé puiser en orient et en Egypte les lois dont après ses voyages il vient enrichir sa patrie.

Ainsi tout se succède et se produit; ainsi les institutions et les peuples actuels sont la génération des institutions des peuples anciens.

Mais autant l'auteur trouve parfait notre code civil, autant il trouve défectueux notre code de commerce. La raison en est que la législation commerciale de l'antiquité ne nous est pas parvenue. Quel peuple eût pu la conserver et la transmettre que n'aient pas soumis les Romains! Et ils n'étaient pas commerçans! Ils n'ont transcrit des statuts commerciaux que quelques extraits disséminés dans le corps de leurs lois; et par les envahissemens de leur puissance colossale, ils ont formé une immense et insurmontable barrière entre les temps anciens et nous. Ils se sont trouvés le seul peuple qui ait lié la chaîne des traditions, conséquemment celles qu'ils n'ont pas conservées ont été perdues.

Ajoutez à ce manque d'élémens la précipitation avec laquelle notre code de commerce a été fait et vous ne serez plus étonnés de ses nombreux défauts.

L'auteur divise ces défauts en deux classes, omissions, imperfections.

Après avoir signalé les unes et les autres et avoir indiqué comment on pourrait y remédier, l'auteur termine ainsi :

« En résumé, Messieurs, j'ai voulu dire que notre législation commerciale est disséminée, incomplète et imparfaite; j'ai voulu dire que le temps est venu où ces imperfections, ces vices même, appellent l'attention du législateur et où notre code de commerce pourrait être révisé, depuis sa formation des matériaux précieux s'étant accumulés qui pourrait le compléter. Ce que j'ai voulu dire, puissé-je l'avoir dit, car je le crois utile : puissé-je avoir au moins provoqué quelqu'un à le dire. »

Un rapport de M. Quénescourt vous a fait connaître tout l'intérêt d'une brochure que M. Fougeroux de Campigneulles, membre correspondant, a adressée à la Société et dont il a depuis fait hommage au Roi; brochure qui a pour titre : *Projet de Code de la Chasse.*

Après avoir indiqué les principales dispositions de ce projet qui par leur nouveauté méritent le plus de fixer l'attention, votre Rapporteur termine ainsi : « Je ne doute pas que l'auteur ne recueille pour ce travail la plus honorable et la plus flatteuse des récompenses que lui-même ait pu ambitionner, celle de le voir consulter et peut-être adopter en partie par le législateur. »

Félicitons l'auteur d'avoir rempli si utilement les loisirs que lui laissent ses honorables fonctions.

Il me resterait encore à vous parler du Mémoire de M. Girard *sur l'institution du Jury;* mais un résumé défigurerait trop les questions importantes qui y sont traitées. M. Girard vous lira lui-même, sur la fin de la séance, une partie de son mémoire.

Je regrette, Messieurs, d'être obligé d'arrêter ici l'analyse des travaux de votre première section. Les bornes que vous m'avez fixées ne me laissent plus que le temps d'adresser, en votre nom, des remercimens et des félicitations à MM. Routier, Arnaud, Baudelot, Rolin, Rodet, Pegroux et Fercoc, pour les ouvrages dont ils ont enrichi vos archives et dont les rapports spéciaux vous ont fait connaître tout le mérite.

IIme SECTION.

Agriculture, Industrie, Commerce.

M. Gavet, Rapporteur.

Messieurs,

Le travail est le premier devoir de l'homme ; et le premier travail est celui de la terre.

L'agriculture est la première richesse d'un état, point désormais incontestable, et l'agriculture est une science dont il faut étudier les principes pour la pratiquer avec succès.

Le commerce prend sa source dans l'agriculture ; comme elle c'est une science, c'est une science qui demande tout à la fois la connaissance des hommes et des choses.

Si l'agriculture cesse d'être protégée, honorée, si le commerce et l'industrie languissent, l'état végète et ne vit pas.

La puissance de l'Angleterre date du jour où elle recon-

nut ces vérités, et la France devint la rivale de l'Angleterre, lorsqu'instruite sur ses intérêts elle imita son exemple.

A qui, dans ces deux pays, l'agriculture, l'industrie et le commerce, les sciences et les arts doivent-ils le plus ?

Ecoutons un philosophe :

« La France et l'Angleterre qui devaient s'agrandir par leur rivalité même, élevèrent à la fois des monumens éternels à l'accroissement de la philosophie, deux académies où tous les savans de l'Europe vont puiser et verser leurs lumières. C'est delà que sont émanés dans le monde une foule de mystères de la nature, d'expériences, d'inventions, de phénomènes, de découvertes dans les arts et dans les sciences. »

Oui, Messieurs, descendons d'une échelle élevée et disons : l'agriculture, les sciences et les arts doivent le plus aux sociétés qui, soit en France, soit en Angleterre se sont établies.

« L'immense avantage des associations est d'opérer avec facilité ce qu'un particulier seul ne pourrait entreprendre, et chaque associé se ressent à peine du sacrifice qu'il s'impose volontairement.

» On ne se contente pas de vœux stériles pour le perfectionnement, on invente, on se communique des idées qui, mises en pratique, produisent les plus heureux résultats; enfin on veut contribuer au bonheur de ses concitoyens. »

L'analyse des mémoires, notices et rapports que nous allons vous faire vous prouvera que tel a été le but constant de vos travaux.

Assolemens.

Le nouveau système d'assolemens est consacré par l'ex-

périence, mais la théorie en est encore bien imparfaite; jusqu'alors notre département n'avait rien produit qui pût guider le cultivateur avec espérance de réussite, et sur cette amélioration, une des plus importantes des temps modernes, vous pouvez maintenant citer deux mémoires et une notice.

Le premier mémoire de M. Martin, de Vigneux. Il soumet le résultat d'observations faites pendant une espace de quarante ans; il expose en peu de mots la culture qu'il a adoptée et qu'il croit applicable au sol de la grande majorité des cantons du département de l'Aisne.

Sa méthode exercera, nous l'espérons, une influence marquée sur les plus obstinés routiniers.

Il a prouvé d'ailleurs qu'il n'avait jamais perdu de vue que le principal, l'unique but du cultivateur est de retirer du sol les plus nombreuses et les plus abondantes récoltes, sans nuire à leur qualité, ni à leur valeur réelle.

Le second mémoire du même, M. Martin :

Cet honorable Correspondant donne plus de développement à sa manière de cultiver.

Ce nouveau travail, nous ne craignons pas de le dire, est un véritable cours d'assolemens, rien n'est oublié.

Dans sa rotation on voit se succéder alternativement les blés, les luzernes, les trèfles, les avoines, les plantes oléagineuses, etc.

Il indique comment doit avoir lieu cette succession d'ensemencemens, comment elle doit être dirigée. Il énumère les travaux auxquels on doit se livrer, et il termine par un tableau décennal, résumé digne du mémoire.

La notice est de M. Debrotonne :

Comme M. Martin, M. Debrotonne a adopté le système nouveau de culture; le mot jachère a disparu de son exploitation.

L'auteur s'est attaché à démontrer que le meilleur conseil à donner est de multiplier les prairies artificielles; c'est par ce procédé qu'il est parvenu à supprimer ses jachères, à engraisser, à fertiliser son sol, à obtenir des récoltes abondantes en tous genres, récoltes qui soutiendront à l'avenir avantageusement la comparaison avec celles de ses voisins, dont la terre, de leur aveu, vaut mieux que la sienne.

Avec ses masses de fourrages il nourrit de nombreux troupeaux.

Plantation des Arbres et des Routes.

Chercher à inspirer le goût de multiplier les arbres, chercher à prouver qu'il faut rendre les routes meilleures est coopérer tout à la fois au bien-être de l'agriculture, au bien-être de l'industrie et du commerce. M. le chevalier de Bucelly D'Estrées vous a lu et vous avez approuvé un mémoire sur les plantations des routes.

« Point de beaux sites sans de grandes masses d'arbres, point de belles routes sans plantations, » a dit notre honorable Collègue, et Messieurs, à cet égard il a eu peu de peine à vous persuader; mais ce qui vous a frappé le plus dans sa dissertation, c'est après avoir parlé de la nécessité de planter les routes, la justesse avec laquelle il développe cette vérité agronomique.

Il faut appliquer la nature des arbres à la terre.

Vous vous êtes associés à ce vœu de voir l'administration prescrire et protéger les plantations, source de prospérité, ornement du pays, de la voir former des pépinières départementales; et ce vœu s'est en partie réalisé.

Culture des Pommiers.

M. Bouzier d'Estouilly, vous a entretenu de la culture des pommes à cidre; cette culture convient, suivant lui, à la constitution des habitans de nos contrées, elle leur donne de l'énergie, de l'activité, de la gaîté.

Il rappelle la progression toujours croissante des plantations de pommiers.

Il a fait d'excellentes remarques sur le sol des pépinières et sur la nature des graines.

« On doit toujours, dans les plantations, prendre les jeunes arbres qui ont cru dans un terrain d'une qualité inférieure à celui dans lequel on les plante. »

Enfin il vous a fait part d'un procédé employé par M. Vierville, de Tugny.

Ce procédé consiste à pratiquer un fossé circulaire à un mètre des jeunes arbres de 4 à 5 ans, à le remplir de fumier. Les racines parviennent bientôt dans ce terrain, et les arbres y puisent les élémens d'une végétation vraiment surprenante.

Culture du Lin et du Chanvre.

Depuis long-temps les efforts de notre industrie se sont portés vers la fabrication des tissus de soie, laine et coton; mais la culture, la filature et le tissage des lins sont restés, il faut l'avouer, en arrière des progrès généraux.

M. De Galbois, intimement convaincu qu'il serait intéressant de voir se développer davantage cette branche d'industrie dans notre belle patrie, d'autant plus qu'elle se rattache à l'agriculture, a fixé votre attention sur la culture du lin et du chanvre dans notre département.

La culture du lin dans quelques communes sur les bords de l'Oise et de la Somme est due, il y a un siècle environ, à un étranger. Pendant cinquante années les développemens furent peu sensibles. Vers 1763, un curé des environs de La Fère, M. *Lemaire*, d'Achery-Mayot, essaya de semer du lin en mars contre l'usage adopté; son essai réussit, on renouvela ses expériences, surtout dans les environs de Moy. Depuis, un commerce important s'établit dans les communes environnantes, commerce qui, à raison des ressources et des avantages que présentent les localités, semble devoir y rester fixé.

Vous ne quitterez pas, Messieurs, cette introduction sans dire : deux fois heureux le pays qui possède de ces prêtres qui, semblables au curé d'Achery-Mayot, s'occupent du bonheur de leurs concitoyens. Que son nom passe à la postérité ! et sachons gré à l'auteur de nous l'avoir rappelé dans cette circonstance.

M. le Baron De Galbois a divisé sa notice en dix paragraphes :

Le 1er traite des usages suivis par les liniers pour se procurer le lin; le 2me, des époques de l'ensemencement; le 3me, des terres que l'on choisit pour cultiver le lin; le 4me, de la préparation des terres; le 5me, des semences; le 6me, des soins à donner à la plante; le 7me, du rouissage et de la préparation de la filasse du lin; le 8me, de la séparation d'avec la paille ou chenevotte; le 9me, des machines à broyer le lin. Dans ce paragraphe, l'auteur déclare qu'on ne se sert pas de machines à broyer le lin dans le département de l'Aisne, non pas qu'on en ait essayé, mais parce que les liniers n'y ont trouvé aucun avantage, qu'ils sont revenus à l'ancienne méthode, parce que l'ancienne

méthode leur convenait mieux; le 10me, traite du chanvre.

Et pour ne rien laisser à désirer, il nous a donné un aperçu des dépenses et des produits de la culture et de la manipulation du lin.

Il termine en ces termes :

« On sait que les anglais viennent s'approvisionner de lin chez nous, tâchons de tirer de la profonde ornière de la routine le commerce, la culture des lins; faisons tout pour que ce produit de notre sol occupe la première place, celle qui lui convient sous tous les rapports. »

M. Bin Paillette vous a fait hommage d'une machine propre à broyer le lin, inventée en Angleterre, il y a quelques années. Elle est destinée à l'usage des maisons de travail, particulièrement à celui des gens de la campagne : elle doit faciliter aux femmes une occupation pénible.

M. Paillette a aussi donné quelques notes pour en démontrer le mécanisme peu compliqué.

Des sommes importantes ont été employées, dans les dernières années, pour les filatures de lin à la mécanique, montées d'après divers systèmes; plusieurs se sont établies dans l'arrondissement de St-Quentin. On a sincèrement et avec justice admiré leurs produits, mais en industrie il ne suffit pas d'exciter l'admiration, il faut obtenir des bénéfices et provoquer la consommation par des prix modérés.

M. Moret s'est attaché à prouver, en prenant avec chaleur la cause des cultivateurs, des tisserands et filateurs de lin, que cette industrie agricole ne peut se soutenir qu'en obtenant une protection toute particulière.

Il a combattu ces théories plus ou moins spécieuses, mais presque toujours fausses dans leur application, à l'aide

desquelles on réclame des changemens au régime actuel des douanes et la suppression des droits d'importation.

Il a démontré par des faits que le commerce des lins est en ce moment presqu'anéanti; que nous ne pouvons supporter la concurrence de l'étranger; que la naissante industrie des filatures de lin à la mécanique languit de toutes parts, et que les établissemens les mieux montés, les plus sagement dirigés, sont forcés de cesser leurs travaux par la mévente de leurs produits.

Amélioration des Laines.

Messieurs, il est une source de prospérité dont on semble méconnaître les avantages et qui est l'objet de continuelles attaques. Vous avez pressenti que je veux parler de l'augmentation et de l'amélioration de nos bêtes à laine.

M. De Galbois vous a lu une notice pleine de faits, d'observations, fruits de ses soins assidus, sur les troupeaux mérinos et les troupeaux picards, et qui répond à ces attaques.

Une seule citation vous donnera à connaître la pensée dominante de l'auteur.

Après avoir établi qu'en élevant un troupeau on veut.... fournir une bonne et abondante nourriture à la population, fournir à nos fabriques la matière première qu'elles emploient pour enrichir notre commerce et vendre, en définitive, le plus cher possible l'herbe de nos prairies,

Il ajoute : « Eh bien! pour atteindre ce but plus facilement, bannissons du sol de la France toutes les espèces ovines dégradées par la misère, la routine, le mélange non calculé des sangs; louons avec justice les mérinos de haute finesse; préconisons l'élève de cette race chez nos proprié-

taires ruraux ou chez nos fermiers, et soit que les types proviennent des béliers de race électorale de l'association de M. Ternaux, soit qu'ils proviennent des béliers de Naz, soit des premiers choix de Rambouillet.

» Cette direction une fois donnée, faisons marcher à la suite l'élève des moutons de Dishley; obtenons par d'habiles croisemens des races analogues, qui auront pour nous le double avantage de nous fournir de bonne viande de boucherie et de quadrupler la valeur des toisons jarreuses de nos races communes. »

L'auteur indique ensuite comment il a introduit dans son domaine de Moy les moutons anglais, comment il les élève, comment il a conservé, augmenté, acclimaté son troupeau, le parti avantageux qu'il en tire.

Il a essayé des croisemens avec des brebis mérinos et des picardes; ces croisemens ont eu d'assez beaux résultats, et leurs laines ont été placées à la dernière exposition du Louvre, sous le n° 1519.

Il cite les noms de MM. *André*, de Brissy, *Ducauroy* et *Saussier* qui ont adopté ce genre d'amélioration, qui ont pris le bélier anglais.

Il se résume en disant que son opinion est bien certainement en faveur de la race mérine superfine, quand on a les localités qui lui conviennent; de même aussi qu'il regarde comme très-avantageux de se livrer à l'éducation des moutons anglais Dishley, là où le mérinos ne peut pas vivre.

Ferme modèle.

Les lumières répandues par les sociétés d'agriculture, les observations et les conseils contenus dans une foule de

bons ouvrages, exercent une influence utile sur les progrès de l'art. Cet avantage n'est pourtant senti que par le plus petit nombre des cultivateurs. Pour profiter des bonnes doctrines, il faut avoir une certaine docilité dans l'esprit, une raison assez éclairée pour ne pas douter de la perfectibilité des méthodes de culture, pour croire qu'on peut changer quelque chose à la sienne, et qu'il y a des hommes plus avancés que nous dans la carrière. Ces qualités sont peut-être plus rares chez les cultivateurs que dans les autres classes : les raisonnemens que nous tentons de leur faire sont souvent accueillis par un sourire de dédain et presque de pitié.

« Quels sont les moyens efficaces de persuasion à employer? Quelle est la marche à suivre pour réussir, vous a dit M. Martin, de Vigneux, en vous présentant un projet d'exploitation normale. Il faut parler aux yeux, il faut éveiller l'intérêt personnel, il faut démontrer par l'expérience et les faits qu'il existe une méthode plus productive que celle qui est pratiquée depuis long-temps.

» C'est à vous, Messieurs, a-t-il ajouté, de provoquer l'établissement d'une ferme modèle où l'on réunirait les meilleurs procédés de culture, les instrumens aratoires les plus appropriés au sol de notre département, les productions anciennes et nouvelles dont notre terre peut s'enrichir, un choix d'animaux, chevaux, vaches et brebis, qui, par leur forme, leur force et leur valeur puissent servir d'exemple.

» Là chaque cultivateur viendrait observer et s'instruire; là il pourrait envoyer ceux de ses enfans qu'il destine à la culture pour y recevoir une instruction pratique et gratuite.

» Tous les ans, à des époques fixées par vous et sur des sujets que vous auriez proposés, il y aurait réunion et

concours. Les récompenses accordées seraient une charrue perfectionnée, une herse de fer, un scarificateur et même un coutre d'honneur; pourquoi ne donnerait-on pas cette qualification à un instrument qui contribue à faire vivre les hommes, tandis qu'on le donne à celui qui les tue.

» A côté de cette ferme modèle, vous a dit encore l'honorable Correspondant, vous formerez un jardin fruitier, vous formerez de bons horticulteurs.

» En vain on opposera l'infertilité de la terre, la température du climat, vous ne cesserez de répéter :

« Travaillez, prenez de la peine,
» C'est le fonds qui manque le moins. »

M. De Galbois, dans une de vos dernières séances, vous a prévenus que la Société royale d'agriculture de Paris cherche des agriculteurs pour servir de modèles, en conduisant leur ferme d'après les principes qui leur seront indiqués;

Qu'elle désire qu'un département prenne l'initiative;

Qu'elle a pensé au département de l'Aisne, qui ne peut jamais être en retard quand il s'agit de l'intérêt national et du progrès des lumières.

M. De Galbois vous a désigné les objets dont on devait s'occuper dans une ferme modèle; cet établissement oblige seulement à quelques avances dont le propriétaire est par la suite amplement dédommagé.

Il a proposé une souscription.

Vous avez accueilli favorablement le discours de M. Martin, les propositions de la Société centrale, celle de M. De Galbois.

Vous ne perdrez pas cet objet de vue. Notre arrondissement, qui a porté si haut l'industrie manufacturière, ne se distinguera pas moins par son industrie agricole.

On nous a déjà fait le reproche de n'être que de simples théoriciens, comme si la théorie avait jamais nui à la pratique.

Mais le temps n'est peut-être pas éloigné où vous parlerez à tous les regards, où vous pourrez présenter aux plus incrédules les résultats de la nouvelle agriculture et leur faire apprécier la différence qui existe entre elle et l'agriculture de nos pères.

Question des Laines.

La situation fâcheuse où se trouvent les propriétaires de troupeaux, par suite de la dépréciation des mérinos, a soulevé de graves questions.

M. le comte *De Polignac* a demandé à la chambre des Députés la prohibition des laines fines venant de l'étranger; sa demande a retenti dans la France entière, et dans la discussion de cette pétition, pour la première fois on a entendu parler de la liberté illimitée du commerce.

Vous avez été appelé à donner votre opinion, vous l'avez fait avec indépendance et franchise.

Le ministre vous a demandé :

» Quelle a été, pendant les dernières années, l'influence de la baisse progressive des laines sur la situation des agriculteurs ?

» Quels sont les prix où il serait à désirer que remontassent les laines fines et les laines communes, pour que les cultivateurs pussent se livrer avec espoir de bénéfice à élever les animaux qui donnent ce genre de produit ? »

Vous avez senti l'importance de ces questions; vous avez nommé une commission spéciale.

Trois mémoires intéressans vous sont parvenus.

Le premier, de M. De Turenne; le second, de M. Fouquier D'Hérouel; le troisième, de MM. Debrotonne, Martin, Delval, Carlier, Duflot et Colliette.

Tous ont prouvé que notre agriculture, appliquée à la production des laines, était réellement en souffrance.

Tous, sans se renfermer dans les termes de la question du ministre, ont soutenu que, pour assurer aux bergeries une véritable protection, il n'est qu'un moyen, celui d'imposer sur les laines étrangères un droit assez élevé pour les mettre hors de concurrence quant à la consommation intérieure.

M. De Turenne a signalé comme mal perçu le droit pris sur les animaux à l'entrée des lieux de consommation. Ce droit se perçoit par tête; suivant lui il devrait être proportionné au poids.

Les bouchers alors tourneraient leurs spéculations vers nos troupeaux indigènes, et l'agriculture y gagnerait en outre la facilité de se livrer sans dommage à la production de laines plus fines qui ne sauraient croître sur les grands animaux.

Sur le rapport de M. Gavet, au nom de votre commission, vous avez résolu ainsi les questions du ministre :

Pendant les dernières années la baisse progressive des laines a exercé sur la situation des agriculteurs une fâcheuse influence;

Et en reconnaissant qu'un troupeau est un objet de première nécessité dans une exploitation rurale, car sans troupeau pas d'engrais, sans engrais pas de récolte, il serait à désirer que le prix des laines fines et des laines communes remontât à un quart en sus du prix actuel; le cultivateur se livrerait alors avec espoir de bénéfice à élever

les animaux qui donnent ce genre de produit à l'amélioration des laines.

Mais, Messieurs, pour parvenir à cette augmentation, suivant les uns, il faut prohiber les laines étrangères; suivant d'autres, on ne peut protéger l'agriculture qu'en donnant au commerce une liberté illimitée.

Le ministre n'avait rien demandé à cet égard, mais l'examen de ces deux systèmes se rattachaient indirectement à ces demandes; vous saviez d'ailleurs qu'ils avaient excité toute la sollicitude du gouvernement qui avait créé une commission d'enquête.

Vous avez choisi une seconde commission. Comme la première elle a recueilli les faits, les documens qui pouvaient l'éclairer. Elle s'est entourée de toutes les notabilités, tant agricoles que manufacturières, industrielles et commerçantes du département; et après le plus mûr examen elle a chargé M. Fouquier D'Héroueel de résumer sa discussion.

Dans ce rapport la commission a successivement examiné :

1°. Quels ont été les résultats de l'introduction des mérinos sur la prospérité de la France et plus spécialement sur celle de l'agriculture; et elle a conclu que son introduction avait été l'une des principales causes des progrès que l'industrie agricole a faits depuis trente ans; que cette précieuse race a contribué à la prospérité de la France, et qu'on ne peut parvenir à la suppression des jachères que par de nombreux troupeaux.

2°. Quel sera le résultat de la dépréciation des laines fines, et s'il n'y aurait pas de l'avantage à remplacer les moutons mérinos par d'autres races; et elle a conclu qu'au prix où sont les laines il y a perte pour le cultivateur à conserver les mérinos pour leurs laines; qu'il est impossi-

ble de les remplacer par la race anglaise qui ne peut prospérer dans la plus grande partie de notre département; que l'ancienne race picarde ne peut offrir plus de bénéfice que les mérinos qu'on ne peut remplacer avec avantage que par les races précoces et prolifiques qui fournissent pour la boucherie des animaux d'un grand poids et d'un engrais facile.

3°. Quels sont les pays qui peuvent entrer en concurrence avec nous pour l'éducation des moutons et le prix auquel ils peuvent livrer leurs laines? Et elle a décidé que nous ne pouvions soutenir la concurrence avec aucun des pays étrangers dont quelques-uns, tels que la Crimée, l'Espagne, la Nouvelle-Hollande, peuvent livrer leurs laines à moitié prix de ce qu'elles nous coûtent.

4°. Quelle est la législation qui régit les laines et les tissus qu'on en fabrique, et quelles sont les modifications qu'elle a éprouvées?

Après avoir rappelé succinctement cette législation, elle a déclaré que le changement opéré par la loi du 17 mai 1826, du droit fixe en un droit proportionnel de 30 pour cent, a été nuisible à l'agriculture en occasionant la baisse des laines intermédiaires, et qu'il est d'autant plus à désirer qu'on établisse un droit fixe sur les laines étrangères qu'on évitera par là tous moyens de fraude et toutes discussions entre les douanes et les négocians.

5°. Enfin quels seraient les résultats de la prohibition des laines étrangères, de leur admission franche de tout droit ou soumise à une taxe qui serait restituée à la sortie des tissus? Et elle a décidé entre autres choses que la prohibition et la libre entrée des laines étrangères seraient aussi nuisibles à l'agriculture qu'aux manufactures; que, pour

assurer la prospérité de ces deux branches si importantes de la fortune publique, il faudrait mettre sur les laines, à leur entrée en France, un droit fixe assez élevé pour que les propriétaires de nos troupeaux pussent soutenir avec avantage la concurrence des pays étrangers, et accorder à la sortie des étoffes de laine une prime proportionnée, ou plutôt supérieure aux droits, afin de faciliter l'exportation.

Ce rapport, au sein même de votre Société, a donné lieu à de vifs débats, vous y avez consacré une séance générale toute entière.

Vous vous êtes trouvés divisés sur un point important, sur celui de savoir si la race des moutons anglais pouvait ou ne pouvait pas prospérer dans une grande partie de notre département. L'introduction de cette race est une amélioration; et sur l'ensemble du rapport, M. Merlin a prononcé un discours dont nous citerons quelques passages.

« Nous sommes d'avis unanime, a dit M. Merlin, que la plus grande partie des troupeaux à longues laines ne peuvent soutenir la concurrence des laines fines étrangères; mais c'est à des causes différentes que nous attribuons ce malaise. J'adopte, à cet égard, une grande partie des motifs de la commission; mais je crois aussi que les cultivateurs sont loin d'avoir fait tous leurs efforts pour améliorer leurs troupeaux. . . . . .

» La France peut-elle produire des laines aussi fines? Oui, elle le peut, mais non les livrer au même prix. C'est donc en ce sens que je suis d'avis que cette industrie agricole a besoin d'être protégée et qu'il est nécessaire de frapper à la frontière les laines étrangères d'un droit tel, qu'à égalité de finesse, les nôtres puissent obtenir la préférence, et ici je ne partage pas l'avis de notre Rappor-

teur; je persiste à penser que le droit proportionnel de 33 pour cent est bien préférable au droit fixe. . . . . »

M. Merlin termine ainsi :

« Le vaisseau de l'état, dirigé par des pilotes habiles et prudens, après avoir réparé les avaries causées par une tempête déplorable, s'avance majestueusement sur l'océan politique; le pavillon français est en honneur partout, dans le Tage où il est la bouée de sauvetage des victimes de la plus exécrable usurpation, comme dans les mers d'Amérique, où il sait obtenir l'exécution des traités; il prélude à Navarin et à Patras aux nouvelles destinées d'un peuple qu'il rend à la civilisation, tandis que d'autres français chargés d'une mission non moins glorieuse, mais plus pacifique, le font flotter de nouveau aux rives du Nil ainsi qu'aux Pyramides. La France est encore la grande nation : nous le devons au bienfait du gouvernement constitutionnel qui nous régit et sous lequel toutes les industries contribuent d'une manière immédiate à la prospérité. Ne perdons pas de vue ce bien général; ne nous montrons pas égoïstes et sachons nous imposer quelques sacrifices en faveur de l'intérêt de tous. »

Vous avez, Messieurs, adopté les conclusions de votre commission, persuadés que lever toute prohibition sur les laines étrangères porterait un coup fatal à notre agriculture, à notre commerce, sans néanmoins repousser une idée grande et généreuse; et vous avez chargé MM. De Galbois et Fouquier d'Hérouel de les défendre devant la Commission d'enquête.

Nous devons ici placer la lettre qui vous a été écrite par M. Ternaux aîné, dans laquelle il combat une partie du

rapport de M. Fouquier D'Hérouel, la Société ayant décidé qu'elle serait imprimée avec ses mémoires pour attester son impartialité, et plus encore pour rendre hommage avec toute la France au beau caractère de l'honorable Député du département de la Seine.

A M. le Président & MM. les Membres de la Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres & Agriculture, de St-Quentin.

Messieurs et chers Collègues,

J'ai lu, à la page 18 d'un rapport qui vous a été présenté le 14 décembre dernier, sur les questions qui vous avaient été adressées par le Ministre du commerce, relativement aux causes de la baisse des laines mérinos et aux moyens à employer pour leur rendre de la valeur, qu'en soutenant le 21 mai précédent dans la séance de la Société royale et centrale d'agriculture que *plus les droits sur les laines avaient augmenté par des mesures de douane et plus le prix en avait baissé en France*, *j'avais avancé une assertion totalement fausse*, *ainsi que pouvaient l'attester les cultivateurs qui assistaient à la lecture de ce rapport.*

C'est avec un véritable regret que j'ai lu ces paroles que M. le Rapporteur prend au reste soin de contredire ensuite lui-même vers le bas de la page en disant: « *Que malgré la coïncidence frappante qui existe entre l'époque de la promulgation de la loi du 17 mai 1826 et la baisse des laines, il ne voudrait pas affirmer que la loi est la seule cause de la baisse.* » Il reconnaît donc que cette loi a bien pu y être pour quelque chose; par conséquent je n'ai pas émis une assertion plus erro-

née que celle de M. le Rapporteur en remarquant comme lui la coïncidence dont il parle et que j'avais aperçue le premier, sans doute, à cause de ma double qualité de propriétaire de troupeaux et de manufacturier.

Afin d'éclairer la question qui nous occupe et vous mettre à portée de juger sur quelle base s'appuie mon opinion, je crois utile de vous communiquer des tableaux synoptiques que j'ai établis d'après les différentes positions par lesquelles a passé le commerce des laines depuis 1814.

L'œil y est d'abord frappé d'un fait, c'est que plus on a augmenté les droits d'entrée sur les laines étrangères et plus cette marchandise a baissé à l'intérieur. S'il était vrai que la prohibition dût avoir pour résultat infaillible d'augmenter la valeur des laines en France, il serait impossible que toute élévation quelconque des droits qui serait un pas vers cette prohibition n'eût pas pour effet inévitable de suspendre ou même d'arrêter tout-à-fait la baisse, si toutefois elle n'arrivait pas enfin à produire la hausse, tandis qu'au contraire il se trouve que chaque augmentation du tarif a été suivie d'une nouvelle impulsion vers la dépréciation des laines. Il faut bien se décider à reconnaître qu'il doit exister une corrélation entre cette cause et cet effet, puisque l'une ne se présente jamais sans que l'autre ne se fasse sentir plus ou moins promptement, suivant que d'autres circonstances viennent retarder ou accélérer le mouvement. En vain objecterait-on l'exemple des années 1824 et 1825. Sans nier précisément que l'augmentation des droits ait pu produire dans ce commerce une perturbation inattendue qui y ait amené une amélioration momentanée, je pense qu'elle est dûe surtout à ce que les fabricans de draps ayant à cette époque beaucoup diminué leurs prix un vaste écoulement fut ouvert à leurs produits, tant au dedans qu'au dehors, et que voyant les ventes prendre une grande activité ils ont dû s'assurer aussitôt et à l'envie l'un de l'autre la matière première nécessaire à l'entretien de leurs manufactures. Cette concurrence a amené tout naturel-

lement un mouvement de faveur dans les prix, mouvement qui a ensuite cédé à l'effet ordinaire, et déjà observé plusieurs fois, du tarif.

Je joins aussi à ces tableaux un relevé fait par M. Caffin, propriétaire à Orsigny, et possesseur d'un troupeau considérable, d'après les livres de tenue de ses bergeries et accompagné de réflexions qui indiquent suffisamment qu'il ne diffère pas sensiblement de mon opinion sur la question qui nous occupe.

Je désirerais, Messieurs, et ma qualité de Collègue me donne l'espoir fondé que vous accueillerez ma demande, que vous voulussiez bien faire insérer cette lettre dans la publication de vos travaux.

Agréez, Messieurs, l'assurance de la considération très-distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble
et très-obéissant serviteur.

J.-L. TERNAUX.

Paris, le 23 mars 1829.

P. S. Je n'ai point dit et je n'ai pas dû dire, dans la séance de la Société d'agriculture, que l'impôt mis sur les laines étrangères à leur entrée en France avait dû faire baisser les mêmes produits indiqués. J'ai seulement soutenu que cet effet avait constamment eu lieu ; j'ajoutais que je l'attribuais à ce que les consommateurs s'étaient jetés sur les étoffes de coton et par là s'étaient soustraits aux résultats de la valeur factice donnée à la laine par l'impôt ; qu'ainsi les fournitures des fabriques, soit pour l'intérieur soit pour l'exportation, avaient diminué, et que le défaut de concurrence entre les acheteurs avait amené une dépréciation de cette matière première. J'ai dit encore que le droit *prétendu protecteur* pour l'agriculture, non-seulement ne lui avait pas été utile, mais qu'il avait été désastreux pour notre industrie, puisqu'il avait amené ce dépérissement de ma manufacture de lainage, comme je l'ai annoncé à la tribune, en avril 1820. Les faits confirmatifs de ce que j'avance et de ce que j'avais prévu sont patens ; ils sont assez frappans pour que je doive persister avec confiance dans ma manière de voir.

Sur l'importation des Lins et Chanvres.

Sur la proposition de M. Morbt, vous avez renvoyé à la même commission la question d'importation des lins et des chanvres, question non moins importante, et sur le rapport de M. Gavet :

Vous avez ordonné que la notice de M. Morbt en faveur des cultivateurs et tisserands de lin, serait adressée à la commission d'enquête. Vous avez peint la position fâcheuse d'une industrie agricole, qui fait la seule ressource de plusieurs cantons de notre arrondissement et de l'arrondissement de Laon. Vous avez dit, et avec vérité, que cette industrie ne peut être efficacement protégée que par une augmentation de droit sur les lins, fils de lin, les toiles fines venant de l'étranger, laissant néanmoins à la commission le soin de fixer, dans l'intérêt de nos fabriques, le degré de finesse auquel il conviendra de modérer ou de supprimer toute espèce de droits.

La Société centrale d'agriculture vous a adressé une série de questions relatives au rouissage, au broiement du chanvre et du lin, et vous avez satisfait à toutes ces questions.

Éducation des Chevaux.

Le premier magistrat de notre département nous a demandé encore, au nom du ministre :

Quels sont les encouragemens les plus propres à favoriser l'éducation des chevaux dans chaque localité ?

Il vous a chargé d'examiner si le mode actuel de distribution des primes pour les jumens, d'approbation pour les étalons et de primes dans les concours est réellement le plus convenable aux diverses circonstances dans lesquelles se

trouve le département, par rapport à l'éducation des chevaux, et dans le cas contraire, quel serait le mode à préférer, quelle devrait être, dans l'un et l'autre cas, la coopération respective du département et du gouvernement pour l'exécution du mode adopté?

Le rapport conciset lumineux de M. Lemaire, au nom d'une commission spéciale, répond de tout le zèle de la Société. En moins de quinze jours plusieurs mémoires vous ont été soumis; le premier, de M. Niay; le second, de M. D'Estrées, du Tronquoy; le troisième, de M. De Latour-Dupin.

Aucun des points posés par le ministre n'est resté sans réponse. Vous avez approuvé à l'unanimité les propositions du rapport.

Vous avez conclu :

1°. A la suppression du dépôt de Braisne;

2°. A la vente publique des étalons au chef-lieu d'arrondissement, pour être le prix de cette vente employé à l'acquisition de nouveaux étalons;

3°. Au placement de deux à cinq étalons par canton : ces étalons seraient choisis dans les races indiquées au rapport;

4°. A la distribution des primes aux chefs-lieux d'arrondissemens.

5°. A la suppression des primes pour les jumens saillies qui n'auraient point donné de produit;

6°. Outre le concours d'arrondissement, à un concours supérieur au chef-lieu du département;

7°. Et à la création des jurys d'arrondissement, et à celle d'un jury central, avec les attributions nécessaires au système proposé.

Exposition des Produits de l'Industrie.

MM. *Chenon* et *Duthilleul* vous ont envoyé une notice sur l'exposition de Douai en 1827, et sur les résultats qu'elle a produits.

Tout en reconnaissant que cette publication leur fait le plus grand honneur, nous signalerons les avantages de ces expositions.

Elles servent à établir ou à maintenir la réputation des ouvriers et des fabricans; elles entretiennent une émulation nécessaire et profitable à la fois aux vainqueurs et aux vaincus, fournissent des sujets de comparaison, font naître évidemment une plus grande somme de précautions et de recherches que si chacun travaillait dans l'ombre sans l'espoir d'une mention glorieuse, sans chercher à étendre le cercle étroit de ses relations extérieures ou de ses moyens productifs; elles contribuent au développement plus rapide des beaux-arts; enfin elles exercent sur la prospérité publique la plus salutaire influence.

Vous avez extrait ce que MM. *Dutilleul* et *Chenon* ont écrit relativement aux cours industriels, sollicité la protection de nos concitoyens sur les cours de géométrie et de mécaniques établis dans notre ville et presque entièrement abandonnés, quand partout l'établissement de ces cours justifie les espérances qu'on en avait conçues en faveur de la classe ouvrière (1). Vous avez demandé une exposition à Saint-Quentin des produits de notre industrie, de nos fabriques et de nos manufactures.

---

(1) M. Ch. Dupin, dans la Revue encyclopédique, cite le fait suivant :

Sociétés d'Agriculture.

La Société royale et centrale d'agriculture de Paris, la Société d'horticulture, la Société d'amélioration des laines et un grand nombre de Sociétés d'agriculture départementale, vous ont adressé leurs annales. L'analyse de tous ces ouvrages vous a été présentée par MM. Desains, D'Estrées, Dupuis, Paillette et Gavet, et vous avez fait parvenir à la connaissance des cultivateurs ce qui pouvait plus particulièrement les intéresser, ce qui vous a paru digne de fixer leur attention.

Mentions honorables.

Vous devez une mention honorable dans le résumé de vos travaux :

« A St-Etienne, un habile ingénieur des mines, ancien élève de l'école polytechnique, a professé quelque temps la géométrie et la mécanique appliquées aux arts. Beaucoup d'ouvriers sont venus à ses leçons, beaucoup se sont rebutés, mais plusieurs ont profité au-delà de toute espérance. Dans le magnifique établissement des forges à l'anglaise, à Terrenoire, entre St-Etienne et St-Chamont, il y avait un mécanicien anglais qu'on payait énormément, et qui fatiguait sans cesse par des prétentions exorbitantes, il fallut finir par le quitter. Un simple ouvrier de la forge avait suivi le cours de géométrie et de mécanique dans les momens que n'absorbait pas son travail; dans ces momens encore il avait dessiné, étudié, calculé; il finit par sentir sa force; il s'offrit pour remplacer le mécanicien anglais. On repoussa d'abord son offre avec dérision; il insista, il demanda qu'on le prît du moins à l'essai. Cet essai ne laissa rien à désirer, et maintenant le mécanicien de Terrenoire est un ancien ouvrier de la forge, qui s'est développé à l'aide de l'enseignement industriel, et qui trouve son bien-être, même en recevant le tiers du salaire exorbitant qu'exigeait le mécanicien anglais.

A M. Martin fils, de Vigneux, pour sa notice sur l'horticulture, à M. Adrien Paillette, pour ses expériences sur la tourbe de Fère-en-Tardenois, et qu'il vous a communiquées; à M. André pour son projet d'association à l'effet de parvenir à l'établissement d'une ferme modèle.

Considérations générales.

Enfin, Messieurs, M. Gavet vous a lu quelques considérations générales sur l'agriculture.

Il aborde ainsi son sujet : Que faut-il à la nation française? Il lui faut de la gloire !

Depuis cette époque où se réunirent tous les excès des préjugés aux abois, toutes les exigeances d'une liberté longtemps comprimée, elle ne rêve plus que l'idée de concourir à la grandeur du pays, elle ne rêve plus que le bien public, elle n'a plus d'autre existence.

Sous les bannières de la liberté, on la voit renverser le système féodal; sous un conquérant elle grandit en Egypte devant ces paroles qui ne périront pas : *Du haut de ces pyramides quarante siècles nous contemplent!*

Par d'immortelles campagnes elle s'attire l'admiration du monde, elle obtient de ses ennemis le titre de la nation la plus valeureuse qui ait jamais existé;

Et si on la voit tomber ce n'est qu'écrasée par le nombre.

Bientôt, rassasiée des combats, elle aspire à une autre gloire; les arts lui ouvrent les routes brillantes de l'immortalité, elle s'y précipite.

Le peintre a retrouvé ses pinceaux, le sculpteur son ciseau, l'architecte ses plans, le commerçant ses spéculations, l'agriculteur sa charrue. . . . . .

L'auteur donne à cette pensée quelque développement;

il cite ce qu'écrivait il y a cinquante ans sur l'agriculture l'abbé Raynal, puis il s'écrie : « Qui, en lisant les réflexions de ce grand écrivain, réflexions pourtant si simples, si naturelles ; ne les a pas regardées comme l'utopie d'un philantrope : il était réservé à notre siècle de les justifier. »

Les Français comme les Romains ont fait retentir l'univers du bruit de leurs armes, mais plus heureux que les Romains, ce qu'ils avaient envahi leur fut enlevé assez tôt pour ne leur laisser que le souvenir de la gloire. Les Romains avaient augmenté le nombre de leurs esclaves, ils devinrent esclaves eux-mêmes; les Français, au contraire, ont détruit l'esclavage pour toujours; ils ont demandé à la liberté ses inspirations, ils ont obtenu de nouveaux triomphes.

La nation française a compris pour ne plus l'oublier que l'agriculture est la véritable richesse, la force intérieure des états. »

M. Gavet rappelle en peu de mots les progrès de notre agriculture, et il termine ainsi :

« A ce tableau si vrai on opposera peut-être le malaise de l'agriculture, le malaise de l'industrie et du commerce. Je dirai : La nation française combat les événemens, ne les maîtrise pas ; elle peut tomber encore, elle se relevera toujours : jamais on ne la verra renoncer à la gloire. »

Tel est, Messieurs, l'exposé fidèle de tout ce que vous avez fait dans l'intérêt de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Si ce rapport est long, pouvez-vous vous en plaindre? Non; car il attestetout ce qu'on doit attendre de la Société.

IIIme SECTION.

Littérature et Poésie.

M. Schwerer, Rapporteur.

Messieurs,

Dans les rapports annuels de toutes les académies, la Littérature arrive toujours la dernière, comme pour jeter quelques fleurs sur les sujets plus austères et plus utiles qui ont occupé l'attention des auditeurs. Elle a précédé toutes les sciences; et lorsqu'elle leur a cédé une partie de son empire, elle a toujours conservé le droit de plaire à toutes les intelligences par ses aimables inspirations. Notre Société a senti le besoin de répondre par ses travaux au titre qu'elle a pris, et de s'occuper principalement des questions d'une utilité générale. Les sciences et l'agriculture ont trouvé parmi nous de zélés et nombreux interprètes. Toutefois le domaine varié de la Poésie et de la Littérature n'a point été négligé, et des compositions remar-

quables ont souvent charmé les loisirs que vous laissaient de plus graves occupations; mais nous ne pouvons en donner ici qu'une analyse des plus rapides.

Vous avez entendu un discours de M Simonin sur les *Affections filiales*. Après une courte peinture du bonheur qu'elles procurent à l'homme vertueux, notre Collègue en recherche l'origine. Il la trouve, non dans l'aveugle instinct, mais dans le développement même de l'intelligence. Il prouve son opinion en montrant que l'enfant oublie bien vite l'absence ou la perte même des auteurs de ses jours, tandis que l'homme formé par le temps et l'éducation, regrette toute sa vie ceux qui furent les soutiens de son enfance et les guides de sa jeunesse.

L'auteur, poursuivant ses réflexions, expose les différentes nuances qui distinguent l'affection d'un fils pour son père de celle qu'il porte à sa mère. Sans vouloir rien ôter à la première, il reconnaît cependant que la seconde a quelque chose de plus tendre, de plus expansif. Il fait comprendre le motif de cette différence par le tableau de toutes les privations, de tous les sacrifices qu'une mère s'impose sans cesse pour son enfant, depuis le moment de sa naissance jusqu'au jour où elle se repose du soin d'une tête si chère sur l'épouse qu'elle lui choisit.

M. Lemaire vous a entretenus d'un sujet lugubre, d'une *Promenade au Cimetière du Père Lachaise*. L'auteur, errant au milieu des tombeaux, s'abandonne aux réflexions philosophiques que fait naître le séjour des morts dont il foule la cendre. Les pensées qu'il exprime portent l'empreinte d'une sensibilité et d'une mélancolie profondes.

M. Raison vous a lu un *Mémoire sur la Bibliographie*, science modeste mais utile, quoique secondaire. Elle n'a

pu prendre naissance que quand les autres existaient déjà. Son origine remonte donc à l'époque où les livres se sont assez multipliés pour qu'on ait senti le besoin de recueillir et de mettre en ordre ces monumens précieux des travaux de l'esprit humain. Elle s'est chargée de nous fournir le fil conducteur qui nous aidât à suivre chacune des sciences dans ses découvertes, dans ses expériences, dans ses observations, en même temps qu'elle les enchaînait les unes aux autres dans un ordre systématique. Par le développement de cet exposé, l'auteur montre ce que fut tour-à-tour la bibliographie dans les premiers siècles de civilisation et de lumières, dans les âges de barbarie et de ténèbres; enfin l'heureuse influence que l'invention de l'imprimerie a exercée sur cette science qui, dès-lors, a pris un rang distingué parmi les connaissances humaines.

M. Daudville a fixé votre attention sur la filiation des langues. Dans son introduction il fait remarquer que l'histoire ne nous donne que des notions incomplètes sur les différens peuples du globe. Il expose les avantages de la linguistique pour la détermination des divers degrés de parenté. Mais si cette parenté existe, une première langue a dû exister aussi. L'homme a-t-il inventé ou reçu sa parole ? L'auteur présente ici un aperçu sur la formation de nos idées, du geste, qui est l'expression du sourd-muet et le principe de toute écriture; et de la parole qui remplace le geste, et qui, comme lui, est divine. Les articulations de la parole sont naturelles; mais la théorie de la parole n'est point innée. Notre Collègue réfute les objections. La parole est transmise; elle est la fondation d'une première langue, principe de toutes les autres langues. L'auteur développe les difficultés de saisir dans leur état actuel

les fils qui conduisent chaque langue à une souche commune, et il y répond. Puis il présente le tableau de la filiation de toutes les langues; elles se réduisent à un très-petit nombre susceptible de rapprochemens. Les traditions historiques confirment cette donnée. Puisqu'il y a eu une première langue, il y a eu une première et unique famille. La conclusion est que les hommes sont frères, vérité sur laquelle le christianisme a principalement insisté, et qui était inconnue avant lui.

M. Schworer vous a lu un essai sur la manière d'enseigner et d'étudier les langues modernes, spécialement l'Anglais, l'Allemand et l'Italien. Avant d'aborder son sujet, il recherche les principales causes qui arrêtent si souvent les élèves dans leurs progrès et dans leurs études. Les développemens auxquels il se livre ne pouvant trouver place ici, nous vous rappellerons seulement qu'après avoir présenté successivement les sons et les articulations, avec les principales règles de la prosodie de ces langues, l'auteur retrace quelques fausses articulations et les divers accens de certaines provinces de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Italie, en indiquant où se rencontre la prononciation la plus généralement correcte; puis il expose la manière dont il pense que l'on doit enseigner et étudier les langues anglaise, allemande et italienne. Il en présente simultanément les principes généraux et particuliers; il les compare, et il s'attache à en faire ressortir les rapports et les différences.

M. Schworer a fait hommage à la Société d'un *Discours sur l'importance de l'étude des langues vivantes.*

OUVRAGES DES MEMBRES CORRESPONDANS.

M. De Parrot, à Esslingen (Wurtemberg), vous a envoyé un ouvrage allemand qui a pour titre : *Essai d'un développement de la langue, de l'origine, de l'histoire, de la mythologie et des rapports civils des Livoniens, des Lœttes et des Esthoniens, avec un coup-d'œil sur quelques peuples voisins de la mer Baltique, depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'introduction du christianisme.* Dans le rapport dont vous nous avez chargé, nous nous sommes efforcé de vous donner une idée du mérite de ce travail, monument précieux d'érudition.

M. le baron De la Doucette vous a adressé son *Philoclès* ou *les effets d'une imagination romanesque.* Le rapport de M. Durand vous a fait connaître cette agréable production, imitée de l'Agathon de Wieland. Nous n'avons pas éprouvé moins de plaisir à la lecture de cette heureuse imitation qu'à celle de l'ouvrage allemand dans la langue originale, et nous pensons, comme le Rapporteur, que Wieland ne pouvait avoir de plus digne interprète. Vous avez encore reçu de M. De la Doucette, *Helvétius à Voré*, comédie historique, qui a été représentée sur plusieurs théâtres de France et de l'étranger. L'auteur y célèbre un trait de la bienfaisance de ce philosophe.

M. le baron De Théis vous a envoyé son *Voyage de Policlète à Rome.* Cet écrit se distingue par une érudition profonde et par les charmes d'un style élégant et pur.

Des avantages que présente pour notre littérature l'introduction des langues modernes dans l'éducation : tel est le titre d'un mémoire que M. Pellet vous a lu lui-

même. Vous avez écouté avec intérêt ce sujet important, traité d'une manière habile, ainsi que les idées de l'auteur sur le mode d'introduction des langues anglaise et allemande dans le cours des études universitaires.

M. Leglay vous a adressé, sous la forme d'une petite brochure, deux *lettres sur l'étude du Grec dans les Pays-Bas avant le quinzième siècle.* Elles contiennent de savantes recherches, curieuses surtout pour les hellénistes du pays dont il est question.

Un excellent discours *sur la nécessité du travail* vous a été envoyé par M. Maupassant.

Vous avez reçu un volume intitulé : *Méditations en prose d'une dame indienne*, précédées d'une touchante Epître en vers que lui adresse M. Paesschiers. Le rapport de M. Girard sur cet ouvrage vous a fait connaître les beautés et même les légers défauts de cette intéressante production.

La Loge de la Philantropie de St-Quentin, en faisant hommage à la Société d'un exemplaire de ses travaux que toute la ville apprécie, vous a donné une marque d'estime à laquelle vous vous êtes montrés sensibles.

Poésie.

M. Durand vous a lu, Messieurs, une pièce de vers intitulée : *Influence de la pauvreté sur la vertu des anciens peuples*, et nous regrettons de ne pouvoir vous en donner qu'une idée rapide. L'auteur a cherché ses inspirations dans ces actions héroïques qui caractérisent les temps anciens, et il a montré les peuples perdant tour-à-tour leur gloire et leur liberté, dès que l'opulence et le luxe à sa suite

venaient énerver les âmes. Nous allons vous citer le morceau où notre Collègue parle de l'héroïsme des Grecs en présence des armées innombrables de la Perse.

Sur les siècles anciens transmis à la mémoire,
Qui jeta tant d'éclat, de noblesse et de gloire?
La pauvreté. Partout elle a fait les états,
Formé des citoyens, enfanté des soldats.
Tant qu'un peuple suivait sa modeste bannière,
Il faisait sous ses lois courber la terre entière;
Et si des casques d'or n'ornaient pas ses guerriers,
La gloire sur leurs fronts déposait ses lauriers.
Tel fut le sort brillant de la Grèce héroïque,
Alors que, méprisant le faste asiatique,
Ses enfans de Xerxès arrêtant la fureur,
Dans ses vils bataillons reportaient la terreur,
Et forçaient le tyran tremblant pour sa couronne
A respecter les droits que la pauvreté donne.
Dis-nous, Mardonius, où sont tes bataillons?
Ils ont d'un pays pauvre engraissé les sillons.
Tu veux punir les Grecs, incendier leurs villes;
Tremble, Léonidas défend les Thermopyles.
Et quel prix attend-il de ses nobles travaux?
La Grèce à ses enfans a promis des tombeaux....

L'auteur suit la Grèce et Rome dans leur grandeur et dans leur chute; il montre la religion chrétienne commençant au sein de la pauvreté, et parcourant bientôt l'univers. Enfin, après avoir parlé des crimes que l'amour de l'or fit commettre dans le Nouveau-Monde, il ajoute :

Sur un tableau plus pur pour reposer nos yeux,
Retournons un moment vers ces Grecs malheureux
Qui, long-temps opprimés, au milieu des délices,

De leurs vils oppresseurs avaient pris tous les vices;
L'Ottoman les dépouille, et ce peuple abattu,
En perdant ses trésors a repris sa vertu.
Entendez-vous ces chants mêlés aux cris d'alarmes?
Contre ses oppresseurs la Grèce a pris les armes;
Jusques dans les hameaux le nom de liberté
Vole de bouche en bouche, à grands cris répété;
Et sous leurs vieux tombeaux les héros de la Grèce
A ce sublime élan ont frémi d'alégresse.
Tel qu'un moment voilé par un nuage obscur,
Le soleil disparaît et lance un jour moins pur;
Mais lorsqu'un calme heureux a fait fuir les tempêtes,
L'astre plus radieux reparaît sur nos têtes;
Ainsi, nobles rivaux de leurs nobles aïeux,
Les Grecs, dignes enfin de leur nom glorieux,
Après avoir long-temps gémi dans l'esclavage,
Sortent plus grands encor des horreurs du naufrage.
Si l'or les avilit, avec la pauvreté
Qu'ils reprennent leurs mœurs, leurs lois, leur liberté:
Et brillant tout-à-coup de sa splendeur première,
Si ce peuple étonnant disparaît de la terre,
Ainsi que ses exploits, son nom est immortel:
Martyrs infortunés, votre place est au ciel!

Sublime pauvreté! voilà de tes miracles!
Tu triomphes du temps, tu braves les obstacles;
Tu relèves des cœurs par le luxe abattus;
Tu fais aux passions succéder les vertus.
D'un peuple de héros tu brises les entraves,
En laissant la richesse enfanter des esclaves.

M. Daudville vous a lu un morceau intitulé : *Promenade à ma maison de campagne;* il vous en donnera lecture dans cette séance.

Nous regrettons aussi que les bornes de notre rapport nous privent du plaisir de vous citer une pièce de vers pleine de sentiment, intitulée : *Plainte d'une mère déplorant la perte de son fils*, par M. Simonin, ainsi que les stances agréables de M. Héré, sur l'*Arbre greffé*, petite pièce qu'il vous a lue dans une des séances trimestrielles d'agriculture.

OUVRAGES DES MEMBRES CORRESPONDANS.

Vous avez reçu de M. Boinvillers plusieurs strophes harmonieuses sur *Tobie mourant*. L'auteur avait à lutter contre des difficultés dont il nous semble avoir triomphé avec bonheur, et il a su rehausser par les charmes de sa poésie, la simplicité touchante des avis qu'au lit de mort ce patriarche donne à son fils.

M. Fercoc vous a adressé une traduction en vers latins de l'*Ode à la Fortune*, par J.-B. Rousseau.

Vous avez reçu de M. Bévierre une idylle qui nous paraît une imitation d'une autre de Fontenelle, commençant ainsi :

Sur la fin d'un beau jour, aux bords d'une fontaine,
Corilas sans témoins entretenait Ismène. . . . .

Les sept fables que vous a envoyées M. Tribert, se distinguent principalement par l'élégante simplicité qui convient à l'apologue. Nous croyons devoir citer la fable suivante, qui nous semble très-agréablement écrite :

LE PLAISIR ET LA PEINE.

Deux enfans d'une humeur contraire,
L'un à l'autre enchaînés s'offrirent à mes yeux;
L'un était maître en l'art de plaire,
L'autre plaintif et soucieux.

Quels sont vos noms? Qui vous amène?
Si différens d'humeur quel nœud peut vous unir?
L'un dit : je m'appelle la Peine ;
Mon nom, dit l'autre, est le Plaisir.

Soit ; le plaisir plaît à tout âge.
Reste toujours chez moi, veux-tu, mon bel enfant?
Pour ton compagnon de voyage,
Il peut repartir à l'instant.

Non. Nous vivons toujours ensemble ;
D'un destin rigoureux c'est l'inflexible loi ;
Et le lien qui nous assemble
Nous fixe tous les deux chez toi.

C'est la condition humaine ;
Sache la supporter, crois-moi, sans en gémir ;
Ici-bas il faut que la Peine
Soit la compagne du Plaisir.

Le voyage de M. Lafayette aux Etats-Unis et son retour ont inspiré de beaux vers à M. Andraux.

Parmi les stances nombreuses qu'a fait éclore la noble cause des infortunés Grecs, vous avez remarqué celles de M. Chapuzet, sur l'émancipation des Hellènes. Nous pensons vous faire plaisir en les insérant ici.

Quels accens d'alégresse ont frappé mon oreille!
L'hymne de liberté retentit dans les airs.....
D'un long sommeil enfin la Grèce se réveille;
D'une main triomphante elle a brisé ses fers.
Solon! n'exhale plus une voix gémissante,
Tes fils régénérés ont attesté le ciel
Qu'ils ne fléchiraient plus leur tête obéissante
Sous le sabre insolent des soldats d'Ismaël.

Honte à ces jours de deuil! honte à ces jours d'alarmes,
Où les vils délateurs d'un sultan ombrageux
Notaient un geste... un mot... verbalisaient les larmes
Qu'au milieu des tourmens versaient les malheureux!
Sur l'échafaud du crime égorgez l'innocence,
Tyrans! foulez aux pieds la morale et nos droits;
Mais il existe un Dieu, mais sa juste vengeance
Est là pour vous punir du mépris de ses lois.

Renais enfin, renais, majestueuse Athènes!
Relevez-vous, remparts que Minerve a bâtis!
La tribune où tonnait le brûlant Démosthènes
Ne voit plus l'ignorance outrager ses débris.
D'imposans souvenirs riche dépositaire,
Sur un ciel plus serein promène tes regards!
Ton astre s'éclipsait... mais des flots de lumière
L'annoncent aujourd'hui sur l'horizon des arts.

O spectacle touchant! c'est ici le portique
Où Socrate enseignait la route des vertus!
Ces saules inclinés couvrent le Céramique...!
Je reconnais les bords que baignait l'Ylissus!
Mais il faut vous quitter, poétiques asyles!
L'Asopus, à son tour, semble appeler mes pas,
J'y vole.... m'y voilà!... voilà les Thermopyles!...
O transports!... c'est ici que dort Léonidas.

Ombre sainte! à genoux je t'offre mon hommage!
Sur ta tombe un Français veut jeter quelques fleurs;
Ton nom riche de gloire, en volant d'âge en âge,
D'un noble enthousiasme a saisi tous les cœurs....
La France a vu Cambronne aux champs de la Belgique,
Combattant une armée avec quelques soldats,
Crier, en imitant ton exemple héroïque :
La garde sait mourir; elle ne se rend pas!

D'un maître impérieux qu'un courtisan docile
D'un encens imposteur enivre son orgueil!
Transfuge du devoir, adulateur servile,
Qu'il mendie à genoux la faveur d'un coup-d'œil!
Moi je chante les Grecs, je sais qu'ils sont mes frères,
Je sais qu'ils sont chrétiens, qu'ils partagent ma foi;
Mon cœur pour leur triomphe a fait des vœux sincères,
Est-ce un crime?... Le monde est coupable avec moi.

Vous avez aussi entendu avec le plus vif plaisir les beaux vers que M. Auguste DE Sᵗ-CRICQ a composés en 1820, sur la naissance de S. A. R. le duc de Bordeaux.

M. BOULAY-PATY vous a adressé son poëme intitulé : *Le Charme*. Cette agréable production nous a paru bien digne de la couronne que lui a décernée l'Académie des jeux floraux.

La muse de M. le baron DE TALAYRAT s'est exercée sur *le Dévouement des Médecins français* et *des Sœurs de Sainte-Camille*, à l'occasion de la fièvre jaune de Barcelone. Ce poëme, de peu d'étendue, renferme des beautés de plus d'un genre.

Une pièce de vers de M. BOUTHORS, couronnée par l'Académie d'Amiens, et intitulée : *Voyage du Roi*, a également réuni vos suffrages, parce que notre Correspondant a su s'élever à la hauteur de son sujet, source des plus nobles inspirations.

Vous avez encore reçu avec reconnaissance deux petites brochures : un poëme sur *les Filles de charité*, et un chant élégiaque sur *les désastres de Salins*, par M. Hippolyte DANIEL. On éprouve à la lecture de ces opuscules, riches de poésie et de sentiment, toute l'émotion dont ce genre est susceptible.

Enfin, Messieurs, vous avez entendu avec le plus vif intérêt l'épître charmante qui vous a été adressée par M. *Pâris*, dont l'ouvrage a obtenu une mention honorable dans notre dernier concours. M. *Pâris* vous priait de lui envoyer un extrait du procès-verbal de votre séance, et il vous a montré tout ce que peut faire le talent sur un sujet qui semblait peu prêter à la poésie. Son style nous paraît empreint de ces agrémens naturels qui doivent surtout embellir une épitre. Vous allez en juger vous-mêmes, et nous avons d'autant plus de plaisir à vous citer cette pièce tout entière qu'elle est l'ouvrage d'un San-Quintinois.

Tout pénétré de la faveur insigne
Dont vous avez voulu me trouver digne,
J'ai lu, Messieurs, le message charmant
Où sur mon œuvre est votre jugement.
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Je suis heureux pour un si faible hommage
D'avoir conquis votre imposant suffrage,
Et cherche encor, pour m'en féliciter,
Par quel endroit je l'ai pu mériter.
Ma poésie est loin d'être parfaite,
Je ne ments point, je ne suis pas poète;
Pour l'être on dit qu'il faut un peu mentir;
A ce contrat je ne puis consentir.
Du fond du vase où ma plume se plonge
Je n'ai jamais fait jaillir le mensonge,
Et, sans pudeur, m'en servant pour rimer,
Loué tout haut ce qu'il fallait blâmer:
Qui le voudra prenne ce rôle infâme;

La vérité seule plaît à mon âme;
Qui la révère, est par moi révéré;
Fille du ciel, présent noble et sacré,
Elle a toujours des droits à notre hommage;
La vérité de Dieu même est l'image:
Plus que mes vers, je crois, ces sentimens
M'ont obtenu vos encouragemens.

Ainsi, content de vous et de moi-même,
Je m'applaudis de votre arrêt suprême,
Et me rangeant au vœu qui l'a dicté,
J'attends, Messieurs, avec tranquillité,
L'extrait exact, pour moi plein d'importance,
De l'acte écrit après votre séance
Du trois janvier, et que, tant bien que mal,
La langue, on sait, nomme procès-verbal.
Soit; car aux mots je ne fais point la guerre.
Vous me l'avez, Messieurs, promis naguère
Ce court extrait dont les termes polis
Proclameront que j'ai manqué le prix.
J'en ai besoin, tenez votre promesse;
Pour voyager au-delà du Permesse,
Votre billet sera mon passe-port.
En attendant je m'assieds sur le bord
De ce beau fleuve, et là je me repose,
Émerveillé des beaux lieux qu'il arrose,
Où malgré moi je me suis égaré.
Qu'à son aspect je me sens altéré!
Son eau m'invite, elle est si transparente!
J'en veux calmer la soif qui me tourmente;
Efforts perdus! j'étends en vain la main,
L'onde me fuit et poursuit son chemin;
Je me consume, et ma soif est trompée,
Et je languis sur la rive escarpée.

Mais, me dit-on, pourquoi vas-tu, chétif,
Te fourvoyer sans but et sans motif?
Porte le prix de ton fougueux délire.
Pourquoi? dit-on. Eh! pourquoi sais-je lire?
Pourquoi, sensible au charme des beaux vers,
Dès le jeune âge, à leurs accords divers
Ai-je rendu mon oreille attentive?
Pourquoi mon âme est-elle enfin captive
De leur pouvoir qui me vient assaillir?
Enfin pourquoi me font-ils tressaillir?
Me suis-je fait? Et lorsque je déclame
Ces vers si beaux qui nous ravissent l'âme,
Puis-je être sourd? Dois-je stupidement
Lire et jeter le livre froidement?
Jamais. Un mot me retient en extase,
Pour mieux jouir je suspends chaque phrase,
Je l'analyse et répète à bas bruit
Pour l'admirer l'endroit qui m'a séduit.
Je suis heureux de prolonger ma route;
C'est un nectar que je bois goutte à goutte:
Plaisir divin! Et quand de purs accens
Par leur magie ont agité mes sens,
Mon feu s'éveille, et, secouant sa cendre,
Comme la lave aspire à se répandre.
Il faut céder: dans mon transport ardent,
Tout hors de moi j'implore un confident.
Connais le mal dont mon âme est atteinte,
De mes pensers viens recevoir l'empreinte,
Ami discret, complaisant et soumis,
Muet papier, le plus doux des amis!
Et ma main prompte, effleurant sa surface,
Trace des vers que soudain elle efface,
Et trace encore, et, docile instrument,
Aide ma muse en son enfantement.

Paisible emploi! quel charme inexprimable
Quand on est seul, (mais quand l'objet aimable
Qui nous quitta doit bientôt revenir)
De rendre en vers quelque heureux souvenir.
De voir le sens, respectant la césure,
En mots nombreux bien remplir la mesure,
Et de pouvoir, sans se fatiguer trop,
Monter Pégase et courir au galop!
Oui, j'ai souvent, et voilà ma faiblesse,
Passé le temps que le travail me laisse
A rimailler; mais pas d'autre temps; car
Que me dirait le bonhomme Richard?
C'est un plaisir qu'aucun autre n'efface :
J'ai tout exprès fait mon droit au Parnasse;
Je sais Boileau notre législateur,
Et, s'il le faut, je cite mon auteur.
Pour ajouter au bonheur que j'éprouve,
A rendre noir le papier que je trouve,
J'ai quelquefois, quand nos soirs sont si longs,
Produit mes fils au grand jour des salons,
Chez des amis dont l'aimable prière
M'en conviait. Ah! Messieurs, je suis père;
Un père est faible, et loin de refuser,
Je les montrais soudain sans m'excuser;
Car je hais trop la pudeur effrontée
Qui se débat après qu'elle est domptée;
Oui, satisfait, je cédais à leurs vœux :
Vous souriez peut-être à ces aveux.
La modestie a beau faire et beau dire,
Dès qu'une fois on se mêle d'écrire,
Si ce n'est pas pour la postérité,
C'est bien un peu pour la publicité :
Mais je savais que notre bon Delille,
Peignant des champs le séjour si tranquille

Raille celui qui, près du doux foyer,
Aux yeux de tous *tire un traître papier.*
Moi donc qui veux m'éviter ce déboire,
Et ne veux pas voir fuir mon auditoire,
Sans rien tirer que de mon souvenir,
Je dis mes vers que je sais retenir,
Et ne crains point de voir à chaque page
Sur mon écrit s'alonger maint visage,
Ni de m'entendre avec un ton malin
Féliciter.... si je touche à la fin.

Parfois encor de l'ami qui m'éclaire
Sur mes travaux j'appelle l'œil sévère :
Quel agrément de voir un tel lecteur
En souriant faire un geste flatteur !
Ou bien au vers dont le sens l'indispose,
S'il fait subir une métamorphose,
De protéger par des cris superflus
L'expression qui me plaisait le plus,
Et de son goût, combattant les scrupules,
De disputer pour des points, des virgules;
Ou bien enfin de le voir sans pitié
D'un bel endroit effacer la moitié!
Lutte charmante où les plumes féraillent,
Où deux amis en riant se chamaillent!

Voilà, Messieurs, comment j'aime à remplir
Ce temps perdu que nous nommons loisir.
A mon insu l'heure passe et s'envole;
Je suis épris de mon métier frivole :
Oui, ce travail, agréable tourment,
Dont la pensée est le noble instrument,
Fera toujours mes plus chères délices.
Un froid censeur, dans ses haineux caprices,
Condamne en vain ce souci plein d'appas;

Je lui pardonne, il ne le connaît pas.
Mais je veux plus : de cet esprit sceptique
Je veux dompter la croyance hérétique;
A notre foi je veux le convertir,
Et de ses torts le faire repentir.
Pour lui prouver qu'on obtient quelque gloire
A rendre hommage aux Filles de mémoire,
Adressez-moi, pour qu'il lui soit soumis,
Le simple extrait que vous m'avez promis :
Alors ce sourd aux beaux sons du langage,
Voyant l'arrêt de votre aréopage,
Comprendra mieux que l'amant des Neuf-Sœurs
Peut dans leurs bras s'enivrer de douceurs.
Faites, Messieurs, qu'ainsi je le confonde....
C'est un mourant que je veux rendre au monde.

RAPPORT

SUR LE

Concours du Prix de Littérature.

M. Simonin, Rapporteur.

Messieurs,

Dans votre séance publique du 3 janvier 1828, vous fîtes annoncer que vous décerneriez un prix à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question : *Les historiens anciens sont-ils ou non supérieurs aux historiens modernes? Quelles sont les causes de la supériorité des uns ou des autres?*

Pour l'examen des pièces envoyées à ce sujet, vous avez nommé une commission spéciale, composée de MM. Durand, Girard, Guillaume, Raison et Simonin. Cette commission, après s'être assemblée plusieurs fois sous la présidence de M. Guillaume, a bien voulu m'honorer de son choix pour ce rapport, qui ne sera que l'expression de son jugement.

La question littéraire que vous avez proposée, déjà si importante en elle-même, est faite pour attirer plus que jamais l'attention, vu les circonstances pendant lesquelles elle se présente. A une époque où tant de personnes se font une espèce de gloire de chercher à briser, non-seulement les idoles auxquelles dix-huit siècles ont sacrifié, mais même celles que notre France a offertes à l'admiration de l'Europe, il n'est pas étonnant de rencontrer aussi des écrivains qui en appellent à leurs contemporains de la supériorité accordée aux historiens anciens, par le témoignage des générations qui se sont succédé depuis près de deux mille ans. Ces incrédules d'un nouveau genre peuvent alléguer en faveur de leur opinion, des raisons, sinon convaincantes, du moins assez spécieuses, et de nature à être goûtées dans notre siècle plus que dans aucun autre; et ce qui eût été blasphême il n'y a pas cent ans, peut avoir un autre nom aujourd'hui, en littérature, comme dans des matières encore plus relevées.

Nos pères, moins avides que nous de connaissances positives, de considérations profondes, de recherches lumineuses sur les causes et les conséquences des événemens, sur les ressorts cachés que la politique met en œuvre pour asseoir ou ébranler le monde, n'ont rien vu de comparable à ces récits admirables, à ces magiques tableaux, à ces portraits achevés, à ces épisodes si dramatiques que les historiens de l'antiquité nous offrent en foule.

Pour nous, élevés dans des goûts différens, arrière-garde d'un siècle de critiques et d'observateurs, dont nous avons recueilli et augmenté l'héritage, nous voulons des auteurs qui nous intéressent et surtout qui nous instruisent; nous voulons un style digne de l'histoire, varié et attrayant

comme elle; mais avant cela de l'ordre et de la méthode dans l'arrangement des faits, de la précision dans les dates, de la justesse et de la sagacité dans les réflexions, de ces vues neuves et hardies qui donnent à penser, et jettent un jour tout nouveau sur une époque auparavant obscure. En un mot, nous concevons l'histoire comme la peinture vive et animée, non-seulement des guerres, des révolutions des empires, mais aussi des mœurs, des institutions, des arts, des sciences et de la civilisation en général, d'autant plus que quelques historiens modernes, justement célèbres, nous ont familiarisés avec ce genre, presque inconnu de nos ancêtres.

On pourrait objecter, il est vrai, aux partisans des historiens modernes, que les historiens anciens, inférieurs sous ce dernier point de vue à ceux qui les ont suivis, leur sont évidemment supérieurs sous bien d'autres rapports, par exemple, dans le talent de narrer agréablement, d'approprier merveilleusement leur style au sujet, de peindre les hommes avec une fidélité désespérante pour leurs imitateurs. Il serait possible aussi que ces avantages ne parussent pas aux adversaires des anciens, suffisans pour l'emporter sur les qualités qui distinguent les modernes. Toujours est-il certain que la question, envisagée sous cette double face, acquiert un tout autre intérêt, et dût-on ne convaincre personne, on peut faire preuve d'un grand mérite, de vastes connaissances, en niant la supériorité des historiens anciens.

Nous ne savons même si, pour les recherches tout-à-fait neuves qu'exige le sujet, considéré sous ce dernier point de vue, il n'y aurait pas autant de gloire à être vaincu, après une honorable et habile résistance, qu'à remporter

la victoire en défendant la cause opposée. Car, outre qu'on la peut regarder comme déjà gagnée en faveur des anciens, en supposant même cette présomption erronée, on a pour la soutenir les suffrages et les argumens d'une foule d'écrivains illustres qui l'ont partagée, tandis que c'est seulement de nos jours qu'on a essayé de mettre en doute la supériorité des historiens d'Athènes et de Rome. L'avantage était donc de se placer sur un terrain déjà reconnu par tant d'hommes habiles, et la difficulté de s'ouvrir une route encore à peu près nouvelle, si l'on considère le peu d'ouvrages où l'on a tenté d'en frayer l'accès.

Cette difficulté, Messieurs, a été universellement sentie des concurrens dont nous allons juger le mérite respectif. Tous, fidèles à l'opinion, jusqu'ici reconnue comme classique, ont accordé, sans balancer, la supériorité aux historiens anciens. Il nous a donc fallu nous résigner à lire l'éloge et rarement la critique des Grecs et des Latins; mais si quelques-uns des concurrens ont rempli cette tâche en panégyristes, plutôt qu'en écrivains qui cherchent à se rendre compte des motifs de leur admiration, d'autres en revanche ont souvent expliqué avec bonheur les causes de cette supériorité qu'ils reconnaissent également.

Des cinq pièces qui vous ont été envoyées, trois enregistrées sous les numéros 5, 4, 1, quoique non dépourvues entièrement de mérite, vous ont paru cependant au-dessous du sujet, et bien inférieures aux deux autres enregistrées sous les numéros 2 et 3. Aussi ne les avez vous jugées dignes d'aucune mention.

Le numéro 5, portant pour épigraphe un passage de St-Evremond, exige pour connaissances essentielles à l'historien, celles de la géographie, de la chronologie, des lois,

des coutumes, des mœurs et de la religion. Il prétend que pour la géographie nous sommes inférieurs aux anciens. Il veut aussi que nous soyons bien moins versés qu'eux dans la connaissance des coutumes et des mœurs; mais il prouve faiblement ces diverses assertions.

Son opinion nous a paru plus plausible pour ce qu'il dit de la connaissance des lois, et de l'impossibilité où se sont trouvés les modernes d'égaler en ce point leurs prédécesseurs, à cause de la multiplicité des recueils législatifs qui existent.

Dans la seconde partie de son ouvrage, l'auteur examine les causes qui, indépendamment des connaissances matérielles nécessaires à tout historien, attribuent la suprématie aux anciens. Il donne à ces derniers plus d'*aptitude* à connaître les hommes et à juger les choses. Nous croyons qu'il a voulu dire, plus de *facilité*. Enfin la deuxième cause de supériorité en faveur des anciens, est à ses yeux la beauté des sujets antiques. Sans doute l'histoire ancienne est pleine de faits dramatiques, mais celle des temps modernes n'a-t-elle pas aussi une foule d'événemens intéressans au plus haut degré ?

Ce mémoire, en général, nous a paru écrit avec beaucoup de sécheresse dans le style, et peu de profondeur dans les idées.

Le numéro 4, qui a pour épigraphe une citation latine, empruntée à Cicéron *(de oratore)*, commence par une longue digression étrangère à son sujet. Il en tire cette conclusion, que la puissance illimitée du clergé a été longtemps chez les modernes, un obstacle au développement des sciences historiques. Il passe ensuite à des considérations d'un autre genre, sur la civilisation comparée des anciens et des modernes.

Après avoir donné en ce point l'avantage aux anciens, sans trop justifier son opinion, il réduit à trois principalement, les causes de leur supériorité : 1°. l'indépendance des lettres; 2°. celle de l'instruction; et 3°. la nature des institutions.

Sans accorder une aussi grande influence que le fait l'auteur, à la première de ces causes, puisque dans le siècle dernier et dans le nôtre les lettres n'ont guère eu à gémir de leur dépendance; sans reconnaître avec lui que la liberté de l'instruction ait pu servir autant qu'il le dit la supériorité des anciens, nous conviendrons avec lui, qu'ils ont été merveilleusement secondés par la forme de leurs gouvernemens, où chaque citoyen était appelé à prendre sa part de l'administration publique.

De là, l'auteur passe à de nouvelles considérations sur la civilisation qu'il distingue en relative et en absolue. Il nous fait espérer que lorsque celle des temps modernes aura pris tous les développemens dont elle est susceptible, nous pourrons à notre tour opposer des modèles au moins égaux à ceux des anciens. Il rend aussi hommage à l'érudition historique, par laquelle les modernes se sont dédommagés de leur infériorité dans la manière même d'écrire l'histoire. Toutefois ses réflexions à ce sujet ne se rattachent que très-indirectement au fond de la question. En résumé, cet ouvrage est écrit avec assez de facilité; mais il manque à la fois de plan et de profondeur.

Le numéro 1, portant pour épigraphe une phrase de Montaigne, après avoir établi d'avance comme un principe incontestable, la supériorité des historiens anciens, s'attache à en rechercher les causes. Il prétend que ce fut pour eux un immense avantage d'exploiter les premiers le

champ de l'histoire. Il trouve encore les motifs de cette supériorité dans la nature des institutions des anciens, et dans leur position personnelle.

Pour prouver son opinion par les faits, l'auteur passe en revue les différens historiens de l'antiquité, en commençant même par les histoires sacrées, qui, à notre avis, ne peuvent entrer dans cet examen. Il nous montre ensuite les principaux historiens de la Grèce, Hérodote, Thucydide, Xénophon, et nous fait voir qu'ils durent à leur position civile les diverses connaissances dont leurs histoires portent l'empreinte. S'arrêtant ensuite à l'empire romain, il présente sur ses historiens des considérations assez étendues. Il cherche aussi à prouver, à l'égard des César, des Salluste, des Tite-Live, des Tacite, que la nature de leurs institutions a été également la principale cause de leur supériorité.

De cette considération, l'auteur passe à l'examen des obstacles qu'ont dû rencontrer les siècles suivans dans le genre historique. Il montre qu'après la chute de la puissance romaine et pendant la longue agonie de l'empire d'Orient, le despotisme étouffa le génie; et, que du cahos de la barbarie sortit la féodalité, cette triste fille du nord, dont la main de fer comprima de même l'essor de la pensée. Dans ces temps de sinistre mémoire où l'on ne se sauvait que par le silence, pouvait-on trouver des historiens dignes de ce nom, surtout quand les langues modernes étaient encore informes?

Les communautés religieuses, il est vrai, conservèrent quelques matériaux propres à composer l'histoire de cette époque; mais elles n'avaient ni le talent, ni les circonstances nécessaires pour les faire valoir. Enfin, apres les longues et épaisses ténèbres de la barbarie, s'élève, brillant d'éclat

et de jeunesse, le beau siècle de Louis XIV, si favorable au développement des lettres et des arts, moins propice à celui des institutions. Aussi, les histoires de cette époque, bien qu'écrites avec talent, ne portent pas le caractère de cette indépendance de la pensée, de cette impartialité si nécessaire à l'historien.

« Mézeray ose s'écarter un moment de la route de l'adulation, et sa disgrâce est le prix de quelques phrases courageuses. »

Sous le successeur de Louis XIV on éprouve moins la gêne du pouvoir. Montesquieu, Vertot, St-Réal, et d'autres encore plus hardis, entrent plus franchement dans la vérité historique; mais leur travail, fruit de longues recherches, de méditations pénibles, n'offre pas l'empreinte de la facilité, de la conviction, comme les narrations nobles et sublimes que les anciens ont faites d'événemens auxquels ils avaient souvent pris part.

Après d'autres réflexions sur l'avantage de raconter ce qu'on a vu soi-même, a l'appui desquelles l'auteur cite César, Frédéric-le-Grand, le maréchal de Saxe, le prince de Ligne, et l'historien si vif et si animé de notre désastreuse campagne de Russie, il termine ainsi son mémoire : « Si la première condition de l'histoire est la dignité nationale, et le premier mérite de celui qui l'écrit est d'être citoyen, grâces aux institutions généreuses qui nous été accordées, et dont nous jouissons enfin, l'avenir nous promet une noble carrière. Nous aurons nos Hume, nos Roberston; nous verrons renaître des Montesquieu, plus énergiques encore, et les mêmes hommes qui auront défendu à la tribune nos plus chers intérêts, un jour peut-être ils emploieront les derniers momens d'une vie si noblement consacrée,

à retracer le tableau de ces événemens, qui ont fait le destin des peuples. Eh! qui pourrait douter que celui que cette ville même avait choisi pour son représentant dans la plus illustre assemblée de l'état, qui fut à la fois grand général, brillant orateur, digne citoyen, qui pourrait douter qu'après avoir été le Démosthène de sa patrie, il n'en eût été un jour le Xénophon ou le Tacite? »

Cet ouvrage, plus développé que les deux précédens, est loin cependant d'avoir approfondi la question, autant qu'elle en est susceptible. Le style est clair, aisé, même élégant; mais les réflexions ne sont généralement ni assez neuves, ni assez intéressantes.

Maintenant, Messieurs, nous allons vous soumettre l'analyse des deux pièces qui nous ont paru dignes, l'une du prix proposé, l'autre d'une mention honorable. Votre commission, après un examen réfléchi de ces deux mémoires et de leur mérite respectif, a cru devoir adjuger la palme au numéro 3, portant pour épigraphe : *L'historien doit dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.*

Pour vous mettre à même de juger les motifs de cette décision, nous vous demandons encore quelques momens d'attention. Nous essaierons de vous faire apprécier les défauts et les qualités des deux pièces rivales.

L'auteur du mémoire enregistré sous le numéro 2, ayant pour épigraphe : *Historia, quoquo modo scripta delectat*, reconnaît comme les autres la supériorité des anciens historiens. Il en assigne le motif à cinq causes principales, ou à cinq *excellences*, comme il les appelle : 1.° l'excellence des sujets; 2°. l'excellence des génies; 3°. l'excellence de la position des anciens; 4°. l'excellence de leur antériorité; 5°. l'excellence enfin de leurs langues.

Peut-être cette manière d'aborder son sujet, sans aucune considération préliminaire, a-t-elle droit de paraître un peu brusque? Mais examinons de quelle manière l'auteur a traité ces cinq points principaux. Il s'attache d'abord à l'excellence des sujets, et pour faire valoir cet argument, qui n'est pas un des plus forts de sa cause, il lui prête tous les secours de son art et de son érudition. Le style toutefois n'y est pas toujours aussi remarquable que dans le morceau suivant : « Un certain esprit philosophique, que n'avaient pas les anciens, nous fait rechercher aujourd'hui dans l'histoire ce que les anciens n'y mettaient pas. Ils demandaient à leurs historiens des images, de l'harmonie, des sensations, et les historiens les servaient selon leur goût. L'histoire était une espèce de représentation théâtrale où l'imagination, et l'imagination tout entière voulait être satisfaite. Plus calculateurs, plus positifs, nous demandons à nos historiens, moins des émotions pour le cœur que des lumières pour l'esprit. Nous recherchons dans l'histoire non ce qui touche, mais ce qui éclaire et instruit. Nous voulons de la critique, et cet art que ne connaissaient pas les anciens, cet art si important en matière d'histoire, où les faits doivent être établis avec toute la certitude possible, les modernes le possèdent avec une supériorité incomparable. Nous voulons étudier les gouvernemens, juger la législation, connaître la police, les finances, les impôts, l'art militaire, l'agriculture, la population, les progrès des arts, les usages, les mœurs, les habitudes, les coutumes, les genres divers d'industrie, parce que nous croyons voir dans tout cela le principe des événemens arrivés, et le germe de la perpétuité ou de la ruine des institutions existantes. »

L'auteur, après avoir essayé de prouver son assertion, reconnaît cependant la beauté et l'intérêt de certains sujets de l'histoire moderne. Mais de cette concession qu'il s'est vu forcé de faire à l'évidence, il tire une conséquence à l'appui de son système, et qui lui sert en même temps de transition. « Traités par un Tite-Live, un Salluste, un Tacite, dit-il, que ne deviendraient pas de pareils sujets ? »

Delà, il aborde la seconde partie de son sujet, *l'excellence des génies* qui ont traité de l'histoire ancienne. Mais où peut être la preuve de cette espèce d'excellence, si, comme le pense l'auteur, les anciens ont eu l'avantage : 1°. des sujets; 2°. de la position personnelle de l'écrivain; 3°. de l'antériorité, et 4°. des langues ? Si, de deux adversaires, l'un combattait pour une meilleure cause, était placé plus favorablement que son rival, avait l'avantage de lui porter les premiers coups, avec des armes plus sûres, la défaite de l'autre ne serait pas une preuve sans réplique de son infériorité de courage et d'adresse.

Telle est, à notre avis, la faiblesse de ce second moyen que l'auteur fait valoir en faveur des historiens de l'antiquité. Il passe ensuite à *l'excellence de leur position particulière.* A l'appui de cet argument, il cite un morceau aussi bien écrit que raisonné du célèbre traducteur Dureau de la Malle. Nous regrettons seulement que cette citation soit un peu longue, comparativement au mémoire où elle est renfermée. Toutefois, l'auteur y joint ses propres réflexions, parmi lesquelles nous croyons devoir vous signaler les suivantes, comme empreintes d'une certaine originalité. Après avoir dit que le plus grand nombre des historiens anciens ont pris part, « soit aux affaires publiques par leurs emplois, soit aux guerres par leur épée, soit à l'adminis-

tration par leurs conseils, » l'auteur ajoute : « Et puis, quelle habitude de dignité dans les pensée et dans la manière de les exprimer, ne donne pas l'exercice des fonctions publiques, ou un partage quelconque des choses qui sont du domaine de l'administration. Dès que le manteau a flotté, ne fût-ce que quelques instans, sur les épaules d'un homme, il en a reçu une force qui l'élève pour toujours au-dessus de la sphère commune. Qu'il écrive, et il portera aussitôt dans ses ouvrages le souvenir et la noble empreinte des hauteurs où il s'est assis. On a fait peu encore, que je sache, cette remarque; elle est vraie pourtant. En l'appliquant à ceux des historiens anciens qui ont porté les draperies sénatoriales ou consulaires, on voit qu'ils ont dû puiser dans cette position une partie des beautés dont leurs compositions étincellent. »

Nous citerons encore ce passage où l'auteur compare la position particulière des historiens modernes à celle des anciens historiens. « Etrangers jusqu'à ces derniers temps, pour la plupart, aux affaires publiques qui ne se traitent pas sur la place publique, comme chez les anciens, ou auxquelles ils ne participent que comme agens d'exécution, quand ils y sont associés, les modernes ont été privés de tous ces avantages. Qui leur en aurait confié les secrets? Ont-ils connu d'autres hommes que ceux qui les *entouraient*? Renfermés par le principe de nos gouvernemens et par le caractère de nos mœurs, dans un cercle de très-peu d'étendue qui nous montrait la borne partout, notre manière d'être, de voir, de sentir, de penser, de dire, n'était-elle pas nécessairement analogue? La petitesse de notre existence n'exerçait-elle pas sur notre esprit une action de nature à en comprimer l'essor? Avec des connaissances, des qualités, de l'érudition, ne pouvant nous élever dans les mêmes

régions que nos devanciers, nous faisions de l'esprit; nous mettions bien encore dans nos tableaux des hommes, mais des hommes bien souvent fantastiques, ou des hommes taillés sur les modèles rétrécis que nous avions sous les yeux. »

Abordant sa quatrième cause de supériorité, l'*excellence de l'antériorité*, l'auteur entreprend de prouver que ce fut un grand avantage, pour les anciens, d'ouvrir en quelque sorte la porte de l'histoire. Sans admettre l'influence qu'il donne à cette circonstance, nous nous plaisons à vous citer le passage suivant où les motifs de cette opinion sont habilement exposés. « En matière d'histoire, le champ immense quant aux choses, est singulièrement rétréci quant aux formes sous lesquelles elles doivent être produites. En racontant des événemens dont le principe, la marche et les résultats sont, à quelques nuances près, inévitablement les mêmes, puisqu'ils sont l'ouvrage des passions des hommes, il est plus difficile que l'on pense de s'affranchir de la monotonie du tour, des couleurs et de ne pas en tirer des conséquences qui vous ramènent, même à votre insu et par la seule force naturelle du sujet, à ce que d'autres avant vous et avec les mêmes élémens, ont pensé, et quelquefois mieux exprimé. »

Mais est-il bien vrai, comme l'auteur le prétend quelques lignes plus bas, qu'à l'apparition des peuples modernes, tout fut épuisé en philosophie, en éloquence, en morale, en politique? Nous ne le pensons pas.

Laissant donc un argument dont la force ne nous semble qu'imparfaitement démontrée, nous passerons à la cinquième raison à l'*excellence des langues*.

Nous ne contesterons pas à l'auteur une partie des avantages que les anciens trouvèrent dans leur langage; nous

conviendrons avec lui que pour les peintures vives et animées, les récits dramatiques et pittoresques, le nombre et la cadence, le Grec et le Latin ont une supériorité incontestable; et nous croyons que, pour faire admettre cette vérité, il eût pu se dispenser de deux nouvelles citations. Cependant, il reconnaît que nous avons aussi notre harmonie, témoin tant d'illustres écrivains qu'il serait trop long de nommer; « mais, ajoute-t-il, cette harmonie, variée selon le caractère des écrivains, ne tire que d'eux son existence, ne reçoit que d'eux tout son lustre. La langue y reste totalement étrangère. C'est entre leurs mains un instrument difficile, rebelle à tous les autres, mais dont leur génie tire des sons, et leur génie seul. »

Pour nous consoler de cette vérité un peu dure, l'auteur eût peut-être dû dire aussi que la langue française, si inférieure aux langues anciennes sous le rapport de l'harmonie, est loin de leur céder le pas sous celui de la clarté et de la simplicité, qualité, ce nous semble, bien précieuse pour le genre historique. Au reste, s'il se montre un peu sévère pour notre langue, il l'est au moins autant pour ses rivales; car, s'il accorde à l'Italien des inversions, de l'abondance, de la mélodie, il dit « que son extrême douceur et sa musique l'énervent pour les compositions froides, graves et austères. » Il objecte à l'Allemand son emphase, son obscurité et sa rudesse, et à l'Anglais, son embarras et sa pesanteur.

Après ce jugement auquel nos raisons d'Outre-Rhin comme ceux d'Outre-Mer seraient sans doute loin de se rendre, et peut-être quelques milliers de Français avec eux, l'auteur résume ses principales raisons, et termine ainsi : « Il y aurait, ce nous semble, de la témérité à prononcer l'exclusion des générations à venir, de ce grand et majes-

tueux domaine; mais sans des circonstances extraordinaires qui, en rajeunissant la face entière des choses humaines, refassent des matières comme celles sur lesquelles les anciens se sont exercés, et des génies analogues pour en faire usage, il peut ne pas y avoir de folie à prédire qu'ils n'auront pas de sitôt encore des héritiers, et que, modèles éternels des siècles, tous, Tite-Live et Tacite plus spécialement encore, en resteront long-temps aussi les modèles uniques. »

Ce mémoire, où la question est mieux discutée, plus approfondie que dans les numéros précédens, n'est pas cependant à l'abri de tout reproche, si nous l'avons bien apprécié. Les réflexions en sont quelquefois plus spécieuses que justes, et le style incorrect en plus d'un endroit, à force d'énergie et de concision.

Néanmoins, l'auteur a fait preuve d'un esprit éclairé et méditatif. La première place après le n° 3 ne saurait lui être contestée.

Pour vous parler enfin, Messieurs, du n° 3, auquel nous avons donné la préférence, nous vous dirons que sa supériorité sur toutes les autres pièces nous a paru assez évidente, pour ne laisser aucun scrupule à nos consciences.

Nous commencerons par vous lire l'introduction, dans la crainte de vous en donner une idée trop imparfaite par notre analyse. « Lorsque les études classiques commencèrent à être remises en honneur, la langue grecque était presqu'entièrement oubliée dans l'Occident. Le latin du moyen âge ressemblait bien peu à celui du siècle d'Auguste; ces deux langues, rétablies dans toute leur pureté, furent pour le monde comme de nouvelles découvertes.

» Les idiômes de l'Europe, encore barbares, sans règles positives, sans principes fixes, n'avaient jusqu'alors

produit que des ouvrages informes comme eux-mêmes. L'histoire n'existait que dans quelques chroniques écrites pour la plupart en mauvais latin, par des moines.

» Les méthodes d'enseignement étaient tellement vicieuses qu'elles semblaient calculées pour retarder les progrès des étudians. Ceux qui, à force de persévérance et d'application, parvenaient à bien posséder les langues anciennes, s'exagéraient le mérite de connaissances dont l'acquisition leur avait coûté tant de travaux.

» Telle était la situation de la littérature, quand les copies des chefs-d'œuvre de l'antiquité, long-temps ensevelies dans la poussière des cloîtres, furent multipliées par l'impression, et se répandirent dans une société qui, jusqu'alors, avait à peine connu leur nom. Ces ouvrages admirables sortirent du tombeau, parés de toutes les grâces de la nouveauté, et si, dans cette seconde jeunesse, ils n'attirèrent pas les acclamations populaires, comme au moment de leur première apparition, du moins ils devinrent l'objet exclusif de l'admiration des gens éclairés.

» Les défauts mêmes que nous leur reprochons contribuèrent à ce succès. Les récits fabuleux des historiens, leurs prodiges, leurs présages étaient d'accord avec l'esprit d'un siècle superstitieux et crédule. Les subtilités des orateurs, subtilités dont Cicéron lui-même n'est pas toujours exempt, plaisaient à des hommes élevés au milieu des arguties de la philosophie scholastique. L'admiration n'eut pas de bornes, elle fut portée jusqu'à l'enthousiasme, jusqu'au fanatisme.

» Plus tard les connaissances s'étendirent, les langues s'épurèrent, les grands écrivains s'élevèrent, le culte des anciens devint moins exclusif; cependant ils ont, dans quel-

ques branches de la littérature conservé une supériorité marquée sur tout ce que les âges modernes ont produit de plus parfait. L'histoire paraît être une de ces branches. »

Pour se rendre raison de cette supériorité, l'auteur examine d'abord les qualités que doivent recommander un ouvrage historique. La première, selon lui, c'est la vérité, et les anciens historiens, qui vivaient sous des gouvernemens libres, ont été placés plus favorablement que les modernes, pour la dire tout entière. « Dès-lors, sans doute, l'écrivain courageux qui choquait les caprices d'un despote ou les intérêts du parti dominant, exposait sa tranquillité et même sa vie; mais un gouvernement ombrageux ne pouvait pas, comme de nos jours, étouffer ses écrits avant leur naissance. L'ouvrage qu'un auteur lisait ou confiait à ses amis était aussitôt transcrit par eux; les copies se trouvaient dans un grand nombre de mains, avant que le livre pût être dénoncé au pouvoir, et connu de ceux dont il attaquait les intérêts ou les préjugés. La suppression en devenait dès-lors impossible. »

Qui croirait que cet avantage n'existe pas de même pour les modernes qui possèdent l'imprimerie, inconnue aux anciens? Telle est pourtant l'opinion que l'auteur s'efforce de prouver, tout en reconnaissant qu'elle peut sembler paradoxale; mais, au lieu de prononcer nous-mêmes sur cet argument, qui peut trouver des partisans comme des adversaires, nous aimons mieux le soumettre à votre jugement. « Du moment où l'imprimerie a été découverte, les gouvernemens ont pris des mesures pour en surveiller les produits, ce qui est facile à cause du volume des machines et du concours d'ouvriers qu'exige un tirage un peu considérable. Une censure pointilleuse, souvent mal-

veillante, s'est emparée de tous les écrits avant leur impression pour supprimer tout récit, toute pensée qui pourrait choquer, soit le gouvernement, soit les hommes en crédit. Les auteurs ont dû se résoudre à modifier leurs idées au gré de leurs censeurs, ou à voir leurs ouvrages rester inconnus.

» De plus, les immenses avantages de la presse en ont fait le seul moyen de publication; les copies manuscrites ont cessé d'être en usage; personne à présent ne pense à transcrire un ouvrage de longue haleine. Il a donc souvent été facile aux agens du gouvernement de supprimer des livres dont il n'existait qu'une seule copie.

» Le régime de la censure dont l'Angleterre seule s'est affranchie de bonne heure, a pesé sur la France jusqu'au retour de ses rois; il règne encore dans presque toute l'Europe, comprimant l'essor du génie, et étouffant ses plus belles inspirations. L'écrivain né dans un pays soumis à la censure, ne peut jouir de l'indépendance nécessaire à l'historien. Cette institution gêne le développement de l'esprit dans tous les genres, mais elle tue l'histoire, qui n'existe que par la vérité.

» On a vainement cherché à se soustraire à la censure, par les presses clandestines. Ce moyen, difficile à employer, à cacher, ne peut guère servir que pour des pamphlets peu volumineux. Les impressions à l'étranger ne sont pas toujours possibles. »

D'où l'auteur conclut que les historiens modernes, ayant connu des entraves ignorées des anciens, ont dû nécessairement montrer moins d'impartialité. « Par ce mot d'impartialité, dit-il, je n'entends pas l'indifférence qui, ne condamnant ni n'approuvant rien, raconte froidement

les crimes les plus atroces et les actions les plus sublimes. Cette indifférence, peu honorable pour le caractère de l'écrivain, répand un froid mortel sur ses écrits, et n'est pas moins contraire à la vérité que la passion elle-même. Car si l'une charge trop ses tableaux, l'autre peint tout des mêmes couleurs. L'homme vraiment impartial peut exprimer vivement son horreur, ou son admiration; il peut faire ressortir la justice ou l'iniquité d'une entreprise; mais il ne doit pas se laisser entraîner par ces nobles sentimens, jusqu'à dissimuler les fautes des grands hommes, les taches qui obscurcissent les vertus les plus éclatantes, les excès auxquels se portent souvent les défenseurs des causes les plus saintes. »

L'auteur reconnaît cependant que la plupart des anciens comme des modernes, ont échoué contre cet écueil, et il ajoute qu'au reste ce défaut ne fait qu'augmenter le charme de leur histoire, en y répandant la chaleur et la vie.

Toutefois, il se garde bien de confondre avec les historiens qui se sont peut-être trop abandonnés à de nobles passions, les apologistes du crime, ou les calomniateurs de la vertu; encore moins ceux qui, plus vils encore, « salissent d'une main ce qu'ils encensent de l'autre. »

Quand un écrivain est capable d'impartialité, autant qu'un homme peut l'être, il a besoin encore d'être instruit, non-seulement des événemens publics, mais aussi des conventions secrètes, des passions obscures, cause souvent secondaire, mais presque toujours immédiate des faits les plus importans.

« Sous ce rapport, dit l'auteur, les historiens grecs eurent un immense avantage. Citoyens de petites républiques, dont les habitans étaient appelés à la discussion des affaires

de l'état, ils n'avaient pas besoin de se livrer à de longues recherches. Là, point de papiers ensevelis dans des archives que l'on obtient difficilement l'autorisation de consulter, autorisation rendue souvent illusoire par des ordres secrets, ou par la mauvaise volonté des subalternes; *point* de notes mystérieuses, point d'instructions cachées, souvent contraires aux décisions officielles : on gouvernait *en* public; tout ce décidait dans l'assemblée générale. L'homme qui assistait régulièrement à ces assemblées était par cela seul au courant des affaires.

» Dans la république romaine, les délibérations d'un sénat de 300 membres ne pouvaient rester long-temps secrètes; d'ailleurs les principales affaires étaient *soumises* à l'assemblée du peuple.

» Sous les empereurs mêmes, l'administration était bien éloignée d'offrir la même complication que dans les états modernes. Les princes étaient absolus. Eux seuls peut-être l'ont été entièrement, car l'empire romain est le seul dans lequel on ne trouve ni religion, ni mœurs publiques, ni institutions d'aucune espèce, digues contre lesquelles vient se briser le pouvoir des despotes de l'Orient. La vie et la fortune des hommes, l'existence des villes, le sort des *provinces* dépendaient du caprice de l'empereur, *rien* n'était protégé contre lui. Il n'avait besoin ni de mystère ni de dissimulation, puisque son bon plaisir était sa seule loi, sa volonté, la seule puissance.

» La diplomatie n'existait point alors. L'empire n'avait pour voisins que des peuples barbares qu'aucun traité ne pouvait lier. Les princes faibles, inhabiles, ceux que des troubles intérieurs empêchaient de combattre les ennemis du dehors, cherchaient à les désarmer par des présens et des conces-

sions. De semblables négociations exigeaient de l'adresse dans leurs agens, mais elles n'étaient pas de nature à rester long-temps cachées; car les barbares se vantaient hautement de ces tributs arrachés aux Romains.

» Chez les modernes, les ressorts du gouvernement sont plus compliqués, les intrigues plus multipliées, la diplomatie est devenue une science à part. Comme ses transactions et ses moyens ne sont pas toujours honorables, on a pris l'habitude de les dissimuler, et d'envelopper toutes ses voies d'un mystère que l'historien doit toujours chercher à pénétrer, quoique le plus souvent, il ne voile que des tracasseries aussi dépourvues d'importance que de bonne foi. »

Les anciens historiens ont joint encore à ces avantages celui de prendre part eux-mêmes aux affaires publiques, ce qui leur a été d'un grand secours pour bien connaître les hommes et les choses. L'auteur confirme cette opinion par l'exemple de la plupart des historiens de l'antiquité. Chez les modernes, au contraire, les hommes capables d'écrire l'histoire furent long-temps éloignés des affaires publiques.

Cependant quelques personnes influentes dans le gouvernement ont consacré leurs loisirs aux récits des événemens de leur temps; beaucoup aussi ont laissé des mémoires intéressans, mais dans lesquels la vérité est trop souvent déguisée. Pour la découvrir au milieu de tant de chroniques si souvent contradictoires, il a fallu une critique éclairée, et c'est sous ce rapport que, selon l'auteur, les historiens modernes peuvent lutter avec avantage contre ceux d'Athènes et de Rome. Toutefois, en échappant à la crédulité des anciens, ils sont plus d'une fois tombés dans l'excès contraire. Plus d'une fois, ils ont omis des traditions qui caractérisent le siècle et les hommes auxquels elles se rap-

Après ces réflexions, l'auteur parle d'une nouvelle cause de supériorité chez les anciens, la beauté des sujets qu'ils ont eus à traiter. Mais un argument plus convaincant, à notre avis, c'est l'unité de ces mêmes sujets, et voici ce que l'auteur dit à cette occasion :

« Dans la guerre médique les états de la Grèce ne forment qu'un faisceau.

» Dans celle du Péloponèse, Sparte et Athènes figurent sur le premier plan; toutes les autres villes se groupent autour d'elles.

» Chez Tite-Live, Rome seule occupe la scène, sur laquelle les autres peuples sont appelés l'un après l'autre pour être subjugués.

» Chez Tacite, c'est encore Rome, toujours victorieuse au-dehors, mais ensanglantée et avilie au-dedans. Toujours l'intérêt est concentré sur une seule nation. Une seule question s'élève et se décide. Cette unité manque à l'histoire moderne. Depuis la chute de l'empire romain, plusieurs peuples ont toujours joué en même temps un rôle important. Tous ont été en rapport les uns avec les autres; toutes les nations se sont ressenties des secousses qu'éprouvaient chacune d'entre elles. Le tableau devenu plus vaste a cessé d'offrir le même ensemble. Une foule de groupes séparés distrait l'attention, et si quelquefois une figure colossale vient l'absorber tout entière, ce n'est que pour un moment. »

L'auteur fait de plus observer que l'intérêt de l'histoire des Grecs et des Romains est général, parce que tous les souvenirs des temps anciens se concentrent à peu près sur ces deux nations, tandis que les détails de l'histoire moderne n'intéressent vivement que les peuples qu'ils concernent. Il développe ainsi son assertion :

« Deux grands exemples appuieront ce que je viens d'avancer. Les deux plus grands historiens de l'Italie, et peut-être des temps modernes, Machiavel et Guichardin ont joint à l'impartialité la connaissance des événemens. Tous deux avaient figuré dans les affaires, tous deux possédaient un esprit supérieur; cependant leurs ouvrages n'ont pas acquis la réputation de ceux des anciens, parce que l'intérêt du sujet n'était pas assez grand.

« Machiavel a retracé l'histoire d'une république faible et obscure, dont la destinée n'avait jamais eu d'influence sur celle du reste du monde. Il a écrit la vie d'un grand capitaine, politique habile, négociateur adroit; mais Castruccio était inconnu hors de l'Italie, dont une partie seulement avait éprouvé son action. Le sujet de Guichardin a plus de grandeur; mais dans la lutte sanglante de la France contre l'Espagne et l'Allemagne, l'Italie est seulement le théâtre des événemens; ses peuples sans énergie et sans puissance jouent un rôle purement passif. Il ne s'agit pour les maisons d'Autriche et de Valois que d'étendre ou de perdre leurs conquêtes; leur existence n'est jamais compromise; on n'éprouve pas ce puissant intérêt qu'excitent les nations luttant contre l'envahissement et la destruction. »

Quand l'historien est assez heureux pour trouver un sujet favorable, assez instruit, assez véridique pour le présenter sous son véritable point de vue, il faut encore, pour l'expression de ses pensées, un instrument avantageux, nouvelle source de supériorité pour les anciens dont les langues offrent tant de perfection. Les historiens du moyen-âge, au contraire, n'ont eu le choix qu'entre un latin corrompu et des idiômes encore informes. Ceux des temps modernes, quoique écrivant une langue plus épurée, ont souvent man-

qué de naturel et de vérité dans le style, pour avoir voulu imiter trop servilement la manière des anciens.

L'auteur examine ensuite les principaux d'entre eux, et prouve que, outre les obstacles énoncés ci-dessus, d'autres causes encore se sont opposées à leur perfection.

Nous mentionnerons seulement celles qu'il prétend avoir nui aux ouvrages d'une classe entière d'historiens, de Voltaire, par exemple, et de ses imitateurs. « Voltaire, dit-il, sentit le premier le vice capital des histoires modernes. Il chercha à attacher les faits à un centre commun. Son style pur, clair, élégant, plein de vigueur et d'originalité, affecte trop souvent la forme de l'épigramme; trop souvent l'auteur sacrifie la justesse des pensées à leur éclat: la vérité d'ailleurs n'est pas toujours respectée dans ses écrits.

« Ses disciples (et il en eut dans toute l'Europe) introduisirent dans l'histoire un vice inconnu à l'antiquité. Cherchant à répandre leurs doctrines par tous les moyens, ils ne s'occupèrent des événemens passés, qu'autant qu'ils purent les présenter sous un jour favorable à leurs systèmes.

» Ils appartinrent d'abord au parti qui voulait changer la religion et le gouvernement. Leurs adversaires employèrent les mêmes armes. Les deux factions à l'envi l'une de l'autre, dénaturèrent les faits, et sacrifièrent la vérité à leurs théories. Beaucoup étaient de bonne foi, et préoccupés d'une idée fixe, y rapportaient tout, sans se douter de leur erreur.

» On vit alors paraître une foule d'histoires semées de déclamations, quelquefois éloquentes, presque toujours déplacées, qui étaient devenues l'objet principal, tandis que le récit des événemens n'était destiné qu'à leur servir de cadre. Ces ouvrages, d'abord recherchés, tombent petit-à-

petit dans l'oubli, malgré le mérite, quelquefois remarquable du style, parce que la direction des esprits est changée, et que les déclamations fatiguent ceux dont elles n'émeuvent pas les passions. »

En Angleterre, l'histoire eut au moins autant à souffrir des dissidences politiques et religieuses. En Espagne, après quelques années de liberté, elle est étouffée par l'inquisition. En Italie, elle succombe devant le despotisme tracassier d'une foule de tyrans.

Chè les Allemands, on n'a senti la nécessité d'écrire l'histoire dans la langue nationale, que depuis le siècle dernier. Aussi l'histoire y a-t-elle construit, jusqu'à présent, peu de monumens impérissables. Cependant l'auteur distingue la composition de Schiller.

Il revient ensuite, peut-être inutilement, sur la censure dont il a déjà parlé, et termine ainsi : « Depuis le milieu du siècle dernier, les hommes appartenant aux classes supérieures de la société se sont généralement livrés à l'étude de l'histoire, étude nécessaire aux hommes d'état, et sur laquelle repose l'économie politique, source nouvelle, dont la connaissance, au moins apparente, est devenue indispensable pour tous ceux qui aspirent aux emplois éminens.

« La diplomatie, sans être plus loyale, se débarrasse dans les affaires secondaires, de son voile mystérieux, que le ridicule a attaqué. En France et en Angleterre, la nécessité d'obtenir l'approbation des chambres, oblige les dépositaires du pouvoir à révéler une foule de faits qui, sous un autre régime, seraient restés secrets. L'historien, réduit moins souvent aux conjectures, pourra négliger une foule d'intrigues secondaires, dont on exagérait l'importance, faute de connaître le fond des choses. L'histoire peut prendre plus

de simplicité, et se rapprocher davantage de celle des temps antiques. »

Telle est, Messieurs, l'analyse de cet ouvrage, analyse aussi complète et aussi abrégée en même temps, qu'il nous a été possible de la faire. L'auteur nous semble avoir encore plus approfondi la question que celui du numéro 2. Il laisse cependant encore à désirer, même, sous ce rapport. Quelquefois aussi, il n'a pas donné à sa pensée tous les développemens nécessaires; en revanche, il y a dans ses idées de l'ordre et de l'enchaînement; on voit qu'il est familier avec l'art d'écrire. Enfin, si quelques parties de notre travail vous ont paru dignes d'intérêt, c'est qu'elles étaient empruntées à l'auteur dont le style, plein de pensées, n'est souvent lui-même qu'une élégante et vive analyse.

Après avoir entendu dans deux séances consécutives la lecture de notre rapport et de la pièce préférée par le jury, vous avez renvoyé à la séance du 20 mai, l'ouverture des bulletins numéro 3 et numéro 2; ce dernier vous ayant paru digne d'une mention honorable. D'après le dépouillement de ces bulletins, l'auteur du numéro 3, qui porte pour épigraphe : *L'historien doit dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité*, est M. *Maussion*, capitaine d'état-major, à Lyon. L'auteur du numéro 2, qui a pour épigraphe: *Historia, quoquo modo scripta delectat*, ayant manifesté le désir de garder l'anonyme, nous croyons devoir respecter sa volonté.

Rapport du Jury

SUR

LE CONCOURS D'AGRICULTURE,

Composé de MM. D'Estrées, Desains, Dupuis, Gavet & Belletier.

Messieurs,

Pourquoi *les lins du département de l'Aisne sont-ils inférieurs, pour les fils fins, à ceux du département du Nord? Indiquer les moyens d'amélioration convenables.*

Telle est la question que vous avez proposée pour sujet d'un prix d'agriculture, en 1829; je viens, au nom du jury spécial que vous avez chargé du jugement du concours, vous rendre compte de l'examen auquel il s'est livré.

Les agronomes du département de l'Aisne apprécieront, Messieurs, vos généreux efforts pour les guider dans les voies d'amélioration où déjà plusieurs sont entrés. Nos cultivateurs instruits ont senti la nécessité de sortir de

l'ornière, et les résultats qu'ils obtiennent ne peuvent que les engager à se maintenir dans les voies utiles qu'ils ont suivies, salutaire exemple pour ceux qu'un entêtement mal entendu retient encore dans la routine.

Si vous parcourez le territoire de notre département, vous y remarquerez, avec une surprise agréable, une immense quantité de champs couverts de plantes oléagineuses, ce qui ne se voyait que rarement, il y a peu d'années; vous y verrez des terres savamment cultivées et parées de riches productions qu'attestent, par leurs pousses vigoureuses, la puissance des engrais qui ont concouru à cette fécondité. Si vous vous entretenez avec nos cultivateurs, vous vous assurerez qu'il n'est pas rare de rencontrer, parmi eux, des hommes instruits, et qui raisonnent sur leur art avec une sagacité qui n'appartient qu'à une bonne éducation. Peut-on ne pas se livrer aux plus grandes espérances à l'aspect des beaux résultats d'une amélioration qui n'est encore qu'ébauchée !

Nos jeunes cultivateurs adoptent avec empressement l'usage des instrumens aratoires reconnus les meilleurs par les Dombasle, les Valcourt, les Crespel; et vous ne rencontrerez plus que rarement ces hideuses jachères qui livraient périodiquement nos terres à l'invasion des chardons.

Le moment est opportun pour encourager parmi nous la culture du lin; surtout à cause de l'état de souffrance d'une industrie rivale, qui s'était élevée comme par enchantement au plus haut degré de splendeur, à qui le caprice du temps avait attribué la fabrication de tous les tissus à usage d'habilement, de lingerie et d'ameublement, et que le même caprice tend aujourd'hui à resserrer dans des limites plus étroites. Les fabriques de soieries se sont rele-

yées; celles des lainages, grâce aux progrès de l'agriculture, ont acquis un degré de prospérité auquel elles n'étaient jamais arrivées; l'esprit national, grandissant chaque jour, nous porte à préférer les produits du sol aux produits exotiques.

Espérons donc que ce que nos cultivateurs ont tenté avec succès pour l'amélioration des laines, ils le tenteront avec un égal succès pour l'amélioration de la culture du lin, ils ne souffriront pas que les matières qui servent à la confection de nos précieux tissus, soient importées de l'étranger, lorsque les moyens de les faire produire par le sol national, leur sont offerts. Les heureux efforts de nos fabricans ne peuvent que les encourager à cultiver cette plante et à lui donner le degré de qualité qu'on obtient dans le département du Nord. Ils s'y trouveront, nous osons l'affirmer, la récompense des soins auxquels ils se seront livrés.

Trois mémoires ont été soumis au jury. Le mémoire n° 1er est très-bien écrit. Il porte pour épigraphe ces vers de La Fontaine :

« Si de vous agréer je n'emporte le prix,
J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris. »

L'auteur reconnaît que la culture du lin, dans notre département, offre une source abondante de richesse pour le cultivateur et pour les artisans qui le travaillent; mais il prétend que le sol, moins riche que celui du département du Nord, ne peut offrir d'aussi beaux produits. Là, dit-il, un hectare dont le fond ne vaudrait que quatre à cinq mille francs, produit quelquefois une récolte qui en vaut six à sept. Agronome lui-même, l'auteur s'est livré à des recherches expérimentales, dans son propre domaine; il est parvenu

à fertiliser, par des engrais animaux et végétaux, une terre ingrate, abandonnée par ses fermiers, et à lui faire produire du lin de bonne qualité. « Quelle que soit, dit-il, l'énormité des frais d'engrais que l'on fait sur une terre, l'on n'a jamais lieu de s'en repentir. » Il développe, en habile observateur, le mode de culture suivi dans le département du Nord, décrit les diverses préparations que l'on fait subir à la terre, les labours profonds et multipliés qu'on lui donne, les défonçages mêmes qui ne sont pas épargnés, et les engrais qui précèdent d'une année l'ensemencement, les travaux pour procurer l'écoulement des eaux surabondantes ou pour les retenir quand on les juge nécessaires; comment on sème la graine, comment les sarclages sont opérés, comment on arrose cette plante lorsqu'elle commence à lever et pour la garantir des effets produits par une grande sécheresse, d'une eau grasse composée de résidu de plantes oléagineuses et d'égoûts des étables; comment on rame le lin pour l'empêcher de verser, comment on le récolte et comment il est soumis à l'action du rouissage. « Tous ces soins, qui paraissent à peine croyables, dit l'auteur, sont très-coûteux sans doute, mais aussi quels produits ne donnent-ils pas aux cultivateurs, non-seulement pour la *dépouille* du lin, mais encore par celles qui doivent succéder! »

Après avoir exposé avec autant de clarté que de talent la prospérité de la culture du lin dans le département du Nord, il ramène nos yeux sur le mode de culture de cette plante dans le département de l'Aisne.

La peinture qu'il en fait présente un tableau si hideux que l'on serait tenté de croire, que pour mettre en opposition l'aspect si riant de cette culture chez nos voisins, il a choisi parmi nos cultivateurs tout ce qu'il y a de plus

ignorant. « Il est constant, dit l'auteur, qu'une terre ne peut-être convenablement disposée à recevoir la semence du lin, si au moins un an d'avance on ne la prépare à cette production. Cependant le mois d'avril arrive souvent sans que le cultivateur ait encore fixé son choix. L'a-t-il fait avant l'hiver, ce choix tombe le plus souvent sur des champs qui n'ont jamais été soumis à une rotation de culture bien combinée, sur des champs dont l'éteule décèle la récolte épuisante qu'ils viennent de nourrir, sur des champs enfin qui, très-superficiellement fumés, avec un très-médiocre engrais, portent alternativement et sans interruption de temps immémorial, du chanvre, du lin, du blé. »

» Presque toujours au-dessous de sa besogne et croyant faussement l'avancer, il se hâte aussitôt après l'hiver d'exécuter les hersages, les roulages, sur une terre encore fortement humide, souvent par un temps pluvieux; et par ces opérations intempestives il détruit, non-seulement les effets salutaires des travaux précédens, mais il rend encore tous ceux qui doivent suivre beaucoup plus longs et plus difficiles, et souvent incomplets. Enfin, bien ou mal disposée, la terre reçoit une semence usée, sale, quelquefois le rebut des tordeurs, ou réputée bonne parce qu'il l'a chèrement payée. »

L'auteur ne peint pas avec des couleurs moins sombres l'opération vicieuse du sarclage et celle de la récolte.

Malheureusement nous sommes obligés de le reconnaître avec lui, Messieurs, si la culture du lin est défectueuse dans le département de l'Aisne, c'est qu'elle est demeurée sans partage, entre les mains de gens qui croiraient tout perdu, s'ils s'écartaient de l'ornière où leurs devanciers se sont traînés.

L'auteur indique les moyens d'amélioration que cette culture réclame. « On n'obtiendra jamais, dit-il, une filasse douée de toutes les perfections qui la constituent de première qualité, sans la réunion de toutes les améliorations que j'ai indiquées; elles exigent de l'intelligence, des soins minutieux, des dépenses; mais on peut d'abord opérer en petit, d'autant que la culture du lin n'est qu'une branche secondaire de notre industrie agricole. Bientôt convaincu que le produit croît toujours en proportion des déboursés qu'il entraîne, on se gardera bien de rester en si beau chemin. »

L'auteur termine son mémoire par la citation des objections que l'on pourrait faire contre la culture du *lin;* il répond avec une force de raisonnement qui porte avec lui la conviction.

« Ce n'est point un traité, dit l'auteur en terminant, que la Société académique de St-Quentin demande sur la culture du lin; » et cependant il a laissé peu à faire pour que son mémoire fût un véritable traité; aussi le jury a-t-il vu avec un vif regret les lacunes que l'auteur aurait facilement remplies pour compléter son travail.

Nos cultivateurs se méfient de tout ce qui est *nouveau* pour eux, ils veulent avoir des données positives sur le succès de leurs tentatives; le chiffre est pour eux d'une grande valeur. Non-seulement ils veulent savoir ce qu'*ils* doivent gagner, ils veulent encore savoir ce que d'autres peuvent gagner après eux. Nous devons donc chercher à leur donner cette satisfaction, afin que, convaincus par l'éloquence du chiffre, ils se livrent avec assurance, et même par des essais en petit, s'ils le jugent plus convenable, à une culture qui peut concourir à entretenir l'aisance dans

leurs familles, la prospérité dans le département de l'Aisne, et particulièrement dans la cité industrieuse que nous habitons.

L'auteur du mémoire n° 2, que nous avons ensuite examiné, et dont l'épigraphe est: *Experimentum periculosum, judicium difficile*, a bien touché l'article du chiffre, mais sans sortir de la méthode locale peu intelligible pour ceux qui n'en possèdent pas la connaissance. Il indique la quantité de quarts de fil d'une à trois onces que l'on tire d'une botte de lin de fil fin, du poids de 3 livres un quart; ce que ce fil peut fournir pour linon ou batiste en 24 et en 28; il connaît sans doute la valeur de ces expressions, mais il ne le dit pas; au reste, son travail est encore incomplet sous ce rapport et laisse beaucoup à désirer.

Cet auteur nous a paru bien connaître les moyens employés pour la culture du lin dans le département du Nord; il indique avec clarté le travail qu'il convient de faire pour préparer la terre destinée à produire le lin dès l'année qui précède celle des semailles de cette plante; les sortes d'engrais qui lui conviennent, les récoltes qui doivent précéder celle du lin, soit pour lin de fil fin, soit pour lin de gros, qui exigent des préparations différentes; comment on le sème, ce qu'il faut de graine pour ensemencer un hectare de terre de l'une ou de l'autre espèce, comment on le sarcle et comment on le récolte; les soins à donner ensuite pour le rouissage, opérations qui, suivant lui, s'exécutent toutes dans la même année dans le département du Nord, tandis que, dans celui de l'Aisne, elles n'ont lieu que l'année suivante. L'auteur suit cette substance dans toutes ses manipulations, et ne l'abandonne que lorsque successivement elles les a subies toutes.

Il passe ensuite en revue les moyens de culture employés dans le département de l'Aisne.

Le jury a reconnu une parfaite conformité entre les idées développées dans ces deux mémoires; même admiration pour la culture du lin dans le département du Nord; même critique à l'égard de cette culture dans le département de l'Aisne; mais ici les vues d'amélioration ne sont pas aussi bien présentées que dans le premier mémoire. L'auteur a même, à peu près, omis d'en parler, et c'était là, dans les intentions de la Société et d'après les données du concours, le point principal de la discussion.

Le mémoire n° 3, portant pour épigraphe :

« Travaillez, prenez de la peine,
C'est le fonds qui manque le moins. »

nous a paru le plus digne de fixer l'attention de la Société; et, s'il n'a pas entièrement encore rempli le but qu'elle s'était proposé, il a du moins examiné la question de manière à servir de guide à nos cultivateurs de lin.

L'auteur se livre d'abord à des considérations du plus haut intérêt de statistique et d'économie rurale comparées; il indique ensuite, avec beaucoup de talent, les causes qui empêchent les produits en lin de fils fins, dans le département de l'Aisne, d'avoir les qualités de ceux du département du Nord. Il en trouve la première cause dans la nature du sol de notre département. Le sol, presque partout est montueux et composé de terres argileuse peu profonde, sablonneuse, crayeuse ou marneuse. La seconde, dans l'agglomération des propriétés, ce qui fait que dans nos campagnes la population est moins aisée et plus restreinte; « cependant, ces causes, dit l'auteur, ne sont point

absolues, les arrondissemens de Laon, Soissons et Saint-Quentin possèdent des terrains pourvus de la terre végétale nécessaire à la culture de cette plante; mais dans aucun d'eux on ne rencontre, comme dans le Nord, de petits cultivateurs aisés, surtout instruits dans leur art, ni aidés dans leurs travaux par une population assez grande et assez adonnée à l'agriculture pour se livrer à la culture du lin propre à faire des fils fins.

L'auteur estime que la division des propriétés est favorable à cette culture. Un grand propriétaire, suivant lui, n'acquiert jamais l'expérience manuelle qui, toujours, a été le meilleur maître dans les arts; d'un autre côté, l'existence d'une nombreuse famille pour le petit cultivateur dépendant du produit d'une petite propriété, l'œil et la main du maître sont partout; le moindre accident est presque aussitôt réparé qu'aperçu; toutes les ressources, tous les bras de la famille sont employés pour que la culture soit plus soignée et dès-lors plus fructueuse.

L'auteur retrace, avec un soin tout particulier, les opérations que le lin doit subir depuis le moment où la graine est confiée à la terre jusqu'à ce qu'elle soit transformée en fil.

On cultive dans le Nord trois variétés de lin :

1°. Celle qui fournit le fil le plus estimé, qu'on appelle lin de fin ou lin de mars ramé; 2°. une autre qui fournit un fil de belle qualité et qu'on nomme aussi lin de mars; 3°. enfin, la dernière qualité de lin qu'on nomme lin de mai ou de gros. L'auteur indique le mode de culture employé pour le lin de fin, le choix de la terre qui lui convient, les engrais, la préparation de la terre, la semence, (la beauté de la récolte dépendant de son choix); il traite des se-

mailles, de la levée du lin, du sarclage, de la ramée, des accidens qui peuvent nuire à la récolte et à la maturité; il passe ensuite à la culture du lin de mars, à celle du lin de mai et à l'assolement des terres qui produisent du lin.

L'auteur donne le tableau des frais de culture pour une rasière de terre (45 ares 22 centiares), pour location de terre et l'imposition, pour le fumier et son transport, le labourage, la semence, le sarclage et la ramée.

Dans le département du Nord comme dans celui de l'Aisne, les récoltes de lin se vendent sur place, après les derniers sarclages, à des liniers qui se chargent des diverses autres opérations que le lin doit subir avant d'être livré au commerce; enfin il suit le nouveau propriétaire dans ces dernières opérations; il décrit comment le lin est cueilli, quels soins il exige pour la dessication, comment il doit être soumis à l'action du rouissage, quels sont les procédés du teillage ou broyage: une botte de lin pesant 20 livres avant le rouissage donne 3 livres 1/4 de filasse après le teillage; il fait observer qu'après ces opérations le lin doit encore être brossé et peigné avant d'être filé en fil fin.

Le jury a reconnu que ce mémoire forme un véritable traité de la culture du lin, un manuel assez complet pour guider, dans toutes ses opérations, le cultivateur qui entreprendrait de s'occuper de cette production.

En conséquence, il a été unanimement d'avis de lui décerner la médaille d'or, comme aussi d'accorder une mention honorable à l'auteur du mémoire numéro 1.

La décision du jury une fois rendue et constatée par un procès-verbal, il a été procédé, en séance de la Société, à l'ouverture des deux bulletins cachetés renfermant les noms des auteurs qui ont concouru sous les numéros 1 et 3,

avec la répétition des épigraphes portées en tête des ouvrages. D'après le dépouillement des bulletins, l'auteur de la pièce numéro 3 qui a mérité le prix est :

M. Adolphe Rogé, négociant blanchisseur à Cambrai. L'auteur de la pièce numéro 1, portant pour épigraphe :

« Si de vous agréer, je n'emporte le prix,
J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris. »

et qui a mérité une mention honorable, a manifesté le désir de n'être pas connu.

Quelques Réflexions

SUR

L'INSTITUTION DU JURY.

Messieurs,

Lorsqu'un pays s'honore d'une bonne institution, il doit veiller à la conserver dans toute sa pureté, à en écarter tout ce qui peut la corrompre. C'est le sort de toutes les choses humaines, de ne pouvoir se maintenir long-temps dans leur intégrité. Les fortunes des empires et des particuliers, les mœurs, les institutions, tout marche d'abord par un mouvement progressif vers les améliorations et les perfectionnemens; puis tout se détériore, languit et périt. *Il suffit* du germe le plus léger de corruption qui s'insinue à l'improviste dans un corps sain et robuste, pour le miner insensiblement et lui faire perdre son éclat et sa vigueur. Il est donc du devoir des hommes placés à la tête des affaires publiques, dans la sphère élevée d'où ils dominent sur leurs concitoyens, et même du devoir de l'homme privé, quel que soit le peu d'étendue de la sphère où il se trouve resserré, de veiller sur les abus qui peuvent s'introduire dans le corps social et de les signaler à l'attention publique.

Ces réflexions générales, me dira-t-on peut-être, ne sauraient s'appliquer au jury, institution naissante qui, loin de s'avancer vers sa décadence, n'est pas encore parvenue à sa maturité. Je ne traiterai point ici la question de savoir si le jury, au lieu d'être un établissement nouveau en France, n'est pas plutôt, comme je le pense, un établissement renouvelé du temps du moyen-âge. Je laisse aux érudits le soin de discuter cette question qui, comme la plupart des points d'érudition, me paraît plus curieuse qu'utile. Quel que soit le plus ou moins d'ancienneté de cette institution, je la prends dans son état actuel; et parce que je l'aime et l'admire, je suis jaloux de la voir prospérer parmi nous et se dégager de tout ce qui peut vicier sa nature.

Les jurés sont, en matière criminelle, les juges du fait; les magistrats qui coopèrent avec eux à rendre la justice sont les juges du droit. Les premiers doivent donc faire abstraction de la peine infligée à l'action qui leur est soumise. Autant leur perspicacité doit être éveillée quand il s'agit de constater l'existence du fait, et de découvrir l'intention de son auteur, autant ils doivent s'appliquer à fermer les yeux sur les conséquences de leur verdict. Mais il convient que la connaissance du fait leur soit exclusivement et souverainement dévolue. Pourquoi le législateur n'a-t-il pas établi plus nettement la ligne de démarcation qui sépare les fonctions du juré de celles des juges des cours d'assises? D'après l'article 351 du code d'instruction criminelle, lorsque l'accusé n'était déclaré par le jury coupable du fait principal qu'à la simple majorité de sept voix contre cinq, la cour était appelée à délibérer; et si, sur les cinq conseillers deux seulement, c'est-à-dire la minorité, se réunissaient à *la simple majorité du jury*, ce qui donnait en résultat neuf voix con-

tre huit, l'accusé était condamné. Une loi du 24 mai 1821 a amélioré la position de l'accusé, en exigeant, pour qu'il y ait condamnation par suite d'une décision sur le fait principal prise à la simple majorité du jury, que la majorité de la cour s'y réunit, c'est-à-dire qu'il y ait au moins dix voix contre sept. Cette loi est un bienfait puisqu'elle augmente les chances favorables à l'accusé; mais elle laisse, suivant nous, subsister un principe vicieux qui repose dans la confusion des pouvoirs du juge et du juré.

Le jury ayant mérité la confiance du législateur doit l'obtenir pleine et entière. Ne laisser, en aucun cas, les magistrats de la cour d'assises prononcer sur le fait, et exiger pour la condamnation les deux tiers des voix des jurés, huit sur douze; un pareil changement dans notre législation serait, si nous ne nous abusons, fécond en heureuses conséquences, en faisant cesser de nombreux abus, et même, si une telle expression est permise en matière aussi grave, de choquantes bizarreries.

Deux avantages directs et positifs résulteraient de la modification proposée : distinction nette et entière des pouvoirs du jury et de ceux de la magistrature; et amélioration du sort des accusés.

Qu'on ne pense pas qu'en ôtant aux membres de la cour d'assises toute participation à la décision du point de fait, ce soit les réduire à un rôle insignifiant et passif. Leurs fonctions seront encore assez belles et honorables puisqu'ils auront à statuer, dans le cours des débats, sur tous les incidens dont la décision excède les bornes du pouvoir discrétionnaire et de la police de l'audience reservés au président. Ne devront-ils pas d'ailleurs suivre les débats avec la même attention et le même scrupule pour l'application de la peine?

Car si le fait est de sa nature un et indivisible, les circonstances qui l'accompagnent (je ne parle pas ici des circonstances légales qui influent sur la nature de la peine, mais bien des circonstances morales qui dénotent plus ou moins de perversité dans le coupable), l'importance pécuniaire du dommage, la contenance de l'accusé, modeste ou effrontée, le plus ou moins de développement de ses facultés intellectuelles qui donne la mesure de sa conscience du mal; toutes ces causes, et d'autres encore, méritent le zèle soutenu et la vigilance éclairée des juges, puisqu'elles doivent influer, s'il s'agit d'une peine temporaire, sur la durée à lui assigner, et, s'il s'agit d'une peine perpétuelle, sur la substitution que la loi du 25 juin 1824 leur permet, en certains cas, de faire d'une peine à une autre.

La mesure proposée releverait encore aux yeux des jurés la dignité de leur caractère et l'importance de leurs fonctions. Arbitres forcés et souverains de la décision du point de fait; ils ne céderaient plus à ce sentiment de pusillanimité qui les engage trop souvent à se décharger du poids du jugement pour le rejeter sur les membres de la cour et à rester simples spectateurs d'une lutte dont ils auraient dû être les juges; faussant ainsi l'institution du jury en se rendant complices de la faute du législateur. Cette combinaison, trop répétée pour qu'elle ne soit pas concertée, de sept voix contre cinq, qui se reproduit à presque toutes les sessions de cours d'assises, ou se convertirait en un autre nombre, ou subsisterait heureuse et salutaire pour l'acquittement de l'accusé. Il serait aussi, ce nous semble, à désirer que le jury pût faire connaître le nombre des votes favorables et défavorables; en cas de condamnation, pour influer sur la durée de la peine à prononcer et sur l'événement du recours

en grâce ; et, en cas d'acquittement, pour mieux fixer la société sur le degré de confiance qu'elle doit accorder à celui qui rentre dans son sein. Quelle différence en effet entre un acquittement que les jurés laissent échapper comme à regret, à défaut de preuves suffisantes, après de longs *débats* suivis d'un partage d'opinions, et un acquittement prononcé d'un élan spontané, à l'unanimité, par suite d'une erreur évidente de la part de l'accusation ! Deux accusés absous d'une manière si diverse ont-ils recouvré les mêmes droits à la confiance de leurs concitoyens ? Et pourquoi refuser à celui pour qui toutes les voix de ses juges ont été favorables le seul dédommagement qui puisse lui être offert dans la déclaration de cette unanimité !

Nous vous avons parlé, Messieurs, de bizarreries que l'adoption du changement proposé ferait disparaître. D'après l'article 351 du code d'instruction criminelle conservé, en ce point, par la loi du 24 mai 1821, la majorité de sept voix contre cinq ne suffit pas pour la déclaration de culpabilité, et la cour est appelée à délibérer, *quand il s'agit du fait principal*; mais *s'il s'agit de circonstances aggravantes*, le nombre de sept voix est suffisant contre l'accusé. De là naît souvent la difficulté de savoir si telle question constitue un fait principal ou seulement une circonstance accessoire, difficulté qui rentre dans les subtilités scholastiques et dont la solution appartiendrait plutôt à une réunion de sophistes qu'à une assemblée de magistrats. Pour mieux faire sentir les conséquences d'une pareille solution, citons un exemple. Les coups et blessures graves sont passibles de la peine de la réclusion. S'ils ont occasioné la mort de la victime, la cour de cassation décide que le coupable doit être assimilé à un meurtrier et être condamné aux travaux forcés à per-

pétuité; et même, s'il y a eu préméditation, le meurtre devient assassinat et fait encourir la peine capitale. Il est également établi, par la jurisprudence de la cour suprême, que la question relative aux coups et blessures constitue seule un fait principal, tandis que le point de savoir si ce sont eux qui ont occasioné la mort de la victime, de même que la question de préméditation, ne se rapportent qu'à des faits accessoires, à des circonstances aggravantes. Ainsi, d'après l'état actuel de la législation, dans les causes criminelles qni présentent les faits que nous venons de poser, il faut dix voix contre sept (sept jurés et trois juges contre cinq jurés et deux juges) pour faire prononcer cinq ans de réclusion, tandis qu'il suffit de sept jurés contre cinq pour imprimer au coupable le caractère de meurtrier, même d'assassin, et l'envoyer aux galères à perpétuité, même à l'échafaud! L'inverse nous semblerait mieux respecter les intérêts de l'humanité et les règles du bon sens et de la raison. S'il doit y avoir gradation dans le nombre de voix nécessaires pour que les réponses du jury amènent une condamnation, ce nombre devrait augmenter à mesure que la décision entraîne une plus forte peine : et pourquoi appeler un plus grand concours de lumières quand il s'agit de prononcer sur un fait matériel, celui de savoir si des coups ont été portés, que lorsqu'il s'agit de prononcer sur une question bien autrement difficile à résoudre, celle de la préméditation qui est susceptible d'exercer les ressorts les plus cachés et les plus délicats de l'esprit humain!

Toutes ces anomalies disparaîtraient s'il ne pouvait être prononcé de condamnation que sur les déclarations de culpabilité, soit quant au fait principal, soit quant aux circonstances accessoires, portées à la majorité de 8 voix contre 4.

en grâce; et, en cas d'acq usivement investi de la
ciété sur le degré de con nous n'en désirons pa
qui rentre dans son sei usivement réser
acquittement que le listinction e
gret, à défaut de p saisir. I
suivis d'un partag is l
d'un élan spo
évidents de
d'une mar
à la con ccusation
celui p uterrogé seulement
le se u assises décider si le faux mate
dér jury constitue un faux en écriture au-
en écriture de commerce, ou en écriture
s meilleurs jurisconsultes et les cours sont souvent
es sur la question de savoir si tel acte est authentique, ou non authentique, commercial ou privé; et le jury viderait un pareil point de controverse! Ou il se trouvera dans son sein un homme imbu de la connaissance des lois, que ses collègues consulteront pour adopter aveuglément son avis, de manière qu'il décidera seul du sort de l'accusé: ou, parmi les jurés, nul ne se trouvera posséder les notions nécessaires pour répondre en connaissance de cause; et, je le demande, à quel déplorable arbitraire se trouvent alors livrés le sort de l'accusé et la sécurité de la société. Cependant la décision du jury est souveraine; point de recours contre elle en cassation; le mal qu'elle a produit est sans remède. Laissez au contraire à la cour d'assises le soin de déterminer le caractère légal du fait; et l'erreur qu'elle aura pu commettre ne sera pas irréparable puisqu'elle ne pourra être soustraite à la censure de la cour suprême. La magistrature porte en soi le remède aux maux qu'elle peut

...volontairement ca...
...imprudente, ...
...égard du poi...
...l'accusé
...semen...
...ac...

...compét...
...défendre résultent ...
qui exclut la volonté détruit ...
part de l'accusé. Or le fait et l'inte...
sairement et exclusivement soumis aux ...
verdict du jury proclamé, le défenseur de l...
donc plus être admis à plaider devant la cour, pou...
ou écarter l'application de la peine, la question de p...
cation, ou de légitime défense, ou de démence.

...e-là irréprochable dans
...t d'égarement, pressé
...tance et à celle de sa
...leur en brisant une
...sé qui, pour la
...foncé, en dé-
...in d'un rival
...t vous pro-
...u'il aura
...e avec
...'idée
...te

La cour de cassation a décidé, par plusieurs arrêts, que la démence prétendue de l'accusé n'est pas une circonstance qui nécessite la position d'une question particulière. Cette jurisprudence est motivée sur ce que, la culpabilité exigeant la réunion du fait et de l'intention, la question : *l'accusé est-il coupable?* renferme nécessairement celle de savoir s'il était sain d'esprit au moment du crime. Ce serait toutefois donner à cette doctrine une extension qui dépasserait le but des auteurs de la loi et de ses interprètes, que de répondre négativement, contre l'évidence des faits, à la question pure et simple de culpabilité, en invoquant abusivement et à contre temps la disposition bienfaisante de l'article 64 du code pénal. Sans doute il ne faut pas armer la société de trop de sévérité contre les accusés, mais il faut aussi la prémunir

Si nous désirons voir le jury exclusivement investi de la connaissance et de la décision du fait, nous n'en désirons pas moins voir les questions de droit exclusivement réservées aux magistrats des cours d'assises. La distinction entre le fait et le droit est souvent assez difficile à saisir. La constatation du fait doit appartenir aux jurés, mais la détermination du caractère légal de ce fait devient une question de droit qui sort de leur compétence. C'est ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, qu'en matière d'accusation de faux, le jury devrait, selon nous, être interrogé seulement sur les faits matériels; et la cour d'assises décider si le faux matériel constaté par le jury constitue un faux en écriture authentique, ou en écriture de commerce, ou en écriture privée. Les meilleurs jurisconsultes et les cours sont souvent divisés sur la question de savoir si tel acte est authentique, ou non authentique, commercial ou privé; et le jury viderait un pareil point de controverse! Ou il se trouvera dans son sein un homme imbu de la connaissance des lois, que ses collègues consulteront pour adopter aveuglément son avis, de manière qu'il décidera seul du sort de l'accusé: ou, parmi les jurés, nul ne se trouvera posséder les notions nécessaires pour répondre en connaissance de cause; et, je le demande, à quel déplorable arbitraire se trouvent alors livrés le sort de l'accusé et la sécurité de la société. Cependant la décision du jury est souveraine; point de recours contre elle en cassation; le mal qu'elle a produit est sans remède. Laissez au contraire à la cour d'assises le soin de déterminer le caractère légal du fait; et l'erreur qu'elle aura pu commettre ne sera pas irréparable puisqu'elle ne pourra être soustraite à la censure de la cour suprême. La magistrature porte en soi le remède aux maux qu'elle peut

involontairement causer ; les blessures qu'elle a faites d'une main imprudente, son autre main peut les guérir.

A l'égard du point de savoir si le crime est excusable parce que l'accusé aurait été provoqué (ce qui donne lieu à un adoucissement de la peine), ou si l'accusé était, au moment de l'action, soit dans la nécessité actuelle d'une légitime défense, soit en état de démence, (ce qui détruit l'existence du crime) ; de pareilles décisions sont évidemment de la compétence du jury. La provocation, la nécessité de se défendre résultent des faits de la cause ; et la démence qui exclut la volonté détruit toute intention coupable de la part de l'accusé. Or le fait et l'intention doivent être nécessairement et exclusivement soumis aux jurés. Une fois le verdict du jury proclamé, le défenseur de l'accusé ne doit donc plus être admis à plaider devant la cour, pour atténuer ou écarter l'application de la peine, la question de provocation, ou de légitime défense, ou de démence.

La cour de cassation a décidé, par plusieurs arrêts, que la démence prétendue de l'accusé n'est pas une circonstance qui nécessite la position d'une question particulière. Cette jurisprudence est motivée sur ce que, la culpabilité exigeant la réunion du fait et de l'intention, la question : *l'accusé est-il coupable?* renferme nécessairement celle de savoir s'il était sain d'esprit au moment du crime. Ce serait toutefois donner à cette doctrine une extension qui dépasserait le but des auteurs de la loi et de ses interprètes, que de répondre négativement, contre l'évidence des faits, à la question pure et simple de culpabilité, en invoquant abusivement et à contre temps la disposition bienfaisante de l'article 64 du code pénal. Sans doute il ne faut pas armer la société de trop de sévérité contre les accusés, mais il faut aussi la prémunir

contre la tendance naturelle du jury à se livrer avec trop d'abandon au plaisir généreux d'absoudre. L'on a fait, depuis quelque temps, un étrange abus d'un moyen qui sert à excuser *les plus grands criminels*. J'emploie à dessein cette expression *les plus grands criminels*, parce qu'il faut avoir persévéré dans le crime et s'en être fait une habitude et un besoin pour acquérir le brevet d'impunité attaché à la qualité de *monomane*. Triste et déplorable avantage que celui d'échapper au glaive de la justice parce qu'on est trop bas pour en être atteint ! Qu'est-ce en effet que la monomanie, si ce n'est une tension constante et exaltée de l'esprit vers une même série d'idées ayant rapport à une même nature d'actes qui peuvent être, suivant l'impulsion reçue, ou vertueux, ou indifférens, ou criminels ? La monomanie peut, il est vrai, résulter soit d'une lésion organique, soit d'un trouble momentané dans les fonctions départies au cerveau ; et cette lésion ou ce trouble se manifestent par des signes extérieurs dont la simulation ne trompe pas l'œil exercé d'un habile physiologiste. Elle constitue alors une véritable maladie cérébrale qui fait disparaître toute intention coupable et donne lieu à la juste application de l'article 64 du code pénal d'après lequel il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action, ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister. Mais quand elle n'est pas une maladie cérébrale, régulièrement constatée par des gens de l'art dont la justice invoque les lumières, se servir de la monomanie comme d'une égide pour repousser toute espèce d'accusation, c'est envelopper le crime d'un manteau qui ne doit couvrir que le malheur, c'est encourager l'homme à se laisser entraîner par ses penchans vicieux au lieu d'y résister. Eh quoi ! vous enverrez

aux galères un homme qui, jusque-là irréprochable dans sa conduite, aura, dans un moment d'égarement, pressé par la faim, pour pourvoir à sa subsistance et à celle de sa famille, enlevé un objet de modique valeur en brisant une clôture ! La peine capitale atteindra l'accusé qui, pour la première fois transfuge de la vertu, aura enfoncé, en détournant la tête, un fer mal assuré dans le sein d'un rival qui, la veille, lui aura fait un violent outrage ! Et vous prononcerez l'acquittement de cet autre accusé parce qu'il aura préparé, exécuté et, chose odieuse ! publié son crime avec un sang-froid et un cynisme qui excluent, selon vous, l'idée de la volonté ! Plus même il aura commis d'actes de cette espèce, et plus les chances favorables augmenteront pour lui. Pour qui donc réservez-vous votre intérêt et votre indulgence ! Il est d'abord difficile de supposer qu'un homme commette un crime sans y avoir été excité par un puissant motif. Si ce motif n'apparaît pas malgré les recherches les plus exactes et les plus scrupuleuses, on doit plutôt croire qu'il a échappé à l'œil vigilant de la justice qu'on ne doit penser qu'il n'existe pas. Mais je suppose qu'il y ait réellement absence de toute cause déterminante, et que l'accusé (ce qui me répugne à penser, encore plus à écrire) ait fait le mal pour le mal lui-même, faudra-t-il en conclure qu'il a agi sans intention coupable ? Quelle fausse et dangereuse conséquence ? Il n'a pu parvenir à ce degré de perversité et d'abrutissement qu'en se familiarisant avec l'idée du crime, en s'y arrêtant avec complaisance jusqu'à ce qu'il soit parvenu à étouffer en lui tout sentiment humain. On voit que mon raisonnement détruit d'avance l'objection qu'on pourrait me faire, que la monomanie, si elle n'exclut pas la volonté, détruit au moins la préméditation. Au contraire, elle la

suppose nécessairement. Disons donc, avec l'accent d'une conviction profonde, que le monomane qui, sans être affecté d'aucune altération cérébrale, commet le mal par instinct et pour le mal lui-même, est plus coupable que tout autre dans le for intérieur et dans le for extérieur, et qu'il mérite toutela sévérité des lois pénales, toutes les fois que, par un salutaire accord, elles sont la sanction des lois de la morale.

Aux questions que nous venons de traiter se rattache une question plus grave encore parce qu'elle est d'une grande influence sur l'institution du jury. Un des abus les plus dangereux qui puisse s'y introduire, consiste, à notre avis, dans une doctrine qui pourtant est prônée depuis quelque temps comme le meilleur perfectionnement que cette institution puisse recevoir; doctrine dont l'envahissement est d'autant plus imminent et plus à craindre, qu'elle dispose d'un moyen bien persuasif pour s'insinuer dans l'esprit des jurés, lorsqu'elle flatte leur amour-propre, en exagérant leur pouvoir. Je veux parler, Messieurs, et votre pensée a sans doute prévenu mes paroles, de l'*omnipotence* du jury, de ce système qui tend à substituer l'arbitraire à la loi, le mensonge à la vérité.

La loi, il est vrai, ne demande aucun compte aux jurés des motifs qui ont déterminé leur décision, et ne leur prescrit aucune régle dont ils doivent faire dépendre la plénitude et la suffisance d'une preuve. Notre nouvelle législation criminelle, imitatrice en cela de nos nouvelles lois civiles, a proscrit ce bizarre système emprunté à la philosophie scholastique du moyen-âge, de semi-preuves, de quarts de preuves qui, isolées, n'avaient aucun poids, et combinées devaient nécessairement faire pencher la balance de la justice. En matière civile toutes les présomptions, sauf quel-

ques-unes clairement définies par le législateur, et, en matière criminelle, tous les élémens de preuve sans nulle exception, sont abandonnés aux lumières et à la prudence des juges. Mais la loi immuable du bon sens et de la raison adresse aux jurés cette question qui se trouve d'ailleurs textuellement écrite dans l'article 342 du code d'instruction criminelle : *Avez-vous une intime conviction?* On peut dire que ce peu de mots renferme tout le code des jurés. Prononcer contre sa conviction n'est donc ni rationnel ni légal. Or admettre en principe l'omnipotence du jury, c'est reconnaître (autrement ce mot serait vide de sens), que les jurés ont le pouvoir de prononcer l'acquittement de l'accusé en présence de ses aveux, en présence de preuves irrécusables et matérielles qui mettent au plus grand jour sa culpabilité. Accréditer une pareille opinion, c'est enfreindre la morale publique, conduire au mépris des lois et à la violation du serment, et fausser non-seulement l'esprit mais même la lettre de la déclaration des jurés, déclaration qui s'appelle *verdict*, des mots latins *verum dicere*, dire la vérité; et pourtant cette pernicieuse doctrine a déjà plusieurs fois porté ses fruits; et des verdicts ont été rendus contraires à l'évidence des faits. Les fauteurs d'un pareil système et les hommes qui le mettent en pratique ont-ils l'œil bien ouvert sur ses conséquences? Si un jury exerce aujourd'hui son omnipotence en faveur de l'accusé, un autre jury ne pourra-t-il pas l'exercer demain en faveur de l'accusation? Mais j'accorderai volontiers que cette arme, bien qu'elle soit à deux tranchans, ne soit jamais tournée contre l'accusé; on ne pourra toujours nier qu'elle ne porte de graves atteintes au corps social. La société souffre toutes les fois qu'il y a violation du droit et empiétement d'un pouvoir sur l'autre.

Que font les jurés lorsque, malgré l'évidence de la culpabilité, il prononcent un verdict d'acquittement? Ils ne jugent pas, ils pardonnent. Quand un sentiment d'indul-dulgence et de commisération leur a dicté une réponse contraire à la conviction de leur esprit; ce n'est plus la justice qu'ils ont rendue en vertu de la délégation du souverain; c'est le droit de faire grâce qu'ils ont usurpé sur le monarque. L'harmonie des pouvoirs une fois rompue, tout devient trouble et confusion; le droit de grâce, faussé dans son principe, conservera dans ses effets le vice qu'il aura puisé à la source illégitime dont il découle. La grâce accordée par le souverain n'efface pas la condamnation mais se borne à remettre la peine. C'est un voile que la clémence royale étend sur le crime. Si elle émane du jury, point de condamnation, point d'acte criminel. Vous rendez à la société un homme présumé pur de tout méfait et que l'impunité, dont il se rira, engagera peut-être à braver de nouveau les poursuites de la justice. Dans le premier cas, au contraire, la société recevra dans son sein un homme plein de repentir pour un égarement momentané, et pénétré de reconnaissance pour le bienfait du souverain; et lors même que ces deux sentimens de repentir et de reconnaissance qui sont des véhicules si puissans vers le bien ne suffiraient pas pour le maintenir dans la route de l'honneur, il sera retenu par le souvenir de sa première condamnation dont la trace peut reparaître pour lui faire appliquer, s'il dévie une seconde fois de la ligne où il est rentré, les peines sévères de la récidive.

Les diverses réflexions que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre, Messieurs, se rapportent toutes à cette unique proposition, que le jury doit obtenir la plénitude

des attributions qui appartiennent à sa nature, mais qu'il ne doit pas les excéder. Il nous semble que ce serait perfectionner son institution que d'accorder exclusivement aux jurés la décision des points de fait, en exigeant le nombre de huit voix contre quatre, pour les déclarations de culpabilité, et d'établir, en termes plus clairs que ceux de nos lois actuelles, la distinction entre les questions de fait et les questions de droit. Nous pensons également que le moyen de défense tiré de la monomanie, et la doctrine de l'omnipotence du jury sont deux graves abus qu'il faut se hâter d'extirper avant qu'ils n'aient jeté de plus profondes racines.

GIRARD.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE S^T-QUENTIN, *au* 1er *Janvier* 1830.

COMPOSITION DU BUREAU.

MM. MANGON DE LA LANDE, } Présidens honoraires.
WALCKENAER (le baron), }
HÉRÉ, Président.
DUPUIS, Secrétaire perpétuel.
QUÉNESCOURT, Secrétaire.
DE BUCELLY D'ESTRÉES (le Chevalier), Trésorier.

MEMBRES RÉSIDANS.

MM.

BOURBIER, docteur en médecine, Correspondant de l'Académie royale de médecine.
DAUDVILLE fils, négociant.
DE BUCELLY D'ESTRÉES (le Chevalier), Secrétaire de l'administration des hospices.
DESAINS, Docteur en médecine, Membre du conseil municipal.
DUPUIS père, Maire de la ville.
DURAND, Professeur de rhétorique au collége.
GAVET, Avocat.

Girard, Juge au tribunal civil.

Grand-Moulin, Docteur ès-lettres, Licencié ès-sciences, Officier de l'Université et Curé-Archidiacre de St-Quentin.

Guillaume (✻), Sous-Préfet de l'arrondissement.

Héré, Professeur de mathématiques au Collége et du Cours de géométrie appliquée aux arts.

Lemaire (Charles), Propriétaire.

Merlin, Négociant.

Minard, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, ancien élève de l'école polytechnique, à St-Quentin.

Pelletier, Architecte.

Quénescourt, Avocat, Docteur en droit.

Raison, Notaire et Juge suppléant au tribunal civil.

Schworer, Professeur de belles-lettres et de langues vivantes.

Simonin, Professeur au Collége.

MEMBRES CORRESPONDANS.

MM.

Amiot (✻), propriétaire, à Fontaine-lez-Capy, *(Somme.)*

Andraud, homme de lettres, à Paris.

Arnaud aîné, docteur-médecin, au Puy, *(Haute-Loire.)*

Bailly de Merlieux, avocat à la Cour royale, à Paris.

Balby, professeur de rhétorique, à Soissons.

Bally (✻ et de l'ordre de St-Michel), docteur-médecin, à Paris.

Beauvais (✻, ✻), maréchal-de-camp, à Paris.

Bertrand de Doux, président du tribunal de commerce et de la Société académique, au Puy, *(Haute-Loire.)*

Bévière, notaire et maire, à La Fère.

Boinvilliers, membre correspondant de l'Institut de France à Ourscamp, près Noyon.

Bottin (✻), ancien administrateur, à Paris.

Boutmors, avoué à la Cour royale, a Amiens.

Brayer, chef du secrétariat de la Préfecture, à Laon.

Chappuzet, receveur de l'enregistrement et des domaines, au Montet, *(Allier.)*

Cheravin (✻), docteur en médecine, à Paris.

Claessens, graveur de l'académie des beaux-arts d'Anvers, à Bruxelles.

De Chateaubriand (le vicomte), (O. ✻), pair de France, de l'Académie française, à Paris.

De Crillion (Armand), (✻), capitaine du génie, à Châtillon-sur-Loing.

De Jussieu (Adrien), professeur au jardin du Roi, à Paris.

De la Fontenelle de Vaudoré, conseiller à la Cour royale de Poitiers.

Delafosse, aide naturaliste au jardin du Roi, professeur de belles-lettres, à Paris.

Delcroix, secrétaire-perpétuel de la Société d'émulation de Cambrai.

De Lens, membre de l'Académie royale de médecine, à Paris.

De Maupassant, professeur de rhétorique à Châlons *(Marne.)*

De Malaret (le baron), propriétaire à Toulouse.

De Molléon (✻), ingénieur des domaines de la couronne, a Paris.

De Montlozier, (le comte), président de l'Académie du Puy-de-Dôme, à Clermont.

De Mortemart-Boisse (le baron), propriétaire à Paris.

De Parot, ancien directeur des domaines du roi de Wurtemberg, à Esslingen.

De Parot, conseiller d'état, vice-président de l'Académie de St-Pétersbourg, à St-Pétersbourg.

De Sade (Xavier), (le comte), député du département de l'Aisne, à Condé.

De Salvandy (✻), conseiller d'état, à Paris.

De St-Cricq (Auguste), (le vicomte), propriétaire, à Laon.

De Taleyrat (le baron), à Brionde.

De Théis (le baron), (✻), secrétaire-général de la Préfecture, à Laon.

Devismes (✻), ancien magistrat, jurisconsulte, à Laon.

Walckenaer (le baron), (✻), de l'Institut royal de France, maître des requêtes, préfet du département de l'Aisne, à Laon.

Donné, à Paris.

Drouet, 1re flûte de la chapelle du Roi, à Paris.

Dupin (Charles), (le baron), (O. ✻, ✻), député, membre de l'Institut royal de France, à Paris.

Durand père (✻), inspecteur de l'Académie universitaire, à Amiens.

Duthilleul, homme de lettres, à Douay.

Fauchet (le baron), (C. ✻), ancien préfet, à Paris.

Fracoc, docteur-médecin, à Ham.

Fougeroux de Campigneulles, conseiller à la Cour royale, à Douay.

Guiraud, membre de l'Académie francaise, à Paris.

Henraut (✻, ✻), lieutenant-colonel d'artillerie, à La Fère.

Héricart de Thury (le vicomte), (O. ✻), conseiller d'état, président des Sociétés royales d'agriculture et d'horticulture, à Paris.

Hippolyte Daniel, docteur en médecine, à Versailles.

Hurtrelle, (✻), directr des contributions directes, à Versailles.

Jomard (✻), membre de l'Institut royal de France, à Paris.

Lair, conseiller de préfecture, à Caen.

Lecointe, sous-chef de bureau de préfecture, et rédacteur de l'annuaire de l'Aisne, à Laon.

Leglay, docteur-médecin, juge de paix, à Cambray.

Legrip, avocat, conseiller de préfecture, à Caen.

Leleu, avocat, maire, à Caudebec.

Lemaire, ancien pensionnaire du Roi, à Rome, sculpteur, à Valenciennes.

Lenoir-Ravaio, bronzier, membre du Conseil-général des manufactures, à Paris.

Le Serrurier, substitut du procureur-général, à Amiens.

Liadières (✻), capitaine au corps royal du génie, à Amiens.

Lourmand, licencié ès-lettres, de la Société des méthodes, à Paris.

Mangon De la Lande, inspecteur des domaines, à Bayeux.

Mangon De la Lande, ancien garde-du-corps, à Caen.

Méchin (le baron), (O. ✻), ancien préfet, député du département de l'Aisne, à Paris.

Paesschiers, professeur au Collége, à Laon.

Paillette (Benjamin), à la Bussière.

Paris, peintre-décorateur, à Paris.

Peghoux, docteur-médecin, secrétaire de l'Académie du Puy-de-Dôme, à Clermont.

Pellet, de la Société des méthodes, à Paris.

Peyron, professeur de physique et de chimie au Collége royal, à Limoges.

Philippar, botaniste-cultivateur, à Trianon.

Poiret, homme de lettres, à Paris.

Routhier (✻), avocat aux conseils du Roi et à la Cour de cassation, à Paris.

Richard, docteur-médecin, à Noyon.

Rigollot, docteur-médecin, à Amiens.

Rogé (Adolphe), négociant, à Cambray.

Rollin (Gabriel), ancien professeur de mathématiques, ancien inspecteur des forêts du prince de Condé, à Guise.

Salze, professeur de physique et de chimie au Collége royal, à Marseille.

Sébastiani (le comte), (✻, G. C. ✻), lieutenant-général, député de l'Aisne, à Paris.

Siméon (le baron), auditeur au conseil d'état, à Paris.

Soulange-Bodin (le chevalier), président de la Société Linnéenne, à Paris.

Thillefer, (✻), inspecteur de l'Académie universitaire, à Paris

Ternaux (le baron), (O. ✻), député, à Paris.

Testu, professeur au Collége de Némours.

Thénard (le baron), (✱), membre de l'Institut royal et de la Chambre des Députés, à Paris.

Traullé, correspondant de l'Institut, à Abbeville.

Tribert, président honoraire, à Château-Thierry.

SECTION D'AGRICULTURE.

MM.

Bauchart-Remi, propriétaire et cultivateur à Mont-Plaisir, près Origny-Ste-Benoîte.

Baudelot (✱), ancien maire, à Hirson.

Bérangeb, officier de santé et fabricant, à Roupy.

Bouzier d'Estouilly (✱), maire à Estouilly, *(Somme.)*

Brodier, propriétaire-cultivateur, à La Fère.

Camus, prop^re et maire de Villers-Faucon, à Leuilly *(Somme.)*

Carlier, propriétaire, à Pontséricourt.

Carlier, propriétaire-cultivateur, à Fieulaine.

Collette-Vinchon, propriétaire, à St-Ladre.

D'Allongeville, adjoint au maire, à Ham, *(Somme.)*

Debrotonne, propriétaire et maire, à Tavaux-Pontséricourt.

De Chauvenet, propriétaire et maire, à Parpeville.

De Galbois (le baron), (C. ✱, ✱), propriétaire et maire, à Moy.

De Ladoucette (le baron), (O. ✱), ancien préfet, à Vieils-Maisons.

De la Tour du Pin Chambly (le comte), membre du Conseil-général du département de l'Aisne, à Bosmont.

Delval, propriétaire-cultivateur, à Eraucourt.

Delvigne, propriétaire et maire, à Dury.

Demarolle, propriétaire et maire, à Douilly, *(Somme.)*

De Pompery, propriétaire et maire, à Ciry-Salsogne.

De Turenne (le comte Joseph), (✱), colonel au corps royal d'état-major, à Landifay.

Devillelongue, propriétaire, à Vigneux.
D'Ostrel (le chevalier), propriétaire et maire, à Urvillers.
Ducastel, propriétaire et maire, à St-Paul-aux-Bois.
Duflot, propriétaire et maire, à Agnicourt.
Du Laulox (le comte), (G.-C. ✻, ✻), lieutenant-général, à Villeneuve.
Fouquier (Alexandre), propriétaire, à Gricourt.
Fouquier, propriétaire et maire, à Auroir.
Fouquier d'Hérouel, (✻), propriétaire et maire, à Hérouël.
Lefèvre, conseiller d'arrondissement et maire, à Montescourt.
Lhotte-Hérigny, propriétaire, à Valcourt.
Martin père, propriétaire, à Vigneux.
Martine, propriétaire et fabricant, à Aubigny.
Mauduit, juge de paix, à Vermand.
Meunier, propriétaire, à La Neuville-Housset.
Michelot, notaire, à Villequier-Aumont.
Morel, juge de paix, à Moy.
Niay, notaire-honoraire, à Ribemont.
Paringault-Guyart, propriétaire à Mézières, près Moy.
Pécheux (le baron), (✻, O. ✻), lieutenant-général, à Bucilly.
Petit, docteur-médecin, à Aubenton.
Philippy d'Estrées, maire de Lesdins, au Tronquoy.
Théry, propriétaire, à Grugies.
Vierville, propriétaire et maire, à Tugny.
Belin père, à Câtillon-du-Temple.
Belin fils, propriétaire-cultivateur, à Câtillon-du-Temple.

TABLE DES MATIÈRES.

Extrait du procès-verbal de la Séance solennelle. . *page* 3
Discours d'ouverture. 5
Rapport général des travaux de l'année. — *Première Section.* — Sciences physiques, morales et historiques; Archéologie et Jurisprudence. 9
Deuxième Section. — Agriculture, Industrie, Commerce. 31
Troisième Section. — Littérature et Poésie. 57
Rapport sur le Concours du prix de Littérature. . . 75
Rapport du Jury sur le Concours d'Agriculture. . . 101
Quelques Réflexions sur l'institution du Jury. . . 112
Tableau général des Membres composant la Société. 126

SOCIÉTÉ DES SCIENCES,
ARTS, BELLES-LETTRES ET AGRICULTURE,
DE LA VILLE DE St-QUENTIN.

INSUFFISANCE

De la Quarantaine ordinaire au Lazaret de Marseille pour l'assainissement des cotons du Levant et notamment des cotons d'Egypte.

MOYENS DE RÉMÉDIER A CETTE INSUFFISANCE.

LA QUARANTAINE *ordinaire au Lazaret de Marseille est-elle suffisante pour assainir les cotons du levant, et notamment les cotons d'Egypte?*

MOYENS D'OBTENIR COMPLÈTEMENT CET ASSAINISSEMENT.

EXTRAIT *d'un Mémoire de M.* B. PAILLETTE, *lu en séance publique de la Société académique de St-Quentin.*

. . . . . .

. . . . . Qu'il nous soit permis aussi d'élever des doutes sur l'efficacité de moyens que l'expérience des temps semble avoir consacrés, sur les précautions sanitaires en usage au lazaret de Marseille, et de vous présenter cette question d'un intérêt général :

« Un coton cultivé sans soin dans un pays quelquefois en proie au fléau de la peste, dégénéré et importé dans nos climats, n'est-il pas susceptible, malgré les précautions ordinaires de quarantaine jusqu'ici reconnues suffisantes, n'est-il pas susceptible, dis-je, de hâter le développement et même de féconder les germes de fièvres qu'on sait exister dans le bassin des rivières coulant sur la tourbe et à travers les marais? » (1)

Si nous admettons, suivant l'opinion des philosophes, que le bien et le mal sont également répandus sur la terre, nous reconnaîtrons que l'un comme l'autre se présente à nous sous des formes d'autant plus variées que la civilisation et nos communications nombreuses prennent de plus en plus d'accroissement. Ainsi, pour ne parler qu'au physique et de choses bien connues, la pêche et d'autres fruits savoureux exotiques, quelque faible que soit leur partie vénéneuse, ne peuvent-ils pas influer sur notre santé? Portons notre attention sur les plantes, les fleurs et les fruits auxquels nous ne donnons généralement qu'un nom; que d'espèces variées les distinguent! Le cerisier, par exemple, dans l'origine de quatre espèces, deux indigènes, une du Nord et une d'Asie, a donné lieu à 70 variétés; et depuis la rose indigène jusqu'à la rose du Kamschatka, nous comptons près de 400 variétés.

Ainsi, par une triste analogie, n'est-on pas porté à conclure que les maladies nombreuses qui affligent l'humanité *et dont* la plupart nous vient de l'étranger, offrent un aussi grand nombre de variétés ou de complications?

..... Mais laissons aux savans et aux médecins à décider cette grave question. Quant à nous, qui, depuis cinq ans, faisons usage du coton d'Egypte, témoins des maladies fiévreuses

---

(1) A peu de distance de sa source, la rivière de Somme commence à couler sur un lit de tourbes et à travers les marais, jusqu'au delà d'Amiens.

intermittentes qui tourmentent nos ouvriers, ayant nous-mêmes éprouvé ces fièvres, nous sommes fondés à croire que les cotons du Levant incomplètement purifiés peuvent conserver des miasmes susceptibles de hâter ou de modifier le développement des germes de fièvres dont nous parlons.

Voici comment nous prouvons que ces cotons, et notamment ceux d'Egypte, ne sont pas complètement assainis. L'usage, au Lazaret de Marseille, est d'éventrer chaque balle en dessus et en dessous jusqu'à un pied des bouts, et de la laisser ainsi ouverte pendant un certain temps, ayant soin de la retourner fréquemment. Mais l'action de l'air n'a lieu que sur les surfaces extérieures. Il n'y a vraiment qu'une petite portion qui soit exposée et frappée par l'air ambiant, et ce n'est qu'à force de temps qu'on croit avoir chassé, par son renouvellement, tous les miasmes impurs qui auraient pu être renfermés dans le coton. Et ce renouvellement de l'air aux ouvertures seulement, comment s'opère-t-il? Par le changement de température dans l'atmosphère qui s'élève le jour et s'abaisse la nuit. Cependant, 40 jours de février ne ressemblent pas à 40 jours d'août..... D'où viennent donc ces émanations souvent sensibles quand nous ouvrons les ballés par les bouts? D'où viennent ces pelottes dures, ces corps étrangers, ces fruits, ces dattes et même ces fientes d'animaux que nous y trouvons quelquefois?....

Si l'assainissement était complet, pareil aux cotons d'Amérique, le coton d'Egypte ne laisserait échapper aucune de ces émanations.....

Il est un moyen bien simple, Messieurs, de faire cesser toute espèce de crainte et de détruire jusqu'à la plus petite apparence de danger; ce moyen, c'est la vapeur comprimée. Depuis plus de 6 ans nous en faisons usage pour tous nos cotons filés. Exposés quelque moment à son action, ils acquièrent une grande souplesse; la gomme résine s'en détache, et ils sont plus favorables à la teinture. Nous avons aussi appliqué la vapeur aux

cotons en laine basse qualité. S'ils ne s'améliorent pas sensiblement au travail, ils font moins d'évaporation et de déchet.

Vous n'ignorez pas tout le parti qu'on peut tirer de la vapeur comprimée et la sécurité qu'elle offre à deux atmosphères et demie. C'est à cette pression que nous l'employons.

Dans l'appareil qui sert à nos cotons filés, nous avons fait cuire plusieurs sortes d'alimens avec une facilité surprenante. Un morceau de bœuf de quatre livres a cuit en moins de deux heures et demie. Des œufs, des fruits, des pommes de terre, d'un quart d'heure à deux heures, même entourés de 18 pouces de coton pressé dans un panier de tout le poids d'un homme. En 24 heures, le bois le plus vert, débarrassé de sa sève, acquiert, pour la mécanique, la qualité du vieux bois.

La question se réduit donc à savoir si le coton en balles ordinaires, soumis à l'action violente et rapide d'un courant de vapeur, a plus de cent degrés de Réaumur, dans la chaudière, s'assainit plus vite et surtout avec plus d'efficacité que par le moyen ordinaire de l'air ambiant? En un mot, si le procédé bien connu qui convertit aussi promptement les substances alimentaires de l'état de crudité à l'état de cuisson complète, peut manquer d'anéantir totalement les gaz putrides que renfermerait le coton?

Cette question, Messieurs, n'en est vraiment plus une. Il faudrait, pour conserver quelque doute, ignorer les *lois les plus* simples de la physique et les effets bien connus du calorique. Le blanchiment des étoffes par la vapeur a tant d'analogie avec le moyen que nous proposons, qu'il doit dissiper toute incertitude sur son efficacité. Mais, c'est à la décision des médecins, des chimistes, des physiciens, et à tous ceux qui sont familiarisés avec les effets étonnans de la vapeur que nous voudrions qu'il fût soumis.

Toutefois, nous ne nous dissimulons pas les objections qui nous seront faites.

Premièrement : le coton passé à la vapeur, restant dans son emballage ou comprimé, n'est-il pas susceptible de se détériorer ?

J'ai déposé dans vos archives trois échantillons de coton en laine de qualités différentes, et une petite balle dont le contenu a subi cette opération pendant une heure. C'est quatre fois plus de temps qu'il n'en faut pour atteindre la plus petite parcelle de coton dans la balle la plus comprimée. Cette petite balle, faite à la presse hydraulique, est aussi dure que ce qui nous vient de mieux fait de la Louisiane ou du Bengale. Nous prions la Société de la conserver aussi long-temps qu'elle jugera convenable, ainsi que l'échantillon non soumis à la vapeur, pour en faire la comparaison à l'occasion. Quant aux autres, nous prions également les connaisseurs de juger s'ils ont éprouvé de l'altération. S'il en était ainsi, depuis plus de six ans que tous nos cotons filés subissent cette opération, des plaintes nous auraient été adressées, et la stagnation actuelle des affaires en fournirait bientôt la preuve. Nos vêtemens en coton n'éprouvent-ils pas au lavage une opération bien plus forte? Passés dix fois, cent fois dans l'eau de savon bouillante, les voit-on se détériorer sensiblement?

Ici la vapeur a cette précieuse qualité, que la chaleur qu'elle communique est plus que suffisante pour dissiper promptement le peu de moiteur qu'elle laisse. Au surplus, nous offrons de faire toutes les expériences qu'on croira nécessaires, même sur des balles entières et devant les personnes qui nous seraient indiquées.

Deuxièmement : la vapeur pénètrera-t-elle également dans une masse de coton en balle?

Cette question, dont la solution ne peut avoir lieu qu'en présence d'experts, est, en quelque façon, résolue par nos opérations journalières sur le coton filé en fuseaux. La dureté

de ces fuseaux n'empêche pas qu'en cinq minutes la vapeur ne les pénètre suffisamment pour nos besoins.

Troisièmement : En admettant que l'Intendance sanitaire de Marseille adoptât ce nouveau mode d'assainissement, le commerce de cette ville s'y soumettra-t-il ?

N'en doutons pas, Messieurs, l'intérêt, ce puissant mobile des hommes, l'intérêt ne tardera pas à convaincre les plus incrédules, particulièrement quand ils verront qu'on peut leur rendre en vingt-quatre heures leurs cotons mieux assainis que par le procédé ordinaire de l'air ambiant, en quarante à cinquante jours. . . . . .

. . . . . .

. . . . . Ici se terminait le mémoire que nous vous avons lu dans une de vos précédentes séances. Nous avons aujourd'hui la satisfaction de pouvoir vous apprendre que l'Intendance sanitaire de Marseille n'est pas restée indifférente sur un projet aussi important. Elle l'a même accueilli favorablement, et se propose de l'adopter aussitôt qu'elle l'aura jugé praticable sur l'échelle immense qu'il comporte. En réponse à cette dernière observation (du 18 août) nous offrons de prouver que dans un établissement d'une valeur moitié moindre qu'une filature du second ordre, il serait très-facile d'assainir parfaitement plus de *deux mille balles par vingt-quatre heures ;* or il n'en arrive pas quatre cents dans le port de Marseille.

On demandera sans doute pourquoi on ne ferait pas usage du chlore comme plus efficace que la vapeur pour la désinfection. Nous répondrons que nous en avons fait l'expérience d'une manière directe. Mais quelqu'insignifiante qu'en fut la quantité, il suffisait seulement de sa présence pour attaquer et corroder les pièces de fer, d'acier et de cuivre de nos machines en contact avec le coton.

Quelques personnes pensent (peut-être avec raison), que la vapeur ne fera que chasser l'infection et ne la détruira pas; et

que, pour atteindre parfaitement le but qu'on se propose, celui de la salubrité publique, il devient nécessaire d'employer le chlore. Nous affirmons et offrons de prouver que son application d'une manière indirecte pour désinfecter promptement le coton est très-facile. C'est le procédé du lavage des gaz, tel qu'on le voit dans les fabriques de gaz hydrogène pour l'éclairage des grandes villes et dont plusieurs grands appareils à Paris et à Londres nous offrent les meilleurs modèles.

Quoiqu'il en soit, c'est toujours aux chimistes, aux pharmaciens, aux médecins et aux personnes de l'art que nous désirons voir soumettre notre proposition.

SAINT-QUENTIN. — IMPRIMERIE DE COTTENEST.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES,

ARTS, BELLES-LETTRES ET AGRICULTURE

DE SAINT-QUENTIN.

Séance du 14 Décembre 1828.

Considérations sur le Rapport & les Conclusions de la Commission des Laines;

PAR M. MERLIN.

MESSIEURS,

Avant de passer à la délibération sur les conclusions de notre Rapporteur, et de terminer une discussion dans laquelle les opinions et les faits opposés ont été produits, qu'il me soit permis de vous présenter quelques vues générales sur l'ensemble d'une question aussi intéressante que celle des laines. Tout a été déjà dit dans cette cause; je me dispenserai donc de ramener votre attention fatiguée sur l'examen des détails qui ont fait l'objet de mon mémoire en réfutation de la pétition de M. de Polignac.

Il est un fait que nous avons tous reconnu, de quelque manière que nous envisagions la question : c'est l'état de souffrance des propriétaires de troupeaux à longues laines. Nous sommes d'avis unanime, sur ce point, que la plus grande partie de ces propriétaires ne peuvent soutenir la concurrence des laines fines étrangères; mais c'est à des causes différentes que nous attribuons ce malaise. J'adopte, à cet égard, une grande partie des motifs de notre honorable Rapporteur; mais je crois aussi que les cultivateurs sont loin d'avoir fait tous leurs efforts pour améliorer leurs troupeaux. J'en ai pour preuve le silence que l'on a gardé dans cette discussion sur une institution qui a déjà rendu de grands services à l'agriculture par la publication de ses mémoires et de ses méthodes, et dont je n'ai entendu dire qu'un seul mot ici : je veux parler de la *Société d'amélioration des laines*. Les divers ouvrages écrits sur cette matière, qui nous parviennent des divers points de la France, les journaux et les feuilles d'agriculture signalent à l'envi des routines à faire disparaître, de grandes réformes à opérer, en un mot un bon système à introduire dans l'éducation des bêtes à laines, avant de pouvoir prétendre à rivaliser pour la qualité avec les laines de la Saxe et de la Bohême, dont l'industrie manufacturière ne peut désormais se passer.

La France peut-elle produire des laines aussi fines ? Oui, elle le peut; mais non les livrer au même prix. C'est donc en ce sens que je suis d'avis que cette industrie agricole a besoin d'être protégée et qu'il est nécessaire de frapper à la frontière les laines étrangères d'un droit tel qu'à égalité de finesse les nôtres puissent obtenir la préférence. Et ici, je ne partage pas l'avis de notre Rapporteur. Je persiste à penser que le droit proportionnel de 33 pour 100 est bien préférable au droit fixe. En visitant comme moi, à Paris, le mouvement des douanes de 1825, 1826 et 1827, notre Collègue reconnaîtra que le droit de 33 pour 100 a été presque prohibitif pour les qualités fines, et que les importations ont été moindres en 1826 et en 1827 qu'en 1825. Mais je repousse toute idée de prohibition absolue, parce que je pense que la concurrence peut seule amener l'émulation, et que sans émulation il n'y a pas d'améliorations possibles; parce qu'encore, la prohibition est une mesure de rigueur susceptible d'entraîner de funestes représailles qui peuvent amener de ruineuses catastrophes. Et si aux causes toutes spéciales, qui vous sont indiquées de la dépréciation de nos lainages, vous ajoutez la crise qui a fait gémir toute l'Europe industrielle, crise avouée par le Ministre du Commerce à la tribune nationale, vous ne verrez pas de motifs pour que le commerce et la production des laines aient formé une catégorie privilégiée et se soient soustrait à la détresse générale.

Il est une autre classe de cultivateurs également digne de la sollicitude du gouvernement et qui a beaucoup à souffrir des représailles. Vous devinez, Messieurs, que je veux vous parler des propriétaires de vignobles; certes, ils auraient tout à gagner de la liberté illimitée du commerce; mais, l'agriculture et les manufactures françaises ont besoin d'être efficacement protégés, et, sous ce rapport, les demandes des premiers ne peuvent être admises. Mais ne traitons pas leurs réclamations trop légèrement; c'est avec regret que je les ai entendu appeler *prétentions*. Ce mot entraîne avec lui, il me semble, une idée ridicule, ou au moins exagérée, et leurs plaintes ne sont ni l'un ni l'autre. Invoquons avec confiance le témoignage d'un des Collègues que nous nous félicitons de posséder aujourd'hui pour la première fois; c'est dans le pays ou comme administrateur il a laissé tant d'honorables souvenirs qu'il a pu toucher du doigt la plaie qu'ont découverte les propriétaires de vignobles; il nous dira si leurs plaintes sont imaginaires et si leur position ne mérite pas d'être méditée avec intérêt.

Messieurs, le vaisseau de l'état, dirigé par des pilotes habiles et prudens, après avoir réparé les avaries causées par une tempête déplorable, s'avance majestueusement sur l'océan politique; le pavillon français est en honneur partout, dans le Tage où il est la bouée de sauvetage des victimes de la plus exécrable usurpation, comme dans les mers d'Amérique, où il sait obtenir l'exécution des traités; il prélude à Navarin et à Patras aux nouvelles destinées d'un peuple qu'il rend à la civilisation, tandis que d'autres français, chargés d'une mission non moins glorieuse, mais plus pacifique, le font flotter de nouveau aux rives du Nil, ainsi qu'aux Pyramides.

La France est encore la grande nation ; nous le devons au bienfait du gouvernement constitutionnel qui nous régit et sous lequel toutes les industries contribuent d'une manière immédiate à la prospérité de l'état. Ne perdons pas de vue le bien général ; ne nous montrons pas égoïstes, et sachons nous imposer quelques sacrifices en faveur de l'intérêt de tous. Et ne croyez pas que je sois désintéressé dans cette question ; je m'occupe chez mon beau-père de la fabrication du linge de table damassé en fil qui, il y a dix ans, était inconnue en France, et pour laquelle la Saxe et la Silésie n'avaient point de rivaux. Nous avons pensé long-temps que, sans la prohibition de ces produits, il nous serait impossible de réussir. Nous avons redoublé d'efforts, et les dernières expositions ont prouvé que nous n'étions pas en arrière pour la perfection. La prohibition des linges étrangers nous ferait le plus grand bien ; mais nous n'oublions pas qu'avant d'être manufacturiers nous sommes citoyens, et qu'à ce titre les intérêts de l'état doivent imposer silence aux nôtres.

Dans l'espèce, je pense qu'un impôt sagement établi, mais rigoureusement perçu sur les laines étrangères, ferait naître et entretiendrait chez nos cultivateurs une utile émulation avec certitude de succès, et c'est pour arriver à ce but que j'appuie de toutes mes forces les demandes de la Commission et que j'adopte l'avis de prier MM. *Fouquier* et *de Galbois* d'être auprès du gouvernement les interprètes de nos besoins et de nos vœux. Mais je demande aussi à la Société qu'elle veuille bien prier nos deux Coldègues de nous mettre en contact avec la Société d'amélioration des laines.

Imprimerie de Cottenest.

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES

ET AGRICULTURE

DE LA

VILLE DE SAINT-QUENTIN.

Séance publique

du 21 Octobre 1830.

SAINT-QUENTIN.

IMPRIMERIE DE TILLOY, PLACE ROYALE, N°. 7.

Société

des

Sciences, Arts, Belles-Lettres

et Agriculture

de Saint-Quentin.

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES

ET AGRICULTURE

DE LA

VILLE DE SAINT-QUENTIN.

Séance publique

du 21 Octobre 1830.

SAINT-QUENTIN.

IMPRIMERIE DE TILLOY, PLACE ROYALE, N°. 7.

1831.

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES

ET AGRICULTURE

DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN.

EXTRAIT

DU

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 21 OCTOBRE 1830,

Tenue dans la grande salle de Fervaquex.

Présidence de Mr. Héré.

M. le Président ouvre la séance à une heure, par un discours dans lequel il jette un aperçu sommaire des travaux de la Société, pendant l'année qui vient de s'écouler.

Ce discours est suivi de la lecture faite successivement par les trois rapporteurs, du rapport général des travaux de l'année; savoir :

Par M. Guillaume, pour la première partie;
Par M. Lemaire, pour la seconde,
Et par M. Daudville, pour la troisième.

Il est fait lecture du rapport du Jury d'agriculture, sur le concours ouvert l'année dernière, sur cette question : *Quelle influence la culture de la betterave doit-elle exercer sur la prospérité agricole et industrielle du département de l'Aisne?*

A la suite de ce rapport, le Secrétaire donne lecture de l'extrait du procès-verbal de la séance du 11 octobre 1830, duquel il résulte que le bulletin qui accompagnait le mémoire jugé digne du prix ayant été ouvert, la Société a connu que M. Fouquier d'Hérouel est auteur de ce mémoire, et a décidé que la médaille lui serait remise.

M. le Président, après avoir proclamé ce résultat, et appelé M. *Fouquier d'Hérouel*, qui ne s'est pas présenté, charge M. le Secrétaire perpétuel de lui faire parvenir la médaille.

M. Gavet lit le programme du sujet de prix d'agriculture, à décerner l'année prochaine; M. Simonin, celui du sujet de poésie.

Le premier de ces sujets est présenté de la manière suivante : *Il sera accordé une médaille d'or au mémoire qui présentera, de la manière la plus complète, la différence entre les qualités et les prix coûtans des produits de deux pièces de terre du département de l'Aisne, de trente-trois ares chacune, de même nature, ensemencées avec la même*

graine de lin, et cultivées, l'une d'après la méthode du département du Nord, l'autre d'après celle du département de l'Aisne.

Le second sujet est l'*Eloge de la Marine française.*

Seize Membres résidans assistent à cette séance. Les absens sont MM. Desains, Durand, Girard et Pelletier.

Sont aussi présens sept Membres correspondans: MM. d'Ostrel, Bauchart, Lefevre, Philippy d'Estrées, Fouquier de Gricourt, Bérenger et Carlier de Fieulaine.

Fait et clos en séance, le 21 octobre 1830.

Signé HÉRÉ, Président;

Quénescourt, Secrétaire.

DISCOURS

PRONONCÉ A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE.

MESSIEURS,

Au milieu des événemens mémorables qui se passent autour de nous, dans un moment où la politique seule absorbe toute l'attention publique, il est bien difficile de détourner les esprits d'un aussi grand spectacle, pour les arrêter sur les travaux d'une modeste Académie.

Heureusement, Messieurs, votre Société n'est pas purement spéculative. Née dans une ville essentiellement active, dans une ville que l'on trouve toujours en avant dans les progrès de la civilisation, elle a senti qu'elle aussi devait être une Société active, une Société de progrès; elle a compris que les plus belles théories ne sont que des questions oiseuses et sans intérêt, lorsqu'elles

restent sans application au bien-être général et à la prospérité du pays. Aussi, donnant peu d'importance à la métaphysique des choses, s'est-elle toujours plus particulièrement occupée de leur partie positive.

La génération actuelle tend évidemment et tend avec ardeur vers deux buts qu'elle peut atteindre l'un et l'autre, puisqu'ils se trouvent dans la même direction, l'amélioration matérielle de l'état de l'homme, et l'amélioration de son état social. L'agriculture et l'industrie opèrent la première, la seconde dépend des lois et des institutions politiques; c'est donc servir la société que d'accélérer ses progrès dans ces deux directions, et vos travaux, Messieurs, s'y rapportent en grande partie.

Vous possédez dans votre sein une Section nombreuse d'Agriculture, composée des agronomes les plus distingués du département. Cette section spéciale examine toutes les questions relatives à l'agriculture, et les jugemens qu'elle porte, appuyés sur l'expérience, acquièrent par cela même une force d'autorité qui manquera toujours aux agronomes de cabinet. Aussi, Messieurs, grâce aux lumières et au zèle de votre Section d'Agriculture, combien d'utiles améliorations se sont déjà introduites dans nos campagnes; combien ne s'en introduira-t-il pas encore? Pour ne citer que les principales, les jachères ont presque partout disparu, le maïs et le chou-arbre sont cultivés, l'extirpateur se répand, les charrues se perfectionnent; parmi

les animaux, des races nouvelles s'introduisent, d'autres s'améliorent. Enfin, Messieurs, dans un concours ouvert tout récemment à Moy, par un de vos membres les plus distingués, vous avez eu le plaisir de voir une charrue nouvellement inventée dans le pays, remporter le prix sur des charrues venues de Belgique. Espérons que cette sorte de tournoi agricole se renouvellera. Rien n'est plus propre à faire naître et à propager les perfectionnemens, que ces expériences faites sur le terrain. Les faits parlent aux yeux; et il faut bien alors se rendre à l'évidence.

Quoique vous ne possédiez pas une Section spéciale du Commerce, vous n'êtes pas restés étrangers à ce qui peut l'intéresser.

Une Ecole des arts et manufactures s'est ouverte à Paris, sous d'heureux auspices; vous vous êtes empressés d'y envoyer un élève jouir de la demi-bourse mise à votre disposition.

Vous avez transmis au Gouvernement des notes importantes sur la conservation et l'amélioration des routes, et vous devez à un de vos membres des considérations élevées et des calculs rigoureux sur la formation des canaux.

Si je quitte les questions d'un intérêt matériel, pour passer à celles qui sont d'un intérêt moral, je trouve dans vos Archives de cette année, des mémoires du plus haut intérêt sur l'abolition de la peine de mort, sur l'application du jury, sur la police des assurances contre l'incendie; en un

mot, sur presque toutes les grandes questions qui intéressent en ce moment la société.

S'il se trouve aussi dans vos cartons des ouvrages d'une importance moindre, des relations de voyage et jusqu'à des poésies légères, c'est, Messieurs, que, dans une civilisation avancée comme la nôtre, après l'utile, l'agréable est encore un besoin.

Pardon, Messieurs, si j'expose ainsi quelques-uns de vos titres à la considération publique; mais il est une ambition louable et que l'on peut avouer, puisqu'elle ne prend sa source que dans des sentimens généreux, c'est celle de mériter l'estime de ses concitoyens, en travaillant pour le bien général. Puisse l'analyse rapide qui va être faite de vos travaux, laisser dans les esprits cette heureuse impression, que votre Société se compose d'amis qui mettent leur plus grand plaisir à se trouver ensemble pour s'occuper en commun de l'intérêt de tous.

Séré, président.

RAPPORT GÉNÉRAL
DES
TRAVAUX DE L'ANNÉE.

1re PARTIE.

Sciences physiques et morales, Histoire, Archéologie, Jurisprudence.

MESSIEURS,

VOTRE première Section m'a chargé de vous présenter l'analyse des ouvrages qui lui ont été soumis dans le cours de cette année. J'éprouve, pour m'acquitter de ce devoir, le double embarras de réunir dans un cadre peu étendu des compositions qui ont exigé de longs développemens, de

les coordonner entre elles et de leur conserver le cachet d'érudition dont elles portent généralement l'empreinte.

Pour ménager votre attention, j'indiquerai rapidement les traits caractéristiques des principaux mémoires. Quelques citations textuelles vous feront connaître la touche de chaque écrivain; l'ouvrage entier se retrouvera aux archives où vous pourrez le méditer.

Le seul but que je puisse atteindre dans ce résumé sera de signaler à votre reconnaissance et aux suffrages de cette assemblée, les noms de nos collaborateurs les plus zélés : cette récompense est due à leurs travaux; et, quand nous célébrons cette fête modeste que nous offrons chaque année à l'Agriculture, aux Sciences, aux Lettres et aux Beaux-Arts, quel plus grand témoignage de notre estime pourrions-nous accorder, que de proclamer les noms de ceux de nos collègues qui les cultivent avec succès.

Le désir d'améliorer la condition des hommes, en élevant leur esprit à la connaissance des vérités qui importent à leur bonheur, a produit ces nombreux écrivains dont les ouvrages ont conservé d'âge en âge les traditions de la science et les préceptes de la sagesse.

Sous les titres de *philosophes*, de *publicistes*, d'*économistes*, ils ont scruté toutes les branches du savoir, rassemblé dans un corps de doctrine, les idées qui agrandissent la sphère de l'intelli-

gence humaine ; ils ont posé les bases de l'édifice de notre civilisation.

Mais cet âge d'or du génie éprouva les chances de malheurs ou de prospérité qui caractérisent les bons ou les mauvais règnes. Il survint des époques où les perfectionnemens de l'ordre social et la richesse des vérités utiles ne furent plus le but des travaux scientifiques.

Aux plus beaux efforts de la raison et du génie, on vit succéder l'abus honteux des ressources de l'esprit et du raisonnement ; puis l'esprit de controverse allumant la guerre parmi les adeptes de la science, les partagea en sectes rivales qui ne tardèrent pas à se juger et à se condamner réciproquement.

Plus tard, de hardis réformateurs, désertant le culte des premiers maîtres, ont cherché le principe d'une école nouvelle à des sources qui ne leur offraient que des couleurs désavouées par le goût ; et, de nos jours, une foule d'écrivains poursuivent dans leurs ouvrages éphémères un vain fantôme de célébrité.

Egalement éloignés de la supériorité des premiers et de la témérité présomptueuse des seconds, les hommes studieux et modestes qui craignent les écueils de la publicité, méditent dans leurs loisirs les questions qui se rattachent à l'objet des études de leur jeunesse, ou celles que les devoirs de leur profession prescrivent d'approfondir. Si la marche des événemens appelle des changemens à

nos institutions, ils les notent avec scrupule, les exposent avec modestie, sans se proposer d'autre dédommagement du fruit de leur travail que le plaisir de communiquer à leurs collègues ce qui leur paraît être une vérité.

C'est ainsi, Messieurs, que, parvenus à une époque où beaucoup de bons esprits se sont prononcés pour la réforme du code de nos lois pénales, vous ne vous étonnerez pas que deux de nos collègues, MM. Girard et Quénescourt, vous aient offert presqu'en même temps des réflexions sur l'omnipotence du jury et sur la nécessité de modifier le système de nos lois criminelles.

Le premier d'entre eux, M. Girard, semble pénétré de cette pensée, que l'institution du jury, grande et noble dans son principe, restera vicieuse dans ses applications, autant de temps que les hommes appelés à l'exercer, ne sauront pas la comprendre.

A l'appui de cette opinion, il cite des exemples de jurys qui, voulant user de cette omnipotence, à l'aide de laquelle ils prétendent corriger les vices de la loi, se sont trouvés conduits à des résultats contraires de ceux qu'ils désiraient obtenir. Le jury anglais lui semble avoir un avantage sur le nôtre, parce que, chez nos voisins d'outre-mer, le magistrat, président des assises, est investi d'un pouvoir modérateur, qui sauve le jury lui-même des erreurs dans lesquelles il peut se laisser entraîner.

L'auteur détermine d'une manière très-heureuse l'influence que les mœurs d'un pays exercent sur sa législation; nous citerons un passage qui semble s'appliquer assez bien à l'époque actuelle.

« Les lois imposées à un peuple sous le règne « du despotisme, peuvent ne plus convenir sous « une monarchie tempérée; quand un peuple « passe du premier de ces gouvernemens au se- « cond, les esprits qui étaient comme les corps, « courbés devant le despote, se relèvent et mani- « festent des sentimens et des opinions qui exis- « taient en eux, sans oser se produire au dehors.

« Les habitudes se modifient, la société prend « de nouvelles formes, des institutions nouvelles « s'établissent, en un mot les mœurs changent, « et avec elles les lois doivent changer, mais en « suivant une marche plus lente et plus réservée.

« Quelque nécessaire, quelque désirable que « soit la réforme de nos lois, elle ne saurait jus- « tifier le zèle indiscret de ces hommes, qui en- « seignent dans leurs écrits, proclament dans leurs « discours et mettent en pratique dans l'exercice « des solennelles fonctions de jurés, la doctrine « de la non-soumission à la loi. »

Plus loin l'auteur attaque la doctrine de l'omnipotence dans la conscience même du juré, définit les devoirs de la conscience qui se réduisent « à proclamer la vérité, à se rappeler le serment « prêté devant Dieu et devant les hommes, ser- « ment dont la foi protége les intérêts de la société

« à l'égal de ceux de l'accusé, étouffe la voix de « l'affection comme celle de la haine, et recom- « mande la fermeté non moins que l'impartialité. »

Il faut cependant apporter les adoucissemens aux rigueurs quelquefois excessives de la loi. L'auteur en trouve le moyen dans une mesure transitoire, qui consisterait à accorder aux juges un pouvoir modérateur qui leur permît de diminuer la peine encourue, quand le crime aurait été accompagné de circonstances atténuantes. Le mémoire se termine par des applications hypothétiques du système d'atténuation, à l'aide desquelles M. Girard démontre que le vœu des philanthropes peut être concilié avec le respect que commande toujours un code de lois.

M. Quénescourt, en traitant le même sujet, s'élève aussi contre l'arbitraire des jurys, et consacre une grande partie de son travail à réfuter la doctrine des écrivains qui ont imaginé ce moyen de contraindre le législateur à s'occuper de la réforme des lois.

Mais, le but principal de son mémoire est de réclamer contre la rigueur des lois criminelles, et d'obtenir l'abolition de la peine de mort. Il rappelle les opinions des orateurs qui ont soulevé cette question devant nos assemblées nationales; il invoque l'autorité des publicistes du dernier siècle, et notamment de *Beccaria*, pour restreindre l'application de la peine de mort aux seules matières politiques.

Dans ce cas même, l'opinion de ceux qui la font dériver du droit de légitime défense, lui semble erronée, parce que le droit de légitime défense n'existant qu'en présence d'un danger inévitable et imminent, cette position n'existe plus pour le corps social, quand le criminel est sous la main de la justice.

Mais de tous les moyens dont il fortifie sa thèse, le plus neuf est, sans contredit, celui qu'il emprunte à un auteur moderne, M. Lucas : après avoir énuméré les considérations humaines qu'on peut invoquer contre la peine de mort, il envisage cette question sous un point de vue purement humain.

« La société, dit-il, commet un crime plus « grand que celui qu'a commis l'assassin qu'elle « immole, elle tue l'âme ; c'est la vie de l'âme, « c'est la vie pénitentielle qu'elle arrache. L'as- « sassin a frappé un innocent qui, peut-être, était « prédestiné aux joies du paradis ; la société, au « contraire, immole un coupable, tout souillé de « son crime, et le précipite ainsi dans la damna- « tion éternelle. »

Je me hâte de dire que notre collègue, en rapportant ce texte, ne partage pas la doctrine de son auteur ; il comprend tout le danger qu'il y aurait à fonder une semblable connexité entre la justice humaine et la justice divine : tout ce qui tient aux dogmes religieux doit s'effacer dans les institutions politiques.

L'auteur combat ensuite l'omnipotence du jury par des argumens tirés des devoirs qu'impose la conscience. Sa théorie repose sur des doctrines trop abstraites pour qu'il soit possible de les saisir et de les apprécier à la simple lecture; il pense que « la voix de la conscience peut être méconnue, « quand le plus grand bien de la société l'exige, « car alors le besoin de la conservation générale « fait encore une nécessité et même un devoir de « cette infraction pour soustraire le corps social à « une dissolution inévitable; en un mot, les so- « ciétés humaines peuvent, dans l'intérêt de leur « conservation et du bien-être général, poser des « règles de convention contraire à la loi naturelle, « et commander l'obéissance aux consciences in- « dividuelles. Par conséquent, la conscience, au « lieu d'être un pouvoir surhumain dans ses actes « extérieurs, est soumise à la loi à tous égards « et n'a d'indépendance absolue que dans le for « intérieur. »

Cette théorie de M. Quénescourt acquiert un nouveau degré d'intérêt des nombreuses applications qu'elle a reçues de nos jours, et se trouve ainsi confirmée par l'expérience. L'auteur insiste encore sur la révision de nos lois au grand criminel, mais le législateur a besoin de temps et d'expérience pour élaborer un système plus parfait; une mesure transitoire serait indispensable. Il la trouve dans le droit qui serait accordé au jury

de mitiger la peine à raison des circonstances atténuantes que peut offrir la cause.

Telle est la conclusion de l'ouvrage de M. Quénescourt; elle ne diffère de celle de M. Girard, qu'en ceci : le premier veut laisser au jury le pouvoir discrétionnaire que le second réserve aux magistrats de la cour.

Une autre question de jurisprudence a éveillé l'attention de notre collègue M. Raison. Le contrat d'assurance contre l'incendie n'est régi, dit-il, par aucun réglement spécial, qui en applanisse les difficultés, en écarte les fraudes, en garantisse les salutaires effets.

C'était assez pour que notre collègue voulût vous exposer les principes constitutifs de ce contrat, dont il a cherché les règles soit dans la législation commerciale, soit dans les ordonnances de la marine. Il pose la théorie des assurances mutuelles et de celles dites à primes, signale les abus qui sont propres à ces deux espèces de contrat, et cherche à les suivre dans toutes les modifications que subit la propriété immobilière.

Bientôt l'auteur se fait une série de questions sur lesquelles notre législation civile est restée muette, parce que l'institution des assurances est nouvelle parmi nous. La solution de ces difficultés appelle la sollicitude des législateurs; des considérations plus graves sont encore invoquées en ces termes : « Que serait-ce donc si, pour justi-« fier nos vœux, nous avions osé soulever l'une

« des questions les plus graves peut-être de la « justice criminelle, et disputer à nos cours d'as- « sises le droit d'appliquer la peine capitale à un « crime non prévu par notre législation pénale, « toute draconnienne qu'elle est, au crime de « l'homme qui incendie volontairement sa maison « pour s'approprier l'indemnité d'assurance; juris- « prudence terrible qui manque ce but en le dé- « passant, et qui ne peut que favoriser l'impunité « des coupables. »

C'est ainsi que trois de nos collègues, en s'exerçant sur des questions différentes, se rapprochent dans leurs conclusions pour signaler l'extrême rigidité de nos lois pénales.

Un autre jurisconsulte, M. Gavet, a signalé, au nombre des améliorations dont notre Code de commerce lui paraît susceptible, l'institution des prud'hommes.

La juridiction de ce tribunal lui semble devoir être plus étendue, et s'appliquer à toutes les affaires commerciales, de la même façon que la juridiction des juges de paix s'applique aux affaires civiles.

L'auteur fait l'énumération des qualités qui doivent distinguer un bon juge, soit au civil, soit au commerce; démontre que les commerçans de toutes les classes présentent des sujets qui réunissent ces garanties, et qu'ainsi on peut rendre plus populaire le mode d'élection mis en usage pour les tribunaux de commerce. Il termine son travail en émettant le vœu, que les listes des notables com-

merçans qui concourent à l'élection des juges, soient retirées des mains de l'administration civile, et établies sur des bases plus larges par les soins du commerce lui-même. Mais il est temps, Messieurs, de détourner votre attention de sujets si sévères, pour la reporter sur les travaux d'un physiologiste qui, chaque année, aborde devant vous ce grand problème : déterminer les influences réciproques du moral et du physique de l'homme.

M. Desains, dans un mémoire qui n'est que la suite d'un ouvrage dont les premiers numéros vous ont occupés les années précédentes, attribue l'excellence des facultés intellectuelles de l'homme à l'excellence de son organisation.

D'accord avec Loke, il repousse, comme le philosophe anglais, la théorie des idées innées, pour voir dans nos sensations la source des facultés de notre entendement.

Il divise les sensations en internes et en externes; il définit les premières en considérant l'homme soit dans l'état de maladie, soit aux époques où des momens de désordre surviennent dans ses idées par l'effet du développement des organes. Pour mettre dans son jour cette vérité, que de la sensibilité physique dérivent les idées et les mouvemens, il entre dans des considérations très-étendues sur les goûts particuliers qui établissent une différence sensible, même dans l'enfance, entre les deux sexes; il parcourt l'échelle des âges pour nous montrer l'état de bonheur qui résulte de l'ac-

cord parfait des sensations internes et des sensations externes; puis il déroule le triste tableau de l'affaiblissement progressif de nos forces intellectuelles, à mesure que l'âge paralyse l'action de nos organes internes.

La conclusion qu'il tire de sa dissertation, c'est que le meilleur système d'éducation de la jeunesse est celui qui maintiendra un juste équilibre entre les sensations internes et les externes de l'élève.

Cette théorie de M. Desains, qui consiste à mettre l'entendement en rapport avec les sensations, s'était révélée à un autre de nos collègues, M. d'Estrées; il vous l'a retracée dans l'exposé de sa méthode d'enseignement de la géographie. Cette méthode consiste à rattacher la position respective des provinces d'un grand état aux cours des fleuves, aux chaînes de montagnes, aux mers ou aux déserts; de façon que la mémoire de l'élève, toujours excitée par les objets sensibles qui frappent ses yeux, conserve aisément le souvenir de ces divisions qui font une partie de la science du géographe.

Si je quitte, Messieurs, le domaine des sciences morales pour entrer dans celui des sciences physiques, je puis signaler encore les recherches d'une utilité positive auxquelles beaucoup d'entre vous se sont livrés.

Le Gouvernement vous a consultés sur un projet de loi qui tend à améliorer la police du roulage, et qui, par suite, traite de la conservation des routes.

Vous avez entendu, dans votre séance du 6 janvier, le rapport que M. Merlin vous a présenté au nom d'une commission spéciale; en l'adoptant, vous avez renvoyé au Gouvernement des observations sages et mesurées sur l'objet de sa communication.

Un travail plus étendu et d'un but d'utilité analogue, a occupé les loisirs d'un de nos collègues le plus laborieux. M. Minard a déposé à votre bibliothèque des ouvrages qu'il a publiés à une époque où vous n'aviez pas le plaisir de le compter dans vos rangs. Dans l'un, il traite de l'étanchement des filtrations du canal du centre, au temps où il dirigeait ce grand travail; un autre présente une série d'observations sur le système d'écluses à petites chutes; un troisième est l'étude d'un projet de canal et d'un chemin de fer pour le transport des pavés à Paris, précédé du tableau des dépenses que ce service a occasionnées pendant les deux derniers siècles.

Je me borne à vous citer les titres de ces mémoires étrangers aux travaux de la Société, mais qui se recommandent autant par l'élévation des vues de l'auteur, que par la précision de ses calculs.

Le moment était venu d'examiner dans son ensemble cette question des canaux, qui depuis deux ans éveille la sollicitude du Gouvernement.

Il était opportun de rechercher, si ces grandes communications doivent être exécutées aux frais

de l'Etat, ou s'il ne serait pas plus juste et plus avantageux de confier ces entreprises à des compagnies qui se chargeraient de leur achèvement et de leur entretien, moyennant la concession temporaire d'un droit de péage.

Tel est l'objet d'un mémoire que vous a lu M. Minard, à votre séance du 10 mars; vous y avez trouvé un résumé très-complet des avantages et des inconvéniens qui sont propres à l'un et l'autre de ces modes d'exécution.

Je ne suivrai pas la série d'objections que l'auteur s'est faites, et qu'il a combattues pour arriver à ses conclusions; je me contenterai de rapporter un passage par lequel il démontre que les pays traversés par un canal, ne sont pas toujours ceux qui en retirent le plus grand profit; qu'ainsi on ne peut pas laisser la dépense des canaux à la charge des provinces pour lesquelles ils semblent avoir été faits.

Voici comment s'explique M. Minard :

« Il peut se faire que certains arrondissemens « d'un département traversé par un canal, n'en « retirent aucun avantage, tandis que des villes « très-éloignées sur le prolongement de la ligne « de navigation, y trouvent des élémens de pros- « périté; citons des exemples.

« 1,500,000 hectolitres de houille, venant du « nord, suivent le canal de Saint-Quentin, et « forment les neuf dixièmes de son commerce « annuel; si l'on suit le combustible, on verra

« que les points de consommation sont situés sur
« les rives mêmes du canal de Saint-Quentin,
« du canal du duc d'Angoulême, de l'Oise et de
« la Seine.

« En cumulant les quantités de charbon qui se
« brûlent à Saint-Quentin, à Lafère, à Chauny, à
« Amiens, à Paris, à Rouen, etc. etc., on retrouve à
« très-peu près les 1,500,000 hectolitres; les avan-
« tages que les populations de ces villes riveraines
« retirent du canal sont tels, que, lorsque le prix
« du frêt de la houille diminue de vingt centimes,
« comme cela est arrivé dernièrement, la ville de
« Saint-Quentin gagne par an 40,000 francs, les
« manufactures de Chauny et d'Ourscamp, plus
« de 10,000 francs chacune, la ville de Paris, plus
« de 90,000 francs, etc., tandis que les arrondis-
« semens d'Avesnes, dans le département du Nord,
« et de Château-Thierry, dans celui de l'Aisne,
« restent presqu'étrangers à la navigation du canal
« qui traverse ces deux départemens.

« Si donc on prélevait un impôt pour entretenir
« ou améliorer ce canal, ou même l'ouvrir, s'il
« n'était pas fait, ne serait-ce pas une injustice
« d'y comprendre ces deux arrondissemens dans
« la même proportion que les villes de Paris,
« d'Amiens et autres. »

L'auteur, dans le reste de son travail, se montre toujours imbu des principes professés par les économistes les plus célèbres; il pense avec Smith, que l'Etat ne doit entreprendre à ses frais que les

canaux qui seront reconnus d'une utilité nationale; que les autres doivent être abandonnés à l'industrie particulière.

J'ai encore à vous parler des travaux chimiques de M. Minard : un examen composé des eaux dont on fait usage à St.-Quentin, lui a démontré qu'elles renferment toutes des hydrochlorates qui deviennent sensibles par l'addition du nitrate d'argent.

L'eau des puits est celle qui en renferme le plus, et c'est par conséquent la plus mauvaise; celle des puits artésiens participe beaucoup de la nature des premières; celle de la Somme est plus pure encore. L'eau de citerne a été reconnue la plus légère et la meilleure pour tous les usages domestiques.

Une analyse des eaux de l'Escaut vous a été adressée par M. Tordeux, pharmacien à Cambrai; il y a trouvé beaucoup de chlorure de sodium, du carbonate et du sulfate de chaux.

Deux fragmens de bois pétrifiés, extraits d'une minière de cendres noires des environs de Laon, ont fourni à M. Bourbier, le sujet d'un mémoire sur la pétrification.

Il explique comment l'action dissolvante de l'eau détruit les parties ligneuses du bois, et permet l'infiltration des substances siliceuses dont les molécules réunies forment un véritable grès, sous la forme d'une plante.

Les produits de cette cendrière fournissent à l'auteur d'ingénieuses inductions sur leur origine,

et sur les révolutions du globe qui en sont devenues la cause.

Dans un second mémoire, le même collègue vous a fait apprécier le mérite d'un travail qui vous a été adressé par M. Armand, docteur-médecin au Puy.

L'auteur y traite des propriétés médicales des sources d'eaux minérales du département de la Haute-Loire. Ce pays, riche des bienfaits de la nature, l'est aussi en monumens d'antiquités et en hommes éclairés, qui savent en faire apprécier le mérite.

M. le baron de Talairat, maire de Brioude et membre correspondant de cette Société, vous a adressé une notice historique sur l'église et le chapitre de cette ville.

Il fixe l'époque de la fondation de l'église, qui aurait été achevée en 389, et consacrée à S^t^. Julien, soldat et martyr, sous Dioclétien. De vieilles chroniques, fort exagérées sans doute, la comparent au temple de Salomon. On y voit encore le tombeau de Saint Julien, à côté de celui d'Avitus, auvergnat d'origine, qui fut élevé à l'empire d'occident.

Les membres du chapitre prenaient le titre de comtes de Brioude, et paraissent avoir servi de type à l'ordre des Templiers et des Chevaliers de S^t^.-Jean-de-Jérusalem.

Au nombre des personnages célèbres qui sont sortis de ce chapitre, on remarque Grégoire de

Tours, ce saint évêque que les lettres comptent au rang des premiers historiens : il écrivit, au temps de l'établissement des Francs dans les Gaules; Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, contemporain et ami de St. Bernard, et plus récemment le cardinal de Bernis, à propos duquel M. Talairat rapporte une anecdote qui démontre l'importance que cet homme d'église et de cour attachait à son premier titre. Mme de Pompadour lui reprochant, dans un moment d'humeur, de l'avoir tiré de la poussière, ce prélat aurait répondu qu'on ne tire pas de la poussière un comte de Brioude.

Enfin, l'ouvrage se termine par une liste chronologique des commandans de la ville de Brioude, depuis l'an 1303 jusqu'à la fin, et cette liste commence et se termine par deux noms également célèbres, au jour même où nous sommes; le premier de ces commandans, nommé en 1303, est M. Ponce de Polignac, et le dernier, nommé en 1782, est M. de Lafayette, maréchal des camps et armées du Roi, major-général des armées des Etats-Unis d'Amérique et général en chef actuel des gardes nationales de France.

Ce rapprochement ajoute quelqu'intérêt au travail de M. Talairat, dans un temps où ces deux noms occupent l'opinion publique dans un sens si différent.

Il me reste à vous parler d'un mémoire de M. Rollin, un de vos correspondans; c'est l'envoi du dessin d'une médaille romaine portant l'effigie de

l'empereur Alexandre Sévère, et au revers une jambe humaine surmontée d'une tête de taureau.

La notice qui accompagne ce dessin donne une explication ingénieuse des emblèmes que porte ce bronze. L'auteur croit y voir les traces d'un culte mythologique qui serait resté inconnu, et il pense que cette médaille a été exécutée en l'an 227 de notre ère, à Synope, ville de l'Asie-mineure et colonie romaine.

M. Desains vous a fait un rapport sur un mémoire de M. Lambert, relatif à des fouilles exécutées à Bayeux. Elles ont mis à découvert des restes de thermes ou étuves qui paraissent remonter au règne de Tibère, et n'offrent rien de plus intéressant que des médailles de cette époque et des fragmens de marbre.

C'est ici, Messieurs, que je termine le rapport des travaux de votre première section. J'aurais pu l'étendre davantage; j'ai préféré ne pas abuser de votre attention, au risque de ne vous offrir qu'une analyse un peu sèche de vos travaux.

Guillaume, rapporteur.

2me PARTIE.

Agriculture et Industrie.

MESSIEURS,

La seconde Section, dans les attributions de laquelle vous avez mis l'Agriculture, a dû être fort embarrassée pour nommer son rapporteur parmi des membres étrangers à la pratique de cette science. Cependant, comme il ne s'agissait point d'émettre des opinions particulières, mais seulement de vous présenter l'analyse des travaux de nos honorables correspondans, je me suis soumis à la décision qui m'a imposé cette tâche. Dans le rapport que je vais avoir l'honneur de vous faire, il n'y aura donc rien qui appartienne au rapporteur; et s'il est susceptible d'exciter quelqu'intérêt, c'est à nos membres correspondans qu'il faut en attribuer le mérite.

La plus importante des questions agitées par la Société, a été celle de l'établissement d'une ferme-

modèle dans notre département. La ferme de Roville, fondée par M. de Dombasle, a déjà produit trop d'heureux résultats pour que la pensée de doter notre département d'une institution semblable, n'ait pas occupé vos esprits. A peine le projet avait-il été conçu, que déjà M. Brugnon, de Lafère, avait mis à votre disposition un terrain, pour y former cet établissement. En même temps, M. Brodier-Lesaint, propriétaire-cultivateur au château du Parc, vous soumettait un mémoire, dans lequel il proposait d'établir la ferme-modèle sur un terrain de trois cents hectares, planté en bois, et dont on opérerait le défrichement. Ce plan, dont la base ne vous a point paru de nature à être adoptée, contient cependant des détails fort intéressans sur les semis de haies vives, en essence de pommiers et de poiriers sauvages, et sur les avantages que présente cette espèce de haie.

L'auteur a joint à son travail des observations utiles sur la composition des vergers, sur le classement des arbres et leur plantation; il a traité aussi des soins à donner à l'éducation des bestiaux, et de la nécessité de se procurer les plus belles races. Dans le plan qu'il propose, M. Brodier conseille de réserver, pour le pâturage, une partie des bois, dans laquelle on ne laisserait que les chênes et les châtaigniers, afin de donner aux bestiaux un ombrage protecteur.

Ce mémoire dont un extrait a été publié dans

la *Feuille d'Agriculture de Saint-Quentin*, a provoqué une dissertation qui a été insérée dans *l'Observateur de l'Aisne*, sur les inconvéniens qui résulteraient de l'établissement d'une ferme-modèle sur des terrains plantés en bois. L'auteur de cette dissertation proposait de consacrer à cet établissement une partie des marais septentrionaux du Laonnois, dont le desséchement a été nouvellement opéré. La masse des terrains qu'il signale est voisine de la forêt de Samoucy; cette position centrale est indiquée comme très-convenable au but qu'on voudrait atteindre.

La question ainsi débattue, M. d'Estrées est entré en lice; et, dans un troisième mémoire, il a combattu les plans proposés, et a rejeté les bois et les marais défrichés. Ce n'est point, selon lui, sur des terrains riches et qui produisent sans engrais, qu'il faut établir une école de culture, mais sur une terre pauvre, où l'on puisse suivre les progrès de l'art, et faire éclater son triomphe: il faut aussi que le sol soit varié, afin que toutes les cultures, ou du moins celles dont le pays tirerait avantage, puissent y être essayées. Nous devons regretter vivement que d'aussi lumineuses discussions n'aient eu lieu que sur un projet conçu, et non sur un projet commencé. Si vous aviez eu les moyens de le mettre à exécution, la reconnaissance publique eût entouré d'hommages les fondateurs de cette utile institution. De grands obstacles vous ont arrêtés; mais ne désespérez

point, l'avenir vous appartient, et dans un département où tant d'hommes instruits se distinguent par le zèle le plus désintéressé pour le perfectionnement de toutes les branches d'industrie, un projet utile n'est jamais abandonné. Un jour, sans doute, des circonstances plus favorables vous permettront de le réaliser.

L'introduction des moutons anglais à longue laine dans notre département, a été aussi le sujet d'une controverse animée, à laquelle ont pris part plusieurs membres correspondans; et, comme il arrive pour toutes les innovations, les discussions ont précédé les expériences. Mais nous avons aujourd'hui pour éclairer cette question, des faits décisifs, et un bon mémoire de M. de Turenne. Dans ce mémoire, il répond à plusieurs difficultés présentées par M. Fouquier d'Hérouel. Cet honorable correspondant regardait comme des obstacles invincibles à la propagation de cette précieuse race, la division des propriétés, l'absence de clôtures, le manque de prairies et d'ombrages. M. de Turenne pense que ces divers inconvéniens ne doivent point faire désespérer du succès, et que d'ailleurs ils n'existent point partout; que le propriétaire d'une grande ferme peut toujours établir des prairies artificielles, et que partout où l'on a cette ressource, on possède les pâturages les plus riches et les plus substantiels. Le manque d'ombrage n'est que local; dans beaucoup de cantons, les terres sont plantées en pommiers,

et les troupeaux pourraient trouver sous leur large cime, l'ombre qui leur est nécessaire.

L'expérience, d'ailleurs, cette souveraine de toutes questions, a prononcé en faveur de M. de Turenne; et dans son mémoire, il fait à son adversaire qui en avait exprimé le vœu, l'offre de lui montrer un troupeau de trois cents bêtes provenues du croisement des moutons anglais à longue laine avec les brebis picardes. Ce troupeau, soumis en tout au régime des fermes du pays, prospère sur un sol morcelé et découvert, et il acquiert chaque jour davantage le caractère distinctif de la race anglaise. M. de Turenne a même observé que la laine des bêtes anglaises qui grossit avec l'âge dans leur pays, s'était plutôt affinée dans son troupeau; il attribue cet effet à l'absence de l'humidité. Pour servir de preuve à ses assertions, il a joint à son mémoire des échantillons provenant d'animaux arrivés au deuxième croisement. Ces échantillons vous ont paru d'une beauté remarquable.

Les raisons données dans ce mémoire pour réfuter les objections faites contre l'introduction des moutons à longue laine dans notre département, et mieux qu'elles, les preuves matérielles, présentées à l'appui, vous ont semblé décider la question du moins en faveur du croisement des races anglaises et picardes; et, sous ce rapport, M. de Turenne, par son exemple et par ses écrits, a rendu un véritable service au pays.

Au nombre des améliorations que l'intérêt de l'agriculture réclame, le pâturage sur les biens communaux excite encore la sollicitude de tous les hommes versés dans l'économie politique.

M. Bévière, membre correspondant, vous a envoyé un mémoire sur ce sujet. Il y fait ressortir tous les inconvéniens qui résultent de cet usage, le mauvais état des terrains livrés à ce genre d'emploi, le peu de produits qu'on en retire, comparé à celui des propriétés particulières, l'incurie qui résulte de la communauté, et surtout la détérioration des races. Notre honorable correspondant nous a annoncé en même temps, qu'une partie des prairies de Lafère qui ordinairement était livrée à la pâture commune, avait été mise en réserve cette année; c'est un progrès vers le bien, et quoique certains intérêts soient blessés pour le moment par cette mesure, la commune en retirera de plus grands avantages.

M. de Villelongue vous a adressé une notice sur la culture des topinambours. En vous faisant connaître le résultat des soins qu'il a donnés à cette plante, il a confirmé les expériences déjà faites. Une terre plantée en topinambours rapporte un quart de plus que si elle était plantée en pommes de terre. Ce végétal brave les plus fortes gelées; il se reproduit de lui-même par les tubercules qui restent en terre, et paraît n'épuiser que fort lentement les sucs qui lui sont propres dans le sol où il végète. M. de Villelongue en récolte, de-

puis neuf années, dans le même champ, sans que la quantité de la récolte diminue. Le même correspondant vous a donné aussi des renseignemens sur l'éducation des cochons de race anglaise, que l'on propage aujourd'hui avec succès dans notre département. Les métis, qui proviennent du croisement de cette race avec celle du pays, sont plus recherchés pour la vente; mais ils sont, dans les deux sexes, moins aptes à la reproduction. Cet inconvénient existe encore, lorsque les femelles de race pure deviennent trop grasses: elles ont réellement besoin d'être tenues à la diète. Les cochons anglais se nourrissent de tout, et présentent l'avantage de devenir plus gras que ceux du pays, avec moins de nourriture. L'auteur de la notice recommande particulièrement cette espèce aux cultivateurs.

Un de nos membres correspondans, dont le zèle infatigable pour les progrès de l'agriculture se manifeste dans toutes les circonstances, M. de Galbois, nous a procuré les moyens d'essayer une nouvelle culture; c'est celle du maïs. Déjà M. Fleury a cultivé cette plante avec succès dans l'arrondissement de Soissons. M. de Galbois, membre de la commission du maïs, formée dans le sein de la Société d'Horticulture de Paris, s'est empressé de retenir une partie de la graine envoyée par M. Fleury à cette société. Le maïs, déjà acclimaté dans un sol voisin, réussira sans doute dans le nôtre; ce serait une nouvelle conquête pour l'agri-

culture, que la naturalisation dans le nord, de cette céréale propre à tant d'usages. Nous avons reçu aussi du même auteur, une notice sur les semis de pommes de terre, accompagnée d'échantillons remarquables de ce tubercule. Suivant les observations qu'il a faites en Italie, les pommes de terre y sont cultivées de cette manière. On trouve qu'elles sont de meilleure qualité, et l'on obtient, par ce moyen, d'excellentes variétés.

M. Brodier-Lesaint nous a fait parvenir un mémoire fort intéressant, sur le chou-arbre de Laponie. La culture de cette plante oléagineuse a été essayée dans le département de la Côte-d'Or, par M. Garnier, notaire, membre du conseil d'arrondissement de Dijon. Le conseil général du département a cru devoir encourager la culture de cette plante, en publiant un imprimé où sont énoncés les avantages qu'elle présente aux cultivateurs; en voici l'énumération:

Le chou-arbre ne craint pas les plus fortes gelées: il est vivace. Sa graine mûrit avant celle du colzat; son produit est triple de celui des autres plantes oléagineuses; ses jeunes feuilles sont un fort bon aliment; son huile est préférable à celle de la navette; ses larges feuilles offrent un précieux fourrage pendant l'hiver. Sa durée est de dix années.

Plusieurs membres correspondans de la Société se sont empressés de demander des graines de

cette plante; nous connaîtrons sans doute, l'année prochaine, le résultat de leurs essais.

Parmi les observations qui doivent trouver place dans ce rapport, nous ne devons pas oublier celles de M. Fouquier de Gricourt, sur les effets de la lupulline, donnée aux chevaux, lorsque cette plante est fauchée et fanée après la floraison des cinquième et sixième fleurs. Les premières graines se trouvant alors bien formées et même en maturité, cette nourriture est trop échauffante, et les chevaux auxquels M. Fouquier l'avait donnée, furent attaqués de fluxions sur les yeux, qui eurent les plus funestes conséquences. De seize chevaux qui avaient mangé de cette nourriture, en 1820, un seul conserva la vue. Les poulains provenus des jumens, dans l'année où elles avaient mangé de la lupulline, perdirent la vue à l'âge de dix-huit mois; ceux produits un ou deux ans après, ne perdirent la vue qu'à l'âge de trois ou quatre ans; depuis, ces jumens ont donné des poulains dont la vue est restée bonne.

Peut-être d'autres causes inconnues ont-elles produit les fâcheux accidens cités par M. Fouquier; peut-être ont-ils été causés réellement par la lupulline en graine: une seule expérience ne suffit pas pour constater cette pernicieuse influence; toutefois ces faits sont assez importans pour éveiller l'attention, et la Société remplit le but de son institution en les faisant connaître.

Un de nos membres correspondans, également animé du désir d'être útile, M. de Ladoucette, a fait à la Société l'hommage d'un mémoire sur l'assainissement des bois. Ses expériences ont été faites sur un sol marécageux, où les chênes étaient rachitiques et couverts de mousse. Au moyen de fossés pratiqués pour l'écoulement des eaux, il obtint un dessèchement complet. La terre provenant du creusement des fossés, au lieu d'être placée en bourrelet sur le bord, avait été jetée à la volée dans les endroits inférieurs du bois, afin d'aider à la germination des différentes graines provenant de la futaie. Trois ans après, des milliers de plantes levèrent avec activité dans cette partie, et les chênes se montrèrent pleins de sève et de vigueur.

Dans cette foule de mémoires qui vous sont parvenus, sur différentes parties de l'industrie agricole, vous en comptez plusieurs qui ont pour objet, l'introduction dans le pays de nouveaux instrumens aratoires. L'emploi de ces instrumens ou leur perfectionnement n'est pas aujourd'hui une des moindres sources de la prospérité de l'agriculture. Dans une de vos séances trimestrielles, il avait été question de l'extirpateur-herse, employé par plusieurs de vos correspondans. M. Demarolle de Douilly, vous a communiqué des observations très-satisfaisantes sur l'emploi de cet instrument, dans l'exploitation qu'il dirige. Il a reconnu qu'avec l'extirpateur-herse on peut faci-

lement cultiver cinq hectares de terre par jour. Cet instrument lui paraît indispensable, pour faciliter le système de culture alterne. Nous devons aussi à M. Fouquier de Gricourt, une notice sur l'extirpateur-herse. Il trouve inutile d'en faire l'éloge; mais il a remarqué que cet instrument laissait encore quelque chose à désirer, lorsqu'on faisait des sillons à crète très-élevée, et qu'on voulait ensemencer une terre immédiatement après l'avoir cultivée. Pour y remédier, il a fait ajouter de faux socs qui divisent chaque crète de sillon, et disposent la terre comme la disposerait une herse ordinaire. L'auteur de cette notice a observé aussi que l'extirpateur dont l'essieu de devant est monté avec une crémaillère, ne peut se déterrer assez peu à la fois; et pour parer à cet inconvénient, il a fait monter à vis les essieux et les socs de ceux dont il se sert; par ce moyen, on peut déterrer et renterrer à volonté.

Au nombre des instrumens que l'économie agricole réclame depuis long-temps, une machine à battre le blé est encore à faire. De nombreux essais ont été tentés pour atteindre ce but, mais on n'a point encore réussi. M. de Villelongue vous a communiqué, sur ce sujet, l'extrait d'un mémoire présenté par lui à la Société royale et centrale d'Agriculture du département de la Seine.

L'auteur de ce mémoire établit par des calculs, que les machines à battre le blé existant aujourd'hui, et celle de Meilke particulièrement, qu'il

regarde comme la meilleure, n'offrent qu'un très-petit avantage sur le battage au fléau; que les principaux inconvéniens de ces machines sont de n'être point mobiles, de tenir trop de place et de ne pouvoir être transportées facilement devant les tas de blé; ce qui occasionne un déplacement considérable des gerbes, et demande l'emploi d'ouvriers qui, dans le battage au fléau, ne sont pas nécessaires. Il observe que, dans l'énumération des avantages que l'on donne aux machines à battre le blé, on est tombé dans une grave erreur, en comparant leur produit brut au produit net des batteurs; ce qui a trompé les cultivateurs, et leur a fait acheter une machine dont ils n'ont point retiré les avantages qu'ils en attendaient. Il termine son mémoire, en faisant des vœux pour que la machine de Meilke reçoive les perfectionnemens dont il la croit susceptible. Ce mémoire, fort intéressant par les détails et les calculs qu'il contient, est l'œuvre d'un esprit exact et positif, et il est digne d'occuper une place dans le recueil annuel des travaux de la Société.

Telle est, Messieurs, la série des travaux de vos membres correspondans de la Section d'Agriculture. Vous avez vu, par le nombre des mémoires qu'ils vous ont adressés, la preuve de leur zèle à concourir au noble but que vous vous proposez. Vous pouvez croire, avec un juste orgueil, que la Société que vous avez fondée, n'a pas été tout-à-fait inutile. Ce témoignage doit être la ré-

compense de vos efforts pour le perfectionnement de la science qui nourrit l'homme.

La deuxième section, dont l'agriculture forme la branche la plus importante, compte aussi dans ses archives un catalogue des plantes les plus remarquables qui croissent dans la portion du département de l'Aisne, qui comprend les communes de Barbonval, Longueval, Vieil-Arcy, Pont-Arcy, Bourg, Moulins, Pargnan, Œuilly, Beaurieux, Craonne, Laon et St.-Quentin. Ce catalogue est dû à M. Philippart.

On ne peut qu'applaudir aux recherches d'un amateur qui, par ses connaissances en botanique, sait charmer ses loisirs et se créer une nombreuse et agréable compagnie au milieu des sites les plus déserts : les individus qu'il a rencontrés dans la portion du département qu'il a parcourue, se trouvent aussi en partie dans notre arrondissement, qui, sous le rapport de la diversité des plantes, n'est pas favorisé de la nature..

Quoiqu'on ne trouve rien de nouveau dans le catalogue de M. Philippart, on doit cependant lui savoir gré de l'hommage qu'il a bien voulu faire à la Société, du résultat de ses savantes excursions. On remarque avec plaisir, qu'en donnant la description des peupliers qu'il a rencontrés, il signale les espèces dont l'accroissement est le plus rapide. Cette partie de son travail se rattache à l'agriculture, et mérite d'être signalée à votre attention.

M. Minard, membre résidant, vous a rendu

compte des observations qu'il a faites sur la température des eaux des fontaines artésiennes de St.-Quentin. Ces observations ne sont point susceptibles d'être analysées; elles seront insérées en entier dans vos mémoires.

A côté de ces savans travaux, nous placerons la modeste invention de M. Vatin. Cet estimable chef d'un atelier de serrurerie de notre ville, a trouvé une machine simple et ingénieuse, par le moyen de laquelle les portes se ferment d'elles-mêmes. On ne connaissait jusqu'ici que des ressorts placés en travers, ou des poids avec cordes et poulies, pour fermer mécaniquement les portes. La machine de M. Vatin est d'un très-petit volume: elle se place au-dessous du pivot de la porte, à fleur du parquet. Son effet a lieu sans bruit, sans effort, et comme si la porte était intelligente. M. Vatin avait désiré que la Société donnât un nom à la machine inventée par lui. D'après le rapport de M. Pelletier, et sur sa proposition, la Société a donné à cette ingénieuse machine, le nom de son inventeur.

Aux arts utiles, M. Vatin joint aussi la culture des beaux-arts; il a fait hommage à la Société d'une tête de Christ, d'après M. Hennequin. Ce dessin lithographié, sorti des presses de M. Levacher, nous a paru soutenir la comparaison avec ceux de la capitale. Cette nouvelle industrie méritait des encouragemens, et, sur le rapport de M. Lemasle, la Société s'est empressée de témoi-

guer sa satisfaction à l'auteur du dessin et au lithographe.

Ici, Messieurs, la tâche du rapporteur de la deuxième section est terminée : tous les travaux qui lui appartiennent ont été reproduits sous vos yeux. En considérant ce que vous avez fait, vous prendrez sans doute l'engagement de faire plus encore. La Société dont le but se rattache aux grands intérêts du pays, par la gropagation des lumières et des inventions utiles, trouvera dans les glorieux événemens qui viennent d'assurer à jamais le triomphe de la liberté, de nouvelles inspirations pour le progrès des sciences et des arts, instrumens puissans de civilisation, d'ordre et de liberté.

Ch^es Lemaire, rapporteur.

3me PARTIE.

Littérature et Poésie.

MESSIEURS,

C'EST à l'amour des Belles-Lettres que notre Société doit surtout son origine; c'est aussi par la Littérature que vous aimez à couronner vos travaux annuels. Comme l'Agriculture et les Sciences, la Littérature a son but d'utilité. Elle reproduit la vie intellectuelle et morale de l'homme, car elle embrasse dans son vaste cercle la métaphysique qui éclaire notre intelligence sur ses facultés, la morale qui règle l'exercice de notre volonté, l'histoire qui personnifie dans des faits empruntés au passé les mouvemens de la pensée humaine, et enfin la poésie, cette seconde vue de l'âme qui, sous un monde réel en apparence, nous découvre une nature plus exquise et plus perfectionnée. Ces différentes parties de la littérature ont trouvé de nombreux interprètes parmi nous et parmi nos

membres correspondans. Des écrivains étrangers à la Société ont bien voulu aussi nous faire hommage du fruit de leurs veilles. Nous allons vous présenter un résumé rapide de ces divers ouvrages qui sont venus enrichir, cette année, nos archives littéraires.

MÉTAPHYSIQUE.

M. Lemaire vous a lu un discours sur l'ecclectisme. L'auteur rappelle que, dans un précédent mémoire, il avait assigné trois caractères successifs à la philosophie; dogmatique d'abord et intolérante, ensuite spéculative et nébuleuse, de nos jours la philosophie est devenue positive. (*) Elle conservera ce dernier caractère, malgré les efforts rétrogrades d'une nouvelle école, connue sous le nom d'*ecclectique*. C'est contre cette école qu'est dirigée la dissertation de notre honorable collègue. Suivant lui, l'ecclectisme part de l'hypothèse que toutes les vérités sont révélées. Les concilier entre elles, telles sont les prétentions de l'ecclectisme; mais, objecte M. Lemaire, toute

---

(*) M. Auguste Comte, dans son Cours de Philosophie positive, a établi les mêmes distinctions que moi, dans le vaste champ de la philosophie. On pourrait penser que je lui ai fait un emprunt, si je ne rappelais que mon discours *sur l'influence de la philosophie*, a été lu à la Société, dans l'année qui a précédé l'ouverture de son cours.

(Note de M. Lemaire.)

croyance religieuse anéantit la liberté d'examen. Il s'ensuit que, pour être religieux, l'ecclectique est forcé d'humilier sa raison sous le joug de la foi, ou qu'il est précipité dans l'hérésie, s'il veut rester libre. Repoussé par la religion qui n'admet point de composition, il est donc obligé de se jeter dans un camp opposé. Cette autre bannière, c'est la philosophie positive que M. Lemaire appelle matérialiste, parce que, dit-il, elle ne veut voir que par les sens, et que, tout occupée des phénomènes de la nature, elle les explique par l'analyse des affinités de la matière. Aux yeux de cette école, ce que nous appelons Dieu, âme, esprit ne sont que des formules par lesquelles on désigne l'ensemble des lois organiques de la nature ou de notre cerveau; lois qui n'ont d'autre raison que les propriétés des corps, éternelles comme les élémens dont ils se composent. Entre les théologiens et les matérialistes, quel accord semble dès-lors possible? Aucun. Cependant, l'ecclectique se prétend avant tout spiritualiste. Pour échapper au double reproche de contradiction, qu'a-t-il fait? Il a inventé une nouvelle science : la psychologie. L'âme seule possède la faculté de penser et de sentir. A cet axiòme de spiritualisme, M. Lemaire objecte la diversité de pensées et d'opinions d'un même homme, à différens momens de sa vie, d'un homme à un autre homme, etc.; d'où il conclut que la conscience n'étant point infaillible, ne peut servir de base réelle à l'observation. Arrivé à cette

partie de son discours, notre collègue cite un paragraphe tiré des fragmens philosophiques de M. Cousin, pag. 22, dans lequel ce célèbre professeur rend compte d'une expérience psychologique qu'il a faite sur lui-même. D'après l'interprétation de notre collègue, il résulterait que M. Cousin aurait contemplé, sans la participation des sens, la vérité absolue, la raison universelle, Dieu. M. Lemaire fait d'abord observer que cette vision intintive n'est point une découverte en philosophie, puisque Plotin et Ammonius, de l'école d'Alexandrie, en avaient joui plusieurs siècles avant M. Cousin. Revenant ensuite à sa démonstration, il ajoute qu'une telle assertion est anathématisée par l'église comme une hérésie diabolique qui rendrait vaine la révélation, et rejetée par les matérialistes qui n'y voient qu'une maladie du cerveau, connue sous le nom d'*extase*. En outre, il ne suffit pas d'affirmer qu'on a vu la vérité; il faut encore définir ce que c'est, et, sur ce point important, M. Cousin garde le silence.

L'auteur objecte encore aux partisans de l'infaillibilité de la conscience, l'aliénation mentale, l'affaiblissement de la mémoire, les hallucinations, les visions, etc., et il conclut que l'ecclectisme dont le but est de concilier des systèmes inconciliables, est une chimère philosophique à ajouter aux nombreuses rêveries de l'esprit humain.

Sous le titre de *Réflexions sur le beau*, M. Ch. Daudville vous a présenté l'ébauche d'un système

philosophique sur cette matière. Le beau existe-t-il ? Telle est la première question que s'adresse l'auteur. Il la résout affirmativement, en s'appuyant sur la conscience de tous les hommes. Il trace ensuite une analyse rapide de la plupart des définitions qu'on a données de la nature du beau. Il montre que presque toutes les opinions émises à ce sujet par les écrivains anciens et modernes, n'ont rien de contradictoires; qu'un terme seulement restait à trouver, qui les exprimât toutes. Suivant lui, le sentiment du beau est un sentiment indirect de la divinité qui se révèle à notre intelligence, par l'unité pour le beau, par l'infini pour le sublime.

En effet, dans l'unité se trouve l'ordre, nécessairement dans l'ordre l'harmonie, et dans l'harmonie la variété. L'auteur fait l'application de ce principe fécond à la morale, à la littérature et aux beaux-arts, et démontre que partout où l'absence de l'unité se fait sentir, là se rencontre le cahos, le laid, le mal. De nombreux exemples animent cette démonstration.

Le sublime n'a point la même origine que le beau; il naît du contact de notre âme avec l'infini. Son principal et peut-être unique agent, c'est la supériorité: c'est elle qui nous frappe le plus immédiatement dans les choses physiques et dans les choses morales. Cette théorie du sublime reçoit des développemens dans le cours de l'ouvrage.

De même que la violation de l'ordre physique

produit le laid physique, la conservation de l'ordre moral constitue le beau moral. L'homme étant né pour vivre en société, le beau moral est donc le concours et au besoin le sacrifice de l'individu au bonheur de la société, bonheur qui ne peut exister sans l'ordre, unité morale.

Mais pourquoi, si la conservation de la société constitue le beau moral, l'intérêt s'attache-t-il quelquefois au théâtre, à des personnages criminels? L'auteur affirme que jamais la conscience ne sympatise avec le crime, absurde de sa nature. Suivant lui, c'est que le sentiment de l'infini perce à travers les grandes passions, et donne ainsi le change à l'imagination.

Le sentiment de l'infini nous pousse vers la perfection, au moyen de l'unité qui est le dernier terme offert à l'activité de notre âme. Voilà pourquoi toute production qui montrera l'homme s'avilissant, s'abrutissant par degrés, au lieu de le montrer s'améliorant sans cesse, sera repoussante, laide.

L'école romantique, en méconnaissant le principe de l'unité, est menacée de tomber dans le cahos.

L'auteur termine ainsi:

L'unité et l'infini, voilà les sources du beau et du sublime. Ainsi donc l'unité est le principe de l'ordre. Or, quelque sceptique qu'on soit, on croit à l'ordre. Sans ce sentiment inné, nous tremblerions de voir à chaque instant nos maisons s'é-

crouler sur nos têtes, les parties de notre corps se dissoudre, et l'être nous échapper. Sans le sentiment de l'infini, nous ne compterions pas sur l'avenir. Après l'intelligence et le libre arbitre, ces deux sentimens sont les plus divins que Dieu ait pu mettre dans le cœur de l'homme, les plus beaux par lesquels il ait pu réfléchir sa nature dans la nôtre.

MORALE.

M. Guillaume vous a lu des réflexions sur les avantages de la vie du monde, comparée à la vie solitaire. L'exemple des partisans de la solitude a trouvé peu d'imitateurs. Cependant on ne peut disconvenir que le besoin de vivre en société ne soit inégalement senti. L'homme trouve-t-il plus de bonheur dans la retraite, qu'il n'en eût trouvé dans la vie du monde? Est-ce par force ou par faiblesse qu'il s'isole? Telles sont les questions que s'adresse notre honorable collègue. Pétrarque, Rousseau et beaucoup d'autres écrivains célèbres n'ont point persisté dans leur exil volontaire de la société. J.-Jacques avoue même qu'un calcul de son amour-propre avait fortement contribué à son éloignement du monde. Loin de calmer les passions, la solitude qui les concentre, ajoute souvent à leur énergie; généralisant ses exemples, l'auteur rappelle les fameuses querelles des solitaires de Port-Royal et des Jésuites.

C'est en chargeant outre mesure le tableau des

séductions et des perfidies du grand monde, que les moralistes ont cherché à en inspirer le dégoût. M. Guillaume pense que c'est seulement au sein de la société que l'homme doit être étudié. Nos passions, source de notre bonheur et de nos misères, doivent avoir l'amour-propre et la raison pour véhicules. Le premier, quoique égoïste, est néanmoins la source de toutes les belles actions; la seconde nous montre notre bonheur particulier, comme une suite du bonheur général. La conversation, puissant auxiliaire de la civilisation, modère nos passions en augmentant sans cesse les lumières de notre raison. Beaucoup d'auteurs ont traité de son influence et de ses caractères. Fontenelle se plaignait vers la fin de sa longue carrière, que l'esprit de controverse eût gagné jusqu'à l'Académie; M. Guillaume félicite la Société sur la bonne harmonie qu'il a trouvée établie parmi nous, quand il a été admis à partager nos travaux.

HISTOIRE.

M. Schworer a fait hommage à la Société, de sa traduction du premier volume d'un ouvrage anglais, ayant pour titre *Histoire d'Angleterre*, en une série de *Lettres d'un noble du royaume à son fils*.

Les opinions sont partagées sur le véritable auteur de cet excellent résumé. Quelques écrivains l'attribuent à Littleton, d'autres à Goldsmith. Notre collègue, après des recherches consciencieuses,

s'est convaincu que la gloire en appartient à Goldsmith, qui l'a dédié au fils de lord Littleton. M. Schworer nous paraît avoir rendu avec une scrupuleuse fidélité, l'élégante concision de son modèle. Le passage suivant, extrait de la lettre sur Cromwell, nous a semblé propre à donner une idée de la manière du traducteur, et à justifier l'opinion qui lui fait attribuer cet ouvrage à l'auteur du Vicaire de Wakefield.

« Il (Cromwell) eut l'adresse de persuader à son « parlement de lui offrir la couronne, afin d'avoir « la magnanimité apparente de la refuser, et de « confirmer par ce moyen son pouvoir réel.

« La conduite privée de Cromwell n'est pas « moins remarquable. Il menait une vie obscure « dans le palais qui lui avait été assigné pour son « habitation, sans pompe et sans luxe. Lorsqu'il « envoya son fils en Irlande, il ne lui donna qu'un « domestique pour sa suite. Ses mœurs étaient « naturellement austères. Il conservait la dignité « de son caractère au sein de la plus grossière fa- « miliarité. Il était cruel par politique, juste et « tempéré par inclination, laborieux et exact dans « ses desseins. Sans éloquence, il avait le talent « de persuader; et sans franchise, il savait l'art de « se créer de sincères adhérens. Il avait l'adresse « de satisfaire toutes les sectes. Il était presbytérien « avec les presbytériens, déiste avec les déistes; « il n'était qu'indépendant par principe. Ces arti- « fices prolongèrent son pouvoir déjà cimenté par

« le sang et maintenu par la force, l'enthousiasme,
« l'hypocrisie et l'usurpation. »

Nous aimerions à multiplier nos citations, si les bornes de ce rapport ne nous interdisaient ce plaisir. Espérons que M. Schworer complètera cet important travail, en nous donnant la traduction du second volume, et qu'en les livrant tous les deux à l'impression, il satisfera ainsi au désir de ses nombreux amis.

Dans un fragment détaché d'un ouvrage inédit, ayant pour titre: *Souvenirs militaires*, par un officier de la légion de la Guadeloupe, M. Merlin vous a retracé le tableau d'une excursion qu'il fit en 1820, avec quelques amis, ses compagnons d'armes, à la Souffrière, petit volcan de la Guadeloupe. L'hospitalité qu'ils reçurent à l'habitation du créole Loustaud, les périls qui accompagnèrent la petite caravane jusqu'au terme de son expédition, une description pleine de vivacité des lieux et des personnes, vous ont inspiré un intérêt d'autant plus soutenu, pour cette production de notre collègue, que lui-même avait pris sa part de danger dans cette entreprise aventureuse.

M. Merlin vous a lu également un autre écrit qui n'a pas laissé moins de traces dans votre souvenir; cette fois, malheureusement, le motif en était pénible, puisqu'il s'agissait d'une notice nécrologique sur l'un de vos membres correspondans les plus distingués, sur M. Granger, avocat à la cour de cassation et aux conseils du Roi,

moissonné à l'âge de 34 ans, par une cruelle maladie, résultat de fatigues et de veilles excessives. Vous avez applaudi à cette piété d'un ami qui vient jeter une dernière fleur sur la tombe de son ami. Rien de plus touchant que cette fraternité de situation dans l'existence de nos deux honorables collègues ; rien de plus accablant que ce coup, pour ainsi dire imprévu, qui brise une chaîne aussi douce, au moment où leur carrière prenant plus de fixité, ils commençaient, après tant d'agitations, à savourer les charmes d'une longue amitié. Pénétrés de la perte douloureuse qu'a faite M. Merlin, vous avez voulu que sa notice, écrite sous l'éloquente inspiration d'une âme brisée, fût jointe au recueil de vos travaux, comme un monument de votre estime pour votre digne membre correspondant.

POÉSIE.

Vous n'avez point oublié qu'en 1828, M. Simonin vous donna une traduction en vers du commencement d'un poëme de Callimaque, intitulé *Erysichton.* Cette année, notre collègue a heureusement terminé la tâche honorable et difficile qu'il s'était imposée. A une époque où, par suite d'une réaction littéraire, le moyen âge, trop longtemps négligé des poètes français, menace d'éteindre parmi nous le culte de la poésie hellénique, notre Société aime à voir deux de ses membres revendiquer les droits de l'antiquité à notre ad-

miration, en publiant des traductions d'ouvrages remarquables, quoique généralement peu connus ou mal appréciés d'un siècle qui dédaigne la littérature grecque.

Une pensée religieuse domine le beau poëme d'Erysichton; c'est que l'impiété reçoit tôt ou tard son châtiment. Le fils de Triopas a offensé la déesse nourricière des humains; Cérès le punit de cet outrage, en lui envoyant une faim insatiable. Nous citerons le passage suivant:

Bientôt du criminel le supplice commence.
Une faim dévorante, insatiable, immense,
Se glisse dans son sein, et de ce mal affreux,
En voulant les éteindre, il irrite les feux.
Un besoin satisfait, mille besoins renaissent.
En vain ses serviteurs autour de lui s'empressent
Pour lui fournir les mets que réclame sa faim;
En vain de ses tourmens ils espèrent la fin;
Pour les décourager, pour combler son supplice,
Des fureurs de Cérès, Bacchus est le complice.

Pour lui plus de festins offerts par l'amitié.
Plutôt que d'exciter une froide pitié,
Ses parens déguisaient sa cruelle souffrance.
Cependant de Pallas la fête qui s'avance,
Appelle Erysichton aux palmes de l'honneur;
Mais sa mère répond, en célant son malheur,
Mon fils, pour quelques mois, vient de quitter la Grèce,
Et ses rivaux, sans lui, déploiront leur adresse.
Polyro, son amie, au comble de ses vœux,
Pour célébrer l'hymen de son fils vertueux,
Invite Triopas et sa famille entière.
Plus désolée encor, la malheureuse mère:

« Comptez sur mon époux, mais mon fils ne peut pas
« A ces fêtes, dit-elle, accompagner ses pas.
« Il poursuit sur le Pinde un sanglier sauvage,
« Et malgré les frimas, son aveugle courage
« Le retient loin de moi déjà depuis neuf jours. »
Ainsi, par un mensonge, elle écarte toujours
L'aveu du châtiment dont son âme s'irrite;
Tremblante pour son fils quand l'amitié l'invite :
« Il est absent, » dit-elle, ou bien, « en s'exerçant,
« Il a reçu le choc d'un disque bondissant; »
Ou bien, « par ses coursiers jeté sur la poussière,
« Il est tombé d'un char. . . . . »

Voilà, certes, pour un poète qui vivait près de trois cents ans avant notre ère, des détails pleins de naturel que ne désavouerait pas l'école romantique.

Viennent ensuite une description des efforts impuissans des parens d'Erysichton à dompter la faim implacable de leur fils, les plaintes touchantes de son père à Neptune, la dépopulation des étables, des écuries. Il n'y a pas jusque

« A ces doux animaux, gardiens de nos foyers,

qui ne soient immolés à cette faim indomptable. Enfin, quand il a épuisé les biens immenses de son père,

« Alors s'abandonnant aux regards des mortels,
« Le fils d'un roi, jouet d'une affreuse disgrâce,
« Comme un vil mendiant, gisant sur une place,
« Pour quelques mets grossiers implorait la pitié.

L'auteur termine le tableau de cette solennelle

misère, par cette réflexion, qu'il faut fuir le commerce des méchans, sous peine d'avoir part à leur châtiment.

M. Simonin a encore enrichi vos archives d'un autre morceau de poésie, traduit du latin, ayant pour titre : *Joie de Satan à la chute du premier homme.*

M. Durand vous a lu deux scènes traduites en vers du Prométhée d'Eschyle. Il a fait précéder cette traduction de réflexions critiques sur cette trilogie si singulière, puisée dans un mythe de la plus haute antiquité, et dont malheureusement il nous manque la première et la dernière partie. Notre collègue, partageant l'opinion de MM. Andrieux et Patin, contre le père Brumoy, La Harpe et M. Villemain lui-même, reconnaît un mérite supérieur à cette composition. Suivant lui, il faut voir dans cette œuvre du père de la tragédie grecque, une naïve et sublime allégorie de la civilisation personnifiée dans Prométhée, luttant contre le despotisme représenté par Jupiter. A l'époque où Eschyle écrivait, comme l'observe judicieusement notre collègue, tous les genres de servitude pesaient sur l'Asie. Il était digne d'un grec de Marathon, de mettre en scène les turpitudes d'un despotisme sans frein.

Autour de ces deux grandes créations viennent se grouper des personnages subalternes. Nous citerons le passage suivant, où la Force, espèce de Sejan du Tibère olympien, presse Vulcain, cour-

tisan accessible à la pitié, mais servile, d'enchaîner Prométhée sur le Caucase. M. Durand s'est attaché à une traduction littérale.

LA FORCE.

Sous tes nœuds redoublés enchaîne ici ses pas.
Tremble de tes lenteurs, si Jupiter t'observe.

VULCAIN.

Tiens, voilà pour ses bras les fers que je réserve.

LA FORCE.

Autour de ses deux mains il faut les attacher,
Et que ton lourd marteau les cloue à ce rocher.

VULCAIN.

Regarde avec quel soin j'ai terminé ma tâche.

LA FORCE.

Frappe à coups redoublés. Que rien ne se relâche;
Car il sait échapper même au plus grand danger.

VULCAIN.

Ce bras que j'ai fixé ne peut se dégager.

LA FORCE.

Attache l'autre bras. Que son orgueil confesse
Le pouvoir de ton père et sa propre faiblesse.

VULCAIN.

Lui seul pourrait ici m'accuser justement.

LA FORCE.

A travers sa poitrine, il te faut maintenant
Fixer ce coin de fer à la pointe acérée.

VULCAIN.

Malheureux! de tes maux mon âme est déchirée.

LA FORCE.

Jupiter le déteste, et tu répands des pleurs !
Crains d'avoir à gémir sur tes propres malheurs.

VULCAIN.

Eh quoi ! peux-tu le voir, sans que ton cœur frémisse ?

LA FORCE.

Je vois un criminel digne d'un tel supplice.
Mais autour de ses reins fais circuler ces fers.

VULCAIN.

J'y suis contraint. Fais trève à ces ordres si fiers.

LA FORCE.

Non. Mes ordres, mes cris presseront son supplice.
Fais descendre les nœuds sur l'une et l'autre cuisse.

VULCAIN.

Peu de temps a suffi pour le charger de fers.

LA FORCE.

Enchaîne aussi ses pieds et traverse les chairs.
Songe au terrible dieu qui juge ton ouvrage.

VULCAIN.

Tu sais à ta figure assortir ton langage.

LA FORCE.

Livre-toi, si tu veux, à ta lâche douleur ;
Mais ne me blâme pas de ma juste rigueur.

VULCAIN.

Partons, un double nœud de toutes parts l'embrasse.

LA FORCE, *à Prométhée.*

Prodigue aux immortels l'insulte et la menace ;
Pour tes faibles humains dérobe leurs honneurs.

Quelque mortel peut-il adoucir tes douleurs?
Le nom de Prométhée annonce la prudence;
Que les dieux avaient mal jugé ta prévoyance!
D'un autre Prométhée il faudrait le secours
Pour briser tes liens, pour affranchir tes jours.

Rien de plus touchant que les plaintes de Prométhée seul. Voici les premiers vers du monologue:

O toi, divin Ether; vents aux ailes rapides,
De la face des mers, incalculables rides,
Sources, fleuves et toi terre, au sein créateur;
Toi soleil dont le disque éclatant de splendeur
D'un seul de tes regards embrasse la nature,
Venez voir ce qu'un dieu des autres dieux endure!...

Il raconte ensuite que s'il subit un sort aussi cruel, c'est pour avoir fait présent aux hommes du feu qu'il a ravi au ciel. Puis il s'écrie:

Des dons faits aux mortels, voilà la récompense!

Cependant, au milieu du vaste silence qui l'environne, un frémissement lointain se fait entendre. Seraient-ce déjà les oiseaux de proie?... De moment en moment son effroi redouble. Sa constance déjà l'abandonne, lorsqu'il reconnaît un essaim de nymphes qui, trompant la surveillance de Jupiter, s'approchent pour le consoler.

Le travail de M. Durand s'arrête en cet endroit. Il nous a promis de nous donner, par la suite, la traduction des morceaux les plus importans de cette tragédie, une des plus précieuses ruines de

l'antiquité. Faisons des vœux pour qu'il tienne sa promesse.

Sans puiser ses allégories dans des régions aussi élevées, M. Héré nous a prouvé que la morale sait quelquefois parler à nos cœurs sous des formes plus riantes et plus simples. Nous citerions ici sa fable du *Moucheron et le Verre qui grossit*, si l'auteur ne l'avait insérée dans un recueil publié, l'hiver dernier, au profit des indigens. Notre estimable ami vous a fait hommage en outre de deux charmantes pièces de vers: l'une, intitulée *le jeune Homme*, peint les orages qui s'élèvent dans le cœur d'un Emile de 18 ans; l'autre, qui lui sert de pendant, reproduit avec délicatesse et naïveté les impressions d'une jeune fille à son seizième printemps. Cette pièce ayant peu d'étendue, nous la donnons tout entière.

LA JEUNE FILLE.

Je t'aime bien, ma bonne mère,
Ton amitié fait mon bonheur;
Je t'aime, mon excellent père;
Je t'aime aussi, ma jeune sœur.
Mes bons parens, je vous adore;
Je suis bien heureuse par vous!
Pourquoi cependant, je l'ignore,
Pourquoi, dans un état si doux,
Mon cœur désire-t-il encore?

Comme je suis enfant!
Je ne pourrais pas dire

Après quoi je soupire;
Je soupire pourtant.
Console-moi, ma bonne mère;
Ma bonne mère, embrasse-moi:
Ta fille est si bien près de toi!
Quand je souffre, que tu m'es chère!...

Pourquoi donc désirer ce qu'on ne connaît pas?
Que manque-t-il donc à ta fille?
Vous l'aimez bien; elle est gentille,
Du moins vous le dites tout bas.

Je voudrais bien avoir un frère!
Un frère un peu plus grand que moi;
Que j'aimerais comme ma mère,
Et qui m'aimât autant que toi.
Oh! je ferais tout pour lui plaire!...
Oui, je serais sa bonne sœur;
Mes yeux seraient pleins de douceur,
Quand je regarderais mon frère.

Mais est-ce bien ce que je veux;
Est-ce un frère que je réclame,
Que j'appelle de tous mes vœux?
Non, un frère aime une autre femme;
Un frère, c'est comme une sœur,
On l'aime bien de tout son cœur,
Mais non pas de toute son âme.

Ma bonne mère, en m'écoutant,
Pourquoi deviens-tu sérieuse?
J'ai tort aussi, je suis heureuse;
Oui, je le suis: tu m'aimes tant!
Il ne faut pas que cela t'inquiète,
Si quelquefois tu me vois soupirer;
Moi, j'ai du plaisir à pleurer,
Et souvent je pleure en cachette.

Ouvrages des Membres Correspondans et d'Auteurs étrangers à la Société.

PROSE.

M. Caplain, instituteur en cette ville, vous a fait hommage d'un écrit de sa composition, ayant pour titre : *Nouvelle Cacographie.* M. Durand vous a rendu compte de cet ouvrage élémentaire, qui a mérité à son auteur les suffrages d'un journal de l'Université et son admission à la Société des Méthodes d'enseignement. A l'avantage d'être rédigée suivant l'ordre grammatical, et surtout de n'offrir que des fautes contre la grammaire, la Cacographie joint celui de servir de modèle d'écriture pour les commençans. Notre Société, empressée de favoriser toute innovation propre à faciliter les progrès de la jeunesse, a fait exprimer à M. Caplain sa vive satisfaction de cet envoi, et l'a engagé à persévérer dans ses utiles travaux.

M. Lourmand, membre correspondant, vous a adressé un rapport sur un mémoire de M. Eichoff, intitulé *De l'influence du Sanscrit sur l'étude des langues européennes.* L'utilité la plus immédiate du sanscrit pour notre époque, serait, suivant notre honorable collègue, moins encore d'offrir un excellent modèle de système grammatical, que

de fournir à une multitude d'hommes instruits, la clef véritable de toutes les langues modernes. M. Lourmand, en émettant le vœu que le sanscrit soit introduit dans les études générales, pense, avec M. Eichoff, qu'à la propagation de cette langue, souche de la plupart des langues européennes, se rattache la solution d'un grand problème, *la paix générale des nations*, et l'incalculable augmentation d'un bien-être qui en serait l'infaillible conséquence.

M. Baldy, membre correspondant, vous a envoyé un excellent discours sur la gloire. Notre estimable collègue attribue le désir de la gloire à ce mystérieux instinct d'immortalité, qui agite notre âme pendant toute notre vie. Si elle contribue à la prospérité des états, en y nourrissant l'émulation des citoyens et des peuples entre eux, elle les livre aussi trop souvent au vertige des conquérans; elle empoisonne les dons du génie, etc. Ce n'est donc pas à nos contemporains, mais à la postérité, qu'il faut la demander. Compagne inséparable de la vertu, elle doit s'immoler à la patrie. Opprobre éternel à qui tourne son épée contre elle. Sans doute l'envie réussira quelquefois à l'obscurcir; alors il faut se réfugier dans sa conscience : quiconque fait marché de sa vie pour de la gloire, n'en est pas digne. La vraie gloire consiste à remplir avec probité les devoirs de sa condition sociale, au risque de l'obscurité. Le seul nom de Léonidas représente les trois cents Spar-

tiates qui périrent inconnus à ses côtés, aux Thermopyles. L'auteur, insistant sur l'obligation d'être honnête homme avant tout, conclut à peu près en ces termes, sur la fragilité de la gloire humaine.
« Notre siècle a vu tout ce que la fortune et la « victoire pouvaient accumuler sur une seule tête. « Il a vu réunis dans un seul homme les plus « hardis conquérans; il a vu naître, grandir et « s'élever jusqu'aux cieux le géant de la gloire, « et pourtant le colosse européen est tombé; et sa « chute, en ébranlant le monde, a donné aux peu- « ples et aux rois une grande et salutaire leçon.

« Qu'un si terrible exemple vous apprenne, « Messieurs, qu'en recherchant la gloire, vous « devez vous oublier vous-mêmes, et immoler « toutes vos passions à l'utilité et au bonheur des « hommes. »

L'auteur termine ensuite en proposant, à l'imitation de son jeune auditoire, l'exemple des hommes illustres, dont le patriotisme a honoré la France.

M. Raison vous a rendu compte d'une *Histoire d'Olivier de Clisson*, par M. Fontenelle de Vaudoré, membre correspondant de la Société, à qui il a bien voulu en adresser un exemplaire imprimé.

Ce savant correspondant ne voit dans la nouvelle école historique, fondée par M. de Barante, qu'une compilation de chroniques habilement fondues, il est vrai, et intéressantes à certains égards, mais d'un ensemble presque impossible

à saisir et fort difficile à résumer. Cette antipathie systématique pour le drame mêlé à l'histoire, rend son style parfois un peu aride et ses descriptions moins animées. L'auteur a peut-être trop cédé au plaisir d'éclaircir les généalogies de certaines grandes familles de Bretagne ; néanmoins, la lecture d'Olivier de Clisson présente beaucoup d'intérêt. On se rappelle que ce vertueux connétable, digne d'une réputation égale à celle de Duguesclin, traversa les règnes si divers de Philippe de Valois, de Jean, de Charles V, et finit sa carrière sous Charles VI. Rien n'était plus pittoresque à retracer que cette fin si orageuse du moyen âge. M. de Vaudoré s'est surtout occupé de son héros. C'est ainsi qu'il nous le présente, faisant ses premières armes dans la guerre de la succession au duché de Bretagne. Bientôt l'ami et le frère d'armes de Duguesclin, il partage sa haine et ses victoires contre les Anglais. Plus tard, élevé au rang de connétable, il bat les Flamands à Bolbec. Il devient ensuite premier ministre, et signale son accession au pouvoir en allégeant les impôts du peuple et en rétablissant les libertés municipales de la ville de Paris ; mais, dans ce poste éclatant, poursuivi par la haine des oncles du Roi, et accusé de dilapidation, il est obligé de se réfugier en Bretagne, où il soutient une guerre personnelle contre son suzerain, lorsqu'enfin réintégré dans la dignité de connétable, il meurt chargé d'ans, de gloire et de richesses.

VERS.

M. Ch. Paris, membre correspondant de la Société, dont vous aviez lu, l'année dernière, en séance publique, une épître fort spirituelle, flatté de cette faveur, vous en a exprimé sa gratitude dans une nouvelle épître, également remarquable par une grande facilité et des détails pleins d'esprit et d'enjouement. L'auteur se demande quel titre il avait à cette distinction.

Etait-ce ce discours
Qui vint fermer votre premier concours ?
Mais je sais bien, lorsque je me recueille,
Que du laurier je n'obtins qu'une feuille.

C'est donc cette épître verbeuse par laquelle il vous demandait un extrait de votre procès-verbal. D'où vient que cette pièce a mérité le suffrage de la Société? L'auteur croit l'avoir découvert.

Je vous dirai pourquoi je crois qu'on l'aime :
J'ai sans effort peint la nature même.
Ce n'était point un fond imaginé,
Un canevas de rimes festonné.....
Tout mon génie était dans ma mémoire.

Ici, notre correspondant rappelle qu'il a le bonheur de posséder un ami sincère, dont il recueille les avis avec docilité, avant de donner le jour à ses moindres productions ; mais laissons-le parler :

Hier encor, d'une main ferme et sûre,
Tenant la loupe ajustée à son point,

Sur quelque sens qu'il ne découvrit point,
Il se fâcha; puis d'un ton pathétique,
En me plaignant, m'appela romantique.
Tout ce qu'il pense, il le dit sans façon;
Mais je sais bien me mettre à l'unisson,
Quand à mon tour je corrige son thême,
Quand il me vient demander le baptême
Pour un enfant que son cœur paternel
Veut alléger du crime originel,
D'une croix rouge effaçant chaque tache,
Je ris tout bas de ses pleurs que j'arrache;
J'ai ma revanche, et l'ouvrage ébréché
Sort de mes mains, pur du premier péché.

Mais enfin est-ce à la justice ou à l'indulgence qu'il a dû l'approbation de cette épître. L'auteur confesse un profond respect pour les arrêts de la Société :

Les attaquer serait ingratitude,
Car si je prouve avec sagacité
Leur indulgence, où va leur équité?
Puis, si je veux que par eux départie
Soit la justice, où va ma modestie?...

Sans chercher plus long-temps à résoudre cet ingénieux dilemme, l'auteur se félicite d'avoir obtenu pour cette épître, la nomination de membre correspondant, bienveillante distinction dont il jouit avec une double ivresse, puisque les applaudissemens des Dames de notre ville auront fait pencher la balance en sa faveur.

Concert charmant, seul peut-être ce bruit
Fut-il la fleur dont vous m'offrez le fruit.

Il se demande encore en quoi il sera utile à la Société, lui dont la muse est maintenant endormie; mais il espère qu'un jour il pourra venir rallumer sa pensée

> Au feu sacré par vous entretenu ;

et termine par cette comparaison : tel un voyageur parvenu au terme de sa course,

> Regagne au soir l'abri qui le protége,
> Et saluant le toit hospitalier,
> Reprend la vie aux douceurs du foyer.

N'oublions pas, Messieurs, que le foyer paternel de M. Paris est à S^t^.-Quentin.

L'auteur a fait suivre cette épître d'une traduction en vers du symbole des apôtres. Cette pièce, extrêmement courte d'ailleurs, ne nous a point paru remarquable.

Les Bois et les Oiseaux en liberté, par M. Daniel, votre correspondant, contiennent des détails pleins de fraîcheur et de mélancolie. L'auteur aurait pu mettre plus de variété dans ses rimes.

M. le baron Ladoucette, un de vos plus fidèles correspondans, vous a fait hommage de deux fables : l'une, intitulée *l'Alouette*, est fort courte; l'autre, portant pour titre *le Lièvre et le Hérisson*. La voici. Vous y reconnaîtrez, comme nous, un élève de notre bon La Fontaine.

LE HÉRISSON ET LE LIÈVRE.

FABLE.

Quel sort de vivre solitaire,
Au fond des épaisses forêts!
L'eau trouble est ma boisson; j'ai pour unique mets
L'herbe rare, souvent amère.
Si je parviens à me glisser la nuit
Dans le verger du garde, et que j'y cueille un fruit;
Si je grimpe à sa treille, où d'un bras téméraire
J'ose emporter des grappes de raisin,
Je l'entends, je le vois, son fusil à la main;
Je crois qu'il me menace et qu'il me couche en joue;
Aux pampres la frayeur me cloue.
Que n'ai-je un ami sûr! il serait mon appui,
Il veillerait pour moi, je ferais tout pour lui...
Du Hérisson la doléance
Touche au vif un Lièvre benin,
Qui du terrier natal s'élance,
Conte à son tour quelque chagrin;
Dit que l'isolement lui cause ennui, dommage;
Célèbre l'amour du prochain;
Puis offre son cœur au voisin,
Et veut que du traité deux baisers soient le gage.
Il les donnait déjà; des aiguillons nombreux
De notre ami meurtrissent le visage.
Il revient à la charge, et n'est point traité mieux.
Blessé deux fois, il fuit le cœur navré de peine,
En disant: foin des gens hargneux;
Leur caustique amitié n'est qu'une triste chaîne,
Et qui pique toujours ne sait nous rendre heureux.

M. Boivinet vous avait envoyé plusieurs opuscules poétiques, qui ne sont pas sans mérite.

Nous éprouvons une seconde fois le regret, en rendant compte de ces poésies fugitives, de n'appeler votre intérêt que sur la mémoire d'un de vos membres correspondans.

L'une de ces pièces est une épître sur les littérateurs et les poètes. L'auteur apprécie avec goût les poètes contemporains, parmi lesquels il place Châteaubriand, non pour avoir produit Moïse, mais parce qu'il considère sa prose comme de la vraie poésie. Il caractérise tour à tour le talent de M. Parseval Grand-Maison, de Béranger, qui sera *aussi immortel que l'homme qu'il a chanté*, de C. Delavigne, de Lamartine, et il termine par V. Hugo, génie à la fois sublime et bizarre. Cette épître, sagement écrite, laisse à désirer sous le rapport du coloris. Deux chansons, *les Rêves*, *le Pot au feu*, accompagnent cet envoi. Il y a de l'esprit dans la première, et de la philosophie dans la seconde. Les deux couplets suivans, pris dans la dernière, feront apprécier le caractère et le style de l'auteur.

Ah ! combien la vie est légère !
Qu'il est facile de vieillir,
Quand au terme de sa carrière
On se retourne sans rougir.
Ma petite bibliothèque,
De biens, de plaisirs me tient lieu :
En lisant Montaigne ou Sénèque,
Je surveille mon pot au feu.

Une douce philosophie
Embellit mon humble destin.

De ce bonheur que l'on envie,
Amis, j'ai trouvé le chemin.
De tourment je n'ai nulle cause,
Car chaque matin au bon Dieu
Je ne demande qu'une chose :
La liberté, le pot au feu.

M. F.-V. Sciard, avocat, a envoyé à la Société un discours prononcé par lui sur la tombe de M. Boivinet, son ami. Cet écrit, semé de réflexions pleines d'originalité, fait honneur au cœur et surtout à l'esprit de ce jeune avocat.

M. F^x. Davin, notre concitoyen, vous a fait hommage de son épître à M. de Montlosier. Tout en regrettant que notre jeune poète n'ait point développé ses idées dans un cadre plus savant, vous n'en avez pas moins applaudi aux progrès de sa versification. Une foule de vers, des tirades même vous ont paru d'une énergique concision. Cet ouvrage étant généralement connu, nous n'en donnons aucune citation. Faisons des vœux pour qu'un talent déjà si distingué, dont nous avons couronné les prémices, garantisse ses compositions d'influences systématiques, et surtout se montre sévère à l'égard de lui-même.

M. Bignan vous a adressé un exemplaire de son poëme sur le voyage du roi Charles X, dans les départemens de l'est, poëme qui a été couronné par l'Académie française. Cet ouvrage vous a paru digne de la palme qui lui a été décernée. Si l'on pouvait se permettre, après une telle décision,

le moindre reproche envers l'écrit de M. Bignan, ce serait d'offrir une versification trop constamment élégante et correcte, mérite bien rare aujourd'hui chez ses rivaux, mais auquel il semble attacher trop de prix. Du reste, on doit savoir gré à l'auteur de ne pas avoir adressé à la puissance du jour ces flatteries intéressées qui ont toujours perdu les rois, et plutôt d'avoir rappelé au souverain d'alors une route dans laquelle il aurait dû toujours marcher pour conserver l'amour des Français et la plus belle couronne de l'Europe.

L'Eglise de Brou et *Marinella*, poëmes envoyés à la Société, par M. Gabriel Moyria, ont été l'objet d'un rapport lu au nom de la 3e. section, par M. Daudville. Les tombeaux qui ornent la superbe et gothique basilique de Brou ont inspiré de beaux mouvemens au poète. Ses vers en général sont pleins de sentimens, d'élégance et d'harmonie. Marinella est une donnée ingrate que l'auteur aurait pu resserrer dans les bornes d'une simple élégie, au lieu de l'étendre dans un poëme de près de quatre cents vers. Cette pièce ensuite a le tort de rappeler avec désavantage le pathétique roman d'Ourika. *La Ressouse*, idylle, petit chef-d'œuvre de mollesse, de grâce et de sensibilité, termine avec bonheur l'intéressant envoi de M. de Moyria.

M. L'Hermitte, membre correspondant, vous a envoyé un panégyrique en vers de Duguay-Trouin. L'auteur a dédié son ouvrage à M. de Château

briand, né, comme l'illustre amiral, dans la ville d'Aron. Abordant ensuite son sujet, l'auteur trace un tableau rapide et animé de la vie de son héros. M. L'Hermitte paraît affectionner les figures mythologiques de l'ancienne école. Nous avons remarqué beaucoup de vers à effet dans son ouvrage. En voici quelques-uns. L'auteur s'adresse à Thétis :

Sur un esquif léger tu plaças son berceau ;
Balancé doucement, il s'endormait sur l'eau.
Il rêvait, faible enfant, aux jours de la victoire ;
Entouré de dangers, il essayait la gloire.

Plus loin :

Le voyez-vous encor, hardi navigateur,
De l'abîme agité sonder la profondeur ;
Et la mort sous les pieds, la foudre sur sa tête,
Regarder sans pâlir l'orage et la tempête.

Il peint ainsi l'incendie du Devonshire, vaisseau anglais :

La flamme qui détruit, le canon qui déchire
Vont dans l'onde sanglante abîmer le navire.
Quel spectacle ! ces feux qui dévorent son flanc,
Placent les nautonniers au milieu d'un volcan ;
Il saute... et ses éclats ont semé sur les hâvres
Des membres palpitans et d'horribles cadavres.

Il rappelle ensuite la prise de Rio Janeiro et la marche de notre escadre.

Peins-nous Bellone, Mars et l'invincible Achille,
L'Astrée et le Brillant, l'Aigle et le Glorieux
S'élançant sur les mers d'un port majestueux ;

De la plage lointaine on croyait voir une île,
Une cité superbe errante sur les flots,
Promenant son orgueil comme autrefois Delos.

Les vers suivans peignent l'impression produite par la mort de Duguay-Trouin.

Tu meurs, Duguay-Trouin, mais ton nom ne meurt pas;
Il retentit long-temps au delà du trépas;
Comme l'airain frappé prolonge un bruit sonore,
Ainsi, chez l'étranger, ton nom résonne encore.

Une notice intéressante sur Duguay-Trouin a été jointe par l'auteur à ce poëme. En la parcourant, il nous a semblé que M. L'Hermitte aurait pu donner plus de développement à son ouvrage. Voici un passage de la vie du héros qui offrait, suivant nous, matière à de beaux vers. Nous le citons textuellement. « Son frère et lui font une « descente sur les côtes d'Espagne, près de Vigo. « Ils forcent l'épée à la main des retranchemens. « Ils marchent sur un gros bourg où le jeune « Trouin est tué d'une balle. Duguay fond sur les « ennemis; il leur enlève le corps de son frère, « qu'il fait enterrer à Viana, ville portugaise. »

M. du Petit-Bois, membre correspondant, a fait précéder la demande de ce titre par l'envoi de deux pièces de vers. L'une a pour titre *la Mort de Gilles de Bretagne*, scène historique. Nous l'aurions citée avec plaisir dans notre recueil, si M. du Petit-Bois ne lui avait donné déjà une certaine publicité, en l'insérant dans *l'Echo poétique*. Cette pièce est une des plus remarquables que vous ayez

reçues cette année : le style en est rapide et pittoresque, l'intérêt bien ménagé ; toutefois nous reprocherons à l'auteur de l'obscurité dans l'exposition du sujet. La seconde est une traduction en vers d'une ballade fort originale de Kœrner, ayant pour titre : *l'Epée et le Cavalier.* M. du Petit-Bois a fidèlement reproduit ce singulier dialogue d'un cavalier avec son épée. Cette pièce a été également insérée dans *l'Echo poétique.*

M. Ch. de Théis, fils d'un de nos plus estimables correspondans, de l'auteur du Voyage de Polyclète, et membre correspondant lui-même de la Société, vous a fait hommage de trois pièces de vers. Deux sont traduites de Schiller : ce sont *le Chevalier de Taggenbourg,* ballade intéressante, puisée dans les fastes de la chevalerie, et *l'Idéal,* peinture gracieuse des illusions dont se berce notre âme dans la jeunesse, illusions que nous perdons une à une : heureux quand l'amitié survit à tant de déceptions, et quand l'étude allége encore pour nous la dette de l'éternité. Nous aurions reproduit ici cette pièce d'un des plus grands poètes de l'Allemagne, dont les rêveries lyriques offrent quelque analogie avec les derniers poëmes de M. de Lamartine ; obligés de choisir, nous donnons la préférence à un poète moins célèbre, à Mathisson, que M. Ch. de Théis a bien voulu nous faire connaître en traduisant *le Lac de Genève.*

Nous passons quelques strophes peu remarquables, dans lesquelles l'auteur oppose le tableau

des bienfaits de la civilisation à l'âpreté d'un pays naguère encore sauvage.

Il est beau, quand Phœbus vient de dorer son front,
De contempler l'Ethna, sa cime encore fumante,
Et la mer qui s'égare en un vaste horizon,
Embrassant de ses flots la Sicile riante.

Mais qu'il est bien plus doux, par une nuit d'été,
Beau lac, couché sur ton rivage,
De voir Phœbé perçant ton voile de nuage
Verser sur tes flots d'or sa tremblante clarté.

Il est beau dans ces lieux qu'a célébrés Horace,
Tibur, brillant Tibur, d'errer dans ton jardin,
Et le front ceint de fleurs, une coupe à la main,
Des siècles écoulés de remonter l'espace.

Mais qu'il est bien plus doux de nos bosquets heureux,
Lorsque ces ombres s'épaississent,
Lorsque de mille oiseaux les chants d'amour s'unissent,
D'une vieille amitié de resserrer les nœuds.

Quand du Vésuve, au loin, la lave jaillissante,
De ses flancs déchirés roule et tonne en roulant,
Il est beau sur les flots, balancé mollement,
De voir ce ciel en feu, la mer étincelante.

Mais avec quel transport, quand le jour va mourir,
Sur les eaux du Léman, ma nacelle égarée,
Je vois ses bords trembler, j'entends ses flots frémir,
Et je contemple au loin sa ceinture empourprée.

Sur les hauteurs d'Hellas, entouré de débris,
Le voyageur s'arrête, et son âme oppressée
S'émeut au souvenir de ta grandeur passée,
O Grèce! ô malheureux pays!

Ici tout est heureux, tout sourit et prospère :
Le ciel de ma patrie a béni les enfans ;
Lui-même il la ceignit d'une vaste barrière,
Et de sa liberté posa les fondemens.

Sur les bords du Léman, une simple chaumière,
De vieux saules échevelés,
Un ami, quelques fleurs, un bosquet solitaire ;
Que le ciel me les donne, et mes vœux sont comblés !

Là, je vivrais paisible au sein de l'abondance ;
Mes jours s'écouleraient purs et délicieux,
Et par un soir d'automne, ô douce jouissance !
La main de l'amitié me fermerait les yeux.

Sur ce tertre isolé qui borde le rivage,
Je voudrais qu'ombragé par un simple arbrisseau,
Libre d'un vain trophée et d'un vain étalage,
S'élevât mon humble tombeau.

Peut-être à son aspect, la bergère attendrie
Viendrait y déposer des fleurs ;
Peut-être à ma mémoire, accordant quelques pleurs,
Elle dirait : le ciel avait béni sa vie.

Et peut-être, au village, on se dirait alors,
Que le pâtre, la nuit, regagnant sa chaumière,
Vit trembler sur ma tombe une pâle lumière,
Et dans l'air entendit d'harmonieux accords.

Nous terminerons cette revue des nombreux envois faits par nos membres correspondans, en vous rappelant une charmante pièce intitulée : *Mon second Voyage aux Vaux de Vire*, par notre ex-président, M. De la Lande. Vous avez reconnu dans ces stances poétiques, l'antiquaire

érudit qui retrouva *SAMAROBRIVA* dans Saint-Quentin, et l'homme sensible autant qu'aimable qui conserve un souvenir religieux des lieux et des personnes parmi lesquels une partie de sa vie s'est écoulée.

Ch. Daudville, *rapporteur.*

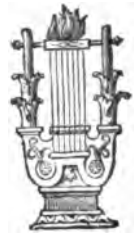

RAPPORT DU JURY,

SUR LE

CONCOURS D'AGRICULTURE.

MESSIEURS,

VOTRE Société a un instant interrompu ses travaux; des événemens sans exemple dans l'histoire ont tenu l'Europe attentive, des intérêts de localité ont dû céder le pas à des intérêts généraux de la plus haute importance. Aujourd'hui qu'un trône constitutionnel est établi sur des bases inébranlables; aujourd'hui que, tranquille à l'intérieur, la France est admirée par toutes les nations étrangères; aujourd'hui qu'est passé, pour ne plus revenir, ce temps où du haut de la tribune tombaient ces imprudentes paroles, l'agriculture produit trop, hommes à jamais libres, nous redoublons de zèle, et nous venons vous présenter le rapport de votre Jury d'Agriculture.

Une question intéressante avait été, Messieurs,

proposée en concours l'année dernière ; plusieurs mémoires furent adressés à votre Société, tous attestèrent une étude particulière de la part des concurrens, qui s'étaient livrés aux plus profondes recherches ; pour le prix à décerner, elle n'eut que l'embarras du choix.

Encouragée par un premier essai qui lui avait parfaitement réussi, elle a, cette année, mis en concours une seconde question, qui, quoique bien d'utilité générale, intéressait plus particulièrement encore notre département.

Quelle influence, a-t-elle demandé, *la culture de la betterave doit-elle exercer sur la prospérité agricole et industrielle du département de l'Aisne?*

Cette question arrivait au moment où notre département, marchant des premiers dans la carrière de ces heureuses innovations qui annoncent les progrès et l'activité de la civilisation chez un grand peuple, venait d'élever de nombreuses fabriques de sucre de betterave.

Votre Société espéra que des hommes habiles, amis de leur pays, saisiraient avec empressement l'occasion de traiter une matière qui offrait l'intérêt de la nouveauté et le moyen de servir ses concitoyens.

Elle offrit une médaille d'or.

Nous sommes forcés de l'avouer, votre Société n'a reçu qu'un seul mémoire ; elle s'en console, puisqu'elle n'a point été entièrement trompée dans son espérance.

Ce mémoire a-t-il mérité le prix ? Votre jury décide l'affirmative ; et, quelque courte que soit notre analyse, vous serez à même de prononcer sur la justice de sa décision.

Nous disons avant tout que l'auteur, dans l'ensemble du mémoire, prouve qu'il n'a cessé un seul instant d'être dominé par cette noble et belle pensée, qu'il servait son pays en nous sacrifiant ce qui avait fait vingt ans l'objet de ses méditations.

Pour déterminer l'influence que peut avoir la culture de la betterave sur la prospérité agricole et commerciale du département de l'Aisne, il lui semble indispensable de fixer d'abord l'état où se trouve l'agriculture, afin de pouvoir ensuite apprécier le plus exactement possible les résultats produits par la culture de la betterave et la conversion de cette racine en sucre.

Partant de cette réflexion, dont on reconnaît la justesse, il se pose ces trois points à examiner :

L'état actuel de l'agriculture dans le département de l'Aisne ;

La culture de la betterave, les soins qu'elle exige et le produit qu'elle donne ;

La fabrication du sucre de betterave, et le bénéfice qu'on peut en retirer.

Ces trois points sont l'objet de trois chapitres différens.

Dans le premier chapitre, l'auteur se justifie du reproche qu'on pourrait lui faire de ne parler

que des pays de grande culture, tels que sont les arrondissemens de S^t.-Quentin et de Vervins, la majeure partie de l'arrondissement de Soissons, et quelques cantons de celui de Laon et de Château-Thierry, parce qu'ils sont les seuls propres à l'exploitation de la betterave; de ne parler que du froment, de l'orge, du seigle et de l'avoine, de la féverole, du trèfle, des pois et de la vesce, et du colzat, parce que ce sont les plantes soumises habituellement à un assolement régulier.

Il nous fait alors parcourir les pays qui ont plus particulièrement donné lieu à ses recherches, et on le suit avec plaisir.

Puis il décrit, en connaisseur, le froment commun *triticum sativum*, la manière de le cultiver. Ce graminée, le plus important de tous, est aussi celui qui a fixé le plus l'attention de nos cultivateurs.

La culture du seigle est peu suivie dans le département.

L'orge est encore moins cultivée que le seigle.

L'avoine est après le froment la plante dont la culture est la plus étendue.

La féverole, quelque avantage que présente sa culture, ne peut être assimilée au trèfle. Le trèfle qu'on connaissait à peine il y a trente ans, couvre maintenant dans beaucoup de fermes une grande étendue de terrain; et cependant cet usage n'est point encore assez répandu, et on ne saurait trop répéter que, pour remplacer dans les assolemens

la jachère, aucune des autres plantes n'est comparable au trèfle.

Les pois, les vesces, le colzat sont aussi de nos jours des plantes dont la culture commence à être très-suivie dans notre département.

Messieurs, ce premier chapitre sur l'état de l'agriculture dans nos contrées, dont nous ne pouvons vous transmettre qu'une idée imparfaite, est presqu'un cours d'agriculture départementale : il nous démontre que notre département, depuis quarante ans, n'est point resté stationnaire ; et cependant vous partagerez le regret qui le termine si dignement.

Nous déplorons avec l'auteur ce préjugé qui retient encore quelques habitans de la campagne, et les empêche de profiter des leçons de l'expérience; notre œil attristé se promène sur un quart de nos terres arables qui présente encore des jachères.

Et nous applaudissons à ce mouvement de patriotisme qui l'a déterminé à s'écarter de son sujet, pour indiquer les causes qui arrêtent leur suppression totale.

Après avoir combattu le système d'assolement triennal, après avoir énuméré les plantes dont la culture doit contribuer à la suppression des jachères, l'auteur s'occupe de la culture de la betterave.

Il donne l'origine de la betterave, importée de l'Allemagne par Commerelle, la manière de la cultiver, le terrain qui lui convient, et, à cet

égard, il entre dans des détails qui nous ont paru aussi complets que possible.

Le second chapitre se lie parfaitement au premier, et fait deviner la conséquence que l'auteur ne tardera pas à tirer de ses observations.

De la culture de la betterave, il passe à la fabrication du sucre.

Ici, Messieurs, le jury a reconnu que ce point avait été traité de main de maître. Il est fâcheux seulement que ce chapitre ne puisse que vous être indiqué : des citations le dénatureraient.

De l'état de l'agriculture dans notre département, de la manière de cultiver la betterave, de la fabrication du sucre au moyen de cette plante, l'auteur du mémoire a bien senti qu'il arriverait naturellement à établir l'influence de la culture de la betterave sur la prospérité agricole et industrielle du département.

La betterave fera disparaître en peu d'années la stérile jachère, et accroîtra d'un quart environ le produit des terres arables.

Voilà pour l'agriculture, et il le prouve.

La culture de la betterave et la fabrication du sucre fourniront des produits d'une valeur considérable, répandront dans les campagnes des connaissances qui développeront l'industrie de ses habitans, en leur offrant les moyens d'acquérir une plus grande aisance, et détermineront nécessairement une plus forte consommation d'objets manufacturiers.

Voilà pour l'industrie ; et, par des calculs incontestables, il le prouve.

Des considérations générales du plus haut intérêt servent de résumé à un travail remarquable par sa précision et sa clarté.

Messieurs, il aurait sans doute été à désirer que la Société, pour une question de cette importance, eût eu des moyens de comparaison. Nous en sommes certains, l'auteur eût mieux aimé qu'il en fût ainsi : la victoire eût été plus belle.

Nous avons quelques instans hésité : plusieurs d'entre nous ont pensé à l'ajournement à l'année prochaine ; mais d'autres ont observé que la seule chose à décider était celle de savoir si le candidat avait rempli les conditions du programme.

Et, après avoir lu séparément, tous, nous avons été d'avis que le mémoire n'était pas sans défauts, mais que la question avait été traitée avec soin ; qu'elle paraissait sortir de la plume d'un agriculteur plein de zèle, d'un industriel sincèrement attaché à son pays ; que l'auteur avait satisfait à toutes les conditions ; qu'il n'y avait nul motif de lui refuser le prix.

En conséquence, votre jury lui décerne la médaille d'or, et vote l'impression du mémoire.

Gaver, rapporteur.

Extrait

du Procès-verbal de la Séance du 11 octobre.

Le Jury d'Agriculture fait son rapport sur le concours. Les conclusions sont qu'il y a lieu à décerner la médaille d'or à l'auteur du mémoire portant pour épigraphe : *La prospérité d'un Etat dépend de l'Agriculture et du Commerce.*

En conséquence de cette décision, M. le Président ouvre le bulletin cacheté qui accompagnait le mémoire, et proclame lauréat M. Fouquier d'Hérouel.

M. Fouquier d'Hérouel ne se trouvant pas dans l'assemblée, M. le Secrétaire perpétuel est chargé de lui faire parvenir la médaille.

SUJET DU PRIX D'AGRICULTURE,

PROPOSÉ POUR L'ANNÉE 1831.

En proposant, l'année dernière, pour le concours d'agriculture les questions suivantes :

Pourquoi les lins du département de l'Aisne sont-ils inférieurs, pour les fils fins, à ceux du département du Nord?

Indiquer les moyens d'amélioration convenables.

Vous aviez pressenti les immenses avantages que devaient recueillir de leur solution les cultivateurs de nos contrées.

Aussi, des hommes instruits, voulant seconder vos efforts pour la prospérité publique, ont-ils répondu à votre appel.

Dans des mémoires où, aux connaissances agronomiques les plus profondes, se trouvent jointes les plus judicieuses réflexions, ils vous ont fait connaître les causes de la supériorité des lins fins du département du Nord, sur ceux de notre département, et ils vous ont indiqué la marche à suivre pour obtenir des résultats aussi avantageux.

Les détails dans lesquels ils sont entrés sont

biens suffisans pour ceux qui, habitués à se rendre compte des faits, à établir des comparaisons, n'hésitent pas à sortir d'un sentier battu pour s'ouvrir une route plus productive; mais il est encore des cultivateurs, esclaves d'une aveugle routine, ou dominés par la crainte de hasarder un capital quelque minime qu'il puisse être, et qui ne peuvent se décider à entrer dans les voies d'amélioration, si on ne leur démontre jusqu'à la dernière évidence les avantages d'une méthode nouvelle.

Afin de convaincre ceux qui, retenus par l'un ou l'autre motif, refusent de venir puiser à la source spéciale de richesse indiquée par votre Société, d'un consentement unanime, pour joindre l'exemple au précepte, cette année vous demandez des expériences comparatives.

Il sera accordé une médaille d'or au mémoire qui présentera, de la manière la plus complète, *la différence entre les qualités et les prix coûtans des produits de deux pièces de terre du département de l'Aisne, de trente-trois ares chacune, de même nature, ensemencées avec la même graine de lin, et cultivées, l'une d'après la méthode du département du Nord, l'autre d'après celle du département de l'Aisne.*

Cette médaille sera décernée dans une séance extraordinaire du mois de novembre 1831.

Nous l'espérons, votre Société sera encore une fois entendue; le concours sera aussi nombreux

que le premier, et les agronomes de notre beau pays, développant par la pratique vos vues d'encouragement pour une culture aussi précieuse, donneront une preuve de leur zèle à propager les découvertes utiles, et acquerront de nouveaux droits à la reconnaissance et à l'estime de leurs concitoyens.

MESSIEURS,

Vous avez proposé, l'an dernier, pour sujet du prix de poésie : *Franklin venant à la cour de Louis XVI, réclamer des secours en faveur de l'indépendance américaine.* Une matiere si féconde en tableaux frappans, en nobles pensées, en sentimens généreux, vous semblait avec raison bien propre à échauffer la verve des jeunes poètes de notre époque. Cependant, les ouvrages qui vous ont été adressés sur cet objet, sont en bien petit nombre ; et, puisqu'il faut l'avouer, aucun d'eux n'offre de ces beautés saillantes, de ces heureuses inspirations qui justifient une couronne.

avez donc a savoir : les ouvrages de poésie,
ture, que 31, et les mémoires d'agri-
x de p vembre suivant. Chaque
nce d'une devise, et accom-
e portant extérieure-
rieurement le nom

p
que da nes des prix
nale ? En quel ls ouverts ;
Europe, mais de tou ours de-
pas pénétré la réputation de cette é, où
e généreuse qui caractérise les Français ? l'en
mer des Indes à l'Océan, des glaces du Nord
ux sables brûlans de l'Afrique, quel peuple n'a pas été le témoin de nos exploits ? Combien aussi de voix éloquentes ont justifié ce vers d'un grand poète et d'un bon citoyen ?

Français, vous savez vaincre, et chanter vos conquêtes.

Toutefois, il est une autre partie de notre gloire militaire qui, moins préconisée depuis long-temps, vient de reconquérir ses droits à nos éloges comme à notre admiration. Naguère ensevelie dans un sommeil où elle retrempait sa vigueur affaiblie, la marine française, que des voisins heureux se flattaient d'avoir anéantie par leurs coups et surtout par leurs traités, a repris, en peu d'années, son glorieux essor, et s'est réveillée, formidable, aux cris des chrétiens opprimés, et de la civilisation trop long-temps insultée par la barbarie.

RAPPORT DU JURY DE LITTÉRATURE,

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE.

Sujet de Prix pour l'année 1831.

MESSIEURS,

Vous avez proposé, l'an dernier, pour sujet du prix de poésie : *Franklin venant à la cour de Louis XVI, réclamer des secours en faveur de l'indépendance américaine.* Une matière si féconde en tableaux frappans, en nobles pensées, en sentimens généreux, vous semblait avec raison bien propre à échauffer la verve des jeunes poètes de notre époque. Cependant, les ouvrages qui vous ont été adressés sur cet objet, sont en bien petit nombre ; et, puisqu'il faut l'avouer, aucun d'eux n'offre de ces beautés saillantes, de ces heureuses inspirations qui justifient une couronne.

Vous avez donc arrêté, sur le rapport du Jury de Littérature, que vous ne décernerez pas, cette année, le prix de poésie offert par vous dans une meilleure espérance, et vous n'avez pas jugé à propos de remettre au concours un sujet qui a rencontré de trop faibles interprètes.

Ce sujet écarté, où pouvions-nous en trouver un plus inspirateur, que dans le vaste champ de notre gloire nationale? En quelle contrée, non-seulement de l'Europe, mais de tout le monde connu, n'a pas pénétré la réputation de cette bravoure généreuse qui caractérise les Français? De la mer des Indes à l'Océan, des glaces du Nord aux sables brûlans de l'Afrique, quel peuple n'a pas été le témoin de nos exploits? Combien aussi de voix éloquentes ont justifié ce vers d'un grand poète et d'un bon citoyen?

Français, vous savez vaincre, et chanter vos conquêtes.

Toutefois, il est une autre partie de notre gloire militaire qui, moins préconisée depuis long-temps, vient de reconquérir ses droits à nos éloges comme à notre admiration. Naguère ensevelie dans un sommeil où elle retrempait sa vigueur affaiblie, la marine française, que des voisins heureux se flattaient d'avoir anéantie par leurs coups et surtout par leurs traités, a repris, en peu d'années, son glorieux essor, et s'est réveillée, formidable, aux cris des chrétiens opprimés, et de la civilisation trop long-temps insultée par la barbarie.

Est-il besoin de vous rappeler, avec la glorieuse journée de Navarin, l'habileté, le courage et la persévérance dont nos braves marins ont donné récemment tant de preuves éclatantes, sur une plage inhospitalière, sous le feu des batteries algériennes, malgré les efforts redoublés des vents furieux et d'une mer en courroux ?

Quel qu'ait été le motif secret de cette expédition, elle a fourni à toute l'Europe un témoignage nouveau et bien glorieux de cette valeur innée qui nous distingue parmi tous les peuples ; valeur qui, après s'être déployée contre la barbarie insolente d'un pirate, devait, quelques jours plus tard, étouffer, chez nous, un despotisme hypocrite et sanguinaire, et qui, s'il le fallait, se déploierait plus terrible encore, pour rejeter de notre sein toute aggression étrangère.

La Société décernera, dans sa séance publique du mois d'août 1831, une médaille d'or à la meilleure pièce de vers, ayant pour sujet : *L'Eloge de la Marine française.*

Simonin, *rapporteur.*

Conditions des deux Concours.

Les ouvrages devront être adressés, francs de port, à M. le Président de la Société académique

de Saint-Quentin ; savoir : les ouvrages de poésie, avant le 15 juillet 1831, et les mémoires d'agriculture, avant le 1er novembre suivant. Chaque ouvrage devra être revêtu d'une devise, et accompagné d'un bulletin cacheté portant extérieurement la même devise, et intérieurement le nom et l'adresse de l'auteur.

Les bulletins des pièces jugées dignes des prix ou de mentions honorables, seront seuls ouverts ; mais tous les ouvrages envoyés au concours demeureront dans les archives de la Société, où leurs auteurs auront seulement la faculté d'en faire prendre des copies.

Les membres résidans seront seuls exclus du concours.

LA PROSPÉRITÉ
D'UN ÉTAT
DÉPEND DE L'AGRICULTURE
ET DU COMMERCE.

Pour déterminer l'influence que peut avoir la culture de la betterave sur la prospérité agricole et commerciale du département de l'Aisne, il nous semble indispensable de fixer d'abord l'état où se trouve notre agriculture, afin de pouvoir ensuite apprécier le plus exactement possible les résultats que produiront la culture de la betterave et la conversion de cette racine en sucre.

Nous commencerons donc par examiner :

1°. L'état actuel de l'agriculture de notre département ;

2°. La culture de la betterave, les soins qu'elle exige, et le produit qu'elle donne ;

3°. La fabrication du sucre de betteraves, et le bénéfice qu'on peut en retirer.

Quelque soin qu'on puisse apporter à cet examen, il est impossible de présenter tous les faits

avec une précision absolue, puisque d'une part l'abondance des récoltes, déterminée en grande partie par la bonté de la terre et les soins du cultivateur, varie souvent par suite d'une température plus ou moins favorable, qui influe également sur la qualité de la betterave et augmente ou diminue sa richesse saccharine; que d'un autre côté, la culture de cette plante n'a été introduite dans ce département que depuis peu d'années, et que nous n'avons point encore, sur sa manière de végéter, sur les plantes qui peuvent la remplacer avec le plus de succès, sur celles qui doivent la précéder, pour augmenter tant ses produits que sa richesse saccharine, cette longue suite d'observations qui peuvent seules fixer l'opinion des cultivateurs instruits, et que de plus, sous le rapport manufacturier, cette industrie fait tous les ans de nouveaux progrès.

Dans le principe, on a travaillé à feu nu; on se sert maintenant de la vapeur; naguère, on employait la cristallisation régulière; depuis quelque temps, on paraît revenir à la cuite. On annonce aujourd'hui des moyens d'obtenir du premier jet des sucres blancs, et même des pains propres à être livrés au commerce. Des chimistes distingués consacrent leurs talens au perfectionnement de cette branche d'industrie toute nationale, et l'on attend d'eux de précieuses découvertes qui simplifieront les procédés et amélioreront les résultats. Cependant, dans le désir de répondre à l'appel fait

par la Société académique de S^t.-Quentin, je ferai mes efforts pour résoudre, le plus exactement possible, la question qu'elle a proposée, en m'appuyant sur les ouvrages qui ont traité de la betterave, sur les connaissances que je pourrai puiser dans mes relations fréquentes avec beaucoup de fabricans de sucre du département, et sur l'expérience que peuvent me donner plus de vingt années consacrées à l'agriculture, espérant que la Société accueillera avec indulgence ce faible essai que j'aurais voulu rendre plus digne d'elle, et qui n'aura d'autre mérite que celui d'exposer avec exactitude les faits que j'ai pu recueillir.

Dans son premier chapitre intitulé : *Etat de l'Agriculture dans le département de l'Aisne*, l'auteur commence par prouver que l'établissement des fabriques de sucre de betteraves ne peut convenir qu'aux pays de grande culture ; s'occupant ensuite des plantes cultivées dans les fermes du département, il les sépare en deux classes, celles qui ne peuvent s'intercaler dans des assolemens réguliers, ou qui ne sont l'objet que d'une culture locale ou peu étendue, tels que la luzerne, le sainfoin, le lin, le chanvre, l'œillette, la lupuline, le trèfle incarnat, etc., et celles qui sont l'objet d'une culture générale.

Il trouve que cette dernière classe contient neuf espèces ; quatre graminées : le froment, le seigle, l'orge et l'avoine ; quatre légumineuses : la féve-

role, la vesce, les pois et le trèfle, et une crucifère : le colzat.

Il donne des détails précis et circonstanciés sur chacune de ces plantes, sur leur manière de végéter, sur la quantité de sucs nourriciers qu'elles soutirent de la terre, et sur l'effet qu'elles produisent pour le tassement ou l'ameublissement du sol ; il s'attache surtout à faire reconnaître l'effet nuisible qui résulte de l'ensemencement successif de deux graminées, principale cause de la souillure de la terre, et insiste fortement pour qu'on augmente la culture du trèfle et de la féverole, qu'il prouve convenir parfaitement à remplacer la jachère.

Il démontre ensuite qu'on ne peut parvenir à leur suppression que par l'adoption de plantes sarclées ; et, tout en rendant justice aux bons effets du colzat pour le nettoiement de la terre, lorsqu'il est sarclé convenablement, il reconnaît que cette plante ne peut être l'objet d'une culture très-étendue.

Il apprécie les améliorations déjà introduites dans l'agriculture ; et, examinant les causes qui s'opposent à la suppression des jachères, il s'élève avec force contre l'assolement triennal, prouve par des raisons sans réplique qu'il serait d'un immense avantage pour les cultivateurs d'adopter l'assolement biennal, et termine ce chapitre en disant :

Cependant, cet assolement, secondé par de

puissans engrais, ne suffirait pas pour parvenir à la suppression des jachères, et une longue expérience nous a prouvé qu'il fallait, pour obtenir des récoltes abondantes, surtout en grains de mars, que la terre fût purgée de toutes les plantes nuisibles qui la souillent, telles que le chardon, la moutarde des champs (sené), le coquelicot (mahon), le raifort raphanistre (raveluche), etc. etc.; et l'on ne peut atteindre ce résultat qu'en ensemençant les terres, tous les quatre ou six ans au plus, de plantes soumises à des sarclages rigoureux.

Comme la culture des plantes sarclées entraîne de grands frais de main-d'œuvre, les cultivateurs ne se décideront à l'entreprendre qu'avec la certitude que le produit les indemnisera de leurs frais, d'autant que jusqu'alors les plantes oléagineuses étaient les seules soumises aux sarclages, que leur produit était extrêmement incertain, et que l'époque d'une partie des travaux qui leur étaient nécessaires coïncidait avec les soins à donner aux céréales.

Les connaissances que s'empressent de répandre les Sociétés savantes; les essais tentés par une grande partie des cultivateurs du département, et leurs efforts pour introduire la culture de plantes nouvelles, donnent lieu d'espérer que, sitôt qu'on aura signalé une plante sarclée d'un produit assuré, dont les travaux de semaille et de récolte pourront se coordonner facilement avec ceux que

nécessitent, dans nos fermes, toutes les autres plantes, sa culture se généralisera très-rapidement.

En résumé, nous voyons que l'agriculture du département est entrée dans la voie des améliorations; que déjà une portion de jachères, qu'on peut estimer d'un cinquième à un sixième de ce qui existait autrefois, se trouve rendue à la production. Les deux principales causes qui s'opposent à leur suppression sont l'assolement triennal, et le manque de plantes sarclées d'un produit certain et avantageux. Voyons si la betterave pourra être l'une de ces plantes, et si sa culture et son produit pourront déterminer la suppression des jachères.

De la Culture de la Betterave.

La betterave, importée de l'Allemagne, par Commerell, est une plante bisannuelle, à racine pivotante et piriforme, dont le collet est garni de larges feuilles très-spongieuses. Sa première année de végétation est consacrée au développement de la racine qui, conservée à l'abri des gelées et replantée au printemps, fournit plusieurs tiges élevées qui donnent une assez grande abondance de graines dont la maturité a lieu vers la fin de septembre.

La betterave, comme toutes les plantes cultivées depuis long-temps, renferme beaucoup de variétés dont la végétation est identique, et qui

exigent les mêmes soins de culture : il y a vingt ans, l'on ne connaissait que la betterave rouge, cultivée pour la table, et la champêtre ou disette, généralement blanche, veinée de rouge, employée à la nourriture des bestiaux.

Cette dernière variété produit d'énormes racines, et on en a vu quelquefois du poids de plus de trente livres ; mais, depuis qu'on a trouvé le moyen d'extraire du sucre de cette plante, les fabricans ont analysé la richesse saccharine de chaque variété, et ont reconnu que les plus sucrées étaient la blanche de Sibérie, à collet rose, et la jaune de Castelnaudary, qui est blanche à l'intérieur. C'est donc de ces deux variétés seulement que nous nous occuperons, et c'est à elles qu'il faudra rapporter nos calculs sur le produit des terres et le poids des racines.

Tous les terrains ne conviennent pas également à la betterave ; elle demande pour prospérer une couche de terre végétale assez profonde, surtout légère et meuble, pour que sa racine puisse se développer facilement. On peut, par conséquent, la placer avec le plus grand succès dans les vallées, sur les terres légèrement inclinées où la terre arable est mélangée d'un peu d'argile ou de sable, et sur celles qui ont été marnées ; les défrichés de bois, de luzernes et de prairies, lui conviennent aussi beaucoup, et elle y donne souvent des racines extrêmement grosses. Quant aux terres roides ou plates, que la moindre pluie resserre, on ne

peut en espérer de bonnes récoltes qu'en les divisant et les ameublissant, soit par de long fumier, soit par de la marne ou tout autre moyen que peut employer la science agricole.

On voit par-là que presque toutes les terres arables de notre département, peuvent être semées en betterave, avec espoir de succès, pourvu toutefois qu'on leur donne les préparations convenables. Un profond labour avant l'hiver serait très-utile, en laissant la terre exposée à la gelée qui l'ameublirait mieux que tous les instrumens aratoires; il faut aussi que le terrain ait été bien fumé, au plus tard, l'année précédente, et à cet égard on ne doit point épargner les engrais, car la récolte dédommage amplement des dépenses faites pour l'amélioration de la terre.

Cependant toutes les espèces d'engrais ne conviennent pas à la betterave; elle s'arrange très-bien des fumiers de ferme et du parc, mais nullement de l'engrais flamand, mélange d'excrémens solides et liquides, et des vases ou curures d'abreuvoirs, lorsque l'extraction en est récente; ces matières activent singulièrement la végétation de la plante, et les betteraves acquièrent une grosseur remarquable, mais les feuilles restent toujours vertes, et la maturité est tellement retardée qu'on ne peut l'attendre pour arracher les racines, qui, dans cet état, sont aqueuses et d'une richesse sacharine extrêmement faible; ce qui rend le tra-

vail difficile, et empêche souvent d'amener à une bonne cristallisation le sirop qui en provient.

On peut semer la betterave dès la fin du mois d'avril, dans le courant de mai et les premiers jours du mois de juin; l'époque dépend presque toujours des variations de l'atmosphère, car il faut que la terre soit amenée par des hersages et des roulages répétés, à un grand état d'ameublissement, et quelquefois la température s'oppose à ce qu'on puisse la travailler convenablement.

Comme cette plante, à peine levée, demande à être sarclée, il faut la semer en lignes, et pour y parvenir, on emploie une machine qui tout à la fois ensemence, herse et roule la terre; il faut deux hommes et un cheval pour le service de ce semoir mécanique, qui est d'une construction fort solide et fort simple, et avec lequel on peut ensemencer quatre à cinq hectares de terre par jour.

Dès que les betteraves sont levées, il faut les faire sarcler avec soin par des ouvriers armés d'une petite houe, nommée vulgairement *razette*, et répéter ces sarclages trois et quatre fois, même davantage, si la température ou l'état de la terre l'exige; car le succès et l'abondance de la récolte dépendent en grande partie des sarclages et de la manière dont la terre est ameublie et nettoyée.

Tant que la betterave végète, ses feuilles restent droites et d'un vert intense; mais aussitôt qu'elle

s'inclinent vers et sol et commencent à jaunir, elles indiquent que le moment de la maturité est arrivé, et qu'il faut s'occuper de la récolte, ce qui a lieu dans les derniers jours de septembre et pendant le mois d'octobre.

Au moment de la récolte, surtout dans les années favorables, presque toutes les racines sortent à moitié hors de terre, ce qui facilite singulièrement leur déplantation qui se fait à bras, au moyen d'un louchet avec lequel on soulève la racine hors de terre, pendant qu'un autre ouvrier l'enlève. Les betteraves sont ensuite ramassées en tas, qu'on dispose circulairement, les feuilles en dehors; et, dans cet état, on attend un temps sec pour secouer la terre qui, lors de la déplantation, a pu rester attachée aux chevelus, et couper de suite le collet de la racine au-dessus des pétioles, pour empêcher la germination. On en forme alors d'assez gros monceaux qui, bien couverts par les feuilles, restent dans les champs jusqu'au moment où le cultivateur, ayant terminé les sèmences d'octobre, peut disposer de ses chevaux pour les faire transporter à la fabrique ou dans les fosses destinées à les conserver.

Le produit de la betterave, les frais qu'elle occasionne, et par conséquent la valeur de cette racine dépendent beaucoup de la qualité du sol et des influences atmosphériques; aussi existe-t-il une très-grande différence entre les comptes de culture de divers fabricans.

Dans notre département, où l'on peut compter sur une récolte de vingt-cinq mille kilogrammes par hectare, les cultivateurs louent leurs terres, en se chargeant de la préparation du sol et du transport des racines, deux cents à deux cent cinquante francs l'hectare ; on dépense à peu près cent vingt francs pour graine, semaille, sarclages, arrachement et chargement, ce qui fait un total de trois cent soixante-dix francs, à peu près quinze francs les mille kilogrammes ; et c'est là, suivant les renseignemens les plus exacts, le prix auquel les fabricans peuvent payer les betteraves rendues à l'usine.

Comme les labours, hersages et roulages qu'il faut donner à la terre peuvent être évalués, y compris le charroi des racines, de quatre-vingts à cent francs par hectare, il reste au cultivateur un produit de cent vingt à cent cinquante francs ; et la terre, au moyen des nombreux sarclages qu'elle a reçus, se trouve entièrement débarrassée des plantes parasites qu'elle renfermait, surtout du chiendent, de la moutarde des champs (*sené*), du raifort raphanistre (raveluche), etc., et parfaitement disposée à donner une récolte abondante de céréales, soit en froment, si les betteraves ont été enlevées d'assez bonne heure pour cultiver la terre, soit en avoine, si la récolte a été tardive.

Fabrication du Sucre de Betteraves.

Dans les premiers momens de la fabrication du sucre de betteraves, on croyait assez généralement qu'il était le résultat des opérations chimiques que l'on faisait subir au jus ; mais, maintenant qu'on est plus éclairé sur cette matière, on sait qu'il ne s'agit pas de faire naître du sucre dans la betterave par des procédés chimiques, mais seulement de l'en extraire, et c'est dans ce but qu'on fait subir à cette plante et au jus qu'on en exprime, diverses préparations que nous allons parcourir rapidement.

La betterave, ramenée des champs ou extraite des fosses destinées à la conserver, est toujours chargée d'une portion de terre adhérente aux chevelus de la racine qu'il faut commencer par enlever ; pour y parvenir, on se sert dans beaucoup de fabriques, d'un lavoir mécanique qui reçoit les racines par une trémie, et les rejette convenablement nettoyées par suite du mouvement de rotation qu'on lui imprime.

Aussitôt que les betteraves sont lavées, on les porte à la rape, cylindre armé de lames de scies, qui divise cette racine en pulpe très-fine ; il faut que le déchirement soit parfaitement effectué, car le jus de la betterave est contenu dans un grand nombre de petites cellules qu'il faut ouvrir pour l'en extraire ; si la pulpe n'était pas extrêmement

divisée, on perdrait beaucoup de jus, ce dont il est facile de se convaincre en voyant des betteraves entières, soumises à la plus grande pression, ne donner qu'une très-faible quantité de jus.

Lorsque la pulpe est bien divisée, on la met dans des sacs qu'on soumet à la pression d'une machine qui est presque toujours une presse hydraulique, et l'on obtient à peu près soixante-dix du cent.

Le jus sortant de la presse est un composé de sucre, d'eau et de diverses matières qu'il faut commencer par séparer. On y parvient par une opération qu'on nomme défécation ; elle est importante et exige toute l'attention du fabricant, car c'est d'elle que dépend presque toujours la bonne ou mauvaise cristallisation des sirops.

La défécation s'opère entièrement par des moyens chimiques; et, jusqu'à présent, tous les procédés employés dans les fabriques consistent à traiter le jus par des agens qui séparent par la précipitation, les matières étrangères au sucre; ces agens déféquans sont la chaux, le sang ou le lait.

On les mélange en diverses proportions avec le jus de betteraves, placé dans une chaudière ronde qui est soumise à l'action du feu ou de la vapeur. Dès que le liquide entre en ébullition, on éteint brusquement le feu, et on ne touche plus à la liqueur, pour donner aux matières étrangères qui s'y trouvent en suspension, le temps de se préci-

piter au fond de la chaudière qui reste couverte d'une écume épaisse qu'on enlève avec soin.

Si la défécation a été bien faite, le jus qu'on trouve sous cette écume est très-peu coloré et d'une grande limpidité. Après l'avoir fait passer par une simple décantation dans des chaudières d'évaporation, on trouve un dépôt assez considérable d'une matière noire et boueuse qui n'est bonne qu'à transporter sur les terres, où elle active fortement la végétation.

L'évaporation ou concentration s'opère dans des chaudières à bascule, placées sur des fourneaux, ou dans de longues chaudières chauffées par la vapeur; le point auquel on porte la concentration varie de vingt-quatre à trente-deux degrés, selon qu'on travaille par la cristallisation régulière ou par la cristallisation confuse. Les sirops, dans lesquels on a mélangé du noir animal, sont ensuite placés dans une chaudière ronde, qu'on fait chauffer jusqu'à quatre-vingts degrés environ, pour opérer la clarification au moyen du sang ou du lait; dans beaucoup d'usines, les sirops sont aussi passés à travers des filtres qui varient de forme et de matière.

Si le travail se fait par la cristallisation régulière, tout est alors terminé; il ne reste plus qu'à porter à l'étuve, dans des cristallisoirs, les sirops qui, soumis à une chaleur de vingt-cinq à trente degrés, donnent au bout de deux à trois mois la moscouade, connue dans le commerce

sous le nom de sucre brut de quatrième qualité ; si au contraire on opère par la cristallisation confuse, il faut, après la clarification, faire passer le sirop à la chaudière de cuite.

Pour conduire cette dernière opération, il faut une grande habitude et beaucoup de tact, afin de saisir le vrai point de cuite ; car, si le sirop n'est point assez cuit, il cristallise difficilement, et la plus grande partie tombe dans les mélasses, tandis que l'excès contraire donne des sucres bruns, toujours chargés de mélasses, qu'on ne peut vendre qu'à un prix fort inférieur aux autres.

Le sirop, cuit à la température de quatre-vingt-dix degrés environ, est déposé dans un chaudron où on le laisse refroidir jusqu'à soixante-dix degrés ; il est alors versé dans les formes placées dans une étuve appelée *purgerie*, sur de grands pots destinés à recevoir la mélasse qui en découle ; les formes restent trente à quarante jours dans la purgerie ; pendant ce temps, la mélasse qu'elles contenaient, s'écoule dans les pots, et on les renverse ensuite pour en retirer le sucre brut qu'on peut vendre immédiatement aux raffineurs.

La quantité de betteraves qu'on doit travailler dans une fabrique, détermine à peu près les frais d'établissement ; cependant ils sont moins élevés pour une fabrique considérable que pour deux petites qui travailleraient chacune la moitié des racines que consommerait la première ; toutefois il ne serait pas facile de doubler ou quadrupl

le travail d'une usine, à cause du transport des betteraves qui deviendrait très-onéreux, si elles étaient éloignées. Nous prendrons donc pour base de nos calculs une fabrique capable de travailler environ deux millions de kilogrammes de betteraves, comme celles d'Aubigny, de Dury, d'Hérouel et de Roupy, dont les deux premières travaillent à feu nu, et les deux autres à la vapeur, et dont la force motrice est pour toutes les quatre un manége attelé de six ou huit bœufs; nous ne connaissons pas d'usine plus forte dans notre département.

Il faut, pour une usine de cette importance, une assez grande quantité de bâtimens, dont les principaux doivent être construits avec la plus grande solidité pour supporter le poids énorme des formes ou des cristallisoirs; de sorte que les frais de construction s'élèvent toujours de cinquante à soixante mille francs.

Soit qu'on travaille à feu nu, soit qu'on travaille à la vapeur, les machines, telles que manége, presse hydraulique, rape, réservoirs, pompes, etc., coûtent vingt à vingt-cinq mille francs; les chaudières à vapeur, à déféquer, à évaporer, à clarifier, à cuire, à rafraîchir, sont d'une valeur de vingt à quarante mille francs, suivant le mode de travail qu'on a adopté; enfin, il faut encore dépenser trente à quarante mille francs pour l'étuve, les cristallisoirs, les formes,

les curaudeaux, et une foule d'autres objets plus ou moins coûteux; de façon que les dépenses d'établissement d'une usine capable de travailler deux millions de kilogrammes de betteraves, ne sont jamais au-dessous de cent vingt mille francs, et s'élèvent quelquefois jusqu'à cent soixante mille francs.

Le salaire des ouvriers nécessaires pour travailler cette quantité de racines, est à peu près de neuf à dix mille francs; les dépenses en charbon de terre, acide sulfurique, charbon animal, chaux, sang, lait, etc., de dix-huit à vingt mille francs; les frais généraux, d'entretien, de remplacement, de neuf à dix mille francs; la valeur des betteraves, de trente à trente-deux mille francs; ce qui fait environ soixante-dix mille francs de dépenses annuelles.

On peut fixer à quatre et demi pour cent le sucre qu'on retire maintenant des betteraves bien travaillées; en conséquence, deux millions de kilogrammes donneront quatre-vingt-dix mille kilogrammes de moscouade, ou sucre brut, d'une valeur de quatre-vingt-dix mille francs, attendu la baisse survenue sur cette matière, qui ne permet pas de porter le produit net qu'en obtient le fabricant, à plus d'un franc le kilogramme; à quoi ajoutant quatre mille francs environ qu'on peut retirer de la vente des mélasses, cela donnera un total de quatre-vingt-quatorze mille francs,

d'où, soustrayant les dépenses montant à soixante-dix mille francs, il restera vingt-quatre mille francs de bénéfice.

Nous avons vu que les frais d'établissement d'une usine étaient de cent vingt à cent soixante mille francs; mais il faut en outre un fonds roulant de quarante mille francs, pour les frais d'achat des betteraves et des matières propres à la fabrication du sucre, ainsi que pour les dépenses journalières; de sorte qu'en résultat, nous trouverons qu'une fabrique de sucre exige un capital de cent soixante à deux cent mille francs, duquel on retire douze à quinze du cent.

En fixant le produit à quatre et demi pour cent, nous avons pris pour base les années où la betterave contient le moins de richesse saccharine; car il arrive souvent qu'on peut obtenir cinq du cent, et qu'on vend les moscouades au-dessus de cent francs le quintal métrique. Dans ces circonstances favorables, les bénéfices peuvent s'élever à dix-huit et vingt du cent; mais, d'un autre côté, il est arrivé dans plusieurs fabriques, qu'on n'a pu obtenir quatre du cent, et que les moscouades étaient tellement chargées de mélasse, que le prix ne s'élevait pas à quatre-vingts, quelquefois même à soixante francs le quintal métrique : quelques-unes n'ont pu faire cristalliser la plus grande partie de leurs sirops, et ont par conséquent éprouvé des pertes considérables; ce mauvais résultat uniquement dû à l'ignorance ou à la mauvaise ges-

tion, ne peut faire méconnaître les avantages d'une industrie qui offre en ce moment des bénéfices supérieurs à ceux qu'on retire de presque tous les autres établissemens industriels.

De l'influence de la Culture de la Betterave, sur la prospérité agricole du Département.

En examinant l'état de l'agriculture du département, nous avons vu que, par suite de l'habitude où sont presque tous les cultivateurs de semer l'avoine après le froment, ils se trouvaient forcés de laisser en jachères environ le quart de leurs terres labourables, et que, quand même on pourrait parvenir à leur démontrer les vices de cet usage, et à faire suivre une récolte de graminée par du trèfle, des féveroles, des pois, des vesces ou des colzats, l'intervalle nécessaire pour ressemer ces plantes avec succès sur le même terrain, et le besoin de détruire les semences de chardon, moutarde des champs, raifort raphanistre et autres mauvaises herbes, forceraient encore à laisser beaucoup de terres en jachères.

Pour parvenir plus sûrement à leur suppression, il faut donc l'intervention d'une plante qui exige des sarclages rigoureux, nécessaires pour faire périr les mauvaises herbes, qui soit d'un rapport lucratif, et dont l'époque de semaille et de récolte ne nuise en rien aux soins que récla-

ment les céréales ; nous trouvons toutes ces qualités réunies dans la racine de betterave, plante qui jusqu'alors manquait à notre agriculture, et qui offre de grands avantages à ceux qui l'exploiteront et la convertiront en sucre : son adoption convient d'autant mieux, que les sarclages dont elle a besoin ont lieu de la fin de mai à la mi-juillet, époque où les ouvriers des campagnes manquent presque toujours d'ouvrage.

Pour prouver les bénéfices que peut donner la betterave, nous allons comparer le produit qu'on pourrait obtenir en faisant entrer cette plante dans un système d'assolement approprié à notre pays, avec celui qu'on obtient en suivant le procédé ordinaire ; et nous prendrons pour base de nos calculs, une ferme de cent vingt hectares de terre, consacrés à la culture du froment et dans un état d'engrais convenable.

Suivant l'usage adopté de faire suivre le froment par l'avoine, en tenant compte des connaissances et des améliorations qui se propagent dans les campagnes, et par suite desquelles on empouille une partie des jachères, on aurait, sur cent vingt hectares, quarante en froment, trente en avoine, trente en jachères, et vingt hectares en trèfle, féveroles, pois, vesces, etc. ; au lieu de cela, supposons qu'on ait divisé les cent vingt hectares en six soles égales, empouillées comme il suit :

1°. Froment ; 2°. jachères ; 3°. froment ; 4°. betteraves ; 5°. avoine ; 6°. trèfle, et autres légumi-

neuses ou colzats, pour recommencer ensuite la même rotation.

On aurait, par ce moyen, quarante hectares en froment, vingt en avoine, vingt en légumineuses, vingt en betteraves et vingt en jachères; ce serait par conséquent la même quantité de terres en froment et légumineuses, donc point de perte de ce côté. On n'aurait en avoine que vingt hectares, au lieu de trente; mais comme l'avoine, après le froment, ne donne qu'une médiocre récolte, tandis qu'après la betterave, on obtient une récolte abondante, entièrement *purgée* de mauvaises herbes, on aura en résultat plus d'avoine dans vingt hectares, après la betterave, que dans trente, après le froment: ceci du reste est un fait qu'il est impossible de prouver autrement que par l'expérience, mais sur l'évidence duquel tous les cultivateurs instruits sont d'accord; de sorte qu'on aurait dans cet assolement la récolte de vingt hectares de betteraves en pur bénéfice.

Ce qui serait aussi très-important, et ce qu'il convient de remarquer, c'est que dans l'assolement proposé, les terres seraient bien moins épuisées que dans l'assolement triennal, puisqu'on ne verrait jamais se succéder deux récoltes de graminées, que nous avons reconnues pour être les plantes les plus épuisantes parmi celles dont nous nous sommes occupé.

En proposant la rotation de six ans, citée plus haut, nous avons voulu prouver qu'il était pos-

sible de cultiver une assez grande quantité de betteraves sans diminuer en rien la récolte du froment, puisque toutes les fois qu'un cultivateur voudra exploiter plus de betteraves, il pourra toujours le faire, en les semant tous les quatre ans, tous les deux ans et même tous les ans, sur les terres qui seraient les plus propres à cette culture; car cette plante est si peu épuisante, que le même terrain peut en produire plusieurs années de suite; et j'ai vu cette année une terre en betteraves dont la récolte était fort belle, quoiqu'elle en eût été empouillée quatre fois de suite; cependant, nous conseillerons toujours de faire alterner les diverses natures de plantes, convaincu comme l'a dit le patriarche de l'agriculture française, Olivier de Serres, que *la terre se délecte de la mutation.*

Après avoir extrait tout le jus de la betterave pour le convertir en sucre, il reste la pulpe qui est extrêmement propre à nourrir ou plutôt à engraisser toutes sortes de bestiaux, ce qui fournit par conséquent les moyens d'obtenir une grande quantité d'excellens engrais; aussi, tous ceux qui apprécieront les avantages qu'on peut retirer de la betterave, n'hésiteront point à dire que, dans tous les endroits où s'établira une fabrique de sucre, la culture de cette racine fera disparaître en peu d'années la stérile jachère, et accroîtra par conséquent d'un quart environ le produit des terres arables de notre département.

De l'influence de la Culture de la Betterave, sur l'industrie commerciale du Département.

L'industrie commerciale ne retirera pas d'aussi grands avantages que l'industrie agricole, de l'établissement des fabriques de sucre de betteraves; cependant, ces usines doivent contribuer à la prospérité du commerce, en lui fournissant des produits d'une valeur assez considérable, en répandant dans les campagnes des connaissances qui développeront l'industrie de ses habitans, et en leur offrant les moyens d'acquérir une plus grande aisance, ce qui déterminera nécessairement une plus forte consommation d'objets manufacturés.

Jusqu'à présent, les habitans de nos campagnes étaient restés presque étrangers aux grands progrès que l'industrie a faits depuis trente ans; presque tous les grands établissemens s'étaient agglomérés sur le même point, et St.-Quentin, surnommé à si juste titre *le Manchester de la France*, possédait plus de machines à vapeur, que tout le reste du département.

Cette agglomération même ne doit qu'augmenter, car cette ville renfermant une foule d'hommes habiles, en état d'apprécier les nouvelles découvertes, disposés à en profiter et assez riches pour leur donner tout le développement possible, offre trop d'avantages à ceux qui veulent former de nou-

veaux établissemens, pour qu'ils ne viennent pas s'y fixer de préférence à tout autre endroit où ils seraient obligés d'appeler à grands frais les ouvriers dont ils auraient besoin ; à moins cependant d'y être forcés par la nature de leur industrie, comme cela arrive pour les sucreries qu'il est impossible de réunir sur un seul point, la betterave étant si massive et d'un transport si dispendieux qu'on ne peut la cultiver à plus de deux ou trois kilomètres de l'usine, ce qui, par conséquent, contraindra à disséminer les établissemens et aura l'immense avantage de répandre une multitude de connaissances parmi les ouvriers employés dans une sucrerie, et qui sont presque toujours les habitans des villages voisins.

Dans les usines où la vapeur sert de moteur, on fait bouillir les chaudières ; les ouvriers-chauffeurs sont forcés d'apprendre à connaître la vapeur, à en juger la force, et à se mettre assez au courant de ses effets, pour faire rentrer l'eau dans les générateurs. Dans toutes les sucreries, les diverses préparations qu'on fait subir au jus donnent aux ouvriers quelques connaissances chimiques : ils apprennent à séparer du sirop les matières qui y sont en suspension, à clarifier les liquides, à obtenir une cristallisation plus ou moins abondante ; d'autres se familiarisent avec le jeu des roues d'engrenage, et, lorsqu'on emploie les presses hydrauliques, avec la force de l'eau et une partie des effets qu'on peut en obtenir. Les réparations

qu'il faut faire à toutes ces machines, sont aussi une grande source d'instruction pour tous les ouvriers, soit qu'en les dirigeant, on se serve d'eux, soit qu'ils profitent des connaissances des mécaniciens qu'on est souvent obligé d'appeler, et l'on est quelquefois fort étonné d'entendre un ouvrier, qui naguère ne connaissait que sa bêche et son fléau, apprécier avec exactitude le résultat d'une presse hydraulique, les effets de la vapeur et l'action chimique que peuvent exercer l'acide, la chaux et l'allumine. Il faut aussi pour ces usines des bâtimens considérables qui nécessitent de grandes dépenses de main-d'œuvre entièrement au profit de la classe ouvrière, et donnent aux maçons, charpentiers, couvreurs et autres ouvriers qui travaillent presque toujours sous la direction d'un architecte habile, des connaissances dont la plupart n'avaient aucune idée.

Les diverses matières employées dans les usines pour parvenir à faire cristalliser le jus de betteraves, sont extraites de Lille, Paris et autres villes assez éloignées, et probablement elles ne tarderont pas à être fabriquées dans nos environs, ainsi que le prouve l'autorisation demandée pour établir deux fabriques de noir animal, à peu de distance de Saint-Quentin. Bien certainement, cet exemple trouvera des imitateurs pour les autres matières mises en œuvre dans les sucreries, qui deviendront ainsi pour le département, la source d'une nouvelle industrie et la cause de l'établissement de nouvelles usines.

Les dépenses journalières pour faire marcher une fabrique de sucre, les sommes à recevoir, et les mouvemens de fonds qui en seront la suite, doivent aussi contribuer à l'activité commerciale du département; et cet objet est d'une assez haute importance, puisque le montant des ventes d'une forte usine est annuellement de près de cent mille francs. Comme la prospérité du commerce d'un pays dépend autant de l'activité des affaires et de la circulation du numéraire, que de la propagation des connaissances et des moyens de fournir du travail à la classe ouvrière, toutes choses qui se rencontrent dans les sucreries de betterave, nous devons en conclure que la culture de cette plante exercera la plus heureuse influence sur l'industrie commerciale du département de l'Aisne.

Considérations générales sur la culture de la Betterave et les Fabriques de sucre.

Pour se bien pénétrer de l'importance de la culture de la betterave, et de l'établissement des fabriques de sucre dans notre pays, il faut ajouter aux avantages que nous avons déjà signalés, les moyens qu'offre cette industrie d'engraisser un grand nombre de bestiaux, et surtout l'augmentation de valeur qu'elle donnera aux produits créés par l'agriculture.

Nous avons vu qu'on retirait de la betterave

rapée, et soumise à l'action d'une presse hydraulique, environ soixante-dix pour cent de jus; il reste par conséquent trente pour cent de pulpe, ce qui, pour une fabrique qui travaille journellement treize à quatorze mille kilogrammes de betteraves, fait quatre mille kilogrammes. Cette pulpe, mélangée avec des tourteaux (3 à 4 pour 100 kilogrammes), forme une nourriture extrêmement propre à engraisser des bœufs ou des moutons; et une fabrique qui travaillerait deux millions de betteraves, peut engraisser soixante-dix à quatre-vingts bœufs, ou bien sept à huit cents moutons; de sorte que si nous avions cinq cents usines de cette importance, qui ne fabriqueraient encore que la moitié du sucre qu'on consomme maintenant en France, elles pourraient engraisser à peu près vingt mille bœufs et deux cent mille moutons, et par conséquent diminuer de huit à dix millions, le numéraire que nons exportons annuellement en Allemagne, pour l'achat des bestiaux destinés à la boucherie.

Cet avantage, tout grand qu'il est, ne peut se comparer à ceux que donnerait l'augmentation de valeur des produits qu'on obtiendrait de la terre, en cultivant la betterave; et, pour le prouver d'une manière évidente, nous comparerons cette racine au froment, la plante la plus épuisante et en même temps la plus productive de celles dont nous nous sommes occupé.

Le produit brut d'un hectare de terre en fro-

ment, lorsque la récolte est abondante (ce qui n'arrive pas toujours), est de quatre à cinq cents francs, selon que le grain est plus ou moins cher; tandis qu'un hectare de terre en betteraves donne vingt-cinq mille kilogrammes de racines, par conséquent, onze à douze cents kilogrammes de sucre, et cinq à six cents de mélasse, d'une valeur au total de douze à quinze cents francs, à peu près trois fois autant que le froment; et comme dans ce produit, les trois-quarts environ sont dépensés en main-d'œuvre et frais de tous genres, il s'ensuit que les terres en betteraves donneront à la classe ouvrière, trois à quatre fois plus d'ouvrage que les terres en froment. Ajoutons à cela que la population ouvrière étant toujours en proportion des besoins, on peut hardiment en conclure que partout où l'on formera des fabriques de sucre, la population augmentera sensiblement, et que, par conséquent, l'Etat retirera de ces établissemens le double avantage de voir tripler les produits du sol et augmenter les habitans peut-être dans la même proportion.

Il ne sera pas sans intérêt d'examiner aussi les capitaux que la construction de ces usines exige, et qui doivent par leur circulation vivifier les diverses branches d'industrie auxquelles il faut avoir recours pour ces établissemens. Nous avons vu qu'une usine capable de fabriquer quatre-vingt-dix mille kilogrammes de sucre brut, exigeait une dépense d'environ cent cinquante mille francs;

donc, l'érection de cinq cents fabriques de cette importance, fournissant la moitié du sucre suffisant pour notre consommation, serait de soixante-quinze millions ; et je laisse à juger quel bien cette dépense ferait à tous les constructeurs, mécaniciens, maçons, charpentiers, menuisiers, couvreurs et autres ouvriers de tous genres qui se la partageraient.

Après avoir fait connaître, en m'appuyant sur des faits incontestables, les avantages qu'offre la betterave et sa conversion en sucre, il me paraît constant et démontré que non-seulement la culture de cette plante exercera l'influence la plus marquée sur la prospérité agricole et commerciale du département de l'Aisne, mais qu'elle sera encore d'un immense avantage pour la prospérité de notre belle patrie.

Fouquier d'Héroüel.

EXTRAIT

DES

STATUTS ET RÈGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ.

ART. Ier

LA Société Académique de Saint-Quentin se compose de Membres résidans et correspondans.

Le nombre des Membres résidans est fixé à vingt.

Ils sont répartis, au commencement de chaque année, en trois Sections :

La première, pour les Sciences physiques, morales et historiques, l'Archéologie et la Jurisprudence ;

La seconde, pour l'Agriculture, les Arts, l'Industrie et le Commerce ;

Et la troisième, pour la Littérature dans toutes ses parties.

Dans la première quinzaine de juin, chaque Section nomme, dans son sein, un rapporteur pour présenter à la Société, le résumé des travaux de l'année.

Art. II.

Les Membres correspondans sont pris indistinctement en France et à l'Etranger.

Leur nombre est illimité.

Ils ont droit d'assister aux séances, et de prendre part aux délibérations autres que celles qui font l'objet du Chapitre III ci-après.

Parmi les Membres correspondans, il est formé une Section d'Agriculture.

Art. III.

Chaque Membre résidant s'oblige à produire à son tour, dans l'ordre qui sera arrêté par la Société, un mémoire ou un autre ouvrage de sa composition.

Les matières politiques et religieuses sont exclues de toute discussion.

Les personnalités, les sujets licencieux et contraires aux bonnes mœurs sont également interdits.

Art. IV.

Les Membres correspondans sont invités à envoyer annuellement à la Société une de leurs productions.

Elles sont immédiatement remises par le Président à la Section à laquelle elles appartiennent d'après leur nature.

Il est donné lecture ou fait rapport de ces ouvrages dans l'une des plus prochaines séances, après la réception.

ART. V.

Sur le rapport d'une section ou d'une commission spéciale, lecture pourra être faite en séance, des ouvrages adressés par des personnes étrangères à la Société.

Il en sera fait mention honorable, s'il y a lieu.

ART. XIV.

Les assemblées ordinaires se tiennent les premier et troisième mercredis de chaque mois. Si la séance tombe un jour férié, elle est remise au lendemain.

La séance publique, que la Société tiendra chaque année, aura lieu dans la seconde quinzaine d'août. Les rapporteurs nommés par chaque section, se réunissent au Secrétaire perpétuel, aux Président et Secrétaire annuels et au Trésorier, pour former la commission d'organisation de cette séance.

ART. XV.

La Société consacre exclusivement, chaque année, quatre séances extraordinaires aux observations recueillies dans son sein, ou à elle transmises par ses correspondans, sur les diverses branches de l'économie rurale.

Les Membres correspondans, attachés à la Section d'Agriculture, et domiciliés dans l'étendue du département, sont spécialement convoqués pour ces séances.

Art. XXXVII.

La cotisation annuelle est fixée à la somme de 30 francs, payable par trimestre.

Le Trésorier de la Société est autorisé à réclamer annuellement, au mois de mai, de MM. les Membres correspondans de la Section d'Agriculture, une somme de 10 francs, pour frais d'impression de mémoires et autres dépenses concernant l'Agriculture.

Art. XXXIX.

Il est délivré à chacun des Membres résidans et correspondans, un diplôme qui sera scellé du sceau de la Société.

Pour Extrait :

GIRARD, *Secrétaire.*

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE St-QUENTIN,

AU 1er JANVIER 1831.

Composition du Bureau.

1829 — 1830.	1830 — 1831.
MM.	MM.
Héré, président.	Guillaume (✻), président.
Quénescourt, secrétaire.	Girard, secrétaire.
De Bucelly d'Estrées, trésor.	De Bucelly d'Estrées, trésor.

M. Dupuis, secrétaire perpétuel.

MEMBRES RÉSIDANS.

MM.

Bourbier, docteur en médecine, correspondant de l'Académie royale de médecine.

Daudville fils, négociant.

De Bucelly d'Estrées (le chevalier), secrétaire de l'Administration des hospices.

Desains, docteur en médecine, membre du conseil municipal.

De Warenghien (Ch.), procureur du Roi.

Dupuis père, négociant, maire de la ville.

Gavet, avocat, membre du conseil municipal.

Girard, juge au tribunal civil.

Grand Moulin, docteur ès-lettres, licencié ès-sciences, officier de l'Université et curé-archidiacre de St.-Quentin.

Guillaume [✻], sous-préfet de l'arrondissement.

Héré, professeur de mathématiques au collége et du cours de géométrie appliquée aux arts.

Lemaire (Charles), propriétaire.

Lemasle [✻], peintre du Roi de Naples, professeur de l'école royale gratuite de dessin.

Merlin, architecte.

Pelletier, fabricant de linge damassé du Roi.

Quénescourt, avocat, docteur en droit.

Raison, notaire, juge-suppléant au tribunal civil.

Schworer, professeur de belles-lettres et de langues vivantes.

Vidal de Valabrègue, contrôleur des contributions directes.

MEMBRES CORRESPONDANS.

MM.

Amyot [✻], propriétaire, à Fontaine-lez-Capy (*Somme*).

Andraud, homme de lettres, à Paris.

Arnaud aîné, docteur-médecin, au Puy (*Haute-Loire*).

Bailly de Merlieux, avocat à la Cour royale, à Paris.

Baldy, professeur de rhétorique, à Soissons.

Bally [✻ et de l'ordre de S^t.-Michel], docteur-médecin, à Paris.

Bertrand de Doux, président du tribunal de commerce et de la Société académique, au Puy (*Haute-Loire*).

Bévière, notaire et maire, à Lafère.

Boinvilliers, membre correspondant de l'Institut de France, à Ourscamp, près Noyon.

Bottin [✻], ancien administrateur, à Paris.

Bouthors, avoué à la Cour royale, à Amiens.

Brayer, chef du secrétariat de la préfecture, à Laon.

Chappuzet, receveur de l'enregistrement et des domaines, au Montet (*Allier*).

Chervin [✻], docteur en médecine, à Paris.

Claessens, graveur de l'Académie des beaux-arts d'Anvers, à Bruxelles.

Conway (Edouard), avocat, à Bruges (*Belgique*).

De Chateaubriand (le vicomte), [O. ✻], pair de France, de l'Académie française, à Paris.

De Cullion (Armand), [✻], capitaine du génie, sous-préfet à Gien.

De Jussieu (Adrien), professeur au jardin du Roi, à Paris.

De la Fontenelle de Vaudoré, conseiller à la Cour royale de Poitiers.

Delafosse, aide naturaliste au jardin du Roi, professeur de belles-lettres, à Paris.

Delcroix, secrét^re perp^el de la Société d'émulation de Cambrai.

De Lens, membre de l'Académie royale de médecine, à Paris.

De Maupassant, professeur de rhétorique, à Châlons (*Marne*).

De Malaret (le baron), propriétaire, à Toulouse.

De Molèon [✻], ingénieur des domaines de la Couronne, à Paris.

De Montlozier (le comte), président de l'Académie du Puy-de-Dôme, à Clermont.

De Mortemart-Boisse (le baron), propriétaire, à Paris.

De Parot, ancien directeur des domaines du Roi de Wurtemberg, à Esslingen.

De Parot, conseiller d'Etat, vice-président de l'Académie de St.-Pétersbourg, à St.-Pétersbourg.

De Sade (le comte Xavier), député du départem^t. de l'Aisne, à Condé.

De Salvandy [✻], conseiller d'Etat, à Paris.

De St.-Cricq (le vicomte Auguste), propriétaire, à Laon.

De Taleyrat (le baron), à Brioude.

De Théis (le baron), [O. ✻], préfet, à Limoges.

De Théis fils (Charles), à Limoges.

Donné, à Paris.

Drouet, 1re flute de la chapelle du Roi, à Paris.

Dupin (le baron Charles), [O. ✻, ✻], député, membre de l'Institut royal de France, à Paris.

Durand père [✻], recteur de l'Académie d'Amiens, à Amiens.

Durand fils, professeur de rhétorique au collége royal de Tours.

Du Petit-Bois (le chevalier Edmond), membre de plusieurs Sociétés savantes, receveur des domaines, à Bourbriac, près Guingamp.

Duthilloeul, homme de lettres, à Douay.

Fauchet (le baron), [C. ✻], ancien préfet, à Paris.

Fercoc, docteur-médecin, à Ham.

Fougeroux de Campigneulles, conseiller à *la Cour royale*, à Douay.

Guiraud, membre de l'Académie française, à Paris.

Henraut [O. ✻, ✻], lieutenant-colonel d'artillerie, à Lafère.

Héricart de Thury (le vicomte), [O. ✻], conseiller d'Etat, président des Sociétés royales d'agriculture et d'horticulture, à Paris.

Hyppolite Daniel, docteur en médecine, à Versailles.

Hurtrelle [✻], directr. des contributions directes, à Versailles.

Jomard [✻], membre de l'Institut royal de France, à Paris.

Lair, conseiller de préfecture, à Caen.

Lambert (Edouard), secrétaire de la sous-préfecture, membre de la Société des Antiquaires de la Normandie, à Bayeux.

Lecointe, sous-chef de bureau de la préfecture, et rédacteur de l'annuaire de l'Aisne, à Laon.

Leglay, docteur-médecin, juge de paix, à Cambrai.

Legrip, avocat, conseiller de préfecture, à Caen.

Leleu, avocat, maire, à Caudebec.

Lemaire, ancien pensionnaire du Roi, à Rome, sculpteur, à Valenciennes.

Lenoir-Ravrio, bronzier, membre du Conseil général des manufactures, à Paris.

Le Serrurier, substitut du procureur-général, à Amiens.

Liadières [✻], capitaine au corps royal du génie, à Amiens.

Lourmand, licencié ès-lettres, de la Société des méthodes, à Paris.

Mangon De la Lande, président honoraire, inspecteur des domaines, à Lizieux.

Mangon De la Lande, ancien garde-du-corps, à Caen.

Méchin (le baron), [O. ✻], député, préfet du Nord, à Lille.

Minard, ingénieur en chef, inspecteur de l'Ecole royale des ponts et chaussées, à Paris.

Paesschiers, professeur au collége, à Nogent-le-Rotrou.

Paillette (Benjamin), à Marcy (*Aisne*).

Paillette (Adrien), ingénieur aux mines de Poullaouën, près Morlaix.

Paris, peintre-décorateur, à Paris.

Pechoux, docteur-médecin, secrétaire de l'Académie du Puy-de-Dôme, à Clermont.

Pellet, de la Société des méthodes, à Paris.

Peyron, professeur de physique et de chimie au collége royal, à Limoges.

Philippar, botaniste-cultivateur, à Trianon.

Poiret, homme de lettres, à Paris.

Routhier [✻], avocat aux conseils du Roi et à la Cour de cassation, à Paris.

Richard, docteur-médecin, à Noyon.

Rigollot, docteur-médecin, à Amiens.

Rogé (Adolphe), négociant, à Cambrai.

Rollin (Gabriel), ancien professeur de mathématiques, ancien inspecteur des forêts du prince de Condé, à Guise.

Salze, professeur de physique et de chimie au collége royal, à Marseille.

Sébastiani (le comte), [G.-C. ✻, ✻], lieuten.-général, député de l'Aisne, ministre des relations extérieures, à Paris.

Siméon (le baron), auditeur au Conseil-d'Etat, à Paris.

Simonnin, professeur au collége royal de Tours.

Soulange-Bodin (le chevalier), président de la Société Linnéenne, à Paris.

Taillefer [✻], inspecteur de l'Académie universitaire, à Paris.

Ternaux (le baron), [O. ✻], député, à Paris.

Testu, professeur au collége de Nemours.

Ténard (le baron), [✻], membre de l'Institut royal et de la Chambre des députés, à Paris.

Traullé, correspondant de l'Institut, à Abbeville.

Tribert, présid^t. hon^re du tribunal civil, à Château-Thierry.

Walckenaer (le baron), [✻], de l'Institut royal de France, maître des requêtes.

SECTION D'AGRICULTURE.

MM.

Bauchart-Remy, propriétaire et cultivateur, à Montplaisir, près Origny-Sainte-Bénoîte.

Béranger, officier de santé et fabricant, à Roupy.

Bouzier d'Estouilly [✻], maire d'Estouilly (*Somme*).

Brodier, propriétaire-cultivateur, à Lafère.

Camus, prop^re, maire de Villers-Faucon, à Leuilly (*Somme.*)

Carlier, propriétaire, à Pontsericourt.

Carlier, propriétaire-cultivateur, à Fieulaine.

Colliette-Vinchon, propriétaire, à Saint-Ladre.

D'Allongeville, adjoint au maire, à Ham (*Somme*).

Debrotonne, propriétaire et maire, à Tavaux-Pontsericourt.

De Chauvenet, propriétaire et maire, à Parpeville.

De Galbois (le baron), [C. ✻, ✻], propriét^re, maire de Moy, commandant le département de l'Aisne, à Laon.

De Ladoucette (le baron), [O. ✻], ancien préfet, à Viels-Maisons.

De la Tour du Pin Chambly (le comte), membre du Conseil général du département de l'Aisne, à Bosmont.

Delval, propriétaire-cultivateur, à Eraucourt.

Delvigne, propriétaire et maire, à Dury.

Demarolle, propriétaire et maire, à Douilly (*Somme*).
De Pompery, propriétaire et maire, à Ciry-Salsogne.
De Turenne (le comte Joseph), [✻], colonel au corps royal d'état-major, à Landifay.
De Villelongue, propriétaire, à Vigneux.
D'Ostrel (le chevalier), propriétaire et maire, à Urvillers.
Ducastel, propriétaire et maire, à Saint-Paul-aux-Bois.
Duflot, propriétaire et maire, à Agnicourt.
Du Laulay (le comte), [G.-C. ✻, ✻], lieutenant-général, à Villeneuve.
Fouquier (Alexandre), propriétaire, à Gricourt.
Fouquier, propriétaire et maire, à Auroir.
Fouquier d'Hérouel (✻), propriétaire et maire, à Hérouel.
Lefevre, conseiller d'arrondissement et maire, à Montescourt.
Lhotte-Hérigny, propriétaire, à Valcourt.
Martin père, propriétaire, à Vigneux.
Martine, propriétaire et fabricant, à Aubigny.
Mauduit, propriétaire, à Vermand.
Meunier, propriétaire, à la Neuville-Housset.
Michelot, notaire, à Villequier-Aumont.
Moret, juge de paix, à Moy.
Niay, notaire honoraire, à Ribemont.
Paringault-Guyart, propriétaire, à Mézières, près Moy.
Pécheux (le baron), [O. ✻, ✻], lieutenant-général, à Bucilly.
Petit, docteur-médecin, à Aubenton.
Philippy d'Estrées, propriétaire, au Tronquoy, commune de Lesdins.
Théry, propriétaire, à Grugies.
Vieville, propriétaire et maire, à Tugny.
Belin père, propriétaire, à Câtillon-du-Temple.
Belin fils, propriétaire-cultivateur, à Câtillon-du-Temple.

✻

LISTE

DES

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société royale et centrale d'agriculture française, à Paris.
Société royale d'horticulture, à Paris.
Académie royale des sciences de Metz.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, à Châlons.
Société d'agriculture, sciences et arts du départem^t. de l'Aube, à Troyes.
Société d'émulation de Cambrai.
Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, à Douai.
Société d'agriculture, sciences et arts de Lille.
Académie d'Amiens.
Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
Société royale d'agriculture et de commerce de Caen.
Société des Antiquaires de la Normandie, à Caen.
Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers (*Vienne*).
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand (*Puy-de-Dôme*).
Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy (*Haute-Loire.*)
Académie des jeux floraux de Toulouse.
Société royale des sciences, arts et belles-lettres de la Haute-Garonne, à Toulouse.